UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CLÉDAT, professeur à l'Université de Lyon.

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la Revue *sont mentionnés. Ceux qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.*

SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

1. — Remplacer par *s* l'*x* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieus.

2. — Écrire par *s* ou *z* *deusième, troisième, sisième, disième, disaine*, ou *deuzième*, etc.

3. — A l'indicatif présent des verbes en *re*, *oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deus premières personnes et devant le *t* de la troisième : *je m'assiès, il s'assiet; je cous, il cout; je prens, il prent; je pers, il pert; je concains, il concaint; je permès, je combas, j'interrons.*

4. — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

5. — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*, et quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition ou d'un prédicat. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré.

Ce programme vise, non à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte; il se trouve d'ailleurs qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile; car notre réforme, bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieus. Les personnes qui concevraient des doutes sur la légitimité de telle ou telle modification sont priées de se reporter aus fascicules de la *Revue de Philologie française*, où chaque article du programme est proposé et discuté (tome III, page 270; tome IV, pages 85, 153, 161, 235; tome V, pages 81 et 308).

Les premiers adhérents ont été MM. Michel Bréal, Édouard Hervé, Francisque Sarcey, Paul Passy, Camille Chabaneau, Louis Havet, Charles Lebaigue, Ferdinand Brunot, Eugène Monseur, etc.

Nous recommandons particulièrement aus directeurs de Périodiques, favorables à la réforme, la mise en pratique de l'article 1, qui n'exige aucun effort d'attention de la part de MM. les Protes.

Dans sa *Grammaire historique* posthume, Arsène Darmesteter dit excellemment : « C'est à une succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit un *u*..... Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablit partout l'*s* finale à la place de cette *x* barbare. »

Philol
R.

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

Tome XIX — 1905

125 663
26/12/12

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

(*Tous droits réservés*)

action doit être adress.
à l'Ur

son

PC
2901
R5
t.19

LA SIMPLIFICATION ORTHOGRAPHIQUE

La Commission constituée en 1903, par arrêté ministériel, pour étudier les simplifications à apporter à l'orthographe dans l'enseignement de la langue française et les examens, a terminé ses travaux en juillet 1904. Nous donnons ci-après le rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique par son président, M. Paul Meyer, membre de l'Institut et directeur de l'École des Chartes.

Monsieur le Ministre,

Par arrêté en date du 11 février 1903 vous avez constitué une Commission chargée de préparer un projet de simplification de l'orthographe d'usage [1]. Cette Commission, qui s'est réunie pour la première fois le 25 juin 1903, n'a pas tenu moins de vingt séances. Elle a examiné méthodiquement les questions que soulève l'orthographe officielle, dont l'irrégularité et la complication ont suggéré à beaucoup de bons esprits l'idée d'une réforme [2]. Elle a adopté, après de longues

1. Cette Commission était composée de MM. Bernès, Clairin, Comte, Croiset, Devinat, Gréard, Meyer, membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Havet, de l'Institut, Brunot et Thomas, professeurs à l'Université de Paris, Carnaud et Cornet, députés. L'arrêté ministériel qui l'a formée a été pris à la suite d'un vœu déposé par MM. Belot, Bernès, Clairin et Devinat dans la séance tenue par le Conseil supérieur de l'Instruction publique le 5 décembre 1901. Elle a été présidée par M. P. Meyer, M. Clairin remplissant les fonctions de secrétaire.

2. Voir, pour l'histoire des tentatives de réforme orthographique, les *Observations sur l'orthographe ou orto-grafie française, suivies d'une histoire de la réforme orthographique depuis*

discussions, des solutions qu'elle m'a chargé de résumer dans le présent rapport.

Mais, avant d'entrer en matière, il est nécessaire d'indiquer quels sont les principes qui ont guidé la Commission dans l'œuvre que vous lui avez confiée.

L'orthographe idéale serait celle qui figurerait chaque son par un signe unique, et qui par conséquent disposerait d'un nombre de signes égal au nombre des sons à noter. Cette conception du caractère et de l'objet de l'orthographe n'a évidemment rien de chimérique. Toutefois, appliquée à l'orthographe française, elle ne saurait aboutir à des résultats pratiques qu'à la condition de modifier d'abord en une assez grande mesure notre alphabet.

La Commission n'avait point qualité pour entreprendre ce travail : le but assigné à ses études était plus rapproché et comportait des solutions immédiatement applicables. Elle n'avait pas à réformer notre orthographe en la constituant sur des bases rationnelles. Elle devait simplement travailler à la simplifier, c'est-à-dire, dans les cas où divers modes ont été employés pour la représentation d'un son, choisir le plus simple et le plus clair de ces modes, et en faire l'application la plus générale possible. La Commission n'a même pas cru pouvoir suivre ce système avec une logique rigoureuse. Ainsi elle a laissé subsister les deus groupes *an* et *en*, bien que, dans la prononciation, le premier ait entièrement absorbé le second. Dans l'avenir

le quinzième siècle jusqu'à nos jours, par Ambroise Firmin-Didot, 2e édition, 1868, et les *Remarques sur la réforme de l'ortografie française*, du même, 1872. Pour des propositions plus récentes, voir F. Brunot, dans le t. VIII de l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises* publiée sous la direction de Petit de Julleville (Paris, 1900).

on la taxera de timidité plutôt que de témérité, mais elle a pensé qu'il convenait de procéder avec prudence et que toutes les modifications désirables ne devaient pas être introduites à la fois. Elle est persuadée d'ailleurs, que certaines des solutions qu'elle a adoptées en des cas déterminés pourront être étendues dans l'avenir à des graphies qu'elle n'approuve pas, mais ausquelles, pour le présent, elle n'a pas voulu toucher. Surtout elle s'est soigneusement gardée de proposer des changements qui, dans une réforme plus complète ne pourraient être maintenus. Elle espère du moins que les nouvelles façons d'écrire qu'elle propose n'appèleront pas de modifications ultérieures et pourront être conservés dans tout système orthographique à venir.

Cette perspective de réformes successives apportées à notre orthographe effraiera peut-être les personnes accoutumées à considérer la manière d'écrire une langue comme soumise à des règles fixes et immuables. Mais, puisqu'on ne peut entraver la marche d'un idiome, puisqu'il est aussi impossible d'en fixer à tout jamais la prononciation que d'en arrêter définitivement le vocabulaire, il faut bien admettre que l'orthographe n'est pas une institution permanente et intangible, qu'elle doit au contraire subir de temps à autre des modifications pour rester en accord avec la prononciation. Du reste il suffit d'une connaissance même superficielle de l'histoire de notre langue pour se persuader que rien n'a été moins immuable que notre orthographe. Sans remonter aus temps anciens, où l'écriture n'était assujettie à aucune règle fixe, où chacun notait les sons selon sa propre prononciation, d'après des méthodes assez vagues, à ne prendre comme point de

départ que la première édition du Dictionnaire de l'Académie française (1694), on remarque que chaque édition nouvelle de ce dictionnaire a changé l'écriture de mots nombreux. La troisième édition (1740), qui a pour principal auteur l'abbé d'Olivet, a modifié l'orthographe d'environ 5.000 mots, sur 18.000 que renferme le dictionnaire[1]. La quatrième (1762), la sizième[2] (1835), la septième (1878) ont continué, dans des limites plus restreintes, il est vrai, à modifier l'orthographe Seulement, beaucoup des changements ainsi introduits à différentes époques, et dont la plupart méritent d'être approuvés, ont le défaut d'avoir été proposés sans vues d'ensemble et d'après une méthode incertaine. Dans tels mots on a supprimé des lettres qui ne se prononçaient plus (et dans plusieurs cas ne s'étaient jamais prononcées), dans tels autres on les a laissées subsister. Parfois même, par un retour en arrière, on a compliqué une orthographe qui avait été simplifiée. La troisième édition du Dictionnaire de l'Académie écrit *dompter*, quand les précédentes écrivaient *domter*. On écrit *charrier, charriage* avec deux *r*, tandis qu'on les écrivait autrefois avec une seule, comme *chariot*. Des irrégularités de ce genre compliquent bien inutilement l'étude de notre langue et risquent, par surcroît, d'en corrompre la prononciation. La Commission s'est efforcée de les supprimer, tout en innovant le moins possible. A vrai dire, elle n'a rien innové du tout. Entre les modifica-

1. Didot, *Observations sur l'orthographe française*. 2e édition. p. 12.

2. On sait que la cinquième édition (1795) n'est pas proprement l'œuvre de l'Académie, bien que publiée d'après ses cahiers.

tions qu'elle propose, et qui ont toutes pour but de noter plus simplement et plus clairement les sons, il n'en est aucune qui ne soit autorisée par l'analogie ou par l'histoire de la langue. Dans beaucoup de cas elle n'a eu qu'à recourir à l'ancien usage pour trouver la forme la meilleure. Au cours de son examen, elle a rencontré beaucoup de lettres, dites étymologiques, qui n'ont aucune valeur phonique ni historique. Elle les a, le plus souvent, supprimées. Les critiques qui lui seront adressées de ce chef ne l'émeuvent guère. Les linguistes, dont c'est le métier de trouver l'origine des mots, ne demandent pas à l'orthographe de les guider dans leurs recherches : ils lui demandent seulement, comme tout le monde, de représenter les sons le mieus possible.

Qu'on ait laissé subsister quelques inconséquences, que la même solution n'ait pas été appliquée constamment à tous les cas semblables, on ne cherchera pas à le contester. Un travail fait en commun par une réunion d'hommes qui ne se placent pas tous exactement au même point de vue, où les solutions sont adoptées à la pluralité des vois, ne peut guère être, en toutes ses parties, d'une logique absolue. Mais, bien souvent, les divergences qui se sont produites dans la Commission se réduisent à une simple question d'opportunité. Telle réforme, justifiée au fond, a pu paraître à certains d'entre nous prématurée. Dans ce cas, le rapporteur a eu soin de distinguer les modifications qui peuvent être introduites immédiatement de celles qui pourront être adoptées plus tard, lorsque de saines idées sur ce que doit être une véritable orthographe se seront répandues dans le public.

SIGNES DIACRITIQUES : ACCENTS, TRÉMA

1. **Accents.** — Lorsque l'accent fut introduit pour la première fois dans l'imprimerie, par Geofroy Tory (1529), sous la forme de l'accent aigu, il était destiné uniquement à distinguer l'*e* tonique de l'*e* atone (*livré* et *livre*). La distinction de l'*e* fermé (*é*) et de l'*e* ouvert (*è*) n'était pas encore marquée. C'est en 1664 que P. Corneille proposa l'accent grave pour désigner le son ouvert de l'*e*. Dans notre usage actuel l'accent aigu continue à marquer uniquement le son fermé de l'*e*, mais l'accent grave a deus emplois : il marque le son ouvert de l'*e*, et de plus prent place sur quelques prépositions ou adverbes : *à*, *là*, *déjà*, *où*. Dans *à*, *là*, *où*, il sert à distinguer *à* préposition, d'*a* verbe, *là* adverbe de *la* article féminin, *où* adverbe, d'*ou* conjonction ; dans *déjà* on ne voit pas quelle peut être son utilité. La Commission est d'avis qu'il est dans tous ces cas inutile, outre qu'il y a inconvénient à donner deus valeurs à un même signe, et propose de le supprimer [1].

Employés pour marquer le timbre de la voyelle *e*, les accents aigus et graves sont au contraire d'une incontestable utilité, et l'on peut seulement regretter que l'usage n'en ait pas été étendu à certaines voyelles, simples ou composées, où des timbres différents pourraient être avantageusement distingués : *bloc* et *broc*, *œuf* et *œufs*. Faute d'un signe diacritique, la prononciation de certains mots est actuellement en voie de

1. C'était du reste l'opinion de M. Gréard, *Note présentée à la Commission du Dictionnaire de l'Académie française*, p. 18.

détérioration. Même à s'en tenir à l'emploi actuel de ces deus accents, on observe de singulières inconséquences : *religieux* et *irréligieux, avènement* et *événenement, enivrer* et *énamourer, dorénavant*. Pour ce dernier mot le mal est fait, et l'on ne rétablira pas l'ancienne prononciation *d'ore en avant*, mais pour les autres il est temps encore d'empêcher l'introduction intempestive de l'*e* fermé On propose donc d'écrire *irreligieux* comme *religieux*, *enamourer* comme *enivrer, évènement* comme *avènement*. A propos d'*évènement*, on fait remarquer que l'*e* a régulièrement la prononciation ouverte lorsque dans la syllabe suivante se trouve un *e* muet. La Commission pense que tous ces *e* ouverts doivent recevoir l'accent grave. On écrira donc, *cèderai, complèterai, règlerai,* au futur des verbes *céder, compléter, régler* comme on écrit déjà *achèterai, cèlerai*, etc. Naturellement cette règle ne saurait s'appliquer aus particules *é, dé,* en composition, dans les cas où la prononciation fermée de l'*e* est bien établie : *égrener dégrever*.

Pour un autre emploi de l'accent grave, voir plus loin, paragraphe 11, *ll*.

L'accent circonflexe a été imaginé pour marquer la suppression d'une voyelle (*âge, bâiller, dû, assidûment*, anciennement *aage, baailler deü, assiduëment*) ou d'une consonne (*arrêt, forêt, être, êtes, maître*, anciennement *arrest, forest, estre, estes, maistre*)[1], mais, comme la syllabe où cette suppression avait eu lieu conservait la prononciation longue, on en est arrivé à considérer le circonflexe comme un signe propre à marquer la longueur ou le timbre

1. Voir les cahiers de l'Académie (1694) édités par Didot, p. 119.

de la voyelle. Par exemple, il indique le son fermé de l'*a* ou de l'*o* dans *théâtre, cône, dôme,* où aucune suppression n'a eu lieu, Dans notre orthographe actuelle l'emploi du circonflexe, soit dans sa signification première (suppression d'une lettre), soit comme signe de prononciation, est des plus irréguliers. Depuis la sizième édition du Dictionnaire de l'Académie on écrit, sans accent, *chute, joute, otage* (autrefois *cheüte, jouste, ostage*), mais on écrit encore *dû, assidûment, roûte,* et l'Académie hésite entre *dévoûment* et *dévouement, crucifiement* et *crucifîment*, etc. Nous n'hésitons pas à proposer la suppression de ces circonflexes[1].

Mais d'autres cas sont plus embarrassants : *cône* et *dôme*, recevant le circonflexe, qui marque simplement le son fermé de l'*o*, faut-il attribuer le même signe à *zone,* où la prononciation de l'*o* est la même ? La Commission l'a pensé, mais elle n'a pris aucune décision pour *aphone*, *téléphone,* dont la prononciation ne semble pas fixée. Prenant en considération les divers cas qui se présentent, elle a décidé de supprimer le circonflexe placé sur les voyelles *i, u*, dans lesquelles il ne marque pas une modification sensible de la prononciation, et sur les diphtongues qui sont longues par nature. Ainsi l'on écrira *ile, flute*[2], *mourut, rendit, maitre, naitre, traitre, croute, voute,* etc. De même, dans la conjugaison de certains verbes, *tinmes, tintes, vinmes, vintes,*

1. D'accord avec M. Gréard, p. 18.

2. Sans doute l'*u* de *flute* était long autrefois (Thurot, *De la prononciation française*, II, 590), mais il en était de même des finales en *-ure*, correspondant à un ancien *-eüre : blessure, monture*, etc., qui se distinguaient de *-ure*, avec *u* bref, dans *ceinture, mesure*. Mais ces différences sont maintenant oblitérées : on n'écrit plus *blessûre,* et il n'y a pas de raison pour écrire *flûte*.

qu'il *tint*, qu'il *vint*. Par analogie, mais avec plus de réserve, parce qu'ici la prononciation est hésitante, la Commission propose de supprimer le circonflexe dans les prétérits (*aimames, aimates*) et dans les imparfaits du subjonctif (*aimat*) de la première conjugaison, la suppression du même accent pour les autres conjugaisons (*rendit, mourut*), résultant de la règle générale proposée plus haut.

2. **Tréma**. — Ce signe a été placé originairement sur les voyelles *e, i, u*, lorsqu'elles étaient précédées d'une autre voyelle avec laquelle elles ne devaient pas former diphtongue : *Noël, haïr, Saül, aiguë*[1]. La Commission est d'avis de conserver cette notation, sauf pour l'*e* dont le son est suffisamment marqué par la consonne qui suit (*Noel*). En ce qui concerne l'*i*, elle croit que l'emploi du tréma pourrait être avantageusement étendu à des mots tels que *ébahir, trahison*, où l'introduction d'un *h* pour marquer la séparation des deus voyelles semble indiquer une aspiration qui n'existe pas. La graphie *ébaïr, traïson*, qui est conforme à l'ancien usage, est une véritable simplification qu'elle n'hésite pas à adopter.

Mais le tréma n'est pas employé seulement pour marquer l'individualité des voyelles *e, i, u*. Peu à peu on s'est accoutumé à le placer sur l'*i* semi-voyelle, dans

1. Dans *aiguë, ambiguë, ciguë*, l'*e* se prononçait encore au dix-septième siècle. Par le tréma on évitait la confusion avec les finales de *figue, intrigue*, etc. Si l'on abolit l'emploi du *g* comme palatale, en le remplaçant par *j*, le *g* ne conservera plus que le son guttural; on pourra supprimer l'*u* qui maintenant sert à marquer le son guttural du *g* devant *e, i*, et écrire *fige, intrige*. Dès lors, l'*u* reprendra sa valeur propre, et *aigue*, sans tréma, marquera très clairement la prononciation.

aïeul, glaïeul, baïonnette, païen. Il semble difficile de modifier sur ce point les habitudes reçues, d'autant plus que l'*y*, jadis assez fréquemment employé dans ce cas, et conservé dans quelques noms communs (*bayadère mayonnaise*) et dans certains noms propres (*Bayard, Payen*, etc.), prête à confusion. En effet, dans *abbaye, ayons, payer*, l'*y* non seulement a la valeur d'un *i* (*i* syllabique dans *abbaye*, et *i* semi-voyelle dans *ayons, payer*), mais encore il sert à donner le son *é* (*abbaye*, prononcé *abéïe*) ou *è* (*payer*, prononcé *pèïé*) à l'*a* qui précède[1]. La Commission, tout en reconnaissant qu'il y a inconvénient à donner à un même signe deus valeurs différentes, est d'avis de conserver le tréma comme signe de l'*i* semi-voyelle, et propose d'en étendre l'emploi à *bayadère, cahier, mayonnaise*, qui s'écriraient *baïadère, caïer, maïonaise.*

VOYELLES SIMPLES ET COMPOSÉES

3. **A.** — Le son *a* n'est guère noté d'une façon irrégulière que dans *femme*, qui fut jadis prononcé *fan-me*[2]. Mais cette prononciation, qui n'existe plus aujourd'hui, ne fut jamais générale : *fame* est une graphie fréquente au moyen âge, et c'est celle que nous proposons de reprendre. Elle est d'ailleurs dans un rapport logique avec celle que nous proposerons plus loin (§ 12) pour les adverbes en *-amment, emment.*

4. **AN, EN.** — Ces deus groupes correspondent étymologiquement, le premier au latin *an*, le second

1. L'*y* modifie de même façon la prononciation de l'*o* et de l'*u* dans *royal, ennuyer, tuyau.* Cf. § 9.

2. Thurot, *De la prononciation française*, II, 454-455.

au latin *en, in*. Originairement distincts dans la prononciation, ils commencèrent à se confondre, dans la France centrale, vers le douzième siècle, en un son unique qui est celui d'*an*, tout en restant ordinairement distincts dans la graphie. Cependant la notation *an*, au lieu d'*en*, se rencontre dans quelques mots : *dans* (lat. *de intus*), *sanglier* (lat. *singularis*), *sangle* (lat. *cingulum*, devenu *cingula*). Didot proposait une réforme partielle qui aurait consisté à adopter la finale *-ant* pour les adjectifs et substantifs verbaus, et la finale *-ance* pour les substantifs qui actuellement sont terminés par *ence*[1]. M. Gréard approuvait cette réforme[2] qui aurait divers avantages. Ainsi serait supprimée la distinction, souvent bien subtile, entre les participes présents et les adjectifs verbaux, et en même temps on éviterait la confusion qui existe dans l'écriture entre *couvent*, *expédient*, *affluent*, substantifs, et *couvent*, *expédient*, *affluent*, verbes. Mais il est évident qu'il faudrait aller plus loin et substituer, partout où la prononciation le permet, *an* à *en*. La Commission a reculé devant cette réforme qui, appliquée avec logique, modifierait l'orthographe de plusieurs milliers de mots. Toutefois elle n'a pu se résigner à conserver partout l'usage actuel. On verra, au paragraphe suivant, qu'elle le modifie dans un cas où la graphie *en* est amphibologique, et, au paragraphe 12 (sous **MM**), qu'elle écarte la graphie *amm*, *emm* dans les adverbes formés par l'addition du suffixe

1. *Observations sur l'orthographe française*, 2e éd., p. 67 et suiv.; cf. le même, *Remarques sur la réforme de l'ortografie française adressées à M. Ed. Raoux*, p. 29.

2. *Note*, p. 27.

-ment aus participes présents ou adjectifs en *-ant*, *-ent*.

5. **IEN**. — Actuellement le groupe *ien* représente deus prononciations : l'une dans *bien*, *chien*, *chrétien*, *maintien*, *mien*, *tient*, *vient*, l'autre dans *client*, *inconvénient*, *orient*, *patient*. On propose de remplacer, pour ces derniers mots et autres semblables, *-ient* par *-iant*. Il n'est pas douteus que cette réforme conduira logiquement à remplacer *en* par *an* dans tous les cas où ces deus groupes de lettres représentent le même son.

6. **AON**. — La graphie *faon*, *paon*, *taon*[1] conserve le témoignage d'une prononciation depuis longtemps disparue[2]. On écrivait jadis *flaon*, qui a été ramené, dès le dis-septième siècle, à *flan*. Nous proposons d'écrire de même *fan*, *pan*, *tan*.

7. **EU**. — Le son *eu*, suivi ou non d'*l* mouillée, est noté de façons variées. Nous avons en effet :

eu : leur, *peur*, *écureuil*.

œu : cœur, *sœur*, *nœud*, *vœu*.

œ : œil.

ue : cueillir, *écueil*, *orgueil*.

La difficulté de s'en tenir à une notation uniforme vient surtout de ce que les consonnes *c* et *g* ayant une prononciation différente selon la voyelle qui les suit, il était impossible d'adopter la notation *eu* pour *cœur*, *cueillir*, *écueil*, *orgueil*. Lorsqu'il sera admis — ce que nous ne nous sommes pas crus autorisés à proposer — que *c g* ont en toute circonstance la prononciation

1. On peut ajouter les noms de lieux *Craon*, *Laon*, *Thaon*.
2. Thurot, *De la prononciation française*, II, 540.

gutturale, il sera loisible d'écrire *ceur, ceuillir, éceuil, orgeuil*. Dans l'état actuel de notre alphabet, il serait peut-être logique d'écrire *cœur, cœuillir, écœuil*. La Commission, trouvant cette graphie trop compliquée, ne la propose pas. Mais elle croit que, dans le cas où n'intervient pas la difficulté causée par le *c* et le *g*, une simplification est possible. Elle propose donc d'écrire *neu, seur, veu*, au lieu de *nœud, sœur, vœu*.

La graphie *eu*, en certains cas, ne signifie rien de plus qu'un simple *u*. C'est qu'elle est restée longtemps en usage comme survivance d'une époque où elle marquait le son des deus voyelles consécutives et distinctes *e-u*. En 1740, la troisième édition du Dictionnaire de l'Académie supprima l'*e*, devenu muet depuis des siècles, dans *deu, veu*, participes de *devoir* et *voir* (anciennement *veoir*). Elle négligea de faire cette correction dans *heur, bonheur* et *malheur*, qui encore au dis-septième siècle se prononçaient *ur, bonur, malur*[1], et dont la prononciation a été faussée par la graphie. On n'a pas non plus opéré ce retranchement dans les formes du verbe *avoir* qui s'écrivent par *eu* alors qu'on prononce *u*. Ici du moins l'oubli est réparable. La Commission propose d'écrire *u* (participe), *us* (prétérit), *usse* (imp. du subj.).

Un autre cas est celui des mots *gageure, mangeure, vergeure*, où l'*e* n'a même pas la valeur d'un souvenir étymologique, puisqu'il sert uniquement à marquer la qualité palatale du *g*. La Commission, ayant adopté (voir § 14) le *j* au lieu de *g* palatal, est naturellement amenée à proposer la graphie *gajure, manjure, verjure*.

1. Thurot, *De la prononciation française*, II, 545.

8. **IN**. — Le son *in*, écrit ainsi dans notre orthographe, est encore représenté par les groupes *ain* et *ein*, graphies qui s'expliquent historiquement par une prononciation différente de celle qui prévaut aujourd'hui, et même par *en* (*chrétien*). Il serait assurément désirable de ramener ces variétés à l'unité, mais la Commission a pensé que cette réforme, comme toutes celles qui changeraient la physionomie d'un trop grand nombre de mots, doit être réservée à ceus qui, un jour, possédant des pouvoirs plus étendus que les siens, seront chargés de doter la langue française d'une orthographe établie sur des bases rationnelles.

Présentement, elle se borne à une proposition très modeste, celle de supprimer le second *e* de *dessein*. En effet, *dessein* et *dessin* sont le même mot pris en deus acceptions, et il n'y a aucune raison de leur conserver deus orthographes.

9. **Y**. — L'*y* a, dans notre orthographe, des emplois très différents qui paraissent assez mal réglés. Sans parler des termes empruntés au grec, où elle représente l'upsilon, et dont il sera question plus loin (§ 17), cette lettre avait autrefois le son d'un *i* syllabique dans un grand nombre de mots où elle a été remplacée par *i*. De cette notation il nous est resté *abbaye, pays, paysan,* qui anciennement étaient prononcés *aba ie* (et *abe-ie*), *pa-is, pa-isan*[1]. Depuis la fin du seizième siècle, la prononciation de ces mots se modifia peu à peu, et l'on en vint à prononcer *abé-ie, pè-is, pè-isan*, ce qui est l'usage actuel. L'*y* sert donc à double fin : il représente un *i* et de plus influe sur le son de la voyelle *a* qui précède. En d'autres mots il a le carac-

1. Thurot, *De la prononciation française*, I, 501.

tère d'une semi-voyelle : *yèble, yeux, yeuse, ayant, ayez, effrayer, payer, rayon, aloyau, foyer, loyer, royal, ennuyer, tuyau.* On remarquera que, dans ces exemples, l'*y* lorsqu'il est précédé d'une voyelle en modifie le son : *è-yant, è-yez, aloi-yau, foi-yer, roi-yal, tui-yau*[1]. Toutefois, dans *bayadère, fayard*[2], *mayonnaise,* cette modification n'a pas lieu[3]. Ce qui ne laisse pas d'augmenter la confusion, c'est qu'en certains cas la prononciation et l'orthographe ne sont pas encore fixées. Ainsi l'Académie admet *paye, payent* et *paie, paient;* de même *payerai, paierai* et *pairai.* La Commission se borne à signaler ces irrégularités qu'elle n'aurait pu corriger sans introduire des notations nouvelles qui eussent altéré la physionomie d'un grand nombre de mots et n'en eussent pas simplifié l'orthographe. Ici encore la réforme doit être réservée au temps où l'on se décidera à créer une nouvelle orthographe à base phonétique.

CONSONNES

10. **Consonnes parasites.** — Chacun sait que l'orthographe française a été surchargée, principalement au seizième siècle, de consonnes dépourvues de valeur phonique et ayant simplement pour objet de rapprocher les mots français de leurs types étymologiques vrais ou supposés. Au dis-huitième siècle l'Académie s'attacha, particulièrement dans la troisième édition de son Dictionnaire, à faire disparaître « toutes les

1. On prononçait autrefois *a-yant, a-yez,* etc. Thurot, *De la prononciation française,* I, 299.

2. Hêtre. Ce mot n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie.

3. Cf. plus haut, fin du paragraphe 2.

superfluités qui pourraient être retranchées sans conséquence[1] », et dont beaucoup, hâtons-nous de le dire, n'avaient pas été admises par la généralité des écrivains. C'est ainsi que, depuis 1740, les graphies *advocat*, *bienfaicteur*, *subject*, et autres du même genre, furent abolies. Mais comme notre orthographe n'a jamais été l'objet d'une revision d'ensemble faite avec méthode, nombre de ces « superfluités » subsistent encore.

Les lettres parasites n'ont pas seulement l'inconvénient de compliquer l'orthographe : elles s'imposent parfois à la prononciation, qu'elles dénaturent. De tout temps il y eut des personnes, et particulièrement des maîtres, ayant pour principe que la prononciation doit se régler sur l'écriture, supposant, bien à tort, hélas ! que l'orthographe était avec la langue dans un rapport logique. C'est ainsi qu'on est arrivé à faire entendre le *p* dans *exception*, *présomption*, *présomptueux*, *promptitude*, *rédempteur*, où autrefois cette consonne n'était rien de plus qu'un ornement d'ordre étymologique[2]. On commence déjà à prononcer *dompter*, *indomptable*, bien que, pour ce dernier mot, le Dictionnaire de l'Académie ait averti que le *p* ne se prononçait pas. Il est même des mots où la lettre superflue a été ajoutée par suite d'une erreur étymologique. C'est ainsi qu'on écrit *poids*, parce qu'on a cru autrefois que ce mot venait de *pondus*.

La Commission est d'avis que toutes ces consonnes parasites, sauf bien entendu dans les cas où elles sont prononcées, doivent disparaître. On écrira donc *cors*, *las*, *ni*, *neu*, *doit*, *pois*, *puis*, *rempar*, *sculter*, *set*,

1. Préface de la troisième édition.
2. Voir Thurot, *De la prononciation française*, II, 363-365.

setième, vint, au lieu de *corps, lacs, nid, nœud, doigt, poids, puits, rempart, sculpter, sept, septième, vingt.*

Au sujet de *corps* on objecterait vainement que le *p* reparaît dans *corporation, corporel.* Ces mots n'appartiennent pas à la même période de la langue que *corps :* ce sont des termes savants créés à une époque relativement récente. D'ailleurs la graphie *cors*, qui est la plus ancienne, se relie mieus aus dérivés *corsage, corset*[1].

Cette réforme en appèle une autre. Dans des mots tels que *compte, compter, dompter, prompt, promptitude, temps,* l'*m* n'est évidemment motivée que par le *p* qui suit. Le *p* disparaissant, il devient légitime d'écrire *donter, pront, prontitude, tens.* C'est du reste l'orthographe ancienne.

La même réforme s'impose pour certains mots où, par souci étymologique, on introduit aus trois premières personnes de l'indicatif présent un *d* qui ne se prononce ni à la première personne ni à la seconde, et qui, à la troisième, sonne *t* dans les cas de liaison : *prends, rends, couds, mouds, — prend, rend, coud, moud.* Nous n'hésitons pas à proposer d'écrire *prens, rens, cous, mous,* aus deus premières personnes, et *prent, rent, cout, mout*, à la troisième. Ne serait-il pas à propos aussi, à la troisième personne de l'indicatif présent de *vaincre*, d'écrire *vaint*, orthographe ancienne, au lieu de *vainc ?* De même *siet*, au lieu de *sied.*

La distinction de *différent*, adjectif et de *différend*, substantif, ne paraît pas justifier une orthographe

1. Il est intéressant de remarquer que Descartes préférait l'orthographe *cors*. Voir édition V. Cousin, VII, 404.

spéciale à chacun de ces deus mots. La Commission est d'avis d'adopter une orthographe unique : *différent*. De même il lui semble que la nuance de sens qui sépare *fond* de *fonds* n'exige nullement une différence orthographique pour ces deus mots qui en réalité n'en forment qu'un. Elle propose d'écrire *fond* sans *s* dans les deus cas[1]. Elle hésite à formuler la même proposition pour *quant* et *quand*, qui autrefois s'écrivaient de même.

La Commission incline à penser qu'il y aurait lieu de revenir à l'ancienne forme *pié* pour *pied*. Une simplification du même genre eut lieu lorsqu'on substitua *clé* à *clef*. Cependant on reconnaît que le *d* se lie (mais avec le son *t*) dans quelques locutions *pied en cap*, *pied à terre*. A tout prendre, *piet* (cf. *piétiner*, *piéton*) vaudrait mieus que *pied*.

La Commission propose de rétablir le *t* dans *appas*. Ce mot n'est autre que le pluriel d'*appat*. On supprimerait ainsi une véritable anomalie.

11. **Consonnes doubles suivies d'e muet.** — Les consonnes sont rarement doublées dans le français du moyen âge. Il n'est guère que l'*s* qui, entre deus voyelles, se double assez régulièrement pour marquer le son fort (sourd) de la sifflante ; dans la même position, l'*s* simple marquait le son faible, correspondant à notre *z*. L'*r* aussi est souvent doublée, mais d'une manière peu constante. On trouve couramment *guerre* et *guere*, *terre* et *tere*. A la Renaissance on prit l'habitude d'employer la consonne double là où elle existait en latin ; puis cet usage fut étendu à d'autres cas ; d'où de nombreuses inconséquences.

1. C'est du reste ce que proposait Littré à l'article *fonds* de son dictionnaire.

Nous examinerons d'abord les consonnes doublées avant un *e* muet ou faiblement prononcé.

LL. — On écrit *belle, nouvelle*, selon l'orthographe latine, mais dans *cruelle, échelle, telle, quelle, mortelle*, la même raison ne peut être invoquée. D'autre part, l'*l* simple est conservée dans *fidèle, clientèle*, etc.

La plupart des verbes en *eler* doublent leur *l* avant l'*e* muet : *appelle, appellerai*, mais en plusieurs ce dédoublement n'a pas lieu : *épèle, épèlerai ; gèle, gèlerai ; harcèle, harcèlerai*, etc.

Après *i* le doublement de l'*l* présente ce grave inconvénient qu'il entraine une confusion entre *l* mouillée et *l* non mouillée. On donne la même finale à *tranquille, ville*, et à *bille, fille, vrille*. D'où les erreurs de prononciation qu'on observe dans *anguille, apostille, camomille*, où l'étymologie n'autorise pas la prononciation dite mouillée.

Après *o* le doublement est rare : *colle, molle*. De même après *u : bulle, nulle, tulle*. Bien plus nombreus sont les cas d'*l* simple.

La Commission propose de réduire *ll* à *l* dans tous les cas, sauf là où *ll* marque la mouillure : *bille, fille*. Le son ouvert d'un *e* précédent sera marqué par l'accent grave : *apèle* comme *gèle*.

RR. — La différence de prononciation entre *rr* et *r* est le plus souvent insensible, et en certains cas elle paraît due à la graphie.

Après *a : arrhes, bécarre, simarre*. Mais infiniment plus nombreus sont les mots avec une seule *r : are, accapare, barbare, compare*, etc.

Après *e : erre, ferre* (d'*errer* et de *ferrer*), *guerre, tonnerre*, où la double *r* a une cause étymologique,

mais on ne voit pas que la prononciation soit autre que dans *colère, frère, légère.*

Après *i* : *myrrhe.*

Après *o, u,* où l'*r* ne se redouble guère que dans *abhorre, susurre, beurre.*

Après *ou* : *bourre, courre, fourre.*

La Commission propose pour tous ces cas la réduction à *r* simple.

MM. NN. — Ici le doublement des consonnes se justifie soit par des causes étymologiques dont la Commission est décidée à ne pas tenir compte, soit par une prononciation qui a pu être en vogue autrefois, mais qui est maintenant périmée. Nous savons qu'au seizième siècle on prononçait *hon-me, son-me,* avec *o* fermé (à peu près *ou*) et nasalisé[1]. Cette prononciation n'existant plus, il parait à propos de simplifier la notation et d'écrire *flame, grame, home, nome, some*[2], et de même *cane, mane, bone*, graphies qui sont du reste les plus fréquentes en ancien français. Lorsque la double *n* est précédée d'un *e* ouvert, cet *e* recevra l'accent grave *ènemi* (comp. *chènevis*). On écrira donc *prène, anciène, chiène, méridiène, persiène, tiène, viène.*

TT. — Même proposition, avec l'emploi de l'accent grave pour marquer le son ouvert de l *e* précédent. On écrira *nète* comme *discrète, jète* comme *achète, quite* comme *dite, sote* comme *dévote, hute* comme *chute, goute* comme *toute.*

PP. FF. — Il semble bien que la prononciation actuelle ne tienne plus compte du doublement de ces

1. Thurot, *De la prononciation française.* II, 517, 520, 521.
2. Pour *fame,* voir plus haut, § 3.

consonnes [1]. La Commission propose donc l'emploi général de la consonne simple .

12. **Consonnes doubles suivies d'une voyelle sonore.** — Il semble que la simplification admise pour les consonnes doubles suivies d'un *e* muet ou presque muet devrait s'étendre aus mots où le doublement a lieu avant une voyelle sonore. En fait, les conditions ne sont pas les mêmes dans les deus cas. La prononciation des consonnes doubles avant une voyelle sonore est certainement moins constante qu'avant un *e* muet. Par suite la Commission n'a pas cru devoir imposer un même traitement à toutes les séries de mots qu'elle a examinées. En principe, la double consonne se fait sentir dans les mots de formation savante, que l'on connaît plutôt par la vue que par l'ouïe ; mais cette indication générale n'est pas assez sûre pour servir de base à une règle orthographique.

LL. — La double consonne se fait entendre dans un certain nombre de mots composés avec les prépositions *ad*, *cum*, et dans tous ceus qui sont composés avec *in* : *allocation*, *allusion*, *alluvion*, *collaborer*, *illettré*, *illégal*, *illégitime*, *illuminer*, *illusion* ; de même dans quelques autres mots tels que : *belliqueux*, *belligérant*, *belladone*, *colloque*, *constellation*, *ellipse*. Tant que cette prononciation subsistera, la graphie actuelle devra être respectée. Mais en d'autres cas la simplification paraît désirable, et tout d'abord, dans le corps des mots, après *i*, car à cette place une mouillure peut s'introduire indûment. Déjà, trompés par l'écriture,

1. Déjà au seizième siècle certains grammairiens prononçaient *ff* et *pp* comme *f* et *p*. (Thurot, *De la prononciation française*, II, 387-8, 390).

certains prononcent *osciller, scintiller, vaciller* avec *l* mouillée. On écrira donc *osciler, scintiler, vaciler*, avec d'autant plus de raison que, d'après la proposition formulée dans le paragraphe précédent, on devra écrire au présent *oscile, scintile, vacile* [1].

En dehors de ces mots, la Commission propose de réduire *ll* à *l* dans tous les cas où la prononciation le permet, par exemple dans *aléger, alaiter, alécher, alégresse* [2], *alié, alouer, alumer, amolir, balade, balot, balon, baloter, balet, caleux, celier, célule, cellulose, colection, colège, colègue, coler, colier, dalage, ébulition, embélir, imbécilité* [3], *pélicule, séler, soliciter.*

RR. — Les difficultés sont les mêmes pour ce groupe. La prononciation, étant variée, ne permet pas une notation uniforme. L'*r* double a commencé à se simplifier, dans la prononciation, dès la seconde moitié du dix-septième siècle [4]. Actuellement la double *r* n'est guère sensible que dans certains futurs et conditionnels : *courrai, acquerrai, mourrai* [5], dans les mots de création savante formés avec *in* ou avec *inter*, tels que *irrationnel, irréductible, irrésolu, interrègne*,

1. Il n'est pas à craindre que la mouillure s'introduise dans les mots commençant par *ill*. Les fausses prononciations s'introduisent par analogie, et ici l'analogie est entièrement en faveur de la prononciation actuelle puisqu'aucun mot commençant par *ill* n'a *l* mouillée.

2. La graphie *allégresse* ne date que de la 6e édition (1835) du *Dictionnaire de l'Académie*.

3. Nous avons proposé *bule, bèle ;* et *imbécile* appartient à l'orthographe officielle.

4. Thurot, II, 377.

5. Ce sont les verbes où le type latin présente deus *r* rapprochées par la perte d'une atone intermédiaire : *currere, acquirere, morire* [*habeo*]. Ce cas ne se présente pas pour * *potere* [*habeo*], aussi prononce-t-on *vourai* et non *pourrai*.

interroger; peut-être aussi dans *erreur*, *horreur*, *terreur*, *torrent*, *torride* et mots apparentés, où toutefois la tradition est assez flottante [1].

Dans tous les autres cas, la Commission propose la simplification. Ainsi dans les mots formés avec *cum*, tels que *corélatif*, *corespondre*, *coroborer*, *coroder*, et de même dans *amarer*, *barer*, *bareau*, *barique* [2], *beurer*, *bigarer*, *bourache*, *bourasque*, *boureau*, *bourer*, *bouriche*, *bouru*, *caré*, *carière*, *coridor*, *charète* [3], *charue*, *courier*, *couroucer*, *débarasser*, *entérer*, *équarir;* en somme, partout où la prononciation ne fait pas sentir la double *r*.

MM. — La double *m* ne se prononce guère que dans les mots de création savante tels que *commémorer*, *commotion*, *incommutable* (et cependant on prononce *comutateur* et non *commutateur*), *immanquablement*, *immatriculer*, *immense*, *immerger*, *immeuble*, *immobile*, *immuable*. Dans ces cas, et autres analogues, l'orthographe actuelle doit être conservée. Mais on ne prononce plus les deus *m* dans les mots de formation populaire *emmailloter*, *emmêler*, *emmener*, *emmieller*, *emmitoufler;* la prononciation est uniformément *en-maillotter*, etc. Telle est aussi la graphie que propose la Commission.

Dans tous les autres cas on simplifierait. On écrira *acomoder*, *assomer*, *comander*, *comètre*, *comode*, *comotion*, *comun*, *enflamer*.

La même règle s'appliquerait à des mots où la pre-

1. Voir les témoignages contradictoires rassemblés par Thurot. II, 380.

2. On écrit déjà, avec une seule *r*, *baril*, qui est de la même famille.

3. De même *charetier*, *charoi*, *charon* ; on écrit déjà *chariot*.

mière *m* donnait autrefois à la voyelle précédente une prononciation nasale : *grammaire* (jadis prononcé *gran-maire*) ; les adverbes formés de participes ou adjectifs verbaux en *ant*, *ent* et du suffixe *ment* : *indépendamment*, *apparemment*, *ardemment*, *évidemment*, *incidemment*, *prudemment*. La Commission considère comme étant en voie d'extinction la prononciation *indépendan-ment*, *apparen-ment*, *arden-ment*, encore conservées en certaines provinces, et propose d'écrire, conformément à la prononciation la plus usuelle, qui ne date pas d'hier [1], *indépendament*, *apparament*, *ardament*, etc.

NN. — L'*n* double n'est prononcée que dans les mots de formation savante et tardive commençant par *in* : *inné*, *innocent*, *innocuité*, *innombrable*, *innomé*, où cette notation ne peut être modifiée. Dans tous les autres cas la Commission propose la simplification : *abandoner* (et tous les verbes en *oner*), *anée*, *anuel*, *aniversaire*, *aneau*, *anoncer*, *bonet*, *conaître*, *conivence*, etc.

CC. — Les composés avec *ad* tels que *accommoder*, *accorder*, *accroître*, *accuser*, ont conservé le double *c*, encore bien que depuis longtemps on n'en prononce qu'un [2]. Le groupe *cc* se rencontre encore en un grand nombre de mots qui sont de création savante, ou dont la graphie a été réformée en vue de rappeler l'étymologie : *baccalauréat*, *bacchante*, *ecclésiastique*, *occuper*, *occasion*. La Commission n'hésite pas à proposer la simplification, qui, pour beaucoup de mots, ne sera

1. Cette prononciation est attestée depuis la fin du dix-septième siècle (Thurot, *De la prononciation française*, II, p. 453-454).
2. Thurot, II, 388.

qu'un retour à la graphie du moyen âge dont on ne s'était écarté que par pur pédantisme[1]. Par suite elle propose *aquérir*, *aquisition*, etc., au lieu d'*acquérir*, etc. Elle ne conserve les deus *c* que dans les cas où la prononciation les fait sentir (*occulte*) et dans ceus où le second *c* a le son sifflant (*occire*[2], *occident*).

GG. — Les deus *g* des types étymologiques des mots formés avec *ad* ont été généralement réduits à un seul : *agréer*, *agréger*. Nous proposons la même simplification pour les mots en petit nombre où le double *g* a été conservé ou rétabli : on écrira donc : *aglomérer*, *aglutiner*, *agraver*. Pour les mots où le second *g* a le son palatal, *suggestion*, voir plus loin, § 14.

TT. — Nous faisons la même proposition pour le double *t*, qui ne se prononce pas autrement que *t* simple : *abateur*, *abatoir* (comme *abatis*), *atendre*, *ateindre*, etc.

DD. — Le *d* doublé est rare : on ne le rencontre guère que dans les mots introduits par des lettrés et où actuellement il est ordinairement admis dans la prononciation : *addition*[3], *reddition*, où nous le laissons subsister.

PP. — La plupart des mots composés avec *ad* et un mot commençant par un *p* ont actuellement un double *p* : *appétit*, *apporter*, *apprendre*, *appui*. Cependant *apaiser*, *apercevoir*, *aplanir* ont conservé la

1. Comme dans *bacchante* l'*h* est inutile et peut entraîner une fausse prononciation, la Commission la supprime.

2. Où du reste le premier *c* admis par la prononciation courante est une addition pédante. On écrivait autrefois, et on prononçait *ocire*.

3. Cette prononciation est évidemment déterminée par l'écriture, car autrefois on disait *adition* (Thurot, II, 389).

graphie ancienne qui n'admettait pas le doublement de la consonne [1]. Nous proposons de généraliser cette manière d'écrire. Même pour les mots savants, où originairement le double *p* devait se faire entendre, la simplification était faite depuis le commencement du dis-septième siècle. Nous écrirons donc *oportun*, *opression*, *oprobre*. La Commission n'admet le double *p* que pour des mots récents où la prononciation est d'accord avec la graphie : *hippique*, *hippopotame* [2], *hippophagie*, etc.

BB. — Mêmes conclusions pour le double *b*, qui du reste est rare et ne paraît pas avoir jamais eu une prononciation différente de celle du *b* simple : *abaye*, *abesse*.

FF. — La prononciation ne tenant plus compte des deus *f*, nous proposons d'écrire, avec une seule, *afaire*, *afamer*, *afaiblir*, *afection*, *afirmer*, etc.

(A suivre.) PAUL MEYER

1. Thurot, II, 388.
2. Encore est-il que beaucoup de personnes prononcent *hipique*, *hipopotame*.

L'Idée de l'usage en matière de Langue et d'Orthographe

Dans son ouvrage sur la Grammaire française et les grammairiens du XVIe siècle[1], Livet, critiquant Ramus, s'exprime ainsi : « Ainsi Ramus croit assez faire en respectant la prononciation telle qu'elle est réglée par l'usage. Il ne songe jamais qu'on est en droit de lui demander au nom du même principe le respect de l'orthographe. » Est-il légitime de soumettre ainsi également au respect de l'usage la prononciation (et nous ajouterons la langue en général) d'une part, et l'orthographe d'autre part, ou, plus précisément, le mot d'usage a-t-il la même signification en matière de langue et en matière d'orthographe ? Telle est la question que nous nous proposons d'étudier.

Définition de l'Usage

La croyance à la toute-puissance de l'usage sur la langue nous vient de l'antiquité et particulièrement d'Horace. Bossuet, lorsqu'il dit dans son discours de réception à l'Académie : « l'usage, je le confesse, est appelé avec raison le père des langues, » et Vaugelas, lorsqu'il déclare que le bon usage est le maître de notre langue[2], s'inspirent du vers connu d'Horace :

si volet usus,
Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi[3].

1. Page 185.
2. Remarques, Éd. Chassang, I, 28. Nous reviendrons (*infra*, p. 32) sur la question du bon usage.
3. *Art poétique*, vers 72.

Mais que faut-il entendre par ce mot d'usage ? Consultons les dictionnaires qui font autorité, dictionnaire de l'Académie, dictionnaire de Littré, Dictionnaire général.

Le dictionnaire de l'Académie, dans la première édition, et le Dictionnaire général n'indiquent pas que le mot usage ait un sens particulier lorsqu'on l'applique à la langue. « *Usage :* coustume, pratique receue, » dit le dictionnaire de l'Académie (1re édition où nous trouvons entre autres exemples les suivants : « *l'usage est le maître des langues vivantes. Ce mot n'est plus du bel usage, n'est plus en usage.* » Le Dictionnaire général à *Usage*, 2 (Action de pratiquer habituellement quelque chose), cite le passage de Bossuet reproduit plus haut. La définition donnée dans la dernière édition du dictionnaire de l'Académie est plus longue que les précédentes sans en différer beaucoup : « *Usage :* se dit particulièrement de l'emploi qu'on fait des mots de la langue et il offre deux sens bien distincts. En général, il se dit de l'emploi des mots, tel que la coutume l'a réglé[1]. » Nous faisons à ces trois définitions la même critique : elles expliquent le mot *usage* par des synonymes (coutume, habitude) ; mais elles n'indiquent pas pourquoi cette coutume a une si grande autorité, ni surtout, ce qui serait très important, comment on peut distinguer ce qui est l'usage de ce qui ne l'est pas. En effet, des Français habitant des provinces différentes peuvent avoir l'habitude, la coutume d'employer des formes de langage que l'usage n'autorise pas.

1. Le second sens, ou sens particulier, ne nous intéresse que par cet exemple : « l'Académie ne prétend pas régler l'usage de chaque mot, elle indique l'usage qu'on en a fait ».

La définition donnée par Littré est plus satisfaisante : « *Usage*, 6°. Emploi ordinaire des mots, tel qu'il est dans la bouche du plus grand nombre. » Voilà qui semble clair : ce qui constitue l'usage ce sont les formes de langage employées par la majorité des Français. C'est du reste aussi l'opinion de l'Académie qui dans son dictionnaire « ne recueille et n'enregistre que les mots de la langue ordinaire et commune, de celle que tout le monde, ou presque tout le monde, entend, parle, et écrit[1]. » Le plus grand nombre, presque tout le monde, nous admettons que ces expressions ont la même valeur ; et en effet la difficulté est la même. Pour que l'usage ainsi défini ait une autorité, il faut qu'il ait été constaté ; pour savoir comment parle le plus grand nombre, il faut que l'on ait examiné, enregistré comment parle tout le monde. C'est une vaste enquête à faire, qui n'est pas encore faite, qui est peut-être impossible. Il faut plusieurs années pour connaître dans le détail les résultats d'un recensement de la population en France : un siècle suffirait-il pour mener à bien cette enquête sur la langue de tous les habitants ? Combien faudrait-il déjà de temps à chaque Français pour se rendre compte de sa propre langue, à s'en tenir au vocabulaire, et quelle quantité de savants phonétistes serait nécessaire pour interroger leurs concitoyens après s'être interrogés eus-mêmes ? Et l'on arriverait après tout ce travail à savoir à peu près, en l'an 2000, quel était l'usage en France dans le cours du XXe siècle. Sur celui de l'an 2000 on ne saurait rien. L'Atlas linguistique de MM. Edmond et Gilliéron, qui porte sur un nombre restreint de mots, a demandé de longues

1. *Dictionnaire de l'Académie*, 7e éd., préface VI.

années de travail ; et Littré, qui a donné à son dictionnaire vingt ans de sa vie, en s'en tenant à la langue écrite, déclare que « même en de telles limites, l'enregistrement n'est pas complet, car il faudrait avoir tout lu la plume à la main, et je n'ai pas tout lu[1]. »

Admettons cependant que des méthodes perfectionnées rendent possible cette enquête et qu'on en connaisse un jour les résultats : ce jour-là, il sera légitime de parler de « l'*emploi des mots tel qu'il est dans la bouche du plus grand nombre* » ou de « *la langue commune que tout le monde, ou presque tout le monde entend, parle et écrit.* » Jusque là se servir du mot d'usage, avec les sens que nous venons d'indiquer, c'est plus qu'un abus de mots, c'est un abus de confiance, qui ne recouvre que des décisions subjectives et arbitraires. En effet, il y a plus de mots relevés dans le dictionnaire de Littré que dans celui de l'Académie, plus encore dans le Dictionnaire général que dans celui de Littré : et pourtant j'entens employer depuis longtemps des mots que je ne trouve pas dans le Dictionnaire général. Il donne du mot *fourche* la définition suivante : « instrument à long manche de bois, terminé par deux ou trois branches pointues de bois ou de fer (pour retourner le foin, la paille, remuer le fumier, et charger les gerbes, etc.). » Or, dans la région de la Beauce que je connais, j'ai toujours entendu appeler *broc* la fourche à deus dents de fer qui sert à charger les gerbes, et *broquer* l'action de les charger. Dans la même région encore on appèle *sape* la faus de dimension réduite que manient de la main droite les moissonneurs flamands ou belges, tandis

1. Préface du dictionnaire IV.

qu'avec un crochet ils soutiennent de la main gauche les épis à couper ; ces moissonneurs sont couramment appelés des *sapeurs* dans la région étendue où on les emploie. Aucun de ces trois sens n'est indiqué dans le Dictionnaire général : je n'y trouve pas non plus le mot *calvanier*[1] par lequel on désigne dans la même région l'ouvrier de moisson qui sait tasser les gerbes dans la grange, et surtout dresser les meules en plein champ. Je n'y vois pas, après le mot *moie*, le diminutif *moyette* qui désigne comme le dizeau un petit tas de gerbes posées sur le sol du champ jusqu'à ce qu'on les rentre ou les mette en meule. Je trouve dans le dictionnaire *amignarder* et *amignoter*, que je n'ai jamais rencontrés ailleurs, mais je n'y trouve pas *amignonner* que j'ai entendu à Tours et qui est dans l'*Enfant à la Balustrade*, de M. Boylesve[2] au sens de flatter, caresser, apaiser un chien. Je ne prétens pas d'ailleurs que les mots et les sens qui viennent d'être cités devaient être relevés dans le dictionnaire, mais je me demande à quoi on a reconnu qu'ils faisaient moins partie de l'usage que ces mots de marine et de typographie qui sont nombreux dans le Dictionnaire général, mais qui ne sont certainement pas employés ni compris par le plus grand nombre des Français.

Cependant, si les définitions n'en sont pas satisfaisantes, ce terme d'usage correspont à quelque chose de réel : il est certain que celui qui parle doit, s'il

1. « Calvanier » est dans le petit *Larive et Fleury* qui donne également « broqueteur » : celui qui enlève les gerbes avec une fourche. Cela tient sans doute à ce que les auteurs du dictionnaire connaissent la Beauce : ils ont écrit leur préface à Laqueue-lez-Yvelines (Seine-et-Oise). Ils donnent aussi les sens de sape, saper, sapeur, que j'ai relevés.

2. La scène de ce roman est en Touraine.

veut être compris, employer les termes que connaît et emploie la personne à laquelle il s'adresse, et le groupe auquel appartient cette personne. Il n'y a donc pas *un usage*, mais *des usages*, aussi nombreux que les groupes sociaux dont l'ensemble constitue la nation ; ces usages se côtoient ou se pénètrent, et peuvent même coexister dans la même personne : la langue que nous parlons varie selon l'heure, le lieu, l'auditoire et la passion qui nous anime. C'est ce que constatait *Beauzée* lorsqu'il définissait une langue : « *la totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par les voix* [1]. » Littré fait une constatation analogue : « Il suffit de changer de cercle, de province, de profession, quelquefois seulement de livre, pour rencontrer encore tout vivants des termes que l'on croyait enterrés depuis longtemps [2] » et c'est aussi l'avis de l'Académie : « Chaque profession a son jargon, chaque famille et presque chaque individu, ce qu'avec un peu d'exagération on pourrait appeler son patois [3]. »

Tous ces usages sont-ils également légitimes ? Au contraire, y en a-t-il parmi eus un qui soit préférable aus autres, qui soit le *bon usage ?* C'est une nouvelle théorie que nous avons maintenant à examiner.

Le bon usage

La théorie du bon usage est celle de l'Académie, au moins dans la préface du dictionnaire [4] ; il n'im-

1. *Encyclopédie*. Article « Usage ».
2. Littré, Dictionnaire, préf. VI.
3. Dictionnaire, 7e éd., préf. V.
4. 7e éd. qui déclare reproduire l'opinion constante de l'Académie sur ce point.

porte pas en effet de connaître tous les usages de la langue ; il faut distinguer le bon des mauvais ; le bon seul compte et fait autorité. « Il y a, il est vrai, un bon et un mauvais usage : c'est un fait que personne ne conteste. Les uns parlent et écrivent bien, les autres écrivent et parlent mal... En réalité, le bon usage est l'usage véritable, puisque le mauvais n'est que la corruption de celui qui est bon. C'est donc au bon usage que s'arrête l'Académie [1]. » Cette théorie a été fondée au XVIIe siècle par Vaugelas : « Selon nous, dit-il, le peuple n'est le maistre que du mauvais usage, et le bon Usage est le maistre de nostre langue [2]. » Et encore : « il y a sans doute deux sortes d'*Usages, un bon* et *un mauvais*. Le mauvais se forme du plus grand nombre de personnes qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur : et le bon, au contraire, est composé non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix ; et c'est véritablement celui que l'on nomme le maistre des langues, celui qu'il faut suivre pour bien parler et pour bien écrire [3]. » Il donne enfin la définition du *bon Usage*, qui est *« la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps* [4]. »

Si nette qu'elle paraisse, cette définition ne définit rien. Dès l'époque de Vaugelas, Dupleix la discute : « Comment saura-t-on quelle est la plus saine partie de la Cour et des auteurs [5]? » En effet, en matière de

1. 7e éd., préf. V.
2. Rem. I, 28.
3. Rem. I, 12.
4. Rem. I, 13.
5. Cité par Brunot, *Histoire générale de la littérature et de la langue française*, IV. 766.

langue être plus sain que les autres ne peut avoir qu'un sens, c'est parler mieux que les autres, observer un meilleur usage, c'est-à-dire en somme observer le bon usage. La définition revient donc à ceci : le bon usage est celui de la plus saine partie de la Cour ; la partie la plus saine de la Cour est celle qui observe le bon usage. Il y a là un cercle dont on ne peut sortir qu'en admettant que Vaugelas a conçu, d'après ses souvenirs et ses lectures, une forme déterminée de langue française, qu'il donne à cette conception personnelle le nom de bon usage, et qu'il considère comme la partie la plus saine de la Cour tous ceux qui, à la Cour, parlent selon ses principes : si bien que parler français se ramènerait, comme l'a dit en passant Molière, à parler Vaugelas.

Les grammairiens du XVIIIe siècle, partisans du bon usage, ont bien vu aussi la faiblesse de la théorie de Vaugelas, et ils ont essayé d'y porter remède. Le P. Buffier dit : « Peut-être ferait-on mieux de substituer dans la définition de M. de Vaugelas le terme de *plus grand nombre* à celui de *la plus saine partie*... La plus nombreuse partie est quelque chose de palpable et de fixe, au lieu que la plus saine partie peut souvent devenir insensible ou arbitraire [1]. » Nous avons vu, dans le chapitre précédent, à quelles difficultés se heurtait une définition de l'usage par l'idée du plus grand nombre ; elles se retrouvent ici. Pour que la définition proposée par Buffier eût quelque valeur, il eût fallu d'abord délimiter exactement la Cour, et ensuite faire sur le langage des personnes

1. Cité par Beauzée au mot *usage*, dans l'*Encyclopédie*. Article reproduit dans l'*Encyclopédie méthodique*, Grammaire III, p. 602 et suivantes.

classées parmi les courtisans une enquête générale et précise qui n'a jamais été faite. Le plus grand nombre, aussi bien que la plus saine partie, peut être déterminé arbitrairement. Beauzée fait à la substitution proposée par le P. Buffier une autre objection, c'est qu'elle détruit[1] la définition de Vaugelas en y introduisant l'idée de majorité que Vaugelas avait précisément repoussée, pour lui préférer celle d'élite[2] : « La plus nombreuse partie des écrivains rentre communément dans la classe désignée par Vaugelas comme n'étant pas la meilleure[3]. »

Voici la définition que propose à son tour Beauzée : « le bon Usage est la façon de parler de la plus nombreuse partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus nombreuse partie des auteurs les plus estimés du temps[4]. » Beauzée ajoute à cette définition une justification curieuse de la suprématie attribuée à la Cour en matière de langue : « Ce n'est point un vain orgueil qui ôte à la multitude le droit de concourir à l'établissement du langage, ni une basse flatterie qui s'en rapporte à la plus nombreuse partie de la Cour ; c'est la nature même du langage[5]. » En effet, la Cour est dans la nation ce que le cœur est dans le corps animal ; c'est d'elle que partent la justice et la protection : il est nécessaire que les faibles, c'est-à dire les sujets, le peuple, emploie pour faire connaître ses besoins les signes connus de son protec-

1. Beauzée emploie une expression plus discrète : ne corrige qu'à demi
2. Voir les citations de Vaugelas, *supra*.
3. Beauzée, *op. cit.*, p. 603, col. I.
4. *Op. cit.*, p. 603, col. 1.
5. *Op. cit.*, p. 603. col. I.

teur; il est donc raisonnable que la Cour, protectrice de la nation, ait sur le langage national une autorité prépondérante[1].

Dans la partie nouvelle du même article de l'Encyclopédie méthodique, Marmontel critique avec justesse et éloquence cette théorie de Beauzée : « Une grande partie de la langue est commune à tous les états; et cette espèce de domaine public est plus ou moins étendu, selon le caractère et l'esprit de la multitude[2]. » Voici surtout un passage qui nous semble valoir d'être relevé : « La Cour, dont le langage roule sur un petit nombre de mots, la plupart vagues et confus, d'un sens équivoque ou à demi voilé, comme il convient à la politesse, à la dissimulation, à l'extrême réserve, à la plaisanterie légère, à la malice raffinée, ou à la flatterie adroite; la Cour a pu dans tous les temps négliger une infinité d'expressions naïves ou franches, dont elle n'avait pas besoin. Le monde poli et superficiel qui suit l'exemple de la Cour... a dû conserver de même le langage du sentiment dans toute sa délicatesse, comme essentiel au caractère de politesse et de galanterie qui est la surface de ses mœurs. Mais *son Dictionnaire n'a pas dû s'étendre au-delà du cercle de ses besoins*, et mille façons de parler..., en deux mots, le langage de l'éloquence et de la poésie n'a pas dû trouver dans le monde des observateurs bien zélés. » Beauzée avait reconnu d'ailleurs que l'autorité en matière de langage n'appartient pas uniquement à la Cour, car si le peuple pour présenter ses demandes doit parler le langage de la Cour, la Cour d'un autre côté doit en-

1. Nous abrégeons beaucoup cette démonstration, p. 603, col. II.
2. *Op. cit.*, p. 612, col. II,

tendre le langage des peuples[1], et c'est pour cela qu'il attribue aus auteurs une portion d'influence sur le langage.

Peut-être n'est-il pas légitime de réduire le peuple, comme le font Beauzée et Marmontel, aus seuls écrivains. Nous laisserons de côté cette question, car la définition de Beauzée prête à des critiques plus directes: elle a le tort, à nos yeus, de joindre aus défauts de la définition de Vaugelas, ceus de la définition de Buffier. D'une part, en effet, elle introduit l'idée de majorité en faisant une place *à la plus nombreuse partie de la Cour*, et d'autre part, en parlant *des auteurs les plus estimés du temps* elle admet quelque chose d'analogue à la plus saine partie de la Cour. Il ne saurait être question ici des divers talents littéraires qui peuvent attirer aus auteurs l'estime du public : il s'agit uniquement du langage. Les auteurs les plus estimés sont donc ceus qui ont la réputation de s'exprimer le mieus. Mais à quoi reconnait-on qu'ils s'expriment bien, si ce n'est à ce qu'ils se conforment dans leurs écrits au bon usage ? Or c'est précisément ce bon usage que Beauzée prétendait définir d'après leurs ouvrages. Une fois encore nous sommes au rouet.

Si les grammairiens du XVIIIe siècle n'ont pas réussi à consolider la théorie du bon usage, les événements, de leur côté, lui ont enlevé l'un de ses appuis, la Cour : en effet, « que valent aujourd'hui ces conseils ? et que subsiste-t-il de la théorie de l'usage ? Évidemment je devrais le savoir, ayant l'honneur de faire partie de l'Académie française, et même de la commis-

1. Cela doit être fort facile d'ailleurs, si le peuple parle le langage de la Cour pour exprimer ses vœus.

sion du dictionnaire de l'Usage. Et je le sais, peut-être, mais je n'en suis pas moins un peu embarrassé de le dire! Car, ni l'Élysée, ni le Parlement ne sont « la Cour », et, comme citoyen, je ne le regrette pas! mais comme grammairien et comme lexicographe, je ne vois plus très bien où, en quel lieu de France est l'usage « aristocratique » ni seulement « le bon usage ». Je sais bien où est le « mauvais », je ne sais plus où est le « bon », et, par un phénomène étrange, il arrive que, pour me faire une idée du « bon », ce n'est pas assez, ce ne serait même rien que de prendre le contraire du « mauvais ». La décision et l'empire en passeront-ils un jour « aux bons auteurs »? Ce sera donc alors, quand nous tomberons d'accord du catalogue des « bons auteurs », et ce jour est encore éloigné[1]. Et la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie confirme amplement la déclaration de M. Brunetière. Les académiciens du XIXe siècle déclarent conserver fidèlement les traditions de leurs devanciers avec la théorie du bon usage, mais sans donner sur celle-ci aucun éclaircissement ; ils restreignent d'ailleurs beaucoup leur autorité et se montrent moins absolus que l'était Vaugelas. « L'Académie n'a fait qu'un dictionnaire, et un dictionnaire est le moins impérieux des maîtres : s'y soumet qui veut[2]. » Elle ne fait pas le bon usage, elle le constate : « jamais elle ne s'est arrogé un vain pouvoir législatif sur les mots qu'elle reçoit tout faits du public qui parle bien et des auteurs qui écrivent purement[3]....elle l'observe (le bon usage) et le saisit dans les

1. F. Brunetière, *Revue des Deux-Mondes*, décembre 1901, p. 579, Vaugelas.

2. *Dictionnaire de l'Académie*, 7e édition, préf. XI. Affirmation exacte en théorie, mais non en pratique. Cf. *infra*, p. 42.

3. *Op. cit.*, V. N'y a-t-il pas contradiction avec la déclaration

conversations et dans le commerce ordinaire de la vie, ou le constate et le prend dans les livres[1] ». Selon quelle méthode, et d'après quels principes, l'Académie ne le dit pas ; elle indique cependant *à peu près* par les exemples suivants quel esprit l'a dirigée dans le discernement qu'elle a fait du bon et du mauvais usage: « Parmi les mots de formation récente, elle a exclu sans pitié ceux qui *lui ont paru* mal composés, contraires à l'analogie et au génie de la langue[2]. » Nous avons souligné les mots *lui ont paru* parce qu'ils indiquent que l'Académie ne s'est pas bornée à constater l'usage, comme elle le prétendait plus haut, mais qu'elle a formulé une opinion à elle, opinion fondée apparemment sur la connaissance qu'elle a du génie de la langue française ; l'autorité, en matière de néologisme, n'appartiendrait-elle pas au public qui parle bien et aus écrivains qui écrivent purement ? « On ne crée un terme général et vague, qui s'applique à toutes les nuances d'une idée, que pour ne pas démêler la nuance dont il s'agit et lui appliquer le sens propre : c'est le cas, *l'Académie l'a cru du moins*, de ce terme qu'un *fréquent et déjà long usage n'a pu cependant lui faire adopter*, celui d'*actualité*. » Ici l'Académie oppose nettement son opinion[3] à un usage qu'elle reconnait

de la page VI : « L'Académie ne recueille que les mots de la langue ordinaire et commune, de celle que *tout le monde* ou presque tout le monde parle, écrit ou entend. »

1. *Op. cit.*, V, VI.

2 *Op. cit.*, X.

3. Nous parlons de l'*opinion de l'Académie*, comme la préface du dictionnaire. Mais il est raisonnable de penser que l'opinion exprimée est seulement celle des quelques académiciens, peut-être de l'académicien unique, qui a sérieusement travaillé à la 7e édition. Voir à ce sujet des anecdotes curieuses dans J. Tell :

d'ailleurs long et fréquent : d'après ses propres déclarations elle se borne à constater l'usage. Deuxième exemple : « Peut-on dire un vapeur pour un bateau à vapeur ? *L'Académie ne l'a pas pensé.* Si l'usage persiste, ce sera à l'Académie du siècle qui vient de voir ce qu'elle fera. » Ici encore l'Académie décide par elle-même sans se reporter à l'usage du public qui parle bien et des écrivains qui écrivent purement ; elle charge d'ailleurs ses successeurs de faire pour le sens nouveau du mot *vapeur* ce qu'elle n'a pas voulu faire pour le mot *actualité :* l'esprit qui l'a dirigée dans le discernement du bon et du mauvais usage était manifestement plein d'incohérence et de contradiction. Et, en laissant de côté ces détails, si l'Académie devait dire ce qu'elle entent par le public qui parle bien et les écrivains qui écrivent purement, ne tournerait-elle pas dans le même cercle que ceus qui ont essayé de définir la plus saine partie de la Cour ?

En résumé, il y a bien en matière de langue[1] *un usage* (en employant le mot sans épithète), mais tellement étendu et changeant que, en admettant qu'il ne soit pas impossible de le constater un jour dans sa complexité, on ne le connait encore que très imparfaitement ; à plus forte raison est-il impossible d'agir sur lui pour le modifier. En second lieu, il ne reste rien de la théorie *du bon usage* émise par Vaugelas, et que l'on n'a jamais pu présenter de façon satisfaisante.

Les grammairiens français depuis l'origine, p. 121. et V. Hugo. *Choses vues.* 1850, 19 mars.

1. Ce que nous avons dit dans ce chapitre se rapporte surtout au vocabulaire. Nous avons relevé des remarques analogues concernant la prononciation et la syntaxe, mais nous les laissons de côté pour en venir à l'orthographe qui nous intéresse particulièrement.

L'usage en matière d'orthographe

En est-il de même pour l'usage en matière d'orthographe ? A priori on peut répondre non, car la question ne se pose pas de la même manière. En effet, si, pour un enfant, l'acquisition de sa langue maternelle est sinon spontanée, du moins inconsciente et inévitable, il lui faut, pour apprendre l'orthographe de la même langue, une étude spéciale qu'il ne peut faire sans maître et que rien ne peut suppléer. Avant même d'apprendre l'orthographe, il lui faut connaître l'alphabet, c'est-à-dire l'ensemble des signes visuels usités comme symboles des sons de la langue. Ces signes ne sont pas plus que la langue un produit spontané de l'esprit individuel ; on ne les apprent pas inconsciemment, ils ne sont pas modifiés, diversifiés à chaque instant par ceus qui les emploient et l'on sait que notre alphabet, par l'intermédiaire des Latins, des Grecs et des Phéniciens, nous fait remonter jusqu'à l'aurore de notre civilisation. Instrument conventionnel de communication entre tous les hommes d'un même pays, l'alphabet d'une langue doit, par définition, être le même pour tous ceus qui s'en servent. Tous ceus qui parlent une langue, par ce fait même, contribuent à la former ; s'ils la subissent, ils la modifient aussi dans une certaine mesure, et ce sont ces modifications multiples et incessantes qui rendent si difficile de délimiter et de constater l'usage d'une langue. Au contraire, tous ceus qui écrivent à une même époque, avec d'ailleurs des inégalités d'exécution, connaissent les mêmes lettres et les forment de

la même manière, conformément au modèle qui leur a été proposé. *On peut donc légitimement parler d'un usage en matière d'écriture.* La manière de grouper ces lettres, ce que nous appèlerons la graphie, n'est pas plus arbitraire[1] que les signes eus-mêmes : on ne peut pas la deviner si l'on n'y a pas été initié. Ceus qui ont été initiés sont donc les détenteurs de l'usage en cette matière. Les modèles qu'ils ont étudiés et les maîtres qui les leur ont enseignés représentent véritablement *l'usage, qui sur ce point ne se distingue pas du bon usage.*

Mais il ne suffit pas de savoir former et grouper les lettres pour écrire correctement, pour savoir l'orthographe en français : c'est que, pour diverses raisons, dans notre orthographe le même son peut être représenté par plusieurs signes ou groupes de signes, tandis que le même signe ou groupe de signes peut représenter différents sons : quand on sait former et grouper les lettres pour représenter les sons, on a encore à faire un nouvel apprentissage pour savoir par quel signe il convient dans chaque cas particulier de représenter chaque son. Ceus qui auront fait cet apprentissage, et qui, l'ayant fait, en auront profité, seront seuls à connaître et à pratiquer le bon usage en matière d'orthographe, et ils correspondront, eus et leurs instructeurs, à ces écrivains qui écrivent purement dont parle l'Académie, et à cette plus saine partie de la Cour devant laquelle Vaugelas s'inclinait. Plus heureus qu'en ce qui concerne la langue, nous savons donc où trouver le bon usage en matière d'orthographe : il s'agit maintenant de savoir sur quoi il est fondé.

1. Nous voulons dire par là, livrée actuellement au chois individuel.

On peut en effet concevoir à priori un bon usage orthographique : ce serait celui dans lequel le même son serait partout représenté par le même signe, et où le même signe représenterait toujours le même son, qui encore noterait tous les sons prononcés et ne noterait qu'eux. Étant donné d'autre part qu'un système graphique, pas plus qu'une langue, n'a été établi à priori, mais qu'il résulte de circonstances historiques et d'influences souvent inconscientes, on peut s'attendre à ce que la pratique ne se conforme pas à cet idéal. Tout au moins le bon usage serait-il celui qui s'en rapprocherait le plus. Nous savons qu'il n'en est rien pour notre langue. Quel est donc pour nous le fondement du bon usage ? « *Suivre l'usage constant des gens qui savent écrire* » telle est la règle posée par Bossuet au XVIIe siècle et que l'Académie du XIXe prétent encore suivre[1], ne s'apercevant pas que l'expression « ceux qui savent écrire » ne désigne pas du tout des groupes analogues à deux siècles d'intervalle. A l'époque de Bossuet et pendant plus d'un siècle encore les études se font en latin : on n'enseigne pas à écrire[2] en français et Voltaire lui-même s'est plaint plus d'une fois qu'il n'y eût pas de règles certaines pour notre langue. Dans son livre sur les Règles de l'éducation des enfants, publié en 1687, l'un des professeurs de Port-Royal, Coustel, dit qu'il vaut mieux pour apprendre à lire aux enfants, se servir de livres français que

1. Dictionnaire, 7e éd., préf. VIII.

2. Nous donnons dans ce passage au mot écrire le sens d'orthographier. Il peut en avoir d'autres et de là naissent des confusions que les grammairiens et l'Académie n'ont pas toujours évitées. Cf. G. Paris, préface de la Grammaire raisonnée de L. Clédat, p. II et III.

de ceus qui sont latins[1]. C'est en latin, en effet, que les enfants apprenaient à lire, pour la raison, juste d'ailleurs, que la graphie latine est plus raisonnable, plus analogue à la prononciation que celle du français. Ainsi instruit, chacun note comme il peut les sons du français, et ainsi s'expliquent les graphies étranges qui se trouvent sous la plume des personnages les plus distingués et des écrivains les plus connus[2]. On attache du reste peu d'importance à l'orthographe, sauf les grammairiens qui comme Ménage, Vaugelas, Patru, Bouhours, ont fait de la langue une étude approfondie. Leurs décisions font autorité et constituent le bon usage, ce qui est, dans une certaine mesure, légitime, puisqu'ils ont sur ces matières des connaissances plus sûres et plus abondantes, un goût plus exercé que leurs contemporains. Ces décisions aussi ont été acceptées, en grande partie du moins, par les écrivains du XVIIe siècle, qui par leurs mérites littéraires se sont imposés à l'admiration des siècles suivants ; elles ont été suivies par l'Académie dans son dictionnaire et elles ont formé le fond de la science grammaticale du XVIIIe siècle. Par suite, elles sont devenues, avec quelques modifications du reste, les modèles enseignés lorsque le français a pris place

1. Carré, *Les Pédagogues de Port-Royal*, p. 89 et 131.

2. Cf. A. Gazier, *Mélanges de littérature et d'histoire*, p. 321 et suivantes. La situation des écrivains n'est pas tout à fait la même que celle des particuliers, puis qu'ils s'adressent à tout le public, et qu'ils passent par l'intermédiaire des imprimeurs : ce sont ces derniers surtout qui ont besoin, pour faciliter leur travail, de règles et d'un usage généralement adopté. Aussi n'avons-nous pas dans les livres l'orthographe des auteurs, mais celle des imprimeurs.

dans l'enseignement à côté du latin. Le romantisme les a respectées ;

Guerre à la rhétorique, et paix à la syntaxe,

a dit Hugo ; et par suite de l'extension donnée à l'enseignement surtout primaire, par suite de l'importance attribuée à l'orthographe dans les études, les examens et l'opinion, elles se sont imposées à la nation entière. L'usage et du même coup le bon usage est maintenant dans les grammaires classiques et « les grammairiens ont fait de presque toute la grammaire (sauf la syntaxe) l'art d'appliquer l'orthographe de l'Académie[1]. » De nos jours, ceus qui écrivent bien ce ne sont donc plus comme au XVIIe siècle, ceus qui ont le mieus étudié la langue française, mais bien ceus qui savent d'après les préceptes des grammairiens « noter les phonèmes identiques différemment, ou identiquement les phonèmes différents d'après l'usage académique. » Il n'est donc pas surprenant que l'Académie, quand elle prétent suivre l'usage de ceus qui écrivent bien, trouve qu'il n'y a que de rares modifications à introduire dans notre orthographe.

Mais l'usage qu'elle croit suivre ainsi, alors qu'elle le dicte, est en gros celui des gens qui écrivaient bien il y a deus siècles et demi. Or, on sait maintenant à n'en pas douter (et nous nous en sommes aperçus dans cette étude) que si « la syntaxe a été codifiée par les grammairiens, parfois avec une pédanterie ou une subtilité fâcheuse, et contrairement à l'usage des écrivains qu'on regarde comme classiques, mais en général avec le meilleur esprit philosophique et dans

1. G. Paris, *loc. cit.*, p. VI.

l'intérêt de la clarté, première nécessité du langage, condition indispensable de la construction de phrases un peu compliquées[1] », l'usage académique en matière d'orthographe « conformément à son origine, est plein de contradictions, d'incohérences et d'incertitudes[2]. »

En face de cet usage qui s'impose comme bon, mais qui est si défectueus, on peut en concevoir un autre : celui-ci serait *l'usage de ceus qui, de nos jours, écrivent vraiment bien*, c'est-à-dire qui ayant étudié la langue française depuis ses origines ont pu en découvrir le « génie » pour reprendre une expression employée par l'Académie française, et qui, rarement, imaginent, presque toujours, retrouvent dans nos anciens textes des graphies à la fois plus logiques, plus simples et plus conformes à l'étymologie que celles qui sont imposées aujourd'hui. Entre ces deus usages, il semble que le chois ne doive point être douteus ; et si la substitution du second au premier présente de réelles difficultés[3], elle n'en est pas moins désirable et possible à réaliser.

Il est temps que nous nous arrêtions, car nous sortons du sujet que nous nous sommes proposé. Nous avons voulu montrer que lorsqu'on réclame en matière d'orthographe comme en matière de langue le respect de l'usage, il se peut bien que l'on emploie le mêm mot, mais l'on parle de faits très différents : d'un côté, en effet, nous avons trouvé un usage illimité et changeant, par suite insaisissable, un bon usage qu'il n'a pas été possible de définir et que l'on ne sait pas où trouver, de l'autre au contraire un usage limité nette-

1. G. Paris, *loc. cit.*, p. v.
2. G. Paris, *loc. cit.*, p. vi.
3. G. Paris, *loc. cit.*, p. xv.

ment, et un bon usage plus précis encore, renfermé dans trois volumes (deus volumes du dictionnaire et une grammaire classique) qui sont à la portée de tous, bon usage que d'ailleurs tous les gens compétents depuis plus d'un siècle proposent de modifier. On obéit inconsciemment au premier sur lequel nul ne peut prétendre à une autorité spéciale : il est légitime, possible et nécessaire de modifier le second.

H. Yvon.

VIEILLES CHANSONS PATOISES DU PÉRIGORD

(avec traduction adaptée au rythme musical)

Recueillies et traduites par Emm. Casse et Eug. Chaminade

(Suite)[1]

---

51. — Can lou bouyè

(Sarladais, Lot)

Assez lent

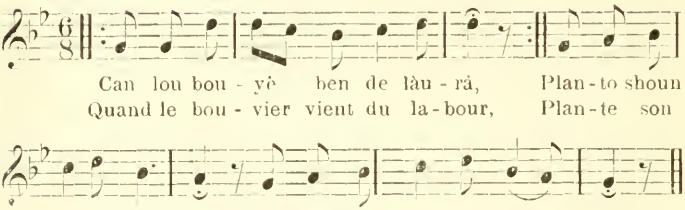

Texte patois	*Traduction rythmique*
Trobo Morgot ol pe del fe,	Trouve Margot au pied du feu,
Tristo, descounshoulado :	Bien triste, inconsolable :
— « Se n'es molàudo, digo-jou?	— « Es-tu malade, dis-le nous ?
Te forén un poutatse,	Te ferons un potage,
» En d'uno rabo, en d'un càulet	» D'une rave, d'un petit chou,
E 'no làuzeto magro :	D'une alouette maigre :
» Se ne mores, t'enterrarén	» Si tu meurs, nous t'enterrerons
» Ol pu prioun de lo cabo :	Au fin fond de la cave :
» Metrén tous pes countro lou [mur,	» Mettrons tes pieds contre le [mur,
Lou cap tsou lo conèlo.	Le chef sous la cannelle.
» Louhs pelerín ke posshorón	» Les pélerins qui passeront
Prendrón d'aygo shegnado,	Prendront de l'eau bénite,

1. Voy. notre *Revue*, t. XVII, p. 114, 186, 248; t. XVIII, p. 89 et 195.

» Dirrón un *Pater*, un *Ave*
Per lo pàuro Bernardo. »

» Diront un *Pater*, un *Ave*
Pour la pauvre Bernarde. »

Provence, *Lot*, *Gascogne*, *Auvergne*, etc.

51 *bis*. — Air du Bouvier

Recueilli à Rampieux par M. de Lombarès

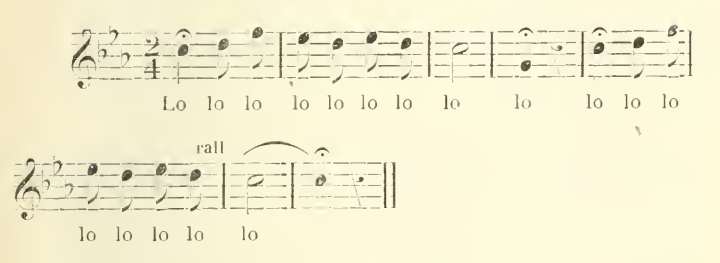

52. — Cu bol oubi loy shen Posshiou?

(*Patois de Castels*)

A.

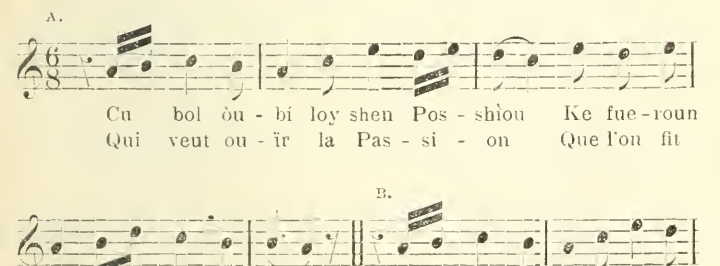

Texte patois	*Traduction rythmique*
B.	B.
Cu non lo shat e non l'opràn,	Qui ne la sait et ne l'apprent,
Lo passho bien pu grando.	La passe bien plus grande.
B.	B.
Lo passion de Zièju-Cri	La passion de Jésus-Christ
Es tan trist'e doulanto!	Est tant triste et dolente!
A.	A.
L'on courounà, l'on flotzelà,	L'ont couronné, l'ont flagellé
Dobàn Pilato l'on menà.	Devant Pilate l'ont mené.
A.	A.
Can dobàn Pilato e-j-ehstà,	Quand devant Pilate a été,
Ela! moun Dìu, lo gran piotà!	Hélas! mon Dieu, la grand pitié!
A.	A.
Ela! moun Dìu, lo gran piotà!	Hélas! mon Dieu, la grand pitié!
De beyre un Dìu do kel està!	De voir un Dieu dans cet état!
B.	B.
Sho bouno mèro be de lay	Sa bonne mère vient de là
Touto trist' e doulanto :	Toute triste et dolente :
A.	A.
— « Moun fil Tsiéjú, k'obè bouy fa,	— « Mon fils Jésus, qu'avez-vous fait,
Bou-j-atzoun mi do kel està? »	Qu'on vous ait mis dans cet état? »
A.	A.
— « Nou purèhs, mèro, nou purè	— « Ne pleurez, mère, ne pleurez
De tan de mal ke me betsè.	De tant de mal que me voyez.
A.	A.
» Me betsè bìu, me beyre mor,	» Me voyez vif, me verrez mort,
Tournorày bìu oprè mo mor :	Reviendrai vif après ma mort :
A.	A.
» Los estèlo c'ol cel seròn.	» Les étoiles qu'au ciel seront,
Del cel en terro tounboròn :	Du ciel en terre tomberont :
A.	A.
» Ne tounboròn de douo-j-en [douo	» Et tomberont de deus en deus
Coumo fay lo felho pèu bô :	Comme fait la feuille des bois :

A.	A.
» Ne tounboròn de sie-j-en sie,	» Et tomberont de sis en sis,
Coumo lo pero ol periè. »	Comme la poire du poirier. »

Cette complainte comporte deus belles variantes : nous les indiquons par A et B. — Voir les *Vieilles chansons patoises du Périgord* (102 à 108). Cet air paraît être une corruption du cantique de Campra (1660-1744) : *Suivons, chrétiens, sur le Calvaire.*

53. — Lou didzo de loy Shèno

(*Patois de Belrès*)

Lou did-zò de loy Shè-no, Jie-jú s'hen plon-dzio tan:
Le jeu-di de la Cè-ne, Jé-sus tant se plaignait :

Texte patois	*Traduction rythmique*
— « Ke plondzè-bou, lou Shenho,	— « Que plaignez-vous, ô Maître,
Ke plondzè-bou-j-oné ? »	Que plaignez-vous, meshui ? »
— « You ne plandze luy pàure	— « Moi je plains tous les pauvres
Ke mouriràn de fan. »	Qui vont mourir de faim. »
— « Nou faràn pa, lou Shenho.	— « Ne feront pas, le Maître :
Entre ritse víuràn. »	Entre riches vivront. »
N' oponho pa metz' ouro,	Tarde pas demi-heure,
Lou pàure bay passâ,	Le pauvre va passer,
O lo porto del ritse	A la porte du riche
S'hen bay shercâ shoun po :	S'en va chercher son pain :
— « Fojè-m' un pàu d'ormoyno.	— « Faites un peu d'aumône,
Lou ritse, si ou plè. »	Le riche, s'il vous plaît. »
— « Bay-t-én, bay-t-èn, lou pàubre,	— « Va-t-en, va-t-en, le pauvre,
Eyshi tu n'òura rien :	Ici tu n'auras rien :
» Shi dobali l'ehscalo,	» Si je descens l'échelle,
Te coumetrày mouy chien. »	Te lâcherai mes chiens. »
Nou tardo pa metz' ouro.	Ne tarde demi-heure,
Lou ritse bay mourí :	Le riche va mourir :

S'hen bay de port' en porto, Porto del Porodí :	S'en va de porte en porte, Porte du Paradis :
— « Ogayto tu, Shen Pierre, Cu-j-oco 'nperokí. »	— « Regarde, toi, Saint Pierre, Qui est-ce qui par-là. »
— « Lou Shegno, coy lou ritse : Domando Porodí. »	— « Le Seigneur, c'est le riche : Demande Paradis. »
— Digho-lí tu, Shen Pierre, S'ho fay sho ke y'ay di :	— « Eh, dis-lui, toi, Saint Pierre, S'il a fait ce qu'ai dit :
» S'ho fay l'ormoyno ol pàure, S'ho revesti loy nu :	» Donné l'aumône au pauvre Et revêtu les nus :
» S'esta beyre molàude, Lour opourtà sholú	» S'il a vu les malades, Leur a porté salut.
» S'es estat o lo messho Lou motí tou dedzú. »	» S'il a ouï la messe, Le matin, bien à jeun. »
— « Shi tzomày torn' ol mounde, Ni may doun shey bengút.	— « Si je reviens au monde Et là d'où suis venu,
» Foríoy l'ormoyno ol pàure, Rebestitioy louy nu,	» Ferais l'aumône au pauvre, Revêtirais les nus,
» Onirioy o lo messho, Lou motí tou dedzú. »	» Et j'irais à la messe, Le matin, bien à jeun. »
Nou tarde pa mez' ouro, Lou pàure bay mourí :	Ne tarda demi-heure, Le pauvre va mourir :
» S'hen bay de port' en porto, Tou dret ol Porodí :	S'en va de porte en porte, Tout droit au Paradis :
— « Ogayto tu, Shen Pierre, Cu-j-oco 'nperoki. »	— « Regarde, toi, Saint Pierre, Qui est-ce donc par là. »
— « Lou Shenho, coy lou pàure : Domondo Porodi. »	— « Le Seigneur, c'est le pauvre : Demande Paradis. »
— « Digho-lí tu, Shen Pierre Ke benghe biste oyshi.	— « Dis-lui, toi donc, Saint Pierre, Qu'il vienne vite ici.
» Loy porto shouu druberto Dempey didzò motí.	» Les portes sont ouvertes Depuis jeudi matin ».

Cf. — Provence, Lot, Picardie, Gascogne, Velay et Forez. — Voyez nos *Vieilles chansons patoises du Périgord*, p. 98.

54. A. — Moun Diu, lo brabo belho! (*Moissonneuse*)

(*Patois de Saint-Cyprien, Belvès*)

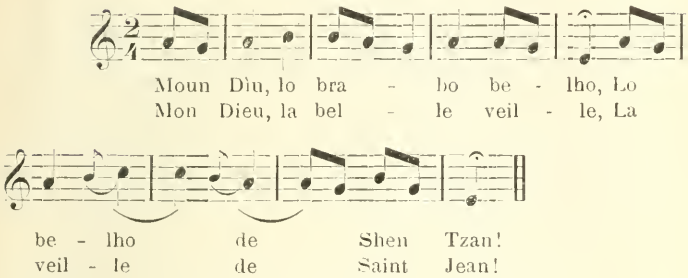

Texte patois	*Traduction rythmique*
Lo Shento Biertzo puro, Puro shoun bel anfàn.	La Sainte Vierge pleure, Pleure son bel enfant.
Shen Pierre li domando : — « Biertzo, ke purà tan ? »	Saint Pierre lui demande : — « Vierge, que pleurez tant ? »
— « Ay bien rajoń she puri, Ay perdu moun anfàn.	— « Ai bien raison si pleure, Ai perdu mon enfant.
» En-t-anàn o l'oyfrando Ay perdú moun anfàn. »	» En allant à l'offrande Ai perdu mon enfant. »
— « Nou plurèhs pa tay, Biertzo, Belèu lou trouboriàn. »	— « Ne pleurez pas tant, Vierge, Et nous le trouverons. »
S'hen ban de gleytso en gleytso, De coubèn en coubèn ;	Vont d'église en église, De couvent en couvent :
Lou troboun ke pretsabo O l'òutàr de Shen Tzan :	Ils le trouvent qui prêche A l'autel de St Jean :
Shen Pierre li domando : — « Shenhoùr, ke pregà tan ?	Saint Pierre lui demande : — « Seigneur, que priez tant ? »
— « Counbertissi moun puple, Louy boun, mai louy moytsàn. »	— « Je convertis mon peuple, Les bons et les méchants. »
— « Nou plurehs pu doun, Biertzo, Betsè ke l'en troubà. »	— « Ne pleurez plus donc, Vierge, Voyez : l'avons trouvé. »

L'ou troubà ke pretsabo	Prêchant ils le trouvèrent
O l'outàr de Shen Tzan.	A l'autel de St Jean.

Cette complainte naïve, — probablement une complainte de quête, — rappèle, par les détails et les anachronismes, la chanson périgourdine qui débute ainsi :

K'ero lou divendre
Lou divendre beni.
Opourta-nou l'eytreno
Ou noum de Jeju-Chri.

(Voyez les *Vieilles chansons patoises du Périgord*, p. 113). Quant à la mélodie, très ancienne sans doute, elle paraît écrite dans le mode hypophrygien.

B. Version de Castels (mêmes paroles)

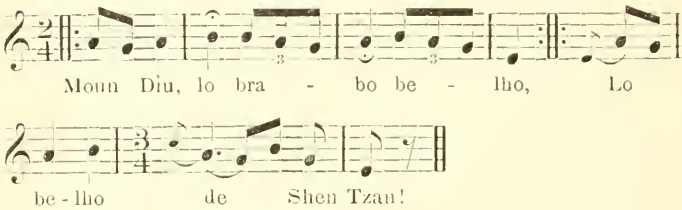

55. — Moun home malàu ne toumbo

(*Patois d'Eymet*)

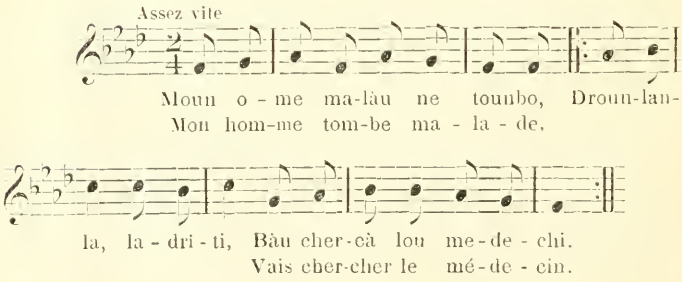

Texte patois	*Traduction rythmique*
Per ehstre pu lèu tournado Me chitèri pel camí.	Et pour revenir plus vite Je m'assis dans le chemin.
Can me shiskèri eutournado, Ero mor dedín choun li.	Mais quand je fus revenue, Il était mort dans son lit.
Lou pourten àu chumentèri, Ero mor, enchuvelí.	On le porte au cimetière : Il est mort, enseveli.
Ley bejí benhán me beyre : — « Puro, bèlo, toun marí. »	Les voisins venaient me voire : — « Pleure, belle, ton mari. »
Men anghèri chu cho tounbo, Per chàure che purarí :	Je m'en allai sur sa tombe, Pour savoir si pleurerais.
Ley grumilho me tounbaven Grocho coumo dey toupí.	Et les larmes me coulaient Enormes comme des pots.

56. — Moun viel popà

(*Patois de Manaurie*)

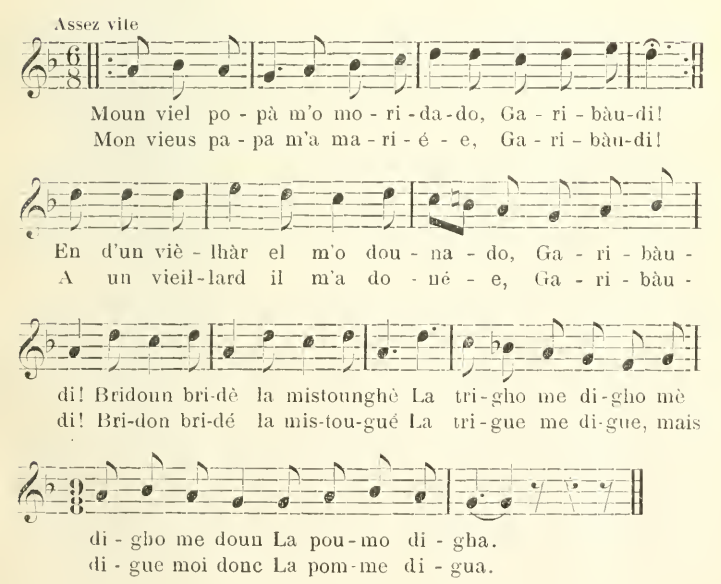

Texte patois	*Traduction rythmique*
O boun vielhàr el m'o dounado, Ke me forch' o gordà loy vaco.	A bon vieillard il m'a donnée, Qui me force à garder les vaches;
Ke me forch' o gordà loy vaco; Mestre del pra li m'otropado.	Qui me force à garder les vaches; Maître du pré m'y a pincée.
Mestre del pra li m' otropado : — « Mio, tu poyorà l' olvado. »	Maître du pré m'y a pincée : — « Mie, tu paieras le dommage. »

57. — N'ay fat uno mestrecho

(*Patois de Manaurie*)

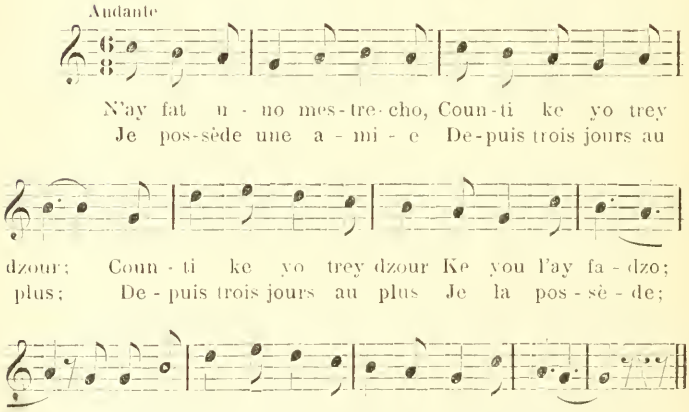

Texte patois	*Traduction rythmique*
Mè you l'oy domondado L'oy fadzo domondà; L'oy fadzo domondà O dza chuy mounde : Choun payre n'èro bien countèn, Noun pa cho mayre.	Mais je l'ai demandée, Je l'ai fait demander; Je l'ai fait demander Aus parents d'elle : Son père en était bien content. Non pas sa mère.

Cho mayr' èro'n coulèro :
— « Golàn, retirà-vou ;
Golàn, retirà-vou
May ol pu viste ;
Ke mo filho n'o refujà
Un de pu ridze. »

— « Chi fal ke me retire
You me retirorày ;
You me retirorày
Diu mo cronbeto ;
Mè-j-oki you ne purorày
Mo-j-omoureto. »

Del ten ke ne purabo,
Cho mio n'o pochà ;
Cho mio n'o pochà.
L'o choludado
E ne tenio'n poké de flour
Loy y'o dounado.

— « Tenè, tenè, lo bèlo,
Un bel mouké de flour ;
Un bel mouké de flour
Ke you vou doni ;
Ke you voudrioy tan porlà'n vou,
Dzomày nou podi ! »

Sa mère est en colère :
— « Galant, retirez-vous ;
Galant, retirez-vous
Et au plus vite ;
Car ma fille en a refusé
Un de plus riche. »

— « S'il faut que je m'en aille
Je me retirerai ;
Je me retirerai
Dans ma chambrette
Et là dedans je pleurerai
Mes amourettes. »

Tant qu'il versait des larmes,
Son amie a passé ;
Son amie a passé,
L'a saluée
Et tenait un paquet de fleurs,
Et les lui donne.

— « Tenez, tenez, la belle
Un beau bouquet de fleurs ;
Un beau bouquet de fleurs
Que je vous donne ;
Moi qui voudrais tant vous parler,
Ne le puis faire ! »

Cette chanson est usitée en plusieurs provinces, Poitou, Normandie, Gascogne, Alpes, Lot, pays Messin, etc. Voyez les *Chansons populaires des Alpes françaises*, par Julien Tiersot, p. 270. Plusieurs versions commencent ainsi :

J'ai fait une maîtresse
Trois jours, ya pas longtemps.

L'une d'entre elles a ce couplet :

S'il faut que j' me retire,
Je me retirerai
Dans un couvent d'ermites,
Pour l'amour d'une fille
Ermite je serai
Le temps que je vivrai.

58 A. — Nostre noutari pa cadu

(*Eymet*, *Sainte-Croix de Beaumont*, etc.)

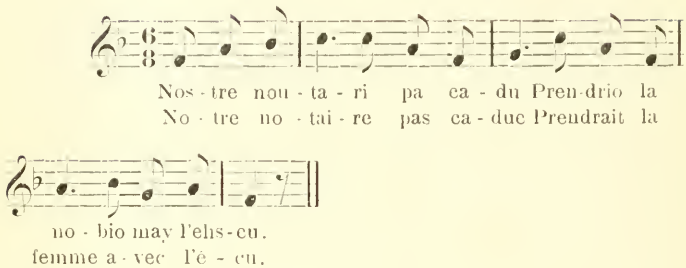

Texte patois	*Traduction rythmique*
En cranto sho ke li dounén,	En lui donnant quarante sous,
Prenén la nobio, anen-nou-j-en.	Prenons l'épouse, allons-nous-en.
Trenpá la shoupo, coujmié :	Trempez la soupe, cuisinier :
Bakí la nobio darré bou.	Voici l'épouse près de vous.
Trenpà la shoupo bistomén,	Trempez la soupe vitement,
Baki la nobio, pey shey dzen.	Voici l'épouse et puis ses gens.

Au dessert, la *nobio* et la demoiselle d'honneur suivent tous les invités. La *nobio* fixe un bouquet à la boutonnière de chacun et la demoiselle d'honneur tent une assiette, sur laquelle l'invité dépose soit une pièce, soit le plus souvent quelque menue monnaie. Pendant ce temps, on chante :

Dzen de lo nosho, lebá-bou,	Gens de la noce, levez-vous,
Aki la nobio darré bou.	Voici l'épouse près de vous.
Uno pèsho de cranto sho	La pièce de quarante sous
A la nobio li cal douná :	A l'épouse il vous faut donner :
She l'abè pa, uno de bin	Si l'avez pas, une de vingt
A la nobio li cal douná.	A l'épouse il vous faut donner.

59 B. — Version de Sainte-Croix de Beaumont

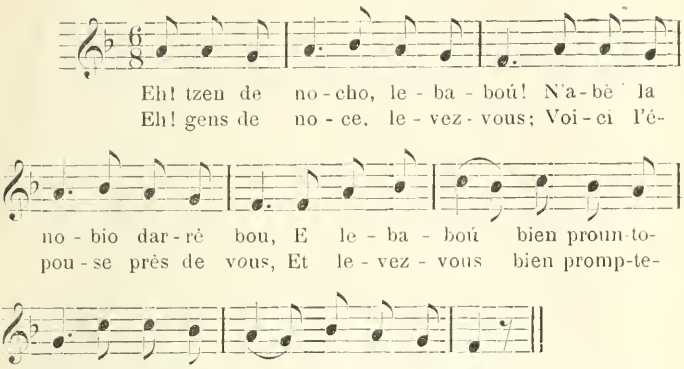

Texte patois	*Traduction rythmique*
Eh! lou mouchú ke canta gro,	Eh! le monsieur qui chantez gros,
Uno pècho de cranto cho :	La pièce de quarante sous :
De crante cho che l'abèh pa,	De quarante si l'avez pas,
De bin cho bou la cal dounà.	De vingt sous vous la faut donner.
Eh! lou mouchú ke canta prin,	Eh! le monsieur qui chantez fin,
Uno pècho de vinto-chin :	Une pièce de vingt-cinq sous :
De vinto-chin che l'abèh pa,	De vingt-cinq sous si l'avez pas,
De dè cho bou la cal dounà.	De dis sous vous la faut donner.
Eh! lo mouchú ke canta clar,	Eh! le monsieur qui chantez clair,
Douna-me lo bien coumo cal...	Donnez-la moi bien comme il faut...

(*Incomplet.*) — Usité dans le Lot.

C. — *Patois de Saint-Martin de Gurçon*

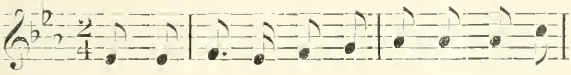

no tris - to sa - zoú; Le - vo lou ta laí, moun
ne tris - te sai - son; Lè - ve le ta - lon, mon

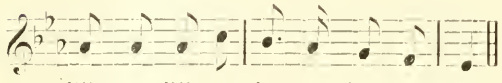

Piè - re, Piè - re, le - vo lou ta - loú.
Pier - re, Pier-re, lè - ve le ta - lon.

60. — Nou fal tzomáy

(Patois de Manaurie)

Nou fal tzo - máy dou - na l'en - tra - do O d'un pec-
Ne faut ja - mais don-ner l'en - tré - e A un pé-

cà, Din nos - tre cur : Fal tout-zoúr o - bè lo pen-
ché Dans no - tre cœur : Faut tou-jours a - voir la pen-

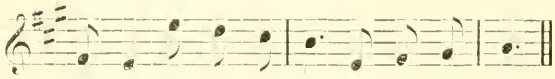

cha - do Del tzu - tzo - mèn e de lo mor.
sé - e Du ju - ge - ment et de la mort.

Texte patois	*Traduction rythmique*
Din l'Ifar, lou fil e lou payre	Dans l'enfer le fils et le père
Che choueten lour moledichìu :	Se donnent leur malédiction :
Lo filho reprotz' o cho mayre	La fille reproche à sa mère
Ke l'in càujo cho donnochìu.	Qu'elle causa sa damnation.
— « Mayre, chi vou m'ovià reprejo	— « Si, mère, vous m'aviez reprise
Tan k'obioy tan de libertà,	Quand j'avais tant de liberté,
Tan ke fojioy tan de fodèjo.	Quand je faisais tant de fadaises,
Nou chïoy pa din lou peccà.	Ne serais point dans le péché.

» Y'o lay moun amo preyzonnhèro	» Là-bas mon âme est prisonnière
K'elo ne burlo coum' un four,	Qui brûle comme dans un four :
E coy tou cho ke may m'estouno,	Ce qui m'étonne davantage
Ke co li dèu durà toutzoûr. »	C'est qu'elle y doit brûler toujours.»

61. — Nou shen en ten de gherro

(*Patois de Belvès*)

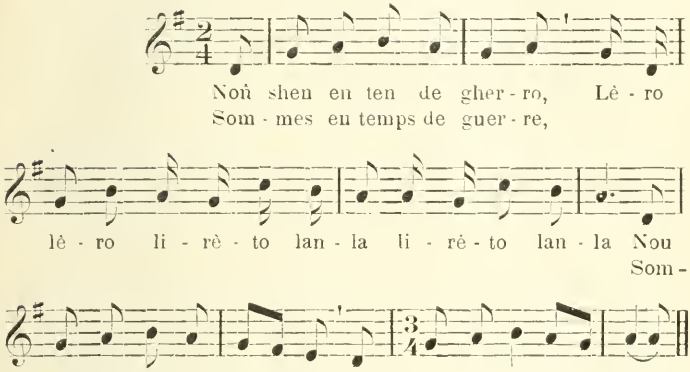

Texte patois	*Traduction rythmique*
Oshetà mousshù Rocho Ke li bol enbouyà :	Excepté monsieur Roque Qui veut y envoyer :
N'o trey dzoynètoy filhoy : Loy j-i bol enbouyà.	N'a trois jeunettes filles : Les y veut envoyer.
Jou di o shoun oynado : — « Filho, bos-tu y'onà ? »	Le dit à son aînée : — « Fille, y veus-tu aller ? »
— « E nou cherto, moun pèro, Ke you me cal fiolà. »	— « Eh ! non certes, mon père, Car il me faut filer. »
Jou di o lo chegoundo : — « Filho, bos-tu y' onà ? »	Le dit à la seconde : — « Fille, y veus-tu aller ? »

— « E nou cherto, moun pèro,
Ke you me cal broudà. »

Jou di o lo pu tzoyno :
— « Filho, bos-tu y' onà ? »

— « E nou cherto, moun pèro,
Me boli moridà. »

— « Eh ! non certes, mon père,
Car il me faut broder. »

Le dit à la plus jeune :
— « Fille, y veus-tu aller ? »

— « Eh ! non certes, mon père,
Je me veus marier. »

NOTES LEXICOLOGIQUES[1]

altruisme :

Un certain jour, vous avez adopté un mot que notre Dictionnaire n'accepte pas : comme philologues, nous l'aimons peu ; comme moralistes, nous ne pouvons nous empêcher de l'aimer. C'est le mot d'*altruisme*, opposé au mot d'*égoïsme*, et que du reste on peut traduire par les mots de dévouement et de charité.

De Champagny, réponse au discours de réception de Littré à l'Académie française, 5 juin 1873.

amener :

... Une fois entré, j'*amène* mon article qui est lu et bien reçu.

Journal intime de Cuvillier-Fleury, 16 février 1834. T. II, Paris, 1903, p. 82.

boudoir :

... Ce qui me choqua surtout à mon retour en France [après l'émigration], c'était d'entendre des femmes appeler leur cabinet un *boudoir*, car ce mot bizarre n'était employé jadis que par les courtisans.

Mme de Genlis, *Mémoires* (collection Barrière, p. 372).

1. Suite. Voir la *Revue* du 4e trimestre de 1903.

briser le cœur :

Je me suis obstiné à garder l'hémistiche suivant, *j'ai donc brisé mon cœur*, expression empruntée de l'anglais, *heart-break*, persuadé encore une fois qu'en appropriant à notre langue les richesses des autres, sans rien perdre de notre goût, nous ne faisons que l'étendre et le fortifier.

Baculard d'Arnaud. Second discours préliminaire du *Comte de Comminges* p. LXVI de la 4e édition, Paris, 1768. La pièce est 1764.

...elle tombe dans une maladie (*a*) qui n'a point de nom dans notre langue et qui n'est nulle part si funeste qu'en Angleterre.

Le Pour et le Contre 1733 : I, p. 334. *(a)* En Anglais *broken heart*. Ce mot, traduit littéralement, signifie *cœur brisé*. C'est le dernier effet d'une mortelle douleur. Les Anglais sont plus sujets à cette maladie que les autres peuples, parce que leur imagination forte sert à les rendre plus sensibles à une grande passion.

chose :

Comme bientôt nous nous préoccupons de l'expansion du mot *chose* en littérature, de son emploi à tout bout de champ, il Daudet fait la remarque que le mot, d'origine espagnole ou italienne, a été adopté par le romantisme et surtout affectionné par Hugo, qui en a senti tout le charme diffus et vague.

Journal des Goncourt, t. VII. Paris, 1891, p. 213, à la date du 1er octobre 1887.

conséquent, conséquence :

On se sert du mot *conséquent*,
Sans en savoir la *conséquence*.
Cela, dit-on, est *conséquent;*
Mais, hélas! quelle *inconséquence!* etc.

Cossard. Le langage du jour. *Almanach des Muses*, 1805, p. 197.

doigt dans l'œil :

On prétend au Gymnase que dire de quelqu'un *qu'il a son doigt dans l'œil* signifie qu'il est confiant jusqu'à l'aveuglement. Dans quel monde, dans quel lieu s'exprime-t-on ainsi? Je n'en sais rien : acceptons l'expression et partons de là.

T. Sauvage, article : *Spectacles* du *Moniteur Universel* 20 août 1850, à propos de la première représentation, au Gymnase dramatique, de *la Société du doigt dans l'œil*, vaudeville en un acte, par Clairville, Siraudin et Moreau.

ensoleillé :

C'est à Étienne Eggis qu'on doit l'invention du mot *ensoleillé*, que Th. Gautier trouva joli et conserva.

Ph. Godet, *Histoire littéraire de la Suisse française*, p. 540.

(Étienne Eggis, de Fribourg en Suisse, 1830-1867).

Vivent les mots nouveaux de l'École nouvelle...
Ensoleillé, je crois, est le premier en date,
Les fidèles se l'ont passé de main en main...

H. Becque, le *Gaulois*, 30 mai 1884, et dans *Querelles littéraires*, Paris, 1890, p. 195.

fou :

Il y avait un monde *fou* chez Le Normand où il est du bon ton de se montrer.

Jouy, *L'Hermite de la Chaussée d'Antin*, t. III, p. 227, à la date du 1er mai 1813 et dans la bouche d'une jolie femme.

fricoteur :

Fricoteurs, mot très français, bien qu'il ne soit pas enregistré dans le Dictionnaire de l'Académie; mot très usuel à l'armée. Le *fricoteur* est un maraudeur perfectionné; il consomme, cuit ce que l'autre dérobe cru...

A. V. Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*. Paris, 1833, t. IV. p. 402, note 5.

intelligentiel :

Je pense à nous faire appeler le parti des *intelligentiels*, nom qui prête peu à la plaisanterie et qui constituerait un parti auquel on serait fier d'appartenir.

Balzac à Mme Hanska, 11 août 1835 (*Lettres à l'Étrangère* p. 270).

Mme Javernal devient précieuse, *intelligentielle*, comme elle dit. Ne m'a-t-elle pas demandé hier si j'aimais Klopstock?

Ch. de Bernard, *La Peine du talion*, dans le *Nœud gordien* (1838), p. 359 de l'éd. M. Lévy. (L'action se passe en 1828).

margouillis :

Margouillis est le mot. Le théâtre est dans le *margouillis*, les affaires publiques sont dans le

margouillis, disait-on l'autre soir, sur le Théâtre des Nouveautés.

J. Janin. Feuilleton dramatique des *Débats*, 27 décembre 1831 : compte rendu de Paul Ier, par Ed. d'Anglemont et Th. Muret.

moufle :

J'imagine qu'il [Ramond] n'aura pas non plus quitté ses *moufles* pour vous écrire.

La Fayette, *Correspondance inédite* publiée par J. Thomas, Paris, 1903 ; à la date du 26 septembre 1798. Le mot *moufles* est en italiques dans le texte.

palper :

Après avoir donné deux pièces,
Je vais, pour *palper* les espèces,
Me présenter chez le caissier....

X. *L'auteur mal payé. Almanach des Muses*, 1801, p. 64.

pékin :

...Un regard terrible de l'orateur, qu'accompagne toujours certaine épithète de *pékin*, fait rentrer à l'instant le bourgeois dans le devoir.

Jouy, l'Hermite de la Chaussée d'Antin, t. III, p. 216, à la date du 22 novembre 1811.

prématurer :

On a entendu les courtisans perfides, pour plaire au monarque qu'on sait ne point aimer monsieur de Voltaire, lui dénigrer d'avance la tragédie et *prématurer* son ennui, qui ne s'est que trop manifesté.

Bachaumont, *Mémoires secrets*. Londres, 1784, t. XI, p. 184, à la date du 6 avril 1778.

religiosité :

> ...si j'osais hasarder un néologisme devant l'Académie Française, cette *religiosité* qu'on a si souvent étalée de nos jours.
>
> De Saint-Priest, Discours de réception à l'Académie, 17 janvier 1850.

(*A suivre*) F. BALDENSPERGER.

Remarques sur les Notes lexicologiques

Briser le cœur est une métaphore très française et beaucoup plus ancienne que ne le pense Baculard d'Arnaud.

> Ses vers coulants, amoureux *brise-cœurs*,
> Adouciroient aussi bien vos rigueurs.
>
> (Vauquelin, cité par Godefroy).

Chose. — Il est à peine besoin de faire remarquer que le mot *chose* n'a rien d'espagnol ni d'italien, et nous vient directement du latin.

Conséquent, conséquence. — Voir dans Godefroy et dans le *Dictionnaire Général* les anciens exemples de *conséquent* et de *conséquence* (XIIIe — XVIe siècles). Noel du Fail et d'Aubigné emploient même *conséquencieux.*

Fricoteur. — Gringore (cité par Godefroy) emploie *fricasseur :*

Railleurs, mocqueurs, menteurs et *fricasseurs.*

Margouillis, Moufle. — Voir les exemples anciens de ces mots, signalés dans le *Dictionnaire Général.*

Religiosité. — On trouve au moyen âge (Voir Godefroy) *religiosité* ou *religieusité*, et aussi *religioseté*, *religieuseté.*

L. C.

MÉLANGES

Faire la Fête

Aujourd'hui, comme l'article défini est régulièrement employé devant les noms pris au sens général, des expressions telles que « faire *la* fête » n'ont rien qui nous étonne. En ancien français, où l'article en pareil cas n'était guère usité, de telles expressions auraient certainement surpris. L'on disait — et l'on dit encore — « faire fête ». Et cependant « faire *la* fête » se trouve aussi très anciennement. Témoin ce curieux passage :

« Nostre amé clerc et conseiller maistre Jehan Jacobert, de Hornaing, a intention d'estre docteur en lois assez briefement, et *faire la feste* a Orleans. Si li avons donné et octroié, en aide de *faire sa dicte feste* et de prendre ledit estat de docteur la somme de chincquante francs de Franche, le premier jour de janvier, l'an mil CCC LXVII[1]. »

Évidemment *la fête* dont il s'agit ici est une fête précise et particulière. Laquelle? Le même donateur — c'est le duc d'Orléans d'alors — s'exprime d'une façon plus explicite dans d'autres actes par lesquels il accorde, en 1398, à plusieurs de ses clients, vingt francs d'or « pour *faire leur feste en theologie* », ou mieus encore « pour *faire leur feste de maistriement en theologie*[2] ».

Il ne faut d'ailleurs pas s'imaginer que la *feste de maistriement*, ou de doctorat, en théologie ou en lois, fût une réjouissance désintéressée. Dans l'Université du moyen âge,

1. Cité par J.-V. Le Clerc, dans Le Clerc et Renan, *Discours sur l'état des lettres et des arts au XIVe siècle*, I, p. 297.
2. Le Clerc, *ibid.*

la plupart des fonctions étaient électives. A l'élection les « procureurs », les doyens, le recteur lui-même! Faire *sa* fête brillamment, c'était pour les clercs ambitieux une manière agréable d'appeler l'attention et de se concilier la faveur des électeurs.

Est-ce à cet usage des « escholiers » de jadis que remonte l'expression, encore fort courante parmi les étudiants de nos jours? Pourquoi pas? « La langue que nous parlons et que nous écrivons est pleine d'expressions..., qui s'expliquent par des faits anciens, depuis longtemps oubliés, qui survivent dans l'idiome moderne comme les derniers témoins d'un autre âge[1]. » Toujours est-il que les étudiants d'aujourd'hui — est-ce bien à leur honneur qu'il faut le dire? — n'ont plus guère d'arrière-pensées d'ambition en « faisant la fête ».

P. Horluc.

Epaille = Spatula

Dans le langage des mariniers de la Saône, les *épailles* sont les grosses poutres qui servent à maintenir un ponton à une distance suffisante de la rive. L'une de leurs extrémités est appuyée au quai, de manière à ne pouvoir glisser, l'autre est amarrée sur le ponton. Il y a toujours deus épailles, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière.

Le mot n'est ni dans Littré[2], ni dans le *Dictionnaire Général*, ni dans le *Glossaire nautique* de Jal. On peut donc supposer qu'il est simplement lyonnais. Au reste, Nizier du Puitspelu ne le donne pas.

Il nous semble intéressant à un double titre, comme sens et comme forme.

Pour le sens, c'est « épaule » avec le sens d'appui (cf. ital.

1. Hatzfeld-Darmesteter, Introduction au *Dictionnaire Général*, p. v.
2. Entre *épaille* et *épaule* (Littré, 6°) désignant « la partie de l'avant du navire sur laquelle il s'appuie », il n'y a de commun que l'origine.

spalla, franç. *espalet*, *espalier*, *épauler*, *épaulement*, etc.). Par les épailles, le ponton « épaule » en quelque sorte le quai.

Pour la forme, *épaille* correspont très exactement à **spacla* < **spatla* < *spatula*. C'est un exemple de plus de la transformation du groupe *tl* en *cl*[1].

D'où il résulterait qu'en latin vulgaire *spatula* a dû subsister sous deus formes : **spatla*, d'où épaule, etc.; **spacla*, d'où *épaille*.

P. Horluc.

1. Ce changement de -tl- en -cl- semble s'être produit régulièrement en lyonnais. V. Nizier du Puitspelu, *Phonétique lyonnaise*, § 164, 4°.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA REVUE

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la «Revue» sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

Emmanuel Barat. — *Le Style poétique et la Révolution romantique.* (Paris, Hachette, 1904; in-8° de VII-316 p.) — J'ai déjà eu occasion de signaler (*Revue critique* du 24 octobre 1904) les mérites et les défauts de ce livre, *thèse* s'il en fut, et que l'auteur soutient avec une vivacité et une allégresse de ton qui anime singulièrement un exposé où l'ennui eût été facile. Sa théorie, c'est que le style romantique a marqué le passage de la périphrase pseudo-classique à l'image, à la métaphore telle qu'elle triomphe chez Hugo : parti d'anciennes habitudes de « fiction » poétique qu'il prétendait combattre, le romantisme aboutit ainsi à une nouvelle forme de mensonge, le « métaphorisme ». Ce sont les phases successives de cette histoire, — les gaucheries et les demi-hardiesses du début, les involontaires retours aus procédés honnis, l'installation, au moins provisoire, du pittoresque et du réel dans la langue poétique, — que M. Barat retrace en fin appréciateur des particularités de style et de langue.

Il est moins informé de l'histoire *externe* du romantisme ; sa grosse méprise, à cet égard, c'est l'oubli d'un des premiers aspects, et des plus significatifs, que prirent les revendications de la nouvelle école : la littérature *transcendentale* qui divisait, en 1823, écrivains et critiques, et où la question de forme ne jouait qu'un rôle très secondaire. On pourra trouver aussi que M. Barat, en confinant la poésie dans l'expression la plus directe des choses, en la ramenant à la seule vertu du

mot propre, du style direct, fait trop bon marché de quelques-unes de ses ressources, qui, pour être « obliques », n'en sont pas moins efficaces (F. Baldensperger).

Philéas Lebesgue. — *L'au-delà des Grammaires* (Paris, Sansot, 1904 ; 315 p. in-12). — Considérations générales, très élevées et souvent intéressantes, sur les mots, les idées, la versification, le style.

W. Söderhjelm. — *Eine Bemerkung zur romanischen Syntax* (l'imparfait de « Ah ! c'est trop, lui dit-il, *je voulais* bien mourir, » etc.) dans *Neuphilologische Mitteilungen*, 1904 ; n° 7-8.

Paul Chappelier. — *Étude anglo-française sur la langue internationale* (Paris, imprimerie de la Cour d'appel, 1904 ; 32 p. in-8). — Propose d'avoir deus langues internationales, l'anglais et le français ; on apprendrait dans tous les pays soit l'une soit l'autre de ces langues. Reconnaît d'ailleurs l'extrême facilité de l'*espéranto*.

A. Wilson. — *The new Movement in the teaching of Languages, and its Bearing on Secondary Education in New Zealand* (Dunedin, J. Starck, 1904 ; plaquette de 31 pages).

A. Tobler. — *Etymologisches* (Académie de Berlin du 27 octobre 1904). — Il s'agit du vieus français *respasser* et de la locution *par cœur*, où M. Tobler montre qu'on n'a pas *chorus* mais *cor*.

H. Morf. — *Die tempora historica im Französischen* (6 p. extr. der *Neueren Sprachen*, 1904).

A. Tobler. — *Zu Perrots gereimter Inhaltsübersicht in der Pariser Handschrift Frc. 375* (Extr. de la *Zeitschrift* de Gröber, 1904).

Nos prochains fascicules contiendront des comptes rendus des ouvrages suivants :

Les monosyllabes en français, par Rydberg. — Tome III

des *Studier i modern sprakvetenscap* d'Upsal. — *Les lamentations de Matheolus et le livre de leesce*, par van Hamel. — *Le goût en littérature*, par Joël de Lyris. — *Précis de phonétique*, 2e édition, par J. Bastin. — Tome I de l'*Histoire de la langue française*, par F. Brunot. — *Les quatre dictionnaires français*, par E. Ritter. — Tome IV (Tables générales) de la traduction de la *Grammaire des langues romanes de Meyer-Lübke*. — *La place de l'adjectif attributif en vieus français*, par S. von den Driesch. — *Mélanges Brunot*. — *Le mystère de la Passion en France*, par Émile Roy. — *Lettres de Saint-François de Sales*, publiées par Dom Mackei et Navatel. — *Le décasyllabe roman et sa fortune en Europe*, par W. Thomas. — Deuxième édition du tome I de la *Grammaire* de Nyrop. — *Nouveaux essais de philologie française*, par Antoine Thomas.

CHRONIQUE

La pétition contre la réforme de l'orthographe

La *Revue Bleue* propose à la signature des écrivains et des lettrés la pétition suivante, adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique :

« Depuis cent ans, l'orthographe, en notre pays, est à peu près fixée. Les plus nobles génies du XIXe siècle s'y sont soumis. Les grands modèles classiques eux-mêmes se présentent à nous dans une forme qui nous est encore familière.

« Un décret, bouleversant soudain l'orthographe traditionnelle, aurait pour effet de prêter une figure étrange ou archaïque à tous les chefs-d'œuvre édités depuis le XVIIe siècle, ceux-ci fussent-ils même contemporains. Une barrière plus haute s'élèverait entre la foule et les lettrés : ce serait enfin risquer tôt ou tard de compromettre toute la beauté plastique de notre langage, et de nuire par là au prestige universel de la littérature française.

« Les soussignés forment le vœu qu'il ne soit pas donné suite à ce projet, qui ne tarderait pas à mettre en péril les lettres nationales. »

On remarquera que les pétitionnaires s'adressent non à l'Académie, mais au Ministre de l'Instruction publique. C'est là un progrès tout à fait notable. Jusqu'à ces derniers temps, l'Académie était considérée comme la maîtresse absolue de l'orthographe française. Sans doute, à différentes reprises, nos ministres avaient pris l'initiative de certaines réformes orthographiques ; mais, ou bien ils revenaient sur leurs décisions, d'après les observations de l'Académie, ou bien ils la consultaient avant de rien décider, Le fait nou-

veau, c'est que l'opinion publique se rende compte du droit du Ministre de passer outre, et que partisans ou adversaires de la réforme s'adressent directement à lui.

Il fut un temps où l'histoire de notre langue était profondément ignorée et où l'orthographe était livrée sans défense aux fantaisies prétentieuses des pédants ; à cette époque d'incompétence générale, l'Académie a joué un rôle utile, en régularisant dans une certaine mesure et en modérant les fantaisies individuelles[1]. Mais aujourd'hui, l'histoire de la langue est devenue une science précise, qui a fait en un demi-siècle, grâce à l'école de Gaston Paris, de merveilleux progrès. Elle s'enseigne dans toutes les Universités, et il est vraiment urgent de faire pour cette science ce qu'on a fait pour toutes les autres, c'est-à-dire de faire profiter l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire des résultats acquis ; or, l'Académie n'a aucune compétence pour apprécier ces résultats, qui doivent permettre de rendre l'orthographe plus correcte, plus logique et plus simple. Elle s'est ridiculisée par les dernières modifications qu'elle a apportées au Dictionnaire, en supprimant dans les mots qui avaient deux *h*, l'une des deux consonnes, tantôt la première, tantôt la seconde, au petit bonheur. Comme le disait fort bien Gaston Paris, elle a tout intérêt à ce qu'on la débarrasse d'une besogne pour laquelle elle n'est pas faite ; et quand le Ministre de l'Instruction publique la consulte en ces matières, par déférence pour une si vieille personne, il lui rend à coup sûr un fort mauvais service.

Il est inadmissible qu'on donne dans les Facultés et dans les écoles, primaires ou secondaires, des enseignements contradictoires, comme si on enseignait par exemple l'astronomie à la Sorbonne et l'astrologie dans les lycées. Or, c'est

1. Elle avait toutefois une tendance fâcheuse, et dont nous pâtissons aujourd'hui, celle de préférer les graphies compliquées « pour distinguer les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes. » (Cf. Paul Meyer, *Revue pédagogique*, 15 février 1905, p. 104).

à peu près ce que nous faisons pour la science grammaticale. Il est scientifiquement établi aujourd'hui que le *t* final du mot latin *perdit*, qui se fait encore entendre en liaison, s'est conservé sans interruption depuis le latin, tandis que la consonne finale du radical, dans ce verbe comme dans tous les autres, avait régulièrement disparu devant l'*s* et le *t* des désinences. On prouve avec évidence que le *d* des verbes *coudre, moudre* n'appartient pas au radical, qu'il a la même raison d'être que celui des verbes *peindre, plaindre*, etc., et qu'il se justifie seulement à l'infinitif, au futur et au conditionnel. Il n'est pas moins incontestable que l'*s* des mots latins *generosum*, *famosum*, etc., et des pluriels *illos, capillos, novellos, regales*, etc., s'est conservée sans interruption jusqu'à nos jours, où elle se fait encore entendre en liaison et dans les dérivés (eu*s*-aussi, généreu*se*, fameu*s* imbécile, beau*s* enfants, etc.), que ces mots n'ont jamais eu d'*x* et que leur graphie actuelle est la conséquence d'une erreur grossière. Écrire: *il perd, tu couds, il coud, eux, fameux, royaux, aux hommes*, c'est tout comme si l'on écrivait: *il dorm, il serv, tu plainds, tu sents, il plaind, l'amour dex hommes, il est bien mix, un ouvrage confux*, etc., c'est commettre de véritables fautes d'orthographe. Voilà ce qu'enseignent les professeurs de philologie française, non seulement en France, mais dans toutes les Universités du monde, et un candidat qui ne saurait pas que *il perd, tu couds, fameux*, sont logiquement des fautes d'orthographe, serait refusé à l'agrégation pour sa lamentable ignorance. Et cependant, ce sont ces fautes que le candidat, une fois reçu, est tenu de recommander à ses élèves du lycée et d'exiger d'eux! Qui ne voit que le vocabulaire orthographique doit être dressé par les historiens de la langue, comme la nomenclature chimique est arrêtée par les chimistes?

La pétition de la *Revue Bleue* débute par une déclaration qui est une véritable hérésie scientifique. Comment l'ortho-

graphe pourrait-elle être fixée, quand la langue évolue nécessairement? Le mot latin *maturum* s'est prononcé successivement *maduro*, *madur*, *maür*, *meür*, *mür* et l'orthographe a suivi cette évolution. Elle est malheureusement en retard pour bien des mots; pour beaucoup d'autres on l'a surchargée de lettres parasites, et, dans l'un et l'autre cas, les mauvaises graphies menacent de corrompre la langue elle-même.

On allègue « la forme dans laquelle les grands modèles classiques se présentent à nous », mais qui ne sait que cette forme, c'est nous qui la leur avons imposée, et que nos éditions sont très différentes des éditions originales et encore plus des manuscrits[1]? D'ailleurs, malgré ces différences, nos classiques n'ont pas une figure « étrange » ni trop sensiblement « archaïque » dans leur texte primitif, et il n'en sera pas autrement de nos livres contemporains quand l'orthographe sera réformée; car les propositions de la commission, présidée par M. Paul Meyer, changent moins de mots usuels que la grande réforme de 1740, à laquelle nous devons de ne plus écrire *tête* comme *peste*, *arrêter* comme *rester*, *sujet* comme *subjectif*. Quelques années après cette réforme, à propos du changement demandé de *tenoit*, *Anglois*, etc., en *tenait*, *Anglais*, changement qui ne sera réalisé qu'au XIXe siècle, le Mercure de France d'octobre 1744 enregistre cette objection de l'auteur du *Traité du Vrai mérite* : « Faudra-t-il refondre tous les livres qu'on a imprimés depuis l'établissement de la monarchie[2]? » L'expérience a montré l'inanité de cet argument; on nous le ressert aujourd'hui, et il ne s'est pas amélioré en vieillissant.

Nul ne contestera que parmi les signataires de la péti-

1. « Lorsqu'on réimprima nos classiques, on prit soin, sans doute par respect pour leur mémoire, de corriger très consciencieusement leurs prétendues fautes. Le plus joli, c'est que les manuels pratiques, tels que celui de Girault-Duvivier, citèrent ensuite avec candeur les éditions récentes des œuvres de Racine, à l'appui des règles qu'il avait enfreintes dans ses impressions originales. » Marty-Laveaux, *Revue de Philologie française*, t. III, p. 266.

2. Ce passage m'est signalé par M. Baldensperger.

tion il y ait des hommes d'une très haute valeur dans leur spécialité ; mais, quand ils en sortent, ce qui est le cas, leur témoignage n'a plus le moindre poids. On aura beau grossir la liste, y accumuler les noms de chimistes, d'historiens, de poètes, ils ne feront pas à eux tous pencher la balance, si on leur oppose d'autre part le seul nom de Gréard. Ce lettré de race, comme l'appelle M. Gebhart, avait pris la peine d'étudier méthodiquement la question et il la résolvait dans le même sens que la commission ministérielle[1]. Qui osera dire qu'il lui était indifférent de « mettre en péril les lettres nationales », et comment pourrait-on « nuire au prestige de notre littérature », en écrivant *les cors célestes* comme Descartes, *une fame* comme Montaigne et Mme de Sévigné, *seize et quatre font vint* comme Vaugelas, *je prens* et *je rons* comme Bossuet et Racine, *les avantures de Télémaque* comme Fénelon, *le discours sur le stile* comme La Bruyère, *la filosofie* comme Voltaire[2]?

L'argument de la « beauté plastique » des mots est un bel exemple d'autosuggestion. Si l'on avait conservé les graphies *froigd*, *thrône*, *crystal*, comme on a conservé *doigt*, *théâtre*, *style*, les formes *froid*, *trône* et *cristal*, nous « sembleraient » fort laides. C'est là un pur effet, — et un effet peu durable — de l'habitude. Il est certain que le jour où l'on supprimera l'*h* des mots *huit*, *huile*, nous en serons gênés pendant quelque temps, et cependant il est absurde d'écrire *huit* et *huile* quand on n'écrit ni *hoctave*, ni *honze*, ni *holéagineux*. A l'époque où l'*u* et le *v* se confondaient, et où *uit* pouvait se lire comme le nombre 8 ou comme le prétérit *vit* du verbe *voir*, où *uile* pouvait être lu *vile*, l'*h* a été un arti-

1. Dans la séance de réception du successeur de Gréard à l'Académie Française, le 24 février 1905, il n'a rien été dit de la célèbre Note sur la réforme de l'orthographe, qui est aujourd'hui un ouvrage classique. Ce silence est caractéristique.

2. Dans les propres registres de l'Académie Française (t. III, p. 292), on lit à la date du 13 mai 1771 : « Après quoi M. Thomas a lu un morceau d'un ouvrage sur l'esprit, le caractère et les ouvrages des *fames* dans les *diferens* siècles. » Et le mot *étimologie* est toujours écrit par un *i*. (Communication de M. Baldensperger.)

fice d'écriture pour indiquer que la lettre suivante n'était pas une consonne. Mais cette *h* est inutile depuis le jour où l'on a donné le signe *u* à la voyelle *u* et le signe *v* à la consonne *v*, ce qui rend toute équivoque impossible. En conservant les formes *huit*, *huile*, nous faisons comme si, une fois la réparation d'un monument achevée, on y maintenait précieusement l'échafaudage qui a servi à le réparer. Les habitants de Rome étaient habitués de si longue date aux « oreilles d'âne » du Bernin, que le Panthéon leur a paru laid et mutilé quand on l'a débarrassé, il y a quelques années, de ces clochetons de mauvais goût. Cette fausse impression a été vite dissipée, et il eût été fâcheux que, pour l'éviter, on eût sacrifié la beauté *réelle* de l'édifice. Sachons donc débarrasser notre orthographe de ses oreilles d'âne.

On ne demandera à personne de modifier ses habitudes, mais la nouvelle orthographe, meilleure que la nôtre, sera enseignée dans les écoles, et se substituera sans secousse à l'ancienne[1]. C'est ce qui s'est produit quand on a décidé d'écrire *il connaissait* au lieu de *il connoissoit*. Au point de vue plastique, les deux formes étaient certainement indifférentes, mais la nouvelle, qui était meilleure, — puisqu'elle suivait l'évolution de la langue, — a été désagréable à l'œil dans les premiers temps. Elle a cessé de l'être, et nous avons conservé, par la lecture des livres imprimés antérieurement, une suffisante habitude de l'ancienne forme pour qu'elle ne nous soit pas devenue pénible. Il y a ainsi tout bénéfice.

La tradition qu'invoquent les pétitionnaires est la tradition de l'erreur, c'est-à-dire, pour l'appeler par son nom, l'aveugle et odieuse routine. Les modifications proposées sont au contraire conformes aux saines traditions de notre langue; dans bien des cas, c'est le simple retour à des graphies anciennes, qui ont été abandonnées sans raison, ou ce qui est pis, pour de mauvaises raisons. La réforme,

1. Il ne s'agit pas seulement de *tolérer* les nouvelles formes. Ce sont les mauvaises formes actuelles qu'il y aura lieu de tolérer pendant quelque temps, tout en recommandant les bonnes.

entre autres avantages, permettra de corriger plus facilement les prononciations locales vicieuses et d'éviter dans l'avenir les barbarismes que peut engendrer une écriture équivoque, comme *gageure* rimant avec *demeure*. C'est le seul moyen de sauvegarder l'unité et la pureté de la langue.

L. Clédat.

La réforme de M. Michel Bréal

M. Michel Bréal, qui combat dans la *Revue Bleue* (18 février 1905) la réforme proposée par la Commission ministérielle, se réserve de dire plus tard quelles sont les améliorations qu'il souhaiterait pour l'orthographe française. Nos lecteurs n'auront qu'à feuilleter notre Revue pour les connaître sans plus tarder.

A propos du changement de tu *prends*, *il prend*, en *tu prens*, *il prent*, il écrivait (t. IV, p. 85) : « La simplification proposée me paraît très judicieuse. Ajoutez qu'en écrivant *il prent*, *il pent*, nous mettrions l'orthographe d'accord avec la prononciation. Nous prononçons : *il me prent à partie*. »

Dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, il avait parlé « d'expulser à tout prix les lettres qui doivent leur présence à une erreur d'état-civil ». Il se commente lui-même en ces termes dans notre Revue (IV, 153) : « Si, dans un moment de distraction, l'employé de l'état-civil inscrit un enfant nommé Durand sous le nom de Dupont, il y a erreur d'état-civil, l'enfant porte un nom qui dénote une origine qui n'est pas la sienne. C'est précisément la confusion qu'a commise l'Académie quand elle a adopté l'orthographe *poids*, *forcené*. La graphie n'est pas seulement défectueuse, elle est positivement erronée, elle fait supposer pour ces mots une autre origine que la véritable. »

A propos de la simplification des consonnes doubles, 1° dans les verbes en *eler* et en *eter*, 2° dans la formation du féminin des noms et adjectifs (*chate* comme *rate*, *paysane*

comme *courtisane*, *pâlote* comme *manchote*, *sujète* comme *discrète*, etc.), il déclare qu'il admet ces deux réformes (t. IV, p. 246).

Il écrit aussi (t. IV, p. 316) qu'il ne fait pas d'opposition à ce qu'on représente le son *eu* par *œu* après *c*, *ch* ou *g* durs, et par *eu* partout ailleurs (*seur*, *veu*, *euf*, *euil*, etc.) et à ce qu'on remplace *y* par *i* après *a* prononcé *a* : *maïonnaise*, *baïer*.

Enfin, quelques années après, il disait dans la *Revue des Deux Mondes*, à propos de la note de M. Gréard : « Qu'on écrive des *genoux* ou des *genous*, je *veux* ou je *veus*, une *dizaine* ou une *dixaine*, la chose n'importe guère. » C'était d'ailleurs la confirmation d'une opinion qu'il avait exprimée antérieurement avec plus de force dans la même Revue : « Des pluriels comme *châteaus*, *chevaus*, *caillous*, disait-il, n'auraient rien de trop étrange à l'œil. Les romanistes assurent que l'*x* s'est introduit dans ces pluriels par une erreur de lecture : faisons donc disparaître l'erreur, ce qui aura l'avantage de ramener un assez grand nombre de mots dans la règle générale. »

On ne s'explique pas bien que M. Michel Bréal repousse en bloc des propositions de réforme dont un bon nombre, comme on le voit, — et non des moins importantes, — sont approuvées par lui en détail.

M. Sully-Prudhomme et M. Emile Faguet

M. Sully-Prudhomme, à qui nous avons communiqué l'épreuve des deux articles précédents, veut bien nous répondre par la charmante lettre qu'on va lire. Il y explique pourquoi il n'a pas cru devoir signer la pétition contre la réforme.

« ... L'art des vers, loin de conférer une compétence spéciale dans cette question, ne saurait y apporter que des préjugés hostiles à toute nouveauté graphique. Je me rappelle la répugnance que professait Leconte de Lisle à rimer pour l'oreille seulement ; c'est à regret qu'il y consentait parfois.

J'ai lieu de penser que le souci de ne pas choquer les yeux eût influé sur son opinion en matière d'orthographe. Mais son autorité, malgré son génie, eût été suspecte en cette matière. Combien davantage doit l'être la mienne !

« Bien que je n'approuve pas une application immédiate et intégrale de toutes les réformes proposées, je n'ai pas signé la pétition que vous combattez, parce qu'il me semble possible de concilier dans une certaine mesure le respect d'une très longue habitude des yeux avec une simplification suffisamment progressive de l'orthographe traditionnelle.

« Il est, en vérité, si facile de mettre en saillie l'absurdité d'un grand nombre de graphies présentes qu'on triomphe à peu de frais en la relevant. Personne, même chez les plus résolus conservateurs, ne songe à nier des illogismes évidents. La question litigieuse est uniquement de déterminer jusqu'à quel point il convient de sacrifier une habitude d'ordre esthétique et dont la condamnation ne blesse que pour un temps à l'intérêt de la majorité des Français et à l'intérêt international.

« Il est remarquable que plus on étudie profondément une langue et la formation de ses signes écrits, mieux on est préparé au sacrifice de cette habitude et moins on en souffre. Aussi, ne suis-je nullement surpris que M. Paul Meyer soit partisan d'une réforme étendue et radicale de l'orthographe traditionnelle. Sa mémoire et celle de ses élèves, de sa nombreuse clientèle française et étrangère, est hantée simultanément par toutes les formes successives de la graphie des mots. Mais pour les ânes de lettres (tels que moi et tant d'autres), qui admirent naïvement la beauté de la Muse drapée dans sa vieille tunique maintefois reteinte et rapiécée sans y apercevoir les anciens tons et les coutures, il est aussi attristant de lire la liste des graphies réformées que de voir défiler un chœur d'estropiés. Je n'en conclus par que cette surprise désagréable nous donne le droit d'exiger la persistance d'une absurdité en faveur d'une mauvaise coutume. Aussi n'est-ce

pas avec arrogance que nous demandons un tempérament à la mise en pratique de ces réformes, c'est avec la plus profonde humilité devant les réclamations du bon sens et de la science. Ayez pitié de nous ! Soyez assez cléments pour extirper avec le moins de douleur possible nos molaires défectueuses aux profondes racines. Même pour la commodité des enfants, vous n'avez pas, de votre côté, le droit de brutaliser les vieillards.

« Veuillez agréer, etc.

SULLY-PRUDHOMME.

Il est parfaitement exact, comme le dit avec infiniment d'esprit M. Sully-Prudhomme, qu'une liste de graphies réformées nous fait l'effet d'un chœur d'estropiés. Mais, en face d'un estropié, notre sentiment esthétique a raison de s'émouvoir, autant que notre pitié, tandis que c'est par une véritable aberration qu'il répugne aux formes correctes mais nouvelles des mots. Dans le premier cas, l'impression désagréable est l'effet d'une appréciation exacte des choses, et elle ne peut que s'atténuer sans jamais s'effacer ; dans le second cas, elle est déraisonnable, et elle est vite chassée par une nouvelle habitude : qui de nous est aujourd'hui gêné par les imparfaits en *ait*, qui offusquaient si fort nos grands pères ? Les estropiés, ce sont nos mauvaises graphies actuelles, et il s'agit de leur rendre la souplesse native de leurs articulations.

La véritable beauté plastique des formes écrites, consiste dans leur accord avec la logique et avec l'histoire de la langue. Il serait laid d'écrire *il vœut* et *il peut*, *il tyent* et *il vient* ; c'est cependant ce que nous faisons quand nous écrivont *un vœu* et *un neveu*, *il coud* et *il résout*, *vingt* et *trente*. Et ce sera rendre service aux poètes qui, comme Leconte de Lisle, répugnent à rimer pour l'oreille seule, que d'écrire *veu* comme *aveu*, *paysane* comme *courtisane*, *remors* comme *mors*, *euf* comme *neuf*, etc.

Par leur opposition violente à la réforme, les poètes sem-

blaient donner raison à Socrate, qui leur refusait le sens commun et attribuait aux dieux tout l'honneur de leurs inspirations géniales. En voici un enfin, un vrai, qui reconnaît que l'attachement à l'orthographe actuelle est un préjugé, une simple habitude, « devenue si tyrannique pour les adultes cultivés, même médiocrement, qu'il suffit de la suppression d'une seule lettre dans un mot écrit pour le rendre aussi désagréable à voir qu'un borgne ou qu'un manchot récent[1].» Et il conclut très sagement : « Ne rien vouloir tenter, de crainte d'en pâtir présentement, pour épargner à d'innombrables enfants nés ou à naître beaucoup d'heures et d'efforts qu'on a dépensés soi-même sans bénéfice proportionné à ce gaspillage, n'est-ce pas manquer de générosité ? »

Un autre académicien, M. Emile Faguet, — il en faudrait une vingtaine de cette valeur, — s'exprime ainsi dans la *Revue* du 1er mars : «Quant à la *physionomie des mots*, elle m'est absolument indifférente. C'est l'argument à la portée des simples, des très simples, et c'est pour cela qu'il est celui dont les journalistes ont abusé et presque le seul dont ils se soient servis. Ils ont le flair. Il est certain que c'est un jeu d'une extrême facilité et d'un effet sûr que d'écrire la phrase suivante : *Je suis home à accepter la nouvèle ortografe avec une satisfaccion sans mélange ; car je n'ai pas fait ma rétorique et je ne me conais pas en stile ; ma fame non plus.* Le lecteur s'écrie, tout fier de son savoir : « Oh ! l'orthographe de ma cuisinière ! » S'il est plus raffiné, il s'écrie : « C'est peut-être juste ; mais c'est affreux, c'est horrible ! Oh ! la physionomie des mots ! La beauté des mots ! Car le mot a sa beauté..» — Et le tour est joué. Seulement la physionomie des mots a changé dix fois depuis trois cents ans et si l'on s'était arrêté à la physionomie des mots on écrirait encore *cholère* et *charactère* et *chymie* et *advocat* et *escole* et *abysme* et *argille* et *bienfaicteur* et *déthrôner*... J'ai deux idées sur la physionomie des mots, la première qu'elle

1. *Revue Bleue*, 4 mars 1905.

m'est indifférente, et que c'est la chose du monde aux changements de quoi l'on s'habitue le plus vite ; la seconde que le mot, si l'on veut, peut être beau ou laid ; mais que le mot laid, le mot affreux c'est le mot surchargé et hérissé, et que le mot beau, c'est le mot simple, sobre, uni et dépouillé, et qu'il en est de la toilette des mots comme de celle des hommes et des femmes. »

Il faut encore citer le délicieux colloque entre Émile Faguet, rapporteur de la Commission académique et le même Émile Faguet prenant la parole en son nom personnel : « L'auteur du rapport de la Commission académique triomphe de ce que si *paon* s'écrivait *pan*, il y aurait une confusion entre *pan*, oiseau, *pan* de mur, *pan*, personnage mythologique et *pan !* onomatopée. Mais, mon ami (il m'est permis de le traiter familièrement), c'est précisément parce qu'il y a déjà trois *pan* entre lesquels on ne fait aucune confusion, qu'il n'y en aura pas davantage entre quatre *pan* ayant quatre sens. La raison ne vaudrait que s'il n'y avait qu'un seul *pan ;* elle ne vaut plus s'il y en a trois. C'est la multiplicité de vos preuves qui établit le néant de vos preuves [1]. »

M. Faguet, — non pas le rapporteur de l'Académie, mais le collaborateur de la *Revue*, — propose ensuite de commencer par les deux réformes qui doivent faire disparaître les plus grosses difficultés : la francisation de tous les mots grecs[2] « comme le voulait Ronsard », et la suppression de toutes les lettres doubles. Rappelons à ce propos qu'un autre fin lettré, Édouard Hervé, membre lui aussi de l'Académie française, avait formé jadis le projet d'appliquer dans son journal, *Le Soleil*, la seconde réforme ; mais il ne voulait pas marcher seul, et il ne trouva pas d'alliés parmi ses confrères

1. Et encore : « *Son* veut dire *sonorité*, *résidu de la mouture des grains* et *sien ;* et ces sens sont assez différents. Voit-on que la langue française soit inintelligible pour cela ? »

2. « Les Italiens font ainsi (écrivent *t* pour *th*, *f* pour *ph*) depuis un siècle. Sont-ils en décadence ? »

de la presse quotidienne. On objecte que la prononciation double souvent les consonnes. A quoi M. Faguet répond : « La vérité c'est que si un grand nombre de lettres doubles se prononcent aujourd'hui, c'est à cause de l'influence de l'orthographe sur la prononciation. Nos pères ne prononçaient très probablement *aucune* lettre double. C'est qu'ils ne se souciaient pas de l'orthographe. Ils disaient : *litéraire,* ils disaient *colection*, ils disaient *alégresse*. Mais l'influence de l'imprimé s'est peu à peu fait sentir. C'est cette influence qui a dénaturé le plus la prononciation au cours du XIXe siècle. — Mais encore, cette même influence de l'orthographe ou de l'imprimé sur la prononciation fera qu'on en viendra vite à ne plus guère doubler la lettre. — Eh bien ! Tant mieux ! On en reviendra à la prononciation du XVIIIe siècle. Je n'y vois que du bien. »

En répondant à un article récent de M. Louis Havet (*Revue Bleue* du 11 mars 1905), M. Michel Bréal admet qu'on introduise dans les écoles, à titre de tolérance, les deux simplifications mises en avant par M. Faguet, et il ajoute : « Quand on aura suffisamment (ou sufisament) expérimenté cette première réforme, on pourra en pratiquer d'autres. Nous sortirions du *statu quo* où, depuis plus de cent ans, notre orthographe s'est ankylosée. »

La question sera sans doute portée devant le Conseil de l'Instruction publique. Si ce Conseil juge opportun de faire un choix parmi les réformes proposées par la Commission ministérielle, celles que recommande M. Faguet méritent en effet d'occuper le premier rang. Mais il faudrait y joindre à tout le moins le remplacement par *s* de tout *x* valant *s* et l'unification des désinences du singulier de l'indicatif présent.

Ce qu'il est impossible de concéder, c'est que les nouvelles graphies ne soient introduites dans les écoles qu'à titre de tolérance. On ne peut pas demander aux maîtres d'enseigner l'erreur. Tolérons, tout le temps qu'on voudra, l'ancienne

orthographe, mais enseignons la nouvelle. Comme le remarque M. Faguet, *rétorique* est « plus près » du mot grec que *rhétorique*. Il est indispensable de le dire aux élèves, de leur apprendre que *ph*, *ch* n'ont rien de grec, que ce sont des graphies *latines*, artificielles et maladroites, qui représentent fort mal les lettres grecques correspondantes, que d'ailleurs ces consonnes grecques ont été transformées respectivement en nos sons *fe* et *que* ou *che* chuintant, et que chercher à écrire les mots comme en grec quand on prononce autrement, conduirait logiquement à écrire *de***b***oir* par un *b*, comme en latin, quand on prononce *de***v***oir*, enfin qu'entre les graphies contradictoires de l'Académie *frénésie* (jadis *phrénésie*) et *phrénologie*, *trésor* (jadis *thrésor*) et *théâtre*, *caractère* (jadis *charactère*) et *chloral*, ce sont les formes sans *h* qui sont les bonnes et qu'on doit imiter. Les permettre sans les recommander, ce serait fausser l'esprit des enfants.

L. C.

Au moment d'achever cette Chronique, nous apprenons par les journaux que l'Académie a adopté, le 9 mars, les conclusions *du rapport* de M. Faguet, approuvant un nombre très restreint de « tolérances ». C'est donc seulement sur le Conseil Supérieur et sur le Ministre que l'éminent rapporteur peut désormais compter pour faire triompher ses conclusions *personnelles*.

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND.

LES

PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE[1]

Le pronom régime de la 3e personne

(Suite)

LE RÉGIME DIRECT : LE NEUTRE[2]

Le régime neutre est distinct du régime masculin à peu près partout où le sujet neutre ne se confont pas avec le sujet masculin[3], c'est-à-dire dans les départements de la Loire, du Rhône, de Saône-et-Loire, du Jura, de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère. Pourtant le domaine du neutre régime et celui du neutre sujet ne se superposent pas : le premier s'étent moins loin vers le Nord, plus loin vers le Sud que le second. Nous avons, en effet, trouvé des traces sûres du neutre sujet dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône ; le neutre régime n'atteint pas même la limite septentrionale du Jura : Saint-Laurent au nord de l'arr. de Saint-Claude, le Vaudioux au sud de l'arr. de Poligny, Champrougier à l'ouest du même arr., Chaussin et Petit-Noir[4] au sud de

1. Voir la *Revue*, t. XII, p. 1, note 1, et les tomes suivants.

2. D'après les phrases suivantes de notre premier Questionnaire : *on* **le** *dit*, *il vous* **le** *raconte ; il* **le** *lui a dit ; que vous* **l'***avez cru*, *il me* **l'***a raconté ; dis-***le**, *dis-***le** *lui*, *donne-***le** *moi ;* et une phrase de notre 2e Questionnaire : *quand je* **le** *raconte.*

3. Voir la *Revue*, t. XV, p. 1, sqq.

4. D'après Richenet, p. 46.

l'arr. de Dôle, sont les points extrêmes où son existence nous est signalée[1]. Dans les communes de Bois d'Amont, de Sirod, d'Arbois, de Foulnay, de Tavaux, de la Loye, d'Offlange, situées à quelques kilomètres à l'est ou au nord des précédentes, le régime neutre ne se distingue pas du régime masculin[2]. Mais au sud de notre région, tandis que le neutre sujet s'arrête à peu près à la limite méridionale des départements de la Loire et de l'Isère, où s'arrête aussi l'usage d'exprimer le sujet pronominal, de quelque genre et de quelque personne qu'il soit[3], le régime neutre couvre encore au sud-ouest les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, au sud-est celui des Hautes-Alpes ; dans la Drôme, qui occupe l'espace intermédiaire, il ne s'étent guère au-delà de la vallée proprement dite de la rivière : dans les arr. de Montélimar et de Nyons il a partout été supplanté par le masculin[4]. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que partout où le régime neutre s'est con-

1. A l'ouest du Jura, le neutre régime ne doit guère dépasser les limites du dép. de Saône-et-Loire. La carte 410 de l'*Atlas ling.* ne mentionne que deus cas de *zi* au nord et à l'ouest de ce département : l'un dans la Côte-d'Or (Saint-Martin-de-la-Mer, n° 8), l'autre dans la Nièvre (Luzy, n° 4). — A l'est, le pronom neutre semble inconnu dans la Suisse romande; voir pourtant les n°s 977 et 978 de la carte 410.

2. Il en est probablement de même dans quelques communes encore plus rapprochées de celles où l'existence du pronom neutre est attestée, par exemple à Foncine-le-Haut, à Saint-Germain-en-Montagne, à Saint-Lothain, à Aumont; elles n'ont pas été citées, parce que nous ne pouvions nous appuyer, en ce qui les concerne, que sur l'exemple de notre 2e Questionnaire.

3. Voir la *Revue*, t. XIII, p. 1, sqq.

4. Relativement rare sur la rive gauche du Rhône et dans la Provence proprement dite, le neutre régime est encore fréquemment employé dans la plupart des patois du sud de la France ; voir la *Romania*, IV, 338-347 ; V, 232-235.

servé, de Valence à Dôle et de Charolles à Genève, il règne en maître absolu : la forme du masculin tent à se substituer à celle du neutre, au régime aussi bien qu'au sujet, et çà et là nous constaterons qu'elle a réussi à l'éliminer complètement.

Le pronom régime se présente partout sous la forme d'une voyelle simple *o, ou, œ, e, u, é, i,* ou d'une diphtongue *ow, aw, aïw, èw*, etc.; il peut s'y joindre, avant ou après, quelquefois même avant et après, une consonne accessoire, qui, bien qu'elle ait réussi assez souvent à devenir dans les patois actuels, partie intégrante de la forme pronominale, ne lui appartient cependant pas en propre. Quant à l'origine du pronom régime, elle n'est guère moins obscure que celle du pronom sujet ; et l'on peut d'ailleurs se demander s'il convient de leur attribuer la même à tous deus.

Les formes du neutre régime se répartissent comme il suit dans les douze départements où on les rencontre [1].

Ain.....	*(z)* i, ou, o, é, u, œ, ow; *(j)* é, œ; *(l)* o, œ. ou; lœ, lé, lou, low; é-*(z, j)* œ; œ-*(z)* ou
Hautes-Alpes .	*(v)*ou; ow, aw.

1. Les formes mentionnées en premier lieu sont celles qui peuvent être précédées d'une des consonnes accessoires placées entre parenthèses ; viennent ensuite celles qui en sont toujours dépourvues. On a mis à part celles où la consonne accessoire est devenue partie intégrante du pronom. En dernier lieu sont mentionnées les formes qui sont différentes, suivant qu'elles sont placées avant ou après le verbe ; on a réuni les deus formes par un trait d'union. On remarquera qu'une ou plusieurs de ces catégories manquent dans certains départements.

ARDÈCHE.....	*(z)*ou, o; *(v)*ou; *(j)*ou; ou; *(v)*ou-ow.
DRÔME.....	*(r)*ou; *(z)*o, u; *(l)*ow; o; lou, low, lou°, lo, lo°, lœ.
ISÈRE.....	*(z)*i, u, ou, o, e, ow, aw; *(j, y, l)* i, u. ou; *(r, z)* ou; ou, i, œw; zou, zo; lo, lou°, lou; u-*(zy)*aw, *(z)*u-*(j)*aẅ, o-zaẅ. *(z)*ou-*(z)*aw, ze-zou; lo-low, law.
JURA.....	*(z)*œ, o, i, é; *(l)*œ.
LOIRE.....	*(z)* o, ou, œ, i, u; *(v)* ou; *(l)* ou; zo, zou; zo-zao, i-zu.
HAUTE-LOIRE...	*(r, z, y)* ou; *(z)* œẅ; ou.
RHÔNE.....	*(z)* ou, i.
SAÔNE-ET-LOIRE.	*(z)* i, é; *(n)* i; é-zœ.
SAVOIE.....	*(z)* u, i, ou; *(y)* u, o; *(z)* u-*(z)*i.
HAUTE-SAVOIE..	*(z)* u, i; *(y)* u; i, è; i-è.

I. — LES CONSONNES ACCESSOIRES

Il est rare que le neutre régime soit réduit à une simple voyelle, comme à Saint-Pierreville (Ardèche) : **ou** *dizoun* (on le dit), *ké* **ou** *ové*... (que vous l'avez.....), *m*-

ou *o rokounta* (il me l'a raconté), *di* **ou** (dis-le), *di lu* **ou** (dis-le lui) [1],

ou à Boège (Haute-Savoie) :

on n **i** *di*, *di* **è**, *di ly* **è** [2].

On emploie de même *i* et *è* à Pers-Jussy (Haute-Savoie), *ou* à la Voûte-Chilhac (Haute-Loire), *u* à Sillans (Isère), *i* à Voreppe (Isère). A cette courte liste il faudrait peut-être ajouter un certain nombre d'autres communes, pour lesquelles nous ne saurions être affirmatif, soit parce que nos renseignements ne sont pas assez étendus (1 ou 2 exemples seulement), soit parce que dans la plupart des huit exemples de notre questionnaire le masculin a pris la place du neutre ; on les trouvera énumérées plus loin.

Presque toujours il s'ajoute à la voyelle du pronom une consonne accessoire, *z* (resp. *ẓ*, *j*) *y*, *v*, *l* ou *n* avant, *z*, *y*, *v* après. La voyelle peut être accompagnée d'une consonne prosthétique seulement ou, devant un mot commençant par une voyelle, à la fois d'une consonne prosthétique et d'une consonne épithétique. La consonne épithétique ne se joint au pronom que devant une voyelle, pour éviter l'hiatus ; sa valeur de consonne accessoire ou de « liaison » n'est jamais méconnue. La consonne prosthétique, au contraire, est susceptible de s'agglutiner si étroitement à la forme pronominale

1. Il n'y a pas à tenir compte des cas comme *vouz ou vokwonto* (il vous le raconte) ; dans *lu o di* (il le lui a dit), *ou* a été absorbé par les voyelles labiales qui l'entouraient ; dans *dwono mè lou* (donne-le moi), il a été remplacé par le masculin.

2. Dans *ke vo i kru* et *è ly a dye*, le neutre *i* s'est fondu avec *i* < *habetis* et avec *li* (= lui) : dans les 3 autres exemples, il est remplacé par le masculin.

que dans certaines régions elle est devenue inséparable de cette forme.

1° *Prosthèse de* z, ẓ, j.

Z est la plus employée des consonnes accessoires : sur 270 communes [1] où le pronom neutre nous est signalé comme encore vivant, 181 emploient *z* prosthétique. On ne le rencontre qu'isolément dans nos départements méridionaus, la Haute-Loire, l'Ardèche, la Drôme, les Hautes-Alpes, où il fait place à *r* ; mais il domine dans les départements de la Loire, du Rhône, de Saône-et-Loire, du Jura, de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il y passe à *j* ou à *ẓ* dans les mêmes conditions que la sifflante finale de l'article pluriel et des pronoms *nous*, *vous*, *les* [2].

Z peut se joindre à toutes les formes du pronom : *zo*, *zou*, *zi*, *zu*, *zé*, etc., etc. Mais il n'est inséparable de la voyelle que dans quelques communes ; ailleurs il s'emploie plus volontiers dans certaines constructions que dans d'autres ; à ce point de vue, les 8 exemples de notre questionnaire méritent d'être examinés séparément.

1° Il le lui a dit ; 2° dis-le lui. — En général la voyelle du pronom se combine avec celle du régime indirect, qui dans nos patois est presque toujours placé avant le régime direct, et *z* n'apparait pas. Il n'est joint au pronom que dans quelques communes groupées au sud-ouest de l'arr. de Grenoble, dans

1. Cette statistique, comme celles qui suivront, comprent seulement les communes qui nous ont envoyé la traduction des 8 exemples de notre 1er Questionnaire.

2. Voir la *Revue*, I, 84-89, et XIII, 176-183.

l'Isère, au sud et au sud-ouest de la Loire [1], par exemple à :

Lans (Isère) : *o li* **zo** *z a di — di li* **zo**.
Champoly (Loire) : *o lïvi* **zou** *a di — di lïvi* **zou**.

Il manque parfois dans 1 :

Villard de Lans (Isère) : *o ly o* **z** *a di — di lyi* **zo**,

ou dans 2 :

la Fouillouse (Loire) : *o nyœ* **zou** *a dzi — dzi ny* **œ** [2].

Dans 1 la voyelle du pronom, placée devant une autre voyelle, peut disparaitre et le pronom se trouve réduit à *z* :

la Motte Saint-Martin (Isère) : *ou lyi* **z** *a di*, cf. *di lyi* **zou**.
Bourg-Argental (Loire) : *o nyi* **z** *o di*, cf. *di nyi* **zao**.

3° Il me l'a raconté ; 4° donne-le moi. — Me, en élidant sa voyelle, peut se combiner aussi facilement que *lui, li* avec le pronom neutre. Pourtant *z* est plus fréquent dans 3 et 4 que dans 1 et 2. Il apparait d'abord dans les mêmes régions :

Méaudre (Isère [3]) : *o me* **zo** *z a rakonta — dona mè* **zo**,
Champoly (Loire) : *o me* **zou** *a di — dona me* **zou**.

1. Au nord de l'Ardèche, on emploie *z* dans une partie du c. de Serrières, à Andance (*ji li zo z è di*, je le lui ai dit), à Bogy, à Saint-Désirat, mais non à Félines (*ji ny o z è di*), à Champagne ni à Limony.

2. *Nyœ* dans 2 doit se décomposer en *nyi+œ* (illi + hoc, cf. *dzi zœ* (dis-le) ; dans 1, la composition de *nyœ* a été méconnue, et on a exprimé le régime neutre une seconde fois, sous une forme différente, empruntée au voisinage, *zou*. On trouva plus loin d'autres exemples de ce redoublement du pronom.

3. A Lans, qui d'ailleurs est dans le même canton, le neutre a été remplacé par le masculin dans 4.

Zo, zou, etc., peuvent s'y réduire à *z* devant voyelle :

La Motte Saint-Martin : *ou mé* **z** *a rakwonta*, cf. *dona mé* **zou**,

Bourg-Argental : *o me* **z** *o rakounta*, cf. *dono me* **zao**.

Mais *z* dans 3 s'emploie encore à l'est du dép. de la Loire, à Essertines, à Viricelles et à Grézieu-le-Marché, dans le Rhône. Dans l'Isère, il n'est pas rare à l'ouest et au sud de l'arr. de Vienne, par exemple à Corbas, à Saint-Georges-d'Espéranche, à Revel, à Commelle, etc. Son emploi dans *donne-le-moi* est encore plus étendu, puisqu'on l'observe aussi dans les environs de Grenoble, à Bresson, à l'est de l'arr. de Grenoble, dans les cantons du Touvet et d'Allevard, et enfin dans les environs de la Tour-du-Pin. De même dans la Loire, *z* n'est pas confiné au sud ni au centre du département : il apparait aussi au nord, à Pouilly et à Nandax. Enfin, il est attesté dans le Rhône, à Longes au sud, à Liergues, à Odenas et à Charentay au centre ; dans l'Ain il est plus fréquent encore.

5° *On le dit.* — Avec *on le dit* et son équivalent dans nombre de patois, *ils le disent*, nous sortons à peine du domaine précédent. *Z* peut s'y joindre à presque toutes les formes du pronom :

on **zou** *di* (Saint-Georges d'Espéranche. Isère).
on **zo** *de* (Champ, *ibid.*).
é **zœ** *dzezoun* (la Fouillouse, Loire).
i **ze** *dyon* (Villard-Reculas, Isère).
on **zi** *di* (Corbas, *ibid.*).

Il paraît rare devant *u* : je n'en ai pas d'exemple dans *on le dit*, mais comparez :

kan je **zu** *rakontou* (quand je le raconte, Chanas, Isère) ;

de même devant *ow, aw :*

kanté **zow** *diou* (Saint-Laurent en Beaumont, Isère).
kan mé **zaw** *kontou* (Laffrey, *ibid.*).

Il manque devant *é*.

Dans les régions où *on le dit* est traduit par *ils le disent,* le *z* peut être considéré quelquefois comme appartenant au sujet *ils ;* mais on le trouve aussi dans les patois où la sifflante finale de *ils* a complètement disparu, même devant voyelle[1] :

ul an (ils ont), mais *u zi dyon* (Semons, Isère).

6° *Vous l'avez cru ;* 7° *il vous le raconte ;* 8° *dis-le.* *Z* est la règle, par exemple à :

Tramayes (S.-et-L.) :

di **zi** — *ro* **zy** *é kru* — *a vo* **zi** *rakont*

La Chapelle-Thècle (S. et-L.) :

di **zé** — (manque) — *i vou* **zé** *rakont*

Viriat (Ain) :

di **zœ** — *vou* **zœ** *yat kru* — *i vou* **zœ** *rakont*

Chille (Jura) :

di **zo** — *vou* **zo** *è kru* — *i rou* **zo** *rakont*

Chimilin (Isère) :

di **zu** — *vo* **zu** *ayé kru* — *u vo* **zu** *rakont*

Saint-Didier-sur-Rochefort (Loire) :

di **zou** — *rou* **zw** *avè kreé* — *o rou* **zou** *rakont*

Z manque rarement dans 8 ; voici les seuls exemples que j'en ai relevés :

dyi **ou** (Saint-Pierreville, Ardèche)

1. Voir la *Revue*, XIV, p. 123, sqq.

di **o** (Beaumont, Drôme)
dya **ow** (Chabeuil, Drôme)
di **è** (Boëge, Haute-Savoie[1])
dy **è** ou *di* **zyè** (Thonon, Haute-Savoie)
dzi **u** (Sillans, Isère)
di, qui suppose *di* **i**, cf. *on ni di* (Voreppe, Isère)

L'absence de *z* après *vous* régime n'est guère fréquente non plus ; elle est à peine attestée après *vous* sujet. Nous avons relevé :

i vo **i** *rakonté* et *vo* **y** *o krou* à Vaux (Ain) ;
vou **o** *rakounta*, cf. *di zou* à Saugues (Haute Loire[2])
vo **y** *avi kró*, mais *i vo zi rakont*, cf. *di zi* à Illiat (Ain)
vou **y** *avé kru*, cf. *di zi* à Neuvy-Grandchamp (Saône-et-Loire[3])
ou **y** *é kru*, mais *o vou zi rékont*, cf. *di zi* à Saint-Germain-du-Plain (*ibid.*)
vo **y** *a krégu*, mais *i vo zu rakont*, à Saint-Georges-d'Hurtières (Savoie).

En résumé, le pronom neutre régime est muni d'un *z* prosthétique :

dans *dis-le-lui* (2),	dans	9	communes
— *il le lui a dit* (1),	—	10	—
— *il me l'a raconté* (3),	—	26	—
— *ou le dit* (5),	—	41	—
— *donne-le-moi* (4),	—	42	—
— *vous l'avez cru* (6),	—	84	—
— *il vous le raconte* (7),	—	119	—
— *dis-le* (8),	—	164	—

Si imparfaite que soit cette statistique, elle suffit à

1. *Di vi* par lequel notre corr. de Pers-Jussy traduit *dis-le* est l'équivalent du franç. pop. *dis voir* ; cf *Dict. Savoy.* art *vi*.
2. *Vous* sujet n'est pas exprimé dans 6 : *ou acyas crezegu*.
3. Dans 7, le neutre est remplacé par le masculin.

prouver que *z* prosthétique a été emprunté à la finale des impératifs et des pronoms comme *nous*, *vous*, peut-être *ils*, dont il s'est détaché pour s'unir de plus en plus étroitement a la forme du neutre régime, à laquelle dans certaines régions il est aujourd'hui indissolublement lié. Que si l'on s'en doutait déjà[1], il n'est pas inutile d'apporter une preuve précise de cette origine.

Un grand nombre de patois en sont restés à la première étape : *z* ne s'y joint au pronom que dans 6, 7 et 8, par exemple à Ormes (Saône-et-Loire) :

8. *di* **zi**	5. *on n i di*
7. *o vou* **zi** *rakont*	4 *béye m i*
6. *vou* **zy** *é kru*	3. *o m y a rakonté*
	2. *di li*
	1. *o ly a di*[2]

Loin de méconnaitre l'origine et la valeur réelle de la consonne prosthétique, on a conscience qu'elle n'appartient pas au pronom, pas plus que *n* dans *on n i di*, que *l* dans *i l u dyon* à Proveyzieux (Isère ; cf. *i l on* = ils ont), que *r* dans *é r o dyon* à Sutrieu (Ain ; cf. *é r on* = ils ont), que *d* dans *d i rakont* = je le raconte, à Commelle (Isère ; cf. *d amo* = j'aime), pas plus que toute autre consonne que les hasards des combinaisons syntaxiques et de la prononciation mettent en contact avec la voyelle du pronom. Si, comme on l'a vu plus haut, elle manque parfois dans 8,

1. Cf. *Rev. des pat. gal.-rom.* V. 289.

2. Même état des choses à Bornay et à Chille dans le Jura, à Authumes, à Savigny, à Bosjean, à Navilly et à Tramayes dans la Saône-et-Loire, à Grésy-sur-Isère dans la Savoie.pour ne citer que les communes où le pronom neutre apparaît dans nos huit exemples.

c'est sans doute que la 2e pers. du sing. de l'impératif n'a pas subi partout l'influence analogique qui a transformé *di* en *dis*. L'absence de *z* dans 6 est facile à expliquer : dans quatre des exemples cités plus haut, le pronom *i*, en hiatus, est devenu *y*, demi-consonne devant laquelle la sifflante finale de *vous* peut tomber comme devant une consonne, tandis qu'elle persiste dans 7, où *i* conserve sa valeur de voyelle ; à Neuvy-Grandchamp d'ailleurs *s* final tombe dans tous les cas, devant voyelle comme devant consonne[1]. A Vaux, c'est peut-être 6 qui a entraîné 7. Reste l'exemple de Saugues, qui est d'autant plus étrange que le patois de Saugues conserve toujours les sifflantes finales devant voyelle et partiellement devant consonne[2], mais dont on ne peut rien conclure, parce qu'il est complètement isolé.

A Saint-Igny-de-Roche et à La Guiche (Saône-et-Loire), *z* est déjà plus étroitement rattaché au pronom, bien qu'il ne soit pas encore complètement indépendant du mot précédent :

St-Igny		La Guiche	St-Igny		La Guiche
8. *di* **zi**	—	*di* **zi**	4. *donc m i*	—	*donc m i*
7. *a vo* **zi** *ra-kont*	—	*o vo* **zi** *ra-kont*	3. *a m y a ra-konté*	—	*o m y é ra-konté*

1. Voir la *Revue*, XIII, 182, où sont énumérées les communes qui ont laissé perdre la sifflante finale de *nous*, *vous*, même devant voyelle : la plupart ne connaissent pas le pronom neutre ou l'ont remplacé par le masculin dans 6 et 7. Dans les autres (Saint-Didier, la Fouillouse, Bourg-Argental, Champagnier, Gillonnay, Saint-Georges d'Espéranche), sauf à Neuvy, *z* fait aujourd'hui partie intégrante du pronom, auquel il a dû s'agglutiner à une époque où la sifflante de *nous*, *vous* était encore sentie devant voyelle.

2. Voir la *Revue*, XVIII, 254.

St-Igny	La Guiche	St-Igny	La Guiche
6. *rou* **zy** *a kru*	— *vo* **zy** *é kru*	2. *di li*	— *di li*
		1. *al li a dé*	— *o ly a di*
5. *i* **zi** *dizon*[1]	— *no* **zi** *di*[2]		

Le lien est plus étroit encore, quand il apparaît dans 4, comme à Miroir (Saône-et-Loire)[3] :

8. *di* **zœ**	5. *on n é di*
7. *i vou* **zé** *rakont*	3. *i m é za rakonto*
6. *vou* **zé** *zé kru*	2. *di li*
4. *baye me* **zœ**	1. *i li a de*

ou à la fois dans 4 et dans 5, comme à Juré (Loire) :

8. *di* **zou**	3. *o m ou a rakonté*
7. *o vœ* **zou** *rakont*	2. *di ly ou*
6. *vœ* **zou** *avé kray*	1. *o ly ou a di*
5. *i* **zou** *dyon*[4]	
4. *dona me* **zou**	

Dans quelques communes de la Loire et de l'Isère, *z* ne manque plus que dans 2 et dans 1, par exemple à Revel (Isère) :

8. *di* **zou**	2. *di lyi*
7. *ou vo* **zou** *rakont*	1. *ou ly a di*[5]
6. (*vo*) **zy** *ade kro*	
5. *on* **zou** *di*	

1. *Z* n'est plus senti comme la sifflante finale de *ils*, qui est aujourd'hui *i* dev. cons., *y* dev. voyelle : *y on* (ils ont).

2. Si *no* représente *nos* pour *on*, comme il semble (voir la *Revue*. XII, p. 42 sqq.), l'origine de *z* doit être encore aperçue.

3. On emploie de même *zi* à Saint-Jean-de-Vaux (S.-et-L.), *zœ* à Courtes et à Lescheroux (Ain).

4. Cf. *il an* (ils ont).

5. Il en est de même à Pommier et à Chaponnay dans l'Isère, à Essertines et à Viricelles dans la Loire, à Grézieu-le-Marché dans le Rhône.

4. *baye me* **zou**
3. *ou me* **zy** *a rakonta*

Z est plus lent à s'introduire dans les combinaisons du régime direct et du régime indirect de la 3e pers. (le lui); il apparaît pourtant dans 2 à Moingt (Loire) :

8. *dzi* **zo** 1. *o ny o dzi*
7. *o vou* **zo** *rakount*
6. *vou* **zo** *zayi kræn*
5. *i* **zo** *dzizoun* (cf. *il an*)
4. *dono me* **zo**
3. (masc.)
2. *dzi nyi* **zo**

dans 1 à la Fouillouse (Loire) :

8. *dzi* **zœ** 2. *dzi nyœ*[1]
7. *o vou* **zœ** *rakount*
6. *o* **zœ** *zavé kræ*
5. *é* **zœ** *dzezoun* (cf. *él an*)
4. (masc.)
3. *o me* **z** *a rakounto*
1. *o nyœ* **zou** *a dzi*

enfin dans nos huit exemples à Méaudre (Isère) :

8. *di* **zo**
7. *o vo* **zo** *rakonté*
6. *vo* **zo** *za kræ*
5. *é* **zo** *dyon* (cf. *él an*)[2]
4. *dona mé* **zo**
3. *o me* **zo** *za rakonta*
2. *di lyé* **zo** (cf. *o lyé di* = il lui dit)
1. *o lyé* **zo** *za di*

1. Voir plus haut, p. 95, note 2. — A Saint-Didier sur Rochefort, on a remplacé dans 2 *lui* par *à lui; di zou o se* (dis-le à lui), cf. 1 *o li zou o di.*

2. Cf. *kan zo rakonto* = quand (je) le raconte.

A la Motte Saint-Martin, à la Motte-d'Aveillans et à Lans, dans l'Isère, à Bourg-Argental et à Izieux, dans la Loire, le *z* prosthétique, dont l'origine est complètement oubliée, est devenu comme à Méaudre inséparable de la forme pronominale. Il en est de même dans un grand nombre d'autres communes que nous n'avons pas citées, parce que dans l'un et quelquefois dans plusieurs de nos exemples, le neutre a été remplacé par le masculin.

A quelle époque s'est accomplie cette évolution de *z*? Il est impossible de le dire ; mais elle a dû se faire lentement et par degrés insensibles. Pendant longtemps, avant d'être pris pour un élément constitutif du pronom, mais lorsque déjà on ne se rendait plus compte de sa véritable origine, il a dû être considéré comme un élément mobile, comme une lettre de « liaison », propre surtout à empêcher une élision ou un hiatus. On trouve trace dans les textes de ces fluctuations de l'usage. Dans la région grenobloise, Laurent de Briançon au XVIe siècle, Millet au XVIIe siècle, Blanc la Goutte dans la première moitié du XVIIIe siècle, ne semblent pas faire usage du *z* prosthétique [1]. Mais on lit *de zu veire*[2] dans *Grenoblo inonda* (1740). Le poète bressan Bernardin Uchard écrit en 1615 *on o a bin conniau, vo mo sẹarey a dire*, mais *creyte zo*[3] (croyez-le), que

1. Voir Lapaume, *Recueil*, *per tu fare*, p. 42. *tu dire* 175, *faut qu'on m'u pardonneyse* 213, mais naturellement *roz u dio* 163.

2. *Ibid.*, p. 259.

3. Voir l'éd. du *Gaemen*, donnée par M. Philipon (*Ann. de la Soc. d'Em.* de l'Ain, 1890, pr 349 sqq.), vers 147, 344 et 342. Dans *creyte zo*, *z* n'était pas senti comme appartenant à l'impératif, dont la sifflante finale avait disparu ; cf. *preni on po* v. 337 ; comme exemple analogue de ce *z* mobile on peut citer *avoy zolle* (avec elles) v. 56 à côté de *avoy au* (avec eus) v. 52.

M. Philipon a oublié de relever dans son tableau sommaire des flexions. Dans la *Frisquette*, chanson bressane du XVIIIe siècle (1715 ?), on lit *depléyo me zou*, mais *m ou* (= me le) avant le verbe [1]. Pour le Forez, je puis citer *zô* chez J. Chapelon (1548-1695) : *aussi dessirat qu'un prince zô poche être.* (*Entr. solen.*) ; pour la Savoie, *creyé zou bin* dans un Noël du XVIIe siècle (?) publié par M. Désormaux [2].

2° *Prosthèse de* v

V prosthétique est plus ancien que *z* : on trouve *vo* (= *le* n.) en provençal ancien à partir du XIVe siècle [3]. Dans nos patois, *v* prosthétique ne se joint qu'à *ou* (< *o* ancien), et seulement au sud, dans les départements des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Haute-Loire et dans quelques communes de l'Isère et de la Loire. Il atteint au sud-ouest de la Loire, Estivareille et Rozier, au nord de la Haute-Loire, Bas, la Chapelle-d'Aurec et Saint-Julien-Molhesabate, au nord de l'Ardèche, Devesset, Saint-Agrève, Boffres et Saint-Victor ; dans la Drôme, dont le sud a laissé perdre le pronom neutre, il est à peu près confiné dans la vallée de la rivière. Il pénètre à peine dans l'arr. de Grenoble, au sud de l'Isère, où on l'observe à Clelles, à Monestier du Percy, à Lalley et à

1. Voir le recueil de *Chansons* de Ph. Le Duc, p. 34 et 36. D'ailleurs pas trace de *z* dans les *Noëls* ni dans le *Tixan* de Brossard de Montanay (17e siècle). Dans la région mâconnaise, en 1720, on n'employait encore que *i*, jamais *zi* ; voir les *Noëls Mâconnais* publiés par Fertiault à la suite des Noëls de La Monnoye.

2. *Rev. Sav.* 1901, p. 226.

3. Voir les articles de Chabaneau, dans la *Romania*, IV, 338-347 et V, 232-235.

Mens : mais dans les Hautes-Alpes il est général dans les arr. de Gap et d'Embrun et il s'avance au nord jusqu'à Briançon. A peu de distance de cette ligne de points extrêmes, *v* fait place à *z*, déjà dans le c. de Mens (à Cornillon), dans les c. de Valbonnais, de Corps, de La Mure, du Monestier de Clermont (à Roissard et à Gresse) dans l'Isère. Dans la Drôme *z* n'apparait qu'à l'extrême nord du département ; mais dès Chabeuil et Bourg de Péage, on ne trouve plus *v*, mais *l* dont on s'occupera plus loin. Dans l'Ardèche, Saint-Victor emploie tantôt *v*, tantôt *z* ; mais Saint-Romain d'Ay et Serrières, à l'extrême nord du département, seulement *z*. Sur la lisière nord de la Haute-Loire, *z* fait déjà parfois concurrence à *v*, à Craponne, à Saint-Georges-Lagricol, à Frugière-le-Pin ; mais il ne domine exclusivement qu'à partir de Bourg-Argental, de Firminy, de Chambles et de Moingt, dans la Loire : il est remarquable que dans cette partie du Forez où *vou* sujet neutre est si fréquent [1], on ne trouve jamais *vou* régime, mais seulement *zou, zo*, etc.

V prosthétique nous est signalé dans 39 communes. C'est dans *dis-le* qu'il est le plus fréquent (35 communes) : à Pradelles et au Béage, dans la Haute-Loire, la sifflante de l'impératif s'est maintenue, et c'est par accident que *v* manque dans deus autres communes [2]. En revanche, dans un certain nombre de communes, il n'apparait qu'après l'impératif, par exemple à Beaufort (Drôme) :

1. Voir la *Revue*, XV, 9-10.

2. A Die, le neutre est remplacé par le masculin ; notre corr. de Ribeyret (Hautes-Alpes) a traduit *dis-le* par *di mè ou* (dis-le moi).

	7. *vou zou rakwanto*
	6. *ké ou avé krégu*
	5. *ou dizoun*
8. *di* **vou**	4. *douna mé ou*
	3. *méw za rakounta*
	2. *dizé lyou*
	1. *lyo za di*[1]

Il est presque aussi fréquent dans *que* [*vous*] *l'avez cru* (27 communes); au Béage (Ardèche) et à Pradelles (Haute-Loire), c'est même le seul exemple où il nous soit signalé:

	8. *ditzo ou*
	7. *vou zou rokwonto*
	5. *ou dizoun*
6. *ké* **vou** *orès krézégu*	4. (masc.)
	3. *mou o rokounta*
	2. *ditzo lyou*
	1. *zél lyou o di*

au Béage. A Saint-Victor, il est commun à 6 et à 8:

	7. *vou zou rakounto*
	5. *ou dizan*
8. *di* **vou**	4. *dona mou zou*[2]
6. *ké* **vou** *zavé krégu*	3. *mou za rakounta*
	2. *dya lyou*
	1. *lyou a di*

Dans *on le dit*, généralement traduit dans nos patois par [*ils*] *le disent*, il est aussi souvent présent (19 com-

1. De même à Montmeyran, dans la Drôme, à Gras, à Lavilledieu et à Payzac, dans l'Ardèche.

2. Le pronom neutre a été redoublé, parce qu'on ne l'a pas reconnu dans *mou* (= *me*+*ou*). Cf. *dya mou zo* à Vion, d'après l'*Atl. ling.*, carte 410, n° 827.

munes) qu'absent (20 communes); il se joint au pronom dans 5, il s'y joint aussi dans 6 et dans 8, par exemple à Saint-Voy (Haute-Loire) :

	7. *vou zou rakonta*
8. *gi* **vou**	4. *bayla mou*
6. *ké* **vou** *avé krégu*	3. *mou a rakonta*
5. **vou** *gizoun*	2. *gi lyou*
	1. *êlé lyu a gi*[1]

Dans les autres exemples *v* est rare. Sept communes seulement l'emploient dans *il me l'a raconté*, par exemple Freycenet-Latour (Haute-Loire) :

8. *dgi* **vou**	7. *vou jou rakwanta*
6. *ké vou* **vou** *avé krézu*	4. (masc.)
5. **vou** *dgizoun*	2. *dgi lyou*
3. *me* **vou** *o kounta*[2]	1. *zéy lyou o dgi ;*

ailleurs, le régime indirect se combine avec *ou* : *mé ou* > *mou ;* parfois l'hiatus persiste (Lavilledieu, Beaufort).

Il est aussi rare dans *il le lui a dit* (6 communes) et dans *dis-le lui* (5 communes) ; au Monastier (Haute-Loire) il apparaît à la fois dans l'un et dans l'autre (2 et 1) :

8. *dyi* **vou**	
6. *ké vou* **vou** *aya créju*	
5. **vou** *dyizoun*	7. *vou z o rakounta*
3. *mé* **vou** *o rakounta*	4. (masc.)
2. *dyi lyi* **vou**	
1. *lyi* **vou** *o dyi*	

1. De même au Chambon, à Saint-Hostien, à Frugières-le-Pin, à Craponne et à Pinols, dans la Haute-Loire, à Estivareille, dans la Loire, à Baix, à Devesset et à la Chapelle-sous-Chanéac, dans l'Ardèche, à Mirmande, dans la Drôme

2. Un autre correspondant donne *mou* (me+ou)

Presque toujours il *y* a combinaison des deus régimes ; ou bien c'est *z* qui s'intercale entre eux :

2 *dyidza lyu zœïv*, cf. 1 *lyœïv zo gyi*, mais 8 *dyidza vou* à Frugières-le-Pin (Haute-Loire)[1] ;

2 *dyedza li zou*, cf. 1 *lyou za dyi*, mais 8 *dyedza vou* à Pinols (Haute-Loire).

Dans 7 *il vous le raconte*, *v* est tout à fait exceptionnel (3 communes) ; en général la sifflante finale de *vous* se joint au pronom : *vou zou...* (Devesset, Ardèche), *çou jou* (Baix) ; à Aspres (Hautes-Alpes) elle reste attachée *à vous*, sans se sonoriser : *vous ou*. Mais à Chorges et à Saint-Julien-en-Beauchêne (Hautes-Alpes), *v* apparaît dans 7 comme dans la plupart des autres exemples, et *s* final de *vous* passe à *y* :

vouy **vou** rakwanta.

tandis qu'il disparaît complètement à Monestier-du-Percy (Isère) :

vou **vou** kwonto

Enfin dans 4 *donne-le moi*, *v* est plus rare encore, (2 communes) : on ne nous le signale qu'à Lablachère, dans l'Ardèche :

douno mé **vou**.

1. Dans 2, il y a redoublement du pronom neutre : lyu zœïv < lyœw zœïv ; le régime indirect n'est jamais *lyu*, mais *lyi*, *ly* dev. voy. : *lyi dyi* (il lui dit), *lyo parla* (il lui a parlé). Le redoublement paraît certain à Craponne dans le même département : *dyeza you zou*, cf. *adyudza ye le* (amène-le lui), *you a dye* (il le lui a dit), *ye dye* (il lui dit), qui prouvent que *you*=*ye*+*ou*. A la Chaise-Dieu, dans *i sèïv ou o gi* (il le lui a dit), *ou* représente *hoc*, et *sèïv* l'ancien *cel* neutre : cf. 2 *gidzo i sèïv*, 8 *gi vou*, 5 *ou gizoun*, *i gi* (il lui dit). Voir plus haut, p. 106, note 2. Pour le redoublement, comparez *dyidzamouzo* (dis-le moi), à Paulhaguet), d'après l'*Atl. ling.*, carte 410, n° 812.

et à Cayres, dans la Haute-Loire ; mais cela tient peut-être à ce que dans 4 le masculin prent très facilement la place du neutre : *mou* (< me + ou) ne se rencontre en effet que dans 5 communes[1], *me ou* dans 1 (Beaufort, Drôme) ; à Frugières-le-Pin, *z* s'intercale, *me zœü̈ ;* sur *mou zou* à Saint-Victor, voir plus haut page 106, note 2.

En résumé, *v* s'emploie :

dans *dis-le* (8)	dans 35	communes
— *que [vous] l'avez cru* (6)	— 27	—
— *on le dit* (5)	— 19	—
— *il me l'a raconté* (3)	— 7	—
— *il le lui a dit* (1)	— 6	—
— *dis-le-lui* (2)	— 5	—
— *il vous le raconte* (7)	— 3	—
— *donne-le-moi* (4)	— 2	—

Comme on le voit par ce tableau, la marche de *v* est à peu près parallèle à celle de *z* : d'élément mobile et accessoire, qu'il devait être à l'origine, il est devenu partie intégrante de la forme pronominale, tout en répugnant, comme *z*, à s'introduire dans les combinaisons syntaxiques formées du pronom neutre et d'un autre pronom. Mais par son origine, *v* n'a rien de commun avec *z*.

Le *z* de *zi, zou, zu, zé*, etc., provient d'une fausse analyse de phrases comme *diz i, o vouz i rakont ; v*, qui se prépose seulement à la forme *ou* (anc. *o*[2]), doit son origine à la voyelle labiale, qui a développé devant

1. La Chapelle-sous-Chanéac, dans l'Ardèche, Saint-Voy, le Chambon, Saint-Hostien et La Voute-Chilhac, dans la Haute-Loire ; *mo* à Montmeyran (Drôme).

2. Les formes *va, ve* (gasc. *ba, be*), citées par Chabaneau, dérivent de *vo*.

elle une fricative homophone dans des conditions qu'il s'agit de déterminer. Est-ce d'abord en cas d'hiatus, comme on l'a prétendu [1], que le phénomène s'est produit? C'est bien douteux. Pour que l'hiatus entre deus mots entraine la production spontanée d'une consonne, en dehors de toute influence analogique, il est nécessaire que les deus mots soient si étroitement unis qu'ils ne puissent jamais être séparés par une pause sensible; il faut encore que les voyelles en hiatus soient toutes deus assez fortement accentuées pour ne pouvoir disparaître ni par élision ni par enclise. Ainsi s'expliquent le français populaire *lavou* (< là où) et le provençal *vount*, qui est sorti de *la ount* [2], le dauphinois *avutra* (*ad ultra*) [3], le limousin *lo vounto* (< fr. la honte), les formes *avouro*, *avuro*, si fréquentes au sud et au sud-est [4], qui représentent *a ouro* < *ad horam*. Il faut y joindre sans doute les noms de nombre *vun* (un), *vounge* (onze), qui doivent leur *v* à des phrases comme *a vuno ouro* (à une heure), *n'i a vun* (il y en a un), etc., à moins qu'ils ne l'aient emprunté à *vué* (huit) qui s'explique autrement [5]. Quant à *ou* neutre, placé avant le verbe, il pouvait se trouver en hiatus avec le sujet pronominal ou nominal, ou

1. Voir W. Bohnhardt, *Das Personal-Pronomen im Altprovenzalischen*, p. 41.

2. *Avount* et *davount* proviennent de *amount*, *damount*, influencés par *vount*.

3. Devaux, *Ess. sur la l. vulg.*, p. 326; dans *nou vure*, il y a peut-être un reste du *r* de *norem horas*.

4. On les trouve non seulement dans les dialectes provençaus (voir Mistral, art. *ahouro* et *aro*), mais encore en savoyard, en dauph., en lyon., en bressan, en foréz, etc.

5. *Vougne* (oindre) et ses dérivés *voun*, *vougnudo*, etc., sont plus obscurs. C'est le seul verbe qui ait le *v* non étymologique, *vounzeia* se rattache à *vounzi* et non à *oundeja*.

avec un pronom au datif. Or, sur le domaine de *vou*, on n'exprime pas le pronom sujet, et nous avons vu que le régime indirect *me* ou *li* forme encore aujourd'hui avec *ou* des combinaisons si étroites que le *v* prosthétique a peine à s'y introduire. Les substantifs sujets, terminés par une voyelle atone, devaient perdre leur finale par élision. Il n'y avait donc véritablement hiatus qu'après les substantifs terminés par une voyelle accentuée, après *qui* interrogatif, et parfois peut-être après *si*, et après *à*, suivi de l'infinitif (à *ou* dire). Après le verbe, on pouvait avoir aussi *di ou*, *fai ou*, etc. Les cas d'hiatus étaient donc peu nombreux ; encore n'est-il pas certain que *v* ait pu se développer dans tous, si l'on en juge par ce qui s'est passé pour l'hiatus à l'intérieur des mots : l'intercalation d'un *v* est rare en français ; mais elle est assez fréquente dans les dialectes provençaux ; il suffit de feuilleter le dictionnaire de Mistral pour se convaincre que *v* se développe devant une voyelle labiale, seulement après *e* ou *a*, mais non après *i* :

pevou (*peduculum), mevoulo (medulla), etc.
mavur (maturum), avoust (*agustum) etc[1].

Si la même règle s'applique au hiatus entre deus mots, il est peu probable que les cas où l'hiatus était susceptible de favoriser le développement d'un *v* aient été assez nombreus pour que la forme *vo, vou* ait réussi à s'imposer. Comment aurait-elle pu triompher de la concurrence redoutable de *zo, zou*, qui tendait

1. J'ai relevé dans Mistral une vingtaine de mots où *v* apparaît après *a*, une douzaine où il se présente après *e* ; il n'y en a pas où il apparaisse après *i* : *pironi*, s'il n'est pas emprunté au français, remonte, comme *picoine*, à une forme plus ancienne *peoni* ; cf. *pèuno*, *pièuno*, cités par Mistral.

à se dégager des phrases où *o*, *ou* était en contact avec *nous*, *vous* régime indirect et avec les 1re et la 2e pers. du pluriel de l'impératif, et qui avait d'autant plus de chances de l'emporter que dans un grand nombre d'autres combinaisons syntaxiques *z* revêt l'apparence d'une consonne de « liaison » facultative et mobile ? Et de fait, *vou* n'apparaît que sur une partie du domaine de *ou* qui dans l'autre s'est préposé un *z* ; pourquoi *vou* ici et *zou* ailleurs ? On peut se demander aussi pourquoi la forme *u* qui occupe dans notre région des territoires étendus, ne passe jamais à *vu*, bien qu'elle soit constituée comme *ou* par une voyelle labiale et qu'elle puisse se trouver en hiatus dans les mêmes conditions. Enfin, dans les patois mêmes qui connaissent *vou*, c'est *z* et non *v* qui sert à détruire l'hiatus de *vou* avec un mot suivant : si *v* dans, *di vou* est dû à l'hiatus, pourquoi a-t-on *z* dans *mé ou z a rakounta* (il me l'a raconté), à Beaufort (Drôme) et dans nombre d'autres communes, alors surtout que *v* se développe plus facilement *après* qu'*avant* les voyelles labiales[1] ?

Il faut chercher ailleurs l'origine du *v* prosthétique. Dans une partie de la Loire, (*v ou* remplit les fonctions de sujet neutre (= il, ce)[2], *zou*, *zo* celles de régime neutre, par exemple à Saint-Didier-sur-Rochefort :

Sujet : *vw é se* (c'est lui), *vw ariv* (il arrive), *vw é vé* (c'est vrai), etc.

Régime : *on zou di*, *di zou*, *done me zou*, etc.

Vou sujet, qui est presque toujours placé au commencement d'une phrase ou après une pause, ne

1. Cf. Nyrop, *Gram. hist. de la l. fr.*, I, § 279.
2. Voir la *Revue*, XV, 9-10.

saurait devoir son *v* à l'influence de l'hiatus avec un mot *précédent*. Mais le pronom sujet *ou* peut être en hiatus avec le mot *suivant*, et c'est vraisemblablement devant *ou* + voy. que le *v* s'est d'abord développé. Quelques communes, comme Izieux, emploient toujours *ou*, jamais *vou* ; d'autres, tantôt *vou*, tantôt *ou*, *o*. C'est surtout devant *é* (= est) que *vou* est fréquent : *c'est lui* se dit *vwé se* à Ailleux, à Saint-Didier-sur-Rochefort, à Champoly, à Juré, à Saint-Haon[1], *vwé lïvi* à Moingt, à Firminy, *vwé yu* à Saint-Étienne et à Saint-Chamond. A Saint-Etienne on emploie *vou* ou *o* devant consonne, mais toujours *vou* devant voyelle[2]. A Saint-Didier et à Champoly *vou* ne se rencontre que devant voyelle ; enfin, à Ailleux et à Moingt, *vou* est constant devant voyelle, *ou* devant consonne :

VOU : *vwé lïvi* (c'est lui), *vwé vré* (c'est vrai), *vwé tzu vré* (c'est-il vrai ?), *ki vwé* (qui c'est ?), *ke vwé* (qu'est-ce ?), *vw oriv* (il arrive), *vw ò plòó* (il a plu).

OU : *ou né pa sur* (ce n'est pas sûr), *ou sore afræ* (ce serait affreux), *ou plo* (il pleut), *ou fo* (il faut), *ou nyan no byan* (il y en a bien) à Moingt[3].

1. D'autres corr. de Saint-Haon et de Juré donnent *wé*.

2. Dans les chroniques en patois de Saint-Étienne, publiées en 1899 par le journal la *Loire*, je relève un nombre considérable d'exemples de *rou'è* (c'est), *rou'erre* (c'était), et en outre *rou'è-t-à qui...*, *rou' arrive*, *rou è-t-arriva*, *rou'a foulut* (il a fallu), *rou'a vatu*, *rou' uït bian passa*, *rou'ontondjit*, etc., etc.

3. V n'apparaît jamais devant le pronom neutre dans les régions où, devant voyelle, il s'adjoint une consonne épenthétique, qui empêche l'hiatus, quelle que soit l'origine de cette consonne : *or*, *oy*, *ol*, *ouz*, *ouk*. (Voir la *Revue*, XV, p. 7 à 10) ; les doubles formes signalées à Saint-Haon et à Saint-Rirand sont particulièrement curieuses : *vw è vré*, *vw è se*, mais *ou z a plou*, *ou z arive*. Pour la même raison, les formes du pronom sujet masculin, issues de *ille*, *ou*, *o* dev. cons., *oul*, *ol* dev. voyelle, n'ont jamais *r* (voir la *Revue*, XIV, p. 20 à 25).

Devant voyelle, *ou* passe à *w* ; après une pause, la bouche étant fermée ou mi-ouverte, la langue au repos, légèrement appuyée contre les dents de la mâchoire inférieure, si la bouche s'ouvre et que le courant expiratoire passe avant que la langue ait eu le temps de se retirer en arrière en se relevant vers le palais et les lèvres de s'arrondir pour prendre la position de *w*, il se produit une dentilabiale *v* avant la labio-vélaire. C'est par la même voie que *oui*, *huit* passent à *voui*, *vuit* dans la bouche de bien des gens ; il faut expliquer de même un certain nombre de mots des dialectes provençaus, cités par Mistral : *vue* huit) et ses dérivés *vuetanto, vuechen*, etc., *vouei* (oui), *vuei* (< hodie), les interjections *voue* (ohé), *vouo* (ho), *vuai* (pouah) etc. [1].

Ou régime dans la Loire peut, comme *ou* sujet, se trouver en hiatus avec le mot suivant et passer à *w* ; si *v* ne s'y développe pas, c'est que le régime est très rarement placé au début de la phrase ou après une pause ; presque toujours il suit un autre mot, sujet ou régime indirect, dont la consonne finale ou devenue finale, se combine avec lui, empêchant ainsi le développement de *v*. C'est, par exemple :

m, de *m(e)* dans *o mw a di* (il me l'a dit) à Juré.
z de *vœz* dans *vœ zw avé kray* (vous l'avez cru),
ly, issu de *li*, dans *o lyou a di* (il le lui a dit),

ou encore le *j* et le *t* des pronoms sujets de la 1re et de la 2e pers., le *l* de *il*, etc. Une des combinaisons les plus fréquentes est celle de *ou* avec la consonne finale

1. Comparez encore le limous. *vorre* (horridum), et les autres formes citées par Mistral, *ouore*, *ouoire ; vorre* doit remonter à *vouore*. Les représentants de *octo*, de *hoc+ille*, de *hodie* ont très souvent *v* aussi dans la région lyonnaise, en Forez, dans la Bresse et dans la Savoie.

des pronoms *nous, vous,* qui peuvent jouer le double rôle de sujet et de régime indirect ; de là le régime (*z*) *ou*, (*z*) *o* à côté du sujet (*v*) *ou*.

Mais un peu plus au sud, dans les départements où le verbe n'est jamais précédé d'un pronom sujet proclitique, la situation est bien différente : d'abord la liaison de *ou* régime avec un *z* final est beaucoup plus rare, puisque c'est seulement dans l'emploi de régime indirect que *nous, vous* peuvent entrer en contact avec *ou ;* la forme *zou* n'aurait eu quelque chance de s'en dégager pour se généraliser, que si elle n'avait pas eu à lutter contre la concurrence d'une autre forme, née de combinaisons syntaxiques beaucoup plus fréquentes. *Ou* régime, en effet, grâce à l'absence du sujet pronominal proclitique, peut occuper la même place que *ou* sujet dans les patois de la Loire, au commencement de la phrase ou après une pause :

ou a di = [il] l'a dit.

L'hiatus avec le mot suivant est pour le moins aussi fréquent, puisqu'il se produit avec les verbes commençant par une voyelle aus temps simples, avec les auxiliaires *être* et *avoir* dans les temps composés de tous les verbes. Les conditions étant les mêmes, le même phénomène doit se reproduire :

ou a di > *w a di* > *vw a di* ;

puis *v* se généralise. *V* peut naître encore dans des combinaisons comme *ki ou a di* (qui l'a dit), *l'ami ou a di*, où le pronom n'est pas placé au commencement de la phrase, mais où il est en hiatus à la fois avec le mot suivant et avec le mot précédent, pourvu que la voyelle de ce dernier, quelle qu'elle soit, porte un accent assez fort pour l'empêcher d'être absorbée par

celle du pronom [1]. Mais ce qui prouve bien que l'influence des combinaisons syntaxiques du 1er type, où le pronom occupe la première place, a été prépondérante, c'est que *rou* régime se rencontre seulement au sud, dans les patois qui ne connaissent pas les pronoms sujets proclitiques. Que l'on compare les deus limites, celle de l'emploi du verbe sans sujet proclitique[2] et celle du domaine de *rou*, telle que nous l'avons tracée plus haut, et l'on verra qu'elles coïncident à peu près exactement : là où commence l'usage de faire précéder le verbe d'un pronom sujet proclitique, *rou* fait place à (*z*) *ou*. La forme *u*, dont le domaine est tout entier situé au nord de cette limite, n'est jamais munie de *r*, bien qu'elle se rencontre principalement dans une région, où l'emploi du *r* prosthétique est loin d'être rare [3].

3° *Prosthèse de* l

Il ne saurait y avoir de doute sur l'origine de *l* prosthétique : elle provient des formes pronominales de la 3e personne ; mais il n'est pas toujours facile de dire si c'est un emprunt aus pronoms régimes *le, la, les,* ou si elle s'est détachée des pronoms sujets *il, ell* (*e*),

1. C'est sans doute ainsi qu'il faut expliquer le prov. *ro* (ou), et le rhod. *la rouato* (la ouate) cité par Mistral, s. v° *ouato*. Dans *pirroine* et dans *pourroir*, qui datent d'une époque où la diphtongue *oi* se prononcait déjà *wè*, la semi-voyelle *w* a dû singulièrement favoriser ce développement du *r* ; il est inutile pour *pourroir* de l'expliquer par l'influence de *mourroir*, etc. Au reste, il semble bien que le *r* n'a été engendré par la voyelle labiale que par l'intermédiaire d'un *w*.

2. Voir la *Revue*, XIII, p. sqq.

3. Voir notamment les articles *wi* (huit et *wê* (hodie) de l'excellent *Dict. Suroy*. de MM. Constantin et Désormaux.

ou même parfois de *il (s), elle (s)* ; dans certaines régions d'ailleurs, elle est peut-être due à la fois à une influence analogique des premiers et à une fausse analyse des combinaisons syntaxiques où entrent les seconds.

L apparait isolément dans un seul exemple :

à Vignieu (Isère) dans *k ou lou aye kru* (que vous l'avez cru) ; cf. *on n ou di* et le masc. *le, ou le kounaé* (il le connait) :

à Druillat (Ain) dans *i vo lo rakonté* (il vous le raconte) ; cf. *on n o di* et le masc. *le, i le konya ;*

à Firminy (Loire) dans *dye lou* (dis-le) ; cf. *o zou dyezoun*, et le masc. *le, adzu le* (amène le) ;

à Hières (Isère) dans *i lou dyon ;* cf. *di zou* et le masc. *lo, on lo trœv* (on le trouve) : *l* de *lou* ne saurait provenir du pronom sujet *i* (ils) qui est *iz* dev. voy. Mais à Proveyzieux (Isère) où l'on trouve aussi *i lu dyon*, n. *(z)u*, m. *lo*, et à Sainte-Colombe (Loire), où l'on nous signale *i lou dyon*, n. *(z) ou*, m. *lo*, il est possible que *l* appartienne au sujet *i*, cf. *il on* (ils ont). A Chabeuil (Drôme), au contraire, dans une région où le pron. sujet proclitique est inconnu, *low* dans *low dizoun* = [*ils*] *le disent* pour *on le dit*, ne peut devoir son *l* qu'à l'influence analogique du masc. *lou ;* cf. *dya ow, m ow za rakounta, ow zavè krèygu*, etc.

A l'est du département de l'Ain, dans une partie du Bugey et du Revermont, *l* ne se joint au pronom neutre que dans les phrases où il entre en combinaison avec le régime indirect de la 3e personne *lui*. Le pronom neutre, ainsi muni de *l* prosthétique, se distingue à la fois de la forme ordinaire du neutre par cette consonne même, et de la forme du masculin par sa voyelle, comme on le voit nettement dans les tableaux

suivants où sont groupés deus par deus des exemples des unes et des autres :

1. dis-*le*-lui	1. il *le* lui a dit	1. dis-*le*
2. amène-*le* lui	2. et *le* lui a amené	2. amène-*le*

Treffort[1] :

1. di *lœ* li	1. i *lœ* li ya de	1. di *zœ*
2. amènna *lò* li	2. ... *lò* li ya amèno	2. amènna *lò*

Villereversure (c. de Ceyzériat) :

1. di *lœ* li	1. i *lœ* li a de	1. (di lo)[2]
2. amènna *lo* lyẅi	2. ... *lo* li a amèno	2. amènna *lo*

Saint-Alban[3] (c. de Poncin) :

1. di *lœ* li	1. i *lœ* ly a de	1. di *zœ*
2. amèyna *lo* li	2. ... *lo* ly a mèna	2. amèyna *lo*

Brion (c. de Nantua) :

1. di *lœ* le	1. i *lœ* l a de	1. di *zœ*
2. amènna *lò* le	2. ... *lo* l a aména	2. amènna *lo*

Izernore :

1. di *lœ* le	1. i *l* a de[4]	1. di *zœ*
2. amènna *lo* le	2. ... *lo* l a amèna	2. amènna *lou*

1. Cf. encore pour le neutre *on n œ di*, *i m œ ya rakonto*, *i vo zœ rakontè*. Tel était l'état du patois de Treffort en 1887, à l'époque où furent recueillies les réponses à notre premier Questionnaire. Aujourd'hui le masculin a complétement supplanté le neutre. Mon collègue, M. Carru, professeur adjoint au Lycée de Bourg, qui parle le patois de Treffort, emploie dans tous les cas la forme *lo*.

2. Dans *dis-le*, le masc. a pris la place du neutre ; mais comparez *on n œ di*.

3. La distinction du masculin et du neutre est bien nette à Saint-Albans : notre corr. nous donne à la fois *on n œ di* et *on lo di*, *di zœ* et *di lo*, suivant qu'il s'agit du pronom neutre ou du pronom masculin.

4. *I l a de* est une réduction de *i lœ l a de*. A Ceignes (c. d'Izer-

Saint-Germain-de-Joux :

1. di *lœ* le	1. é *lya* de	1. di *zœ*
2. amènna *lo* le	2. ... *lo* l a aména	2. amènna *lo*

La même particularité s'observe aussi ailleurs, à :

Bornay (Jura) :

1. di *lœ* li	1. i *lœ* li a di	1. di *zœ*
2. amoune *lou* li	2. ... *lou* li a amounè	2. amoune *lou*

Moirans (Jura) :

1. (di lou li)[1]	1. i *lœ* li a di	1. (di lou)
2. amène *lou* li	2. ... *lou* li a amènè	2. améne *lou*

Marennes (Isère) :

1. di *li* li	1. ou li a di[2]	1. di *zi*
2. amena li *lou*	2. ... li a ameno	2. amèna *lou*

Dans quelques communes, où le masculin a pris généralement la place du neutre, on ne trouve quelques traces de ce dernier que dans les combinaisons avec le régime indirect :

Chavannes (c. de Treffort, Ain) :

1. di *lœ* li	1. i *lœ* li a de	1. di *lou*[3]
2. amènna *lou* li	2. ... *lou* li a amèno	2. amènna *lou*

nore) le neutre *lou* de *di lou li* s'est introduit à la place du masculin *lo*, *le* dans *amèna lou li* ; comparez *baye mè zou* et *amèna mè zou*. Mais ailleurs la distinction est bien nette entre le neutre (*on n œ di, di zou, i lou l a de*) et le masc. (*i lo konyay, amèna lo, le li a mèna*).

1. *Lou* masc. a pris dans ces exemples la place du neutre ; cf. *i vou zœ rakont, i m œ za rakontè*.

2. *Li* dans 1 représente *i* + *li*, dans 2 *lou* + *li* ; cf. *ba me zi* (donne-le moi), et *amèna me lou*. Dans les autres exemples le pron. neutre est *zi* : *è zi dyon, ou me zi a di, o vo zi rakont*.

3. Dans tous les autres exemples *lou* masc. a de même supplanté le neutre : cf. *on lou di* et *i lou kounya*.

Grand-Corent (c. de Ceyzériat, Ain) :

1. di *lœ* li	1. i *lœ* li ya de	1. di *lo*
2. amènna *lo* li	2. ... *lo* li ya amèno	2. amènna *lo*

Comme *l* ne se joint au pronom neutre qu'en combinaison avec le régime indirect *lui*, il faut l'expliquer sans doute par une assimilation régressive de la consonne du régime direct à celle du régime indirect, assimilation qui s'est produite sous l'influence du masculin : tandis que *di zœ* se maintient à côté de *di lo*, *di zœ li* passe à *di lœ li*, grâce à *di lo li*.

L'introduction de *l* dans la forme neutre s'est accomplie un peu différemment dans les communes suivantes :

Belley :

1. di *lò* zi	1. u *lo* zy a de	1. di *zò*
2. aména *li*[1]	2. *lœ̈i* a méno	2. aména *le*

Ruffieu (c. de Champagne) :

1. di *lo* zi	1. o *lo* zy a de	1. di *zo*
2. aména *le*	2. o *le* ly a aména	2. aména *le*

Sutrieu (c. de Champagne) :

1. di *lo* zi	1. (our *o* za de)	1. (di *le*[3])
2. (manque[2])	2. ... *lo* lui a aména	2. aména *le*

Petit-Abergement (c. de Brénod) :

1. di *lo* zi	1. (a *lui* a de)	1. di *zo*
2. aména *lui*	2. ... *lui* a aména	2. aména *le*

1. A Belley, *li* et *lœ̈i* dans 2 sont pour *le li*, *le lœ̈i*, phénomène fréquent dans la région ; cf. les formes analogues de Ruffieu, Petit-Abergement, etc.

2. Cf. *baye mè le* (donne-le moi).

3. Masculin pour le neutre : mais cf. *èr o dyon*, *vō zo zè kvou*, *ou m o za rakonta*.

Hauteville et Cormaranche :

1. di *lò* zi[1]	1. o *lò* zy a de	1. di *zò*
2. amèna *le* a lui	2. o *lyi* a aména	2. amèna *le*

Le *l* de ces formes neutres ne provient pas du pronom sujet *il*, qui dans cette partie du Bugey est *or*, *our* ou *ur* devant voyelle [2] ; un second correspondant de Ruffieu traduit *il le lui a dit* par *or o zy a de* (cf. *or a* = il a, *or è* = il est, en laissant au neutre *o* sa forme pure sans consonne prosthétique, tandis que le 1er l'a fait passer à *lo : o lo zy a de*. On peut rendre compte de *l* de deus façons : si *di zo zi*, qui est donné par le 2e corresp. de Ruffieu, est la forme primitive, *di lo zi* en est sorti par dissimilation de *z. z* > *l. z*. Mais comme *(z) i* pour *li* régime indirect paraît rare ou même inconnu dans cette région, il vaut mieus voir dans *di lo zi* l'effet d'une métathèse réciproque de *z. l.* > *l. z* dans *di zo li :* on trouve *di zœ lui* à Viriat, (c. de Bourg). Si cette dernière explication est la vraie, c'est par une assimilation progressive de *z. l* à *z. z* que *di zo li* est passé à *di zo zi* à Ruffieu.

En résumé, dans une partie de l'Ain, le neutre *(z) o*, *(z) œ* et le datif *li*, *lui*, en se combinant, ont tantôt assimilé, tantôt échangé leurs consonnes. A Brénod, qui est situé dans la zone intermédiaire entre les deus domaines, on observe les deus phénomènes :

di *low* lui < di *zow* lui ; cf. vou *zow* zétè krou ; masc. *lu*.

i *lo* zy a du < i *zo* ly a du ; cf. on n *ow* di, di *zò*.

Comme *v*, comme *z*, *l* prosthétique s'est agglutiné

1. Un 2e corr. de Hauteville donne *di zo a lui*.
2. Voir la *Revue*, XIV, p. 23, 25 et 27.

parfois au pronom au point d'en devenir inséparable ; de là la forme *lo*ᵉ qui se présente dans tous les exemples à Chanos-Curson (c. de Tain, Drôme) :

i *lo*ᵉ dizan. di *lo*ᵉ ;
o vou *lo*ᵉ rakonto. o me *lo*ᵉ zo rakonta ;
o li *lo*ᵉ zo di, douno mé *lo*ᵉ, etc. ;

et que l'on ne peut confondre avec le masc. *lou* :

o *lou* kouné. adu *lou*
aménо mé *lou*, etc.

Il en est de même dans les communes suivantes, situées au nord de l'arr. de Valence, et au sud de celui de Saint-Marcellin, presque toutes sur les bords de l'Isère :

	Neutre	Masc.
Triors (c. de Romans)	*lou*ᵒ	*lu*
Bourg-de-Péage	*lo*	*lu*
Montrigaud (c. du Grand-Serre)	*lœ*	*lu*
St-Romans (c. de Pont-en-Royans)	*lou*	*le*
St Just-de-Claix (ibid.)	*lo*	*lou*
Rencurel (ibid)[1]	*lo*ᵒᵘ	*lou*

Dans quelques-unes des communes citées, les deus formes tendent à se confondre ; il en est de même à

St-Donat	*lœ*	*lou*
La Chapelle-en-Vercors	*lœ*	*lou*

et surtout à Saint-Bonnet de Valclérieux (c. du Grand-Serre), à Chattes et à Saint-Bonnet-de-Chavagne, où les deus formes *lœ* et *lou*, *lo* et *le*, *lo* et *lou* semblent s'employer indifféremment l'une pour l'autre [2]. Une

1. Cf. n. *lô*, m. *lou* dans Gratier, *Le loup et l'agneau*, p. 25 (pat. du c. de Pont-en-Royans).

2. Dans le texte de Gratier, en patois du c. de Saint-Marcellin *lo* n. et *le* masc. sont distingués.

seule différence subsiste : devant voyelle, la forme masculine, subit l'élision, la forme neutre s'adjoint un *z* :

o *l* ame (il l'aime),
o me *louz* a rakonta (Saint-Bonnet de Chavagne).

A Sauzet, au sud de la Drôme, dans une région où le masculin a complétement triomphé, *lou* dans *li lou o di* se décèle comme une forme neutre par le fait même qu'il n'élide pas sa voyelle : comparez *li lo di* donné par un autre correspondant, *l'avé krèygu*, etc. ; pour d'autres traces du neutre dans la même région, voir plus loin.

Dans quelques communes du c. du Bourg d'Oisans (Auris, le Fréney) dans l'Isère et du c. du Monêtier (la Salle, le Monêtier) dans les Hautes-Alpes, l'adjonction de *l* prosthétique au régime neutre a eu pour effet de le rapprocher, non seulement du régime masculin, mais encore du sujet neutre :

Régime neutre : é *lo* dyon, di *low* etc. à Auris,
Sujet neutre : *la* plow (il pleut), plow *lo* (pleut-il ?)
Régime masculin : kouma la *le* trovoun (comme on le trouve), adœ *lou*.

La, lo sujet neutre a pu contribuer, au même titre que d'autres pronoms, à introduire la consonne prosthétique *l* dans le régime neutre *lo* ; il ne faut pourtant pas hésiter à séparer les deus formes : l'origine de la première est obscure ; mais la seconde est étroitement apparentée aus formes du neutre régime *zo, zow, zaw*, qu'on relève dans certaines communes de l'Oisans et dans les communes des cantons voisins, qui emploient *la* comme sujet neutre ; elle doit son *l* à l'influence analogique des autres pronoms de la 3e personne.

4° *Prosthèse de* y

C'est dans les Savoies et au nord-est de l'Isère que *y* prosthétique s'est développé devant le pronom neutre.

Il est fréquent devant *u* :

di *yu* (dis-le), baye me *yu* (donne-le-moi) à Saint-Georges d'Hurtières (c. d'Aiguebelle),

on *yu* di, à Saint-Girod (c. d'Albens),

kan d *yu* rakonto (quand je le raconte) à Albens[1],

ul *yu* faré (il le fera) à Brangues (c. de Morestel)[2].

Il est beaucoup plus rare devant les autres formes :

devant *i* : kan d*yi* rakonto, à Montferra (c. de Saint-Geoire, Isère) ;

devant *ou* : on *you* dyé, à Saint-Michel de Saint-Geoirs (c. de Saint-Étienne de Saint-G.), kan d *you* rakonto, à Nivolas-Vermelle (c. de Bourgoin[3]).

Y manque en général quand le pronom suit un mot terminé par la sifflante *z* :

i vo *zu* rakont, à Saint-Georges d'Hurtière,

di *zu*, é v *zu* rakonté, à Saint-Girod.

Mais dans l'Isère la sifflante se combine parfois avec le *y* :

1. *Yu* est signalé encore à la Rochette, à Grésy-sur-Isère dans la Savoie ; à Marcellaz, à Seyssel, à Bassy dans la Haute-Savoie ; il faut y joindre, d'après le *Dict. Sav.*, Balme de Silingy (c. d'Annecy) et Rumilly.

2. De même encore à Faverges, à Morestel, à Panissage et à Saint-Ondras dans l'Isère.

3. M. Devaux cite encore *yo* (p. 372) dont je n'ai pas d'exemple. Dans la carte 410 (*dis le moi*) de l'*Atl. ling.* je relève *di yœ a mé* (n° 963) à Saint-Martin de la Porte (c. de Saint-Michel de Maurienne, Savoie).

di *zyou* aus Avenières (c. de Morestel).

puis *zy* s'introduit aussi dans d'autres cas :

ou vo *zyé* rakont, on *zyé* di, à Penol,
di *zyaïr*, balye me *zyaïr*, à Saint-Clair de la Tour.
dzye *jyaïr*, balye me *jyaïr* à la Chapelle de la Tour.

Au nord-est de l'Isère, *y* devant *u* est normal[1] ; mais dans les Savoies c'est en hiatus après *i* qu'il a dû d'abord se développer *di u* > *di yu;* il a pu sortir encore des combinaisons syntaxiques comme *di lyu* (dis-le lui), par une fausse analyse de *lyu* (= *li* + *u*), pour s'étendre enfin aus autres cas : *on yu di.*

5° *Prosthèse de* n

Je n'en puis citer que deus exemples :

kan ki *ni* di (quand je le dis) à Dracy-Saint-Loup (c. de Couches, Saône-et-Loire),
kan ki *ni* rakont (quand je le raconte) à Couches ;

ni a été emprunté à des phrases comme *on ni di* (Issy-l'Évêque, Saint-Bérain), *an ni di* (Dezize), où *n* s'est détaché du pronom sujet pour faire corps avec le neutre *i*.

6° *Les consonnes épithétiques*

Devant la voyelle initiale d'un mot suivant, la voyelle du pronom neutre est exposée à subir des modifications importantes et même à disparaître complètement ; mais elle peut aussi se maintenir intacte, grâce à l'intercalation d'une consonne qui la protège contre l'élision.

1. Devaux, *Essai*, p. 180.

1er Cas. La voyelle se maintient telle quelle ou se transforme en la semi-voyelle correspondante :

E, *œ* ne subissent jamais de changement.

I > *y* :

u me *zy* o rakonta, vo *zy* ê krœ (cf. on *zi* di) à Commelle (Isère). A Boëge (Savoie) dans *vo i kru*, le pronom *i* a été absorbé par le verbe *i* (= habetis) : *i* + *i* > *yi* > *i*[1] ; cf. *vo yi kru* à Pers-Jussy, et avec substitution du masculin au neutre, *vo l i kru* à Thonon. L'absorption du pronom par la voyelle précédente s'observe ailleurs : *i djyon* (ils le disent) à Saint-Georges-d'Hurtières (Savoie), *di* (< *di i*, dis-le) à Voreppe (Isère).

O se maintient ou devient *w* :

i m *o* a rakonto (cf. on n*o* di) à Vaux (Ain),
i m *w* a rakonta (cf. i ly*o* a di) à Lagnieu (Ain).

Ou > *w* :

o m *zw* o rakonto, o li *zw* o di (cf. on *zou* di) à Saint-Didier-sur-Rochefort (Loire).

U > *ïw* :

u m *ïw* a rakonta, vou *zïw* a krou (cf. on n *u* di) aus Avenières (Isère).

Le changement peut être plus profond : dans quelques communes de la Loire, à Rive-de-Gier, à Viricelles, et dans quelques communes du Rhône, à Grézieu-le-Marché, à Courzieu, *ou* passe à *ïö* :

i *zou* djon, dji *zou*, etc.,

1. Il en est de même à Saint-Girod (Savoie) : *v zi krèyu* ; *v zyu kru* à Meythet (Haute-Savoie) est obscur. Cf. encore *vo zi kru* à Versonnex (c. de Gex, Ain), où le neutre est en train de disparaître, chassé par le masc. *lo*.

mais

vo *zïv* ayi kru, a me *zïv* a konto, a *yïv* a dji.

à Viricelles.

Le phénomène n'est pas restreint au pronom *zou* : dans les poésies de Roquille en patois de Rive-de-Gier, la diphtongue qui correspont à *oi* français est représentée par *ouè* après les labiales (*vouèx* = voix, *bouès* = bois), les palatales (*couèfi* = coiffe) et *m* (*mouèno* = moine), mais par *ué* après les sifflantes (*suato* = souhaits, *besuin* = besoin), les dentales (*Tuéno* = Toine, *ganduési* = plaisanterie), les chuintantes (*chuèx* = choix, *juais* = joie), et après *l*, *r*, *n* (*luais* = loix, *cruè* = croix, *nuès* = noix), c'est-à-dire après toutes les consonnes qui s'articulent à peu près au même point que *ïv*. Le *z* de *zou* a donc joué un rôle prépondérant dans le passage à *zïv*. A Saint-Voy, au Chambon et à Fay-le-Froid (Haute-Loire) où *ïv* n'apparait que dans *il le lui a dit*, c'est *ly* qui a entraîné le changement de *iv* :

ly*ïv* a gi (cf. lyi gi = il lui dit),

mais

gi ly*ou* (dis-le lui), m *iv* a rakounta,

à Fay-le-Froid.

On pourrait être tenté de croire que la forme *y* que quelques communes des Savoies emploient devant voyelles, tandis qu'elles préfèrent *u* devant consonne, est sortie de *u* par l'intermédiaire de *ïv* :

a me *y* a rakonta.

mais

on n*u* di, a vo *zu* rakonté, etc., à Saint-Offenges-Dessous[1]

1. De même à Grésy-sur-Isère.

Mais le passage de *iv* à *y* semble inconnu aus patois savoyards ; la présence de *y* à côté de *u* dans les mêmes communes doit s'expliquer par la situation géographique de ces communes entre le domaine de *i* et celui de *u* : on préfère *i* devant voyelle, parce qu'il est plus apte que *u*, en passant à *y*, à se combiner avec elle. Dans le canton de Beaurepaire (Isère), on trouve de même *y* et *ou* à Revel et à Pommier :

ou m *zy* a rakonta, vo *zy* ède krœ,
ou m *zou* rakont, on *zou* di, di *zou* (Pommier).

2e Cas. Quand le pronom est précédé d'une consonne prosthétique, il peut perdre sa voyelle, et la consonne prosthétique, qui étymologiquement n'appartient pas au pronom, reste seule pour le représenter :

zou > *z* : ou mé *z* a rakounta, vou *z* aya kréji (cf. di *zou*, ou vou *zou* rakounté) à la Motte d'Aveillans (Isère).

zo > *z* : a me *z* a rakonta, vò *z* avè krò (cf. dye *zo*, a vo *zo* rakont) à Izieux (Loire).

ze > *z* : ou me *z* a rakounta, vou *z* ayéy creyu (cf. ou vou *ze* rakount) à Livet-et-Gavet (Isère).

jou > *j* : ou me *j* è rakonto, vou *j* è kru (cf. di *jou*, ou vou *jou* rakont) à Chaponnay (Isère).

La réduction de *vou* à *v* est très rare, la consonne a protégé la voyelle en la transformant en semi-voyelle *w* : comparez toutefois :

ké *v* ové kréygu (vou didjoun) à Die (Drôme),
ke *v* avè kreju (vou dizoun) à Cayres (Haute-Loire),
ke *v* avès krezegu (vou dizoun) à Pinols (Haute-Loire).

Il faut peut-être admettre aussi celle de *yu* à *y* dans quelques communes de la Savoie :

Saint-Girod : é m *y* a rakonta (cf. on *yu* di),

Saint-Georges d'Hurtières : i m *y* a rakonta, vo *y* a kréyu (cf. di *yu*),

mais voir les réserves faites plus haut.

Il n'y a pas d'exemple de la disparition de la voyelle des autres formes, *i*, *é*, *œ*.

3e Cas. Une consonne s'intercale entre le pronom et le mot suivant; *v* est très rare; je n'en ai relevé qu'un exemple à Cayres (Haute-Loire)[1] :

m *ou v* o rakounta (cf. douna mé *vou*).

Il provient d'un développement phonétique normal après *ou* en hiatus[2], plutôt que d'un emprunt à *vou dizoun, diza vou*, etc.

Y se rencontre après *œ* et *é* dans l'arr. de Bourg, à Treffort, à Viriat, à Salavre, à Montrevel :

i m *œ y* a rakonto (cf. di *zœ*) à Viriat,
vou *zœ y* ate kru (cf. on n *œ* di) donné par un 2e corr.
i m *éy* a rakantó (cf. i vou *jé* rakant) à Salavre ;

après *ou* au nord de l'arr. de Vienne (Isère) :

ou m *ouy* a rakonto (cf. on *nou* di) à Meyzieu[3],
vo *zouy* o kru, à Jons ;

après *o* à Saint-Forgeux dans le Rhône :

al *oy* a di (il l'a dit ; cf. al *o* fera = il le fera, = d *o* dir = de le dire).

1. Cf. dans Gratier, *Le Loup et l'Agneau*, p. 8, *moouvan di* (= on me l'a dit) à côté de *vous oou anèu fa vèiré* en patois du c. de Clelles (Isère).

2. Voir Nyrop, *Gram. hist.*, I, § 279. Sur le sujet *ov*, voir la *Revue*, XV, p. 8; sur le sujet masc. *ouv* en Limousin, voir Chabaneau. *Gram. lim.*, p. 181.

3. Cf. *on m'où ia dit* en patois du c. de Méyzieu, Gratier, *loc. cit.* p. 20. Je n'ai pas d'exemple de *uy ;* mais *on m'u ya dze* en patois de Virieu, chez Gratier, p. 46.

Même si toutes ces formes dérivent de *hoc*, il est difficile de voir dans leur *y* la continuation de la palatale latine, qui nulle part ailleurs n'a laissé la moindre trace dans le régime direct. C'est plutôt un emprunt analogique au neutre sujet *èy* qui s'emploie devant voyelle[1].

é y e va (c'est vrai), *éy* a plu (il a plu à Viriat.

Mais c'est surtout *z* (resp. *j*), qui s'emploie comme consonne épithétique ; il peut se joindre à toutes les formes du pronom, sauf à *i* et à *u*. On le trouve :

après *é* au Miroir et à la Chapelle-Thècle (Saône-et-Loire), à Courtes et à Saint-Jean-sur-Reyssouze (Ain) :

vou *zé z* é kru, i m *éz* a rakonto (cf. i vou *zé* rakont) au Miroir ;

vou *zéz* é kru, i m *éz* a rakonto (cf. on n *é* di à Saint-Jean-sur-Reyssouze ;

après *œ* dans l'Ain à Izernore, à Saint-Germain-de-Joux, à Lescheroux et à Saint-Julien-sur-Reyssouze, dans le Jura à Bornay et à Moirans, dans la Loire à la Fouillouse :

vou *zœ z* è kru, i m *œ z* a racontè (cf. i vou *zœ* rakont) à Bornay,

i m *œ j* a rakontó (cf. i vou *jœ* rakont) à Saint-Julien ;[2]

après *o* dans un grand nombre de communes[3], notamment à Cormaranche (Ain) :

1. Voir la *Revue*, XV, p. 2.

2. Mais à Frugières-le-Pin (Haute-Loire), où l'on dit *m œü zo konta*, *lyœü zo gyi*, *z* appartient au verbe : cf. *Pyare zo de bon vi* (Pierre a du bon vin) ; *aimer, être* et sans doute d'autres verbes encore sont ainsi munis d'un *z* prosthétique.

3. A Hauteville, à Ruffieu, à Fitignieu, à Sutrieu, à Belley, à

vo *zo z* é krou, o m *oz* a rakonta;

après *ou* fréquemment aussi[1], par exemple à Saint-Victor (Ardèche) :

m *ou z* a rakounta, ké *vou z* avé krégu (cf. vou *zou* rakounta);

après *ow* à Chabeuil et à Mirmande dans la Drôme, et à Baix dans l'Ardèche :

m *ow z* a rakounta, k *ow z* avè kréygu, li *ow z* a di Chabeuil),

m *owj* o rakounta, li *owj* o di (Baix).

Z prosthétique, dans les patois où il a réussi à devenir partie intégrante de la forme pronominale, n'empêche nullement l'adjonction d'un *z* épithétique, par exemple à Méaudre, à Lans et à Autrans, dans le c. du Villard-de-Lans (Isère) :

vo *zo z* avé krœ,
o mè *zo z* a rakonta,
o li *zo z* a di (Lans[2]).

Les combinaisons de ce genre se rencontrent rarement ; mais elles semblent avoir joué un rôle important dans la formation des neutres *lo*, *lou*, que nous avons signalés au nord-ouest du c. du Villard-de-Lans dans la Drôme et dans l'arr. de Saint-Marcellin, et à

Brénod, à Corcelles et à Petit-Abergement, dans l'Ain, à Chilles et à Longchaumois, dans le Jura, à Moingt, dans la Loire, à Beaumont et à Montmeyran, dans la Drôme.

1. A la Garde, dans l'Isère, à Beaufort, dans la Drôme, à Pinols, dans la Haute-Loire, à Estivareille, dans la Loire. A Boffres (Ardèche), on dit *ly ou z a gi* (il le lui a dit), ou *ly ou zou z a gi* : dans *ly ou* de la seconde forme, on n'a pas reconnu le pronom *ou*, de là le redoublement *ou zou*.

2. Voir les formes de Méaudre citées plus haut ; cf. *y me zo zan dit* en patois du canton du Villard-de-Lans, Gratier, *loc. cit.*, p. 42.

l'est dans l'Oisans[1]. Ces formes neutres, souvent très voisines des formes masculines devant consonne, s'en distinguent nettement devant voyelle, en se faisant suivre de *z* :

vou *lou*° *z* avè krœ, *ou* me *lou*° *z* a rakonta, ou li *lou*° *z* a dé (Triors),

o *loz* ayé kreu, o me *loz* a rakounta, o lyi *loz* a ditz (le Fréney)[2].

C'est d'abord *loz* qui s'est substitué à *zoz*, grâce à la tendance des deus *z* à la dissimilation, qui favorisait l'introduction de *l* commun à tous les autres pronoms régimes de la 3e pers. ; puis *lo* s'est généralisé.

Si l'origine du *z* prosthétique n'est pas douteuse, celle du *z* épithétique est moins évidente. Le 1er est sorti des combinaisons syntaxiques qui liaient étroitement le pronom à des mots terminés par une sifflante ; le 2e ne peut qu'être analogique. Mais quel a été le point de départ de l'analogie ? Est-ce le *z* prosthétique qui de l'initiale du mot a été transporté à la finale, pour éviter l'hiatus avec le mot suivant ? On serait tenté de le croire, si les deus consonnes accessoires marchaient toujours de compagnie. On a vu qu'il n'en est rien : nombre de patois ne connaissent que le *z* prosthétique ; quelques-uns, au contraire, connaissent seulement le *z* épithétique :

o dizan, di *o*, di ly *o*, douna m o,

ly *oz* a di, m *oz* a rakounto, k *oz* avè krégu[3]

1. Voir plus haut, p. 122 sq.

2. Dans le c. de Pont-en-Royans, on dit, d'après Gratier, *loc. cit.*, p. 25, *i me lô z'an dit*.

3. Il faut mettre à part *rouz o rakounto* (il vous le raconte).

(Beaumont, Drôme). Ailleurs, on les emploie l'un et l'autre, mais bien rarement ensemble ; *z* épithétique n'apparait guère que dans les combinaisons syntaxiques où *z* prosthétique fait défaut : *me zoz a di* est aussi rare que *m oz a di* est fréquent. Du reste, quand le pronom était précédé de *z*, il n'était pas nécessaire de le faire suivre d'une autre consonne accessoire : si la voyelle ne se changeait pas en la semi-voyelle correspondante, elle s'élidait, le *z* suffisant à représenter la forme pronominale. Nous avons vu plus haut de nombreus exemples de l'un et de l'autre cas. Enfin n'est-il pas significatif que sur le domaine de *vou*, fort étendu, comme on sait, ce soit *z* et non *v* qui serve à détruire l'hiatus, qu'ailleurs on ait emprunté au sujet neutre *éy* son *y* pour remplir le même office ? D'où vient donc le *z* prosthétique ? Le neutre, par son sens, par son emploi et souvent aussi par sa forme, est dans un rapport très étroit avec le masculin ; il est naturel que les deus formes se comportent de même devant voyelle, et en effet, *zo, zou,* etc., se réduit souvent à *z*, comme *lo lou,* etc., à *l*. Mais *z* venant à faire défaut, si *o, ou* perdait sa voyelle, il ne resterait plus trace du pronom. L'élision ne peut être évitée et l'hiatus détruit que par l'intercalation d'une consonne. Or, dans les pronoms régimes du pluriel, issus de *illos,* de *illas,* de *nos* ou de *vos*, la sifflante finale, dont l'origine et la valeur primitive ne sont plus reconnues, parce qu'elle ne sonne que devant voyelle, semble n'avoir pas d'autre rôle que d'empêcher l'hiatus ou l'élision ; devenue simple consonne « de liaison », elle peut s'attacher en cette qualité à d'autres formes, et en particulier au neutre régime, dans les phrases où sans elle il serait exposé à disparaitre. Si dans quelques patois on

empruntée, pour remplir cet office, le *y* final du sujet neutre, c'est qu'on a le sentiment de l'étroite parenté qui unit le sujet neutre *é*, *éy* devant voyelle au régime neutre *é* ou *œ*.

II. — Substitution du masculin au neutre

Le régime neutre s'est moins bien défendu contre le masculin que le sujet neutre : non seulement l'aire du premier s'étent moins loin vers le nord que celle du second [1]; mais même sur le territoire qui est commun à l'un et à l'autre, on peut signaler une trentaine de communes où le régime neutre semble avoir été complètement supplanté par le masculin, tandis que le sujet neutre subsiste encore. Ce sont d'abord quelques communes disséminées dans le dép. de Saône-et-Loire, Chânes, Clessé, Sigy-le-Châtel, les Guerreaux, Rigny, Charbonnat, Antully, Cussy, Sevrey et Branges ; puis Belmont et Saint-Cyr-de-Favières au nord-est de la Loire, Saint-Vérand au centre du Rhône, Reyrieux, Faramans, Ceyzériat, Tossiat, Gex, Vesancy et Villes dans l'Ain, Andilly dans la Haute-Savoie, Grésy-sur-Aix et Saint-Jean-d'Arvey dans la Savoie, Saint-Jean-de-Vaux, la Tour-du-Pin, Saint-Didier-de-la-Tour et Bouvesse-Quirieu dans l'Isère [2].

Pas plus au régime qu'au sujet l'invasion du masculin ne s'est accomplie brusquement et l'on peut dans nos patois en suivre les étapes successives. Sur les

1. Voir plus haut, p. 89, sq.

2. Peut-être aussi à Saint-Jean-de-Bournay : notre corr. ne connaît plus le neutre ; l'auteur des *Rasimole* (Grenoble, 1891), emploie *(z)i* et *(z)u* : cf. *on me y a dit* dans Gratier, p. 32.

270 communes où l'existence du neutre régime nous est attestée, une quarantaine l'emploient dans les 6 exemples[1] de notre questionnaire : trois ou quatre seulement sont situées dans le voisinage de villes plus ou moins importantes. Beaumont à peu de distance de Valence (Drôme), Chaponnay dans l'Isère au sud-est de Lyon, Bornay et Chille près de Lons-le-Saunier (Jura), Izieux près de Saint-Chamond (Loire). Toutes les autres appartiennent aux parties les plus montagneuses de nos départements ; ce sont le Fréney et la Garde dans l'Oisans (Isère), la Motte-Saint-Martin et la Motte-d'Aveillans dans le Trièves (Isère). Méaudre dans le massif du Villard-de-Lans (Isère). Il faut y joindre Beaufort dans la Drôme, Lablachère, Saint-Victor et la Chapelle-sous-Chanéac dans l'Ardèche, Saint-Voy, le Chambon, Saint-Hostien, Cayres et Frugières-le-Pin dans la Haute-Loire, Bourg-Argental, Saint-Didier-sur-Rochefort et Juré dans la Loire, Izernore dans l'Ain. Quelques autres sont aussi éloignées de centres importants : Pommier et Revel dans l'Isère, Saint-Georges-d'Hurtière et Grésy-sur-Isère dans la Savoie, Courtes et Lescheroux dans l'Ain, et quelques communes disséminées sur le territoire du département de Saône-et-Loire, Tramayes, Ameugny, la Guiche, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Jean-de-Vaux, Navilly, Saint-Germain-du-Plain, Authumes, Bosjean, le Miroir et Ormes. Quant aux autres communes elles se répartissent ainsi :

76 emploient le neutre dans 5 exemples seulement,
37 — — 4 — —

1. Pour des raisons qui seront indiquées plus loin, il n'a pas été tenu compte des deus autres exemples : *il le lui a dit*, *dis-le lui*.

36	emploient le neutre	dans	3	exemples	seulement,
39	—	—	2	—	—
24	—	—	1	—	—

Ces chiffres sont significatifs : ils prouvent que dans un grand nombre de communes le neutre ne vit plus que d'une vie précaire, sans cesse menacée par les progrès du masculin.

Celui-ci pénètre peu à peu dans toutes les combinaisons syntaxiques où le neutre avait sa place marquée, avec plus de facilité dans les unes, plus difficilement dans les autres. Examinés à ce point de vue, nos six exemples se classent de la façon suivante[1] :

	Neutre conservé.			remplacé par le masc.		
On le dit	dans	242	communes	dans	28	communes
Dis-le	—	232	—	—	37	—
Il vous le raconte	—	172	—	—	84	—
Il me l'a raconté	—	156	—	—	109	—
Vous l'avez cru	—	138	—	—	121	—
Donne le moi	—	92	—	—	164	—

Le neutre régime s'est donc particulièrement bien conservé dans les locutions stéréotypées comme *on le dit*, *dis-le*, où il est intimement lié aux mots qui l'entourent, tout comme le neutre sujet dans les combinaisons, plus étroites encore et plus fixes, qu'il forme avec le verbe *être*[2]; dans une quarantaine de communes il ne nous est signalé que dans ces deux exemples. Il s'est moins bien défendu dans les autres locutions, d'un emploi moins fréquent et plus variables dans leur forme. Devant voyelle surtout il a

1. Si, en additionnant ces nombres deux à deux, on obtient un total inférieur à 270, c'est que nos correspondants ont parfois oublié de traduire un ou deux exemples du Questionnaire.

2. Voir la *Revue*, XV, 4.

très facilement cédé la place au masculin : la raison en est que dans les patois où le neutre se réduisait à une simple voyelle, il était exposé à disparaître s'il n'était pas protégé contre l'élision par une consonne accessoire[1]; le masculin avait sur lui l'avantage de ne jamais se laisser absorber complètement par la voyelle suivante. Enfin, tandis que dans *dis-le, on le dit,* etc., *le* est toujours neutre, il peut être neutre ou masculin dans *donne-le moi;* les patois qui distinguent les deus genres possèdent (*donne*) *mé zo* à côté de (*dònne*) *mè lo*; mais la seconde formule, que l'on a plus souvent l'occasion d'employer, tent à évincer la première.

Dis-le lui et *il le lui a dit* ne figurent pas dans notre statistique; ce n'est pas que le neutre régime s'y soit conservé moins bien que dans les autres exemples[2], bien au contraire : il y a même des patois où le neutre n'a laissé de traces que dans ces locutions, grâce sans doute à son union intime avec le régime indirect. On en a cité quelques cas a la page 120; il y en a d'autres : dans une zone intermédiaire entre la vallée de la Drôme, où le neutre *ou* vit encore et le sud du département où il a complètement disparu, on trouve :

li **w** *a di* (cf. *di lou*, *di li lou*, *vou lou rakounto*, etc.), à Bouvières ;

ly **ou** *a di* (cf. *lou dizoun*, *dizè lou*, etc.) à Montjoux ;

di y **o** à côté de *di li lou,* (cf. *di lou*) à Pont-de-Barret[3].

Les exemples de survivance du neutre en liaison

1. Voir plus haut, page 128.

2. Pour *dis-le lui*, comparez la carte 411 de l'*Atlas ling.*

3. Ajoutez Mens, dans une position analogue, au sud de l'Isère : *di lyou*, *lyou a di*, mais *lou dizoun*, *dwono mè lou*, etc.; cf. le masc. *amène li lou*, *li l a amèna*.

avec le régime indirect sont aussi fréquents dans l'Ain :

i ly **o** *ya de* (cf. le masc. *i le ly a amèna*) à Pont d'Ain,
di **lu** (cf. *amènna le lui*, *é le lui a dé*) à Arlod,
i **lou** *ly a di* (cf. *i lo ly a amena*) à Miribel.

Mais sur le domaine de *i* neutre, tandis que le masculin et le neutre restent distincts dans d'autres cas, *li* (= le lui) s'emploie pour les deus genres, par exemple à Ameugny (Saône-et-Loire) :

Neutre	Masculin
an n *i* di	ol *l* konyé (il le connait)
o vo *zi* rakont	
vo *zy* é krayu	ol *l'* am (il l'aime)
o m*y* a rakonté	
di *zi*	èmœne *lè* (amène-le)
done m*i*	èmœne me *lè* (amène-le moi)

o *ly* a di, o *ly* a èmné (il le lui a amené)
di *li*, èmœne *li* (amène-le lui)

Là où le pronom adverbial (*z*)*i*, (*z*)*yi*, a pris la place du datif *li*, *lyi*, on dit aussi bien (*dis*)*zi* que (*amène*) *zi*. Quelle que soit l'explication qu'on adopte pour *li* masculin[1], il n'est pas certain qu'elle doive s'appliquer aussi à *li* neutre ; il est possible que ce dernier soit sorti de *li*+*i* et ne se soit confondu avec *li* masculin que par une rencontre accidentelle. Quoi qu'il en soit, l'habitude de ne pas distinguer les genres dans ce cas particulier a pu se propager aus autres cas, où ils étaient encore distincts et contribuer ainsi à reléguer peu à peu l'emploi du pronom neutre dans les locutions stéréotypées dont on a parlé plus haut.

D'autres causes encore ont précipité la victoire du

1. Voir Meyer-Lübke, *Gram. des l. rom.*, II, § 84, et III, § 65. Rem.

masculin : elle a dû être plus facile et plus rapide quand les deus formes étaient très voisines, surtout lorsqu'elles renfermaient la même voyelle. C'est ainsi que *ou* est fortement battu en brèche par *lou* dans nos départements du sud ; dans la Drôme, il se maintient encore dans la vallée de la rivière du même nom ; mais au sud du département, dans les arr. de Nyons et de Montélimar, c'est à peine si l'on peut retrouver quelques faibles traces du neutre [1]. Au nord du département, la voyelle du neutre est plus ou moins nettement distincte de celle du masculin ; mais l'introduction au neutre de *l* prosthétique à la place de *z*, prépare l'assimilation prochaine [2]. Ailleurs, sur le domaine de *z(i)*, le neutre risque de se confondre avec le pronom adverbial *z(i* qui remplace souvent le datif *li :* dans le français populaire de la Bresse, par exemple, *j'y dirai* équivaut à *je le dirai, je lui dirai, je le lui dirai*. Le besoin de clarté a pu contribuer à l'introduction du masculin à la place du neutre ; peut-être même s'est-on contenté d'abord de joindre la première forme à la seconde, avant de laisser perdre celle-ci, comme à Saint-Racho dans la Saône et Loire :

di *zi le*, cf. amene *le*, di *li* (dis-le lui),

et à Saint-Rirand dans la Loire ;

o vou *le zi* rokont, cf. o *le* kouné, il *i* gyon.

Enfin il n'est pas inutile de faire remarquer que la disparition du neutre est plus particulièrement fréquente, quand c'est *le* qui est appelé à le suppléer : sur 104 communes qui ont laissé perdre le neutre,

1. Voir plus haut, p. 123 et 137.
2. Voir plus haut, p. 122.

partout ou dans la majorité de nos exemples (4 ou 5 sur 6), près des deus tiers (61) l'ont remplacé par *le*. Sans doute l'influence du français est venue s'ajouter aus autres causes qui ont provoqué la disparition du neutre : en français *le* était commun au neutre et au masculin ; mais *le* masculin est aussi commun au français et au patois ; de là, par l'effet d'une sorte d'analogie proportionnelle, l'introduction de *le* à la place du neutre dans le patois.

(*A suivre.*)

L. Vignon.

LA SIMPLIFICATION ORTHOGRAPHIQUE

(Suite et fin)

CONSONNES SIMPLES

13. **H.** — Nos grammairiens distinguent deus sortes d'*h* initiale : l'*h* dite aspirée, qui est le plus souvent d'origine germanique, et l'*h* muette qui se rencontre dans des mots d'origine latine et aussi dans des mots savants tirés du grec où elle représente l'esprit rude. De ces deus *h*, la première est seule utile. A vrai dire elle ne marque plus une aspiration, mais toutefois elle garde encore un reste de sa valeur de consonne, puisqu'elle empêche les liaisons, comme aussi l'élision de l'*e* final atone. Quant à l'*h* muette, elle est certainement superflue. La Commission pense unanimement qu'un jour viendra où cette superfluité devra être supprimée. Mais elle n'a pas été d'accord pour proposer dès maintenant cette suppression. La majorité a cru qu'il serait imprudent de recommander un trop grand nombre de réformes à la fois. La suppression de l'*h* initiale muette devant modifier la physionomie (et l'ordre de classement alphabétique) d'un grand nombre de mots, il lui a paru inopportun de la proposer dès aujourd'hui.

14. **G.** — Le *g* marquait en latin le son de la gutturale sonore ou faible devant toute voyelle. Peu à peu il s'altéra devant *e, i,* et arriva graduellement au son palatal que nous figurons par *j*. Il eût été naturel de le noter par cette lettre, et on le fit en certains cas, mais le plus

souvent la graphie resta fidèle au *g* ; seulement, il fut convenu que, devant *e*, *i*, le *g* aurait le son du *j* : *geindre* (de *gemere*), *gent* (de *gentem*)[1]. Par contre, pour rendre au *g* suivi d'*e*, *i*, sa valeur ancienne, il fallut lui adjoindre un *u*. De sorte que nous avons pour le son guttural et pour le son palatal les graphies suivantes :

Son guttural :	*ga*	*gue*	*gui*	*go*	*gu*.
Son palatal :	*gea*	*ge*	*gi*	*geo*	*geu*.
—	*ja*	*je*	*ji*	*jo*	*ju*.

Cette façon d'écrire présente un double inconvénient : il est assurément incommode et illogique de donner au même signe *g* deus valeurs, selon la voyelle qui suit ; et il est superflu d'avoir deus manières (*ge* et *j*) de rendre un même son. Il est évidemment incohérent d'écrire *donjon* et *mangeons*, *goujat* et *orgeat*. De plus, en certains cas, la graphie par *ge* prête à confusion. Ainsi, dans les mots *gageure*, *vergeure*, beaucoup de personnes, ne sachant pas que l'*e* n'a été introduit que pour donner le son palatal au *g*, prononcent, non pas *gajure*, *verjure*, mais *gageure*, *vergeure*, avec le son qu'a le groupe *eu* dans *heure*, *leur*. C'est l'erreur qui nous a valu la prononciation

1. Ce qui a contribué à maintenir le *g* dans une fonction qui ne lui convenait plus, c'est qu'on n'avait pas, anciennement, le moyen d'exprimer clairement le son *j*. C'est seulement au dix-septième siècle que fut introduit dans l'écriture le *j* avec la valeur où nous l'employons actuellement. Jusque-là l'*i* voyelle et l'*i* consonne (qui est notre *j*) étaient figurés par le même signe, *i*. C'est Meigret (1550) qui, le premier, proposa d'affecter l'*i* ordinaire à la voyelle et l'*i* allongé à la consonne. Ramus (1562) et quelques autres le suivirent, mais l'innovation proposée ne fut généralement adoptée que bien plus tard, à une époque où l'emploi de *g* devant *e*, *i*, avec le son de *j*, était consacré par l'usage.

actuelle d'*heur*, *bonheur, malheur,* autrefois prononcés *ur*, *bonur*, *malur*.

Il n'y a que deus moyens de supprimer cette cause de confusion. Le premier consiste à munir le *g* palatal d'un signe diacritique comme on l'a fait pour le *c* (*ç*), l'autre à substituer le *j* au *g* palatal. Le premier moyen est inapplicable : le *g* a une forme trop allongée pour qu'il soit possible de le munir d'une cédille, et l'emploi d'un point supérieur, qui a été proposé[1], est contraire à nos habitudes typographiques. D'ailleurs la Commission, dès sa première séance, s'est interdit toute modification à notre alphabet. Le seul parti à prendre est donc de substituer partout *j* à *g* palatal. On écrira *manjer*, *manjons*, *manjant*, *oblijer*, *oblijant*, etc.

A cette réforme, qui supprimera une des pires irrégularités de notre orthographe, on ne peut même pas opposer le pitoyable argument de l'étymologie, car c'est l'orthographe officielle qui nous oblige à écrire *genièvre* avec un *g* contrairement à l'étymologie (*juniperus*). Et ne faudrait-il pas, pour être conséquent, écrire *geambe* au lieu de *jambe,* puisque le type étymologique est le latin populaire *gamba?* En quoi d'ailleurs le second *g* de *gage* représente-t-il mieus qu'un *j* le groupe *di* du bas latin *vadium?*

La réforme que nous proposons consiste donc à abolir le signe *g* dans la valeur palatale. *G* ne subsisterait plus que comme gutturale. Cela étant, l'*u* qu'on lui adjoint devant *e, i,* devient superflu. On pourra écrire *gé*, *gèpe*, *gérir* (pour *gué*, etc.) sans qu'il en

1. Didot, *Observations sur l'orthographe*, p. 88.

résulte aucun doute sur la prononciation. Nous ne le proposons pas. Nous laissons à nos successeurs le soin de faire cette réforme qui ne pourra être utilement introduite que le jour où le son guttural étant maintenu à *c* devant *e, i*, on écrira *aceuil, éceuil, ceur*, au lieu d'*acueil, écueil, cœur*, ce qui sera une grande simplification.

15. **S**. — Cette lettre, quand elle se prononce[1], a deus valeurs : elle exprime le son de l'*s* forte (sourde) et celui de l'*s* faible (sonore), et malheureusement elle n'est pas seule en possession d'exprimer ces deus sons, ce qui introduit dans notre orthographe une inextricable confusion. Le son fort est représenté par *s* simple au commencement des mots et dans une partie des mots composés où le second terme commence par *s* : *présupposer, monosyllabe*. Au commencement des mots, le même son est encore figuré par *c* : *ce, céder, cire*, et même par *sc* : *scélérat, sceller, scinder*. Dans une partie des mots composés, on le note par *ss* : à côté de *présupposer* nous avons *pressentir*; à côté de *monosyllabe* nos dictionnaires enregistrent *dissyllabe*. D'une manière générale c'est l'*s* double qui, entre deus voyelles, est la représentation normale du son fort, mais on le marque aussi par *ç* ou *ce* : *façon, douceâtre* (qui serait mieus écrit *douçâtre*) ; par *t* avant un *i* en hiatus avec une voyelle : *patient, nation*; par *x* : *soixante* ; par *sc* : *descendre*[2]. C'est dans les mots en *-ie* que l'anarchie est le plus visible. Là nous em-

1. Elle ne se prononce plus à la fin des mots, hors les cas de liaison.

2. L'*s* qui précède le *c* se prononce encore dans les mots de récente formation : *irascible, pisciculture, viscère*.

ployons *ss*, *sc*, *c*, *t* : *grossie*, *scie*, *pharmacie*, *superficie*, *aristocratie*, *inertie*[1].

Ces incohérences, dira-t-on, s'expliquent par l'histoire de la langue ou, si l'on veut, par l'étymologie. — Sans doute, du moins en principe. On ne voit cependant pas qu'il y ait une raison suffisante pour écrire *précieux* avec *c* et *ambitieux* avec *t*, sinon que *précieux* appartient à une phase ancienne de la langue où l'on n'employait guère le *t* suivi d'*i* pour figurer le son de la sifflante forte. C'est contrairement à l'étymologie que *sangle* s'est substitué à la forme ancienne *cengle*.

Pour la sifflante faible, ordinairement rendue par *s* (*ose*, *rose*), la complication n'est guère moindre, deus lettres servent de succédanés à l'*s* : le *z* (*dizaine*, *gaze*, *gazon*, *luzerne*) et l'*x* (*deuxième*, *sixième*). Remarquons qu'ici l'emploi de l'*x* est peu judicieus, cette lettre ayant encore à marquer le son qui lui est propre (*exemption*) et le son de l'*s* forte (*Auxerre*, *Auxonne*, *Bruxelles*, *soixante*).

La sifflante en fin de mot ne se prononce que dans les cas de liaison, et alors elle a le son faible. On l'exprime le plus souvent par *s* (ainsi dans la plupart des pluriels), mais il est des cas où on lui substitue, sans aucune raison phonique ni autre, *z* et *x* : *chez*, *nez*, *riz*, *six*, *dix*, *courroux*, *doux*, *roux*, *croix*, *noix*, *poix*, les pluriels des mots en *-al*, *-eau*, *-eu*, les sept pluriels en *-oux* : *bijoux*, *cailloux*, *choux*, *genoux*, *hiboux*, *joujoux*, *poux*.

L'inconséquence ne saurait être poussée plus loin. Il

1. Dans ces deus derniers mots, la prononciation a été corrompue par l'analogie des mots en *-cie*. On devrait prononcer *-tie* et non *-ssie* pour maintenir le rapport avec *aristocrate* et *inerte*.

semble qu'on ait pris à tâche de conserver dans notre orthographe des échantillons de toutes les graphies qui ont été usitées aus diverses époques de la langue.

La Commission n'a pas prétendu remédier du premier coup à ce désordre. Il faudra évidemment s'y reprendre à plusieurs fois. Présentement elle s'estimera heureuse si elle réussit à écarter les plus choquantes anomalies. Elle propose l'élimination du *t* dans tous les cas où il représente la sifflante forte. On écrira donc *aristocracie*, *démocracie*, *inercie*, comme *pharmacie*, *superficie;* de même *parcial*, *terciaire*, *confidenciel*, *ambicieus*, *faccieus*, *inicier*, *pacient*[1], *saciété*, *nocion*[2], *nacion*, *accion*, *faccion*[3].

La graphie *ci* fait, à la vérité, double emploi avec *ssi : mission*, *passion*. Mais nous n'avons pas voulu supprimer tous les doubles emplois ; nous nous sommes résignés à conserver ceus qui ne risquent pas de troubler la prononciation.

Nous proposons encore d'abolir l'*x* tant pour la sifflante forte que pour la faible. Dans le premier cas nous lui substituons *ss : soissante*. C'est la graphie ancienne. Pour la sifflante faible, voir plus loin.

Dans les composés où le deuxième terme composant commence par *s*, la Commission pense qu'il est logique de rétablir l'*s* simple : *asembler*, *désaisir*, *présentir*, *resouvenir*, *disyllabe*, comme *présuposer*, *monosyllabe*. Dans les cas où la voyelle qui précède est *e*, on marquera cet *e* d'un accent si la prononciation l'exige : *désaisir*, *présentir*.

1. La graphie par *t* prête à confusion : ex. *bénitier*, *détient*.

2. Ainsi le substantif pluriel *notions* cessera de se confondre dans l'écriture avec l'imparfait *notions*.

3. Le double *c* n'a rien de plus choquant ici que dans *accident*.

Pour la sifflante faible, la Commission propose la substitution générale de *z* à *s*[1]. On écrira donc *caze*, *extaze*, *phraze*[2], *braize*, *chaize*, *niaize*, *plaize*, *diocèze*, *pèze*, *tranziger*, *cloze*, *roze*, *pauze*, *blouze*, *épouze*, *jalouze*, *buze*, *confuze*, *ruze*, etc. Elle propose la même substitution pour l'*x* : *deuzième*, *dizième*.

Pour la sifflante finale la Commission croit devoir respecter les finales en *-ez* des secondes personnes du pluriel, *chantez*, *chantiez*, et des mots *assez*, *chez*, *nez*, etc., encore bien que la graphie ancienne ait très généralement, du treizième siècle au quinzième, remplacé, dans ces mots, *z* par *s* ; mais elle propose la substitution d'*s* à *x* dans *six*, *dix*, *prix*, *courroux*, *croix*, etc., et dans les pluriels des mots en *-al*, *-ail*, *-au*, *-eau*, *-el*, *-eu*, *-ou* : *bestiaus*, *chevaus*, *égaus*, *émaus*, *beaus*, *deus*, *ambicieus*, *bijous*, *chous*, etc.[3].

16. **N** mouillée. — Le son de l'*n* mouillée est normalement rendu en français par *gn* ; mais autrefois on plaçait fréquemment au-devant de ce groupe un *i* (d'autres fois une *n*) qui se reliait, non à la voyelle précédente, mais au *gn* suivant : *gaaigner*, *montaigne*, *oignon*, *roignon*. En général l'orthographe actuelle a supprimé cet *i* : *gagner*, *montagne*, *rognon* ; mais, en quelques cas, l'*i* est resté et est devenu une cause de trouble pour la prononciation : on prent l'habitude de le rattacher à la voyelle précédente, d'où la prononciation erronée *éloi-gner*, *moi-gnon*, *oi-gnon*,

1. On a déjà, dans l'orthographe actuelle, *gaze*, *topaze*, *colza*, *benzine*, *dizaine*, *gazon*, *luzerne*, *alèze*, *trapèze*, et les noms de nombre *onze*, *douze*, etc.

2. Ou plutôt, *fraze* : cf. § 17.

3. Cette réforme avait déjà été demandée par M. Gréard, *Note*, p. 27.

poi-gne, poi-gnard. Il est trop tard pour revenir sur la prononciation *éloi-gner*, maintenant générale, mais il est temps encore d'arrêter la tendance à prononcer *moi-gnon*, etc. La Commission propose donc la suppression de l'*i* : *mognon, ognon, pogne, pognard.*

MOTS SCIENTIFIQUES VENUS DU GREC

17. Les termes scientifiques empruntés au grec, ou créés par la juxtaposition d'éléments grecs, forment dans la langue une catégorie à part. Le nombre s'en accroît chaque jour ; beaucoup ne sont pas admis (et ne le seront peut-être jamais) dans les dictionnaires usuels. Soit qu'ils aient été tirés directement du grec, ce qui est le cas le plus fréquent, soit qu'ils aient passé par l'intermédiaire du latin, on a suivi dans leur orthographe le système adopté anciennement par les Latins : les lettres grecques υ, θ, ῥ, φ, χ sont transcrites par *y, th, rh, ph, ch.* Seuls quelques mots, entrés dans la langue au seizième siècle ou plus tôt, ont été ramenés à une orthographe plus conforme aus habitudes françaises. On écrit présentement *chimie, anévrisme, cristal,* qui autrefois s'écrivaient avec *y*. De même encore *trésor, trône, caractère,* et non plus *thrésor, throne, charactère.* L'*f* a été substituée au *ph* dans *fantaisie, fantôme, flegme, frénésie,* qui sont des mots anciens. L'*h* initiale, représentant l'esprit rude du grec, a disparu dans *erpétologie, olographe,* qui sont modernes.

La Commission s'est demandé s'il ne conviendrait pas d'appliquer aus mots de cette classe une réforme très radicale — et qui ne saurait être logique qu'à condition d'être radicale — consistant à supprimer l'*h*

initiale, qui représente, assez inutilement, l'esprit rude ; à remplacer *ch* par *c* (ou *k* avant *e*, *i*), *ph* par *f*, *rh* par *r*, *th* par *t*. L'Académie, en sa dernière édition, a déjà commencé cette œuvre de simplication en décidant que dans les mots où se trouveraient deus des groupes *ch*, *ph*, *rh*, *th*, l'*h* ne serait écrite qu'une fois. tantôt la première fois, tantôt la seconde : *diphtongue*, *phtisie*, *rythme*. Cette réforme a certainement été dictée par des considérations où l'esthétique a eu plus de part que la logique [1].

La Commission, ayant reculé devant la suppression de l'*h* muette initiale [2], ne pouvait proposer cette suppression pour les mots où la même lettre n'a pas d'autre fonction que de rappeler l'esprit rude. Mais elle a pensé que sur d'autres points, elle pouvait se montrer plus hardie. Elle propose donc d'écrire *i*, *t*, *f*, *r* au lieu d'*y*, *th*, *ph*, *rh* [3]. Pour *ch* suivie d'*e*, *i*, elle propose l'emploi du *k*. On écrirait *arkéologue*, *arkiépiscopal*, comme on écrit déjà *kilogramme*.

Si cette réforme était admise, l'orthographe française arriverait, pour tous ces mots, à un degré de simplicité que l'italien et l'espagnol ont atteint depuis des siècles, sans que la clarté ait eu à en souffrir.

CONCLUSION

Telles sont les modifications que nous proposons et qui, nous l'espérons, ne seront pas jugées excessives. La Commission n'ignore point les objections qui peu-

1. Voir à ce propos les remarques de M. Gréard, *Note*, p. 23-25.
2. Voir § 13.
3. Cette réforme a été maintes fois proposée. M. Gréard l'acceptait, *Note*, p. 25.

vent être adressées à son travail. La principale est que les changements proposés ne sont pas la conséquence d'un système orthographique logiquement conçu et dont toutes les parties seraient rigoureusement coordonnées. Mais la Commission n'avait pas à créer un nouveau système orthographique : elle était simplement chargée de faire disparaître, dans la mesure du possible, les anomalies qui compliquent notre orthographe et en rendent l'étude si difficile pour les enfants et pour les étrangers. Il lui a donc fallu accepter comme base le système orthographique actuel, qui correspond à un état déjà ancien de la langue, et se borner à le régulariser. Elle convient même qu'elle n'a pas poussé jusqu'au bout l'accomplissement de cette tâche limitée. Dans les cas où une notation rationnelle et uniforme n'aurait pu être obtenue que par la création de conventions orthographiques nouvelles ou qu'au pris de changements trop nombreux, elle s'est abstenue, laissant intacte l'orthographe actuelle avec tous ses défauts. Mais la réserve qu'elle s'est imposée ne doit pas faire obstacle à de nouvelles tentatives. Elle entrevoit, dans l'avenir, des réformes plus générales qu'elle s'est efforcée de préparer par des réformes partielles. Plusieurs de ses membres ont même exprimé le vœu, qui doit être consigné ici, qu'un jour une Commission nouvelle, dont feraient partie non seulement des grammairiens, mais aussi des phonéticiens, soit chargée d'élaborer un système orthographique mieus adapté que le nôtre à l'état présent de la langue, et assez élastique pour la suivre en ses inévitables changements [1].

1. On ne veut pas dire que ce nouveau système, qui serait fort différent du système actuel, et même de celui que nous pro-

Mais, dès maintenant, des avantages considérables seront obtenus si les modestes propositions de la Commission sont admises. Et d'abord l'enseignement de la langue sera grandement facilité : le nombre des exceptions que les élèves ont à apprendre sera notablement diminué. Notre langue sera plus facilement accessible aus étrangers. Enfin, par la suppression de graphies incohérentes et obscures qui laissent des doutes sur la vraie prononciation, on rendra possible l'enseignement d'une discipline trop négligée dans nos écoles, l'orthoépie. Seul cet enseignement peut prévenir des erreurs de prononciation qui, d'abord individuelles, finissent par devenir générales.

Dans ce rapport on s'est borné, pour chaque cas, à citer quelques exemples. Il était évidemment impossible de donner les séries complètes des mots dont l'orthographe devrait être réformée. Il semble donc que le seul moyen de faire pénétrer dans l'enseignement l'usage de la nouvelle orthographe serait d'imprimer un dictionnaire contenant les mots de la langue usuelle, pour lequel on pourrait prendre comme base la nomenclature du *Dictionnaire de l'Académie*. Ce dictionnaire serait purement orthographique. Les mots dont l'orthographe aurait été modifiée seraient imprimés en italique. La forme acceptée jusqu'à présent et la forme nouvelle seraient placées, chacune à son rang alphabétique avec renvoi de l'une à l'autre. Pour faciliter la

posons aujourd'hui, devrait entrer en vigueur aussitôt qu'il aurait été constitué et approuvé ; mais on pourrait l'enseigner dans les écoles, comme le système métrique est enseigné en des pays qui ne l'ont pas admis. La nouvelle orthographe resterait facultative jusqu'au moment où elle serait assez généralement connue et approuvée pour pouvoir être imposée (Proposition de M. Brunot).

transition on admettrait, dans les examens, pendant un temps à déterminer, les deus orthographes, à condition de ne pas les mêler, mais les maîtres seraient tenus d'enseigner la nouvelle. On peut espérer qu'ainsi l'orthographe réformée entrerait graduellement dans l'usage, et l'on ne niera pas qu'il en résulterait pour l'étude de notre langue une notable économie de temps et d'efforts, et pour la langue elle-même un aspect plus régulier et plus homogène.

Paul Meyer,
Membre de l'Institut.

QUELQUES REMARQUES

SUR LES

SOURCES DE « FLOIRE ET BLANCEFLOR »

L'hypothèse, proposée à diverses reprises, selon laquelle « Floire et Blanceflor » serait une légende orientale, avait été écartée avec beaucoup de sagacité par Du Méril. Depuis la publication de son étude[1], il était généralement admis que le poème français est d'origine byzantine. Cependant, depuis quelques années, on est revenu à l'ancienne hypothèse qui est très séduisante, mais peu fondée, et qui, en tout cas, comme nous allons le voir, n'est aucunement nécessaire.

C'est M. G. Huet qui, le premier, l'a reprise dans son article publié il y a sis ans, par la « Romania[2] ». Son opinion commence à devenir générale. M. Suchier qui avait cru reconnaître dans « Aucassin et Nicolete » des influences byzantines[3], a renoncé à cette opinion dans la dernière édition de ce poème, parce que si « Fl. et Bl. » n'est pas d'origine grecque, la gracieuse chantefable qui en dépent ne peut l'être non plus[4]. G. Paris qui avait depuis longtemps supposé que notre roman

1. *Floire et Blanceflor*, poèmes du XIIIe siècle, avec une introduction, publiés par M. Edélestand du Méril. Paris, 1856, p. CCXXVI-318.

2. T. XXVIII, p. 348-59.

3. *Aucassin et Nicolete*, 4e édition, Padeborne, 1899, p. VII.

4. *Aucassin et Nicolete*, 5e édition, Padeborne, 1903, p. VI.

n'est qu'un conte oriental[1], a, comme l'on pouvait s'y attendre, approuvé l'opinion du dit critique[2].

M. Huet reproche à ses devanciers, qu'ils soient partisans ou adversaires de l'hypothèse byzantine, de fonder leur système sur des détails « qui ne tiennent pas au fond même du récit, qui peuvent avoir été ajoutés après coup à la narration primitive. » Lui, au contraire, il « s'appuiera avant tout sur des faits qu'on ne peut enlever sans que le récit croule. »

Cependant, à vrai dire, il ne se sert, lui aussi, que des détails qui ne tiennent pas au fond du récit et qui ne font pas corps avec l'idée principale de l'ouvrage. Ni la vente de l'héroïne à un souverain puissant, ni la « tor as pucèles » qui a pour gardiens des eunuques, ni le tombeau fictif ni la corbeille de fleurs identique, à son avis, à une caisse remplie de marchandises ne peuvent être regardés comme des traits essentiels sans lesquels « le récit croulerait ».

En lisant et relisant le poème français, on trouve toujours des motifs qui militent contre l'hypothèse orientale, et d'autre part, tous les motifs allégués en sa faveur existent dans les littératures latine et française antérieures à notre roman. Aussi bien suis-je convaincu que toute autre provenance est plus probable que celle-là.

L'argument principal de cette hypothèse est que nous avons dans « Fl. et Bl. » un harem « dont l'idée s'est complètement obscurcie dans plusieurs des versions occidentales » (p. 351). Voyons d'abord quelles sont les versions qui ont obscurci l'idée primitive d'un harem.

1. *Poèmes à légende du Moyen Age*, Paris, p. 104 (note).
2. *Romania*, t. XXVIII, p. 444 (note).

C'est la seconde version française, c'est la version espagnole, c'est la version grecque, ce sont les deus versions italiennes. On constate non sans étonnement que ce sont justement les auteurs de l'Europe méridionale qui, d'après M. Huet, n'auraient rien compris aus mœurs orientales, tandis que les auteurs du Nord, ceus des versions allemandes, suédoise, norvégienne, anglaise, auraient conservé les mœurs exotiques de la vie de harem.

Or, nous savons que les Arabes habitaient la Sicile au XIIe siècle, et qu'ils étaient même au service de Frédéric II ; nous savons que l'Espagne a été envahie par les Maures qui l'occupaient alors depuis quelques siècles déjà et que la Grèce était plus voisine encore du monde musulman. On pourrait, à juste titre, s'étonner que les poètes de ces pays n'eussent rien compris aus mœurs d'un peuple avec lequel ils entraient sans cesse en contact, alors que les autres, dont la patrie se trouvait si éloignée du monde oriental, ont fidèlement conservé « la légende primitive ». M. Huet ne semble pas s'être soucié de la difficulté que son hypothèse fait naître et il ne s'y arrête point pour la résoudre.

Cependant, l'explication s'offre d'elle-même. Il y a deus versions françaises qui forment la base de tous les autres poèmes étrangers. L'auteur du second roman, un pauvre jongleur sans aucune éducation, comme l'avait démontré Du Méril[1], a composé son ouvrage, à mon avis, après avoir entendu le récit du premier. Il a tout simplement commis un plagiat ; cela n'était pas rare à une époque où Chrétien de Troyes lui-même

1. *Op. cit.*, p. 21-28.

n'avait pas honte de piller ses contemporains[1]. Ce jongleur n'a pu fixer dans sa mémoire la description du pseudo-harem et ses mœurs par trop étrangères ; c'était pour lui de l'inintelligible. Il les a donc « obscurcies », c'est-à-dire abrégées, comme il a retranché beaucoup d'autres détails qui, tout en n'étant ni arabes ni orientaus, exigeaient du moins une certaine connaissance de l'antiquité classique[2].

Or, comme toutes les versions méridionales ressemblent plus ou moins au second poème français, il est absolument légitime de déduire qu'elles l'imitent, tandis que celles du Nord suivent plus fidèlement la première version et reproduisent les motifs qu'elles y ont trouvés.

De nombreus critiques se sont donné la peine d'établir les relations qui existent entre les différentes versions[3] et après avoir exposé des arguments subtils et séduisants, l'un d'eus a conclu que ce ne peut pas être le second poème français qui aurait servi de modèle aus romans méridionaus, mais la légende de « Floire et

1. M. Wilmotte : *L'évolution du roman français aux environs de 1150*. Paris, 1903, p. 17.

2. A propos de l'amour de Paris et d'Hélène, si largement décrit dans la première version (v. 443-476), il se borne à cette bizarre mention : Si com Helaïne fu ravie | *Et que Paris prist par folie* (v. 1382). Il y revient encore une fois : Puis l'en estut soffrir grant paine | Que ainz Paris n'ot por Helaïne. Voilà tout ce que ce jongleur connaît de l'antiquité. D'autre part, il supprime le séjour des enfants dans l'école, leurs gracieus entretiens, les subtiles méditations philosophiques, etc.

3. Comp. surtout *a*) Herzog : *Die beiden Sagenkreisen von Flore und Blancheflur*. Wien, 1884, p. 11, 91.
b) Hausknecht : *Floris and Blanncheflur*. Berlin, 1885, p. 6, 7.
c) V. Crescini : *Il Cantare di Fiorio e Biancifiore*, t. II. Bologna, 1899, p. 10-29.

Blanchefleur », venue d'Orient pour la seconde fois et par la suite répandue en Italie. La IIe version française ne serait elle-même qu'une imitation de la légende « italianisée », une imitation mêlée de détails empruntés à la première version[1].

Cependant les différences qui existent entre les versions étrangères et le roman français ne sont que secondaires. Elles pourraient être très bien expliquées par des variantes qu'introduit ordinairement chaque copiste dans les manuscrits[2] et par d'heureuses modifications personnelles dues soit aus traducteurs, soit à des imitateurs doués bien souvent d'un talent vraiment remarquable[3].

La coutume de tuer sa femme au bout d'un an fait penser au récit qui sert de cadre aus « Mille et une Nuits ». Toutefois, dans le conte arabe, le mobile de l'acte est clair et l'exécution en est logique. Le sultan apprenant un jour qu'il est un mari fort trompé, se résout à prendre chaque jour une autre femme et à la tuer le lendemain. Il croit ainsi être sûr que son épouse ne se livrera à personne. Notre poète faisant vivre

1. Herzog, *op. cit.*, loc. cit. G. Paris a établi une troisième version, composée de deux poèmes italiens (« Il Filocolo » et « Il Cantare ») qui proviennent du XIVe siècle et du roman espagnol (de la fin du XVe s.). Cette version, — postérieure au moins de 100 à 200 ans, — serait sur beaucoup de points « plus ancienne et plus fidèle » que les poèmes français (*Romania*, 1899, p. 443).

2. Voir les appendices et les notes dans l'édition d'« Eneas » pub. p. Salverda de Grave (Halle, 1891), où nous avons des exemples excellents du procédé arbitraire des scribes.

3. Voici ce que M. Sundmacher dit de la traduction allemande de « Fl. et Bl. », « Konrads Gedicht verhält sich zu seiner Quelle wie ein farbenvolles Bild zu seinem Carton ». (*Die altfr. und mhd. Bearbeitung der Sage*, *r.* « *Fl. n° Bl.* », p. 46).

toute une année celle que l'Amirant choisit, n'a évidemment pas voulu utiliser ce motif. D'autre part, si l'on suppose que les raisons du sultan dans le conte et celles de l'Amirant dans le poème sont identiques, ce détail ne va-t-il pas à l'encontre de la thèse arabe? Si l'Amirant n'a pendant toute l'année qu'une femme et s'il n'en prent une autre qu'après avoir tué la première, il en résulte que ce n'est pas la polygamie ni le harem plein de concubines que l'auteur de « Fl. et Bl. » nous décrit dans son poème.

N'est-ce pas plutôt une vraie « tor as puceles » comme le poète l'a nommée expressément? Une tour, où il n'y a que des jeunes filles et non des femmes! Ne trouve-t-on pas dans les romans d'aventure des tours analogues, où sont renfermées des vierges, gardées par un géant, par un méchant nain ou par celui qui les a ravies? Peut-être la tour de « Fl. et Bl. » est-elle une des plus anciennes — sinon la première — de la littérature du moyen âge.

L'aventure du tombeau fictif de notre poème sert aussi de preuve pour montrer l'origine arabe de « Fl. et Bl. », parce que, dit-on, elle se retrouve, *mutatis mutandis*, dans les « Mille et une Nuits ». Mais pourquoi recourir à ces contes alors que nous l'avons dans un roman aussi connu au moyen âge que le fut la fameuse histoire d'Apollonius de Tyr.

Tunc *Dionysias apud senex ipsam consiliata* pro scelere quod excogitaverit. quomodo possit facinus illud celare, ingressa ad maritum suum sic ait : Indue vestes lugubres et *dicamus eam subito dolore fuisse defunctam*...

Hic prope in suburbio *fa-*

La roïne s'est porpensée
Et si parla comme senée
Sire, fait ele, que dirons
Quant nostre fil Floire verrons
. . *a moi entent*
Car *faisons faire un tombel* [*gent*
Morte est Blanceflors, ce [*dirons*

viamus rogum maximum, ubi dicamus eam esse positam...

Et venit Apollonius ad civitatem Tharsiam, ad domum Stranguillionis et *ut audivit omnia, tremebundus toto corpore expaluit* diuque maestus constitit. Se *postquam recepit spiritum* sic ait...

... ego vado ad filiae meae monumentum.

At ubi venit, *titulum legit et perfecto titulo stupenti mente constituit*[1].

E nostre fil conforterons.
Quand Floires ot qu'ele estoit [*morte*
Moult durement se desconforte
La color pert, li cuers lui [ment
Tout pasmés chiet el pave- [ment
... *quand recint*, forment [pleure
Dame, fait il, car *me menez*
A sa tombe, se le savez.
Li rois a la tombe l'en maine
Il roit l'escrit de Blanceflor
Trois fois le list, lors s'a [*pasmé*
Ains qu'un seul mot eust sonné[2].

Il y a d'autant plus d'analogie entre notre récit et celui de « Fl. et Bl. » que, dans les deus poèmes, c'est la femme qui conseille à son mari de bâtir un tombeau.

On identifie la situation de Floire qui, déguisé en marchand, part pour Babylone, avec celle d'un prince musulman qui part, lui aussi, incognito, et entent parler de son amie dans un « khan » où se réunissent des marchands (Rom. p. 354).

Je ferai remarquer que le héros du poème français ne reçoit point de nouvelles de Blancheflour par des marchands, mais que seule sa ressemblance singulière avec la jeune fille étonne les aubergistes et les amène à lui fournir tous les renseignements nécessaires. De plus, dans le conte arabe des « Mille et une Nuits » le prince est déguisé « en voyageur » et non « en marchand » comme l'est Floire, ce qui affaiblit encore plus la

1. Historia Apollonii regis Tyri, pub. p. A. Riese, 2e édition, p. 63 sq. et 75 sq. (Teubner).

2. *Op. cit.*, v. 517 sq.

prétendue dépendance. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un motif important dont il faille faire remonter l'origine à la littérature orientale puisque le jeune homme pourrait être déguisé tout autrement, p. ex. en jongleur, ou n'être point déguisé du tout, comme dans la version populaire. Si l'auteur de la première version a choisi l'habit de marchand, il ne fait en cela que montrer beaucoup de bon sens. C'est la forme la plus commode et la moins suspecte. Déguisé en marchand on passe d'une province dans une autre sans trop attirer l'attention. Enfin ce motif était déjà utilisé dans les poèmes français antérieurs ; c'est ainsi que Guillaume d'Orange part, déguisé en marchand, et pénètre dans la ville de Nîmes[1].

Non moins faible est l'argument tiré de ce fait que quelques contes arabes ont pour sujet une aventure semblable à celle de notre poème. Il ne faut pas laisser de côté la distinction essentielle qui existe entre ces récits et « Floire et Blanceflor. » Aucun d'eus ne nous montre deus amants de condition sociale différente, aucun n'indique une résistance des parents du jeune homme. Nous touchons par là au motif principal du poème. On ne saurait nier que la différence d'état social des deus amants et ce qui en découle : la colère du père de Floire contre l'esclave et son obstination à refuser le mariage, ne soient la cause de tous les événements postérieurs.

Mais si ce motif ne se trouve guère dans les contes arabes — ce que M. Huet a lui-même remarqué — si, au contraire, il fait le fond d' « Amour et Psyché » où Vénus persécute pour cette raison la pauvre jeune

1. Charroi de Nimes, pub. p. Jonckbloet, t. I, p. 100, v. 1036 sq.

fille dont son fils est épris, ne sommes-nous pas autorisés à chercher plutôt là la genèse du poème français.

Et, en somme, était-il possible qu'une telle légende prît naissance en Orient, chez les musulmans, livrés à la polygamie ? Pourquoi le père du héros se montrerait-il si acharné contre la mésalliance ? quelle honte en craindrait-il ?

... Car tel amor
A vostre fius vers Blanceflor
Cele fille vostre caitive
Que tout dient, tant comme [iert vive
L'amor de li ne changera
Ne autre feme ne prendra.
Jou crains que ne soit aviliée
Par li toute nostre lignée[1].

Est-ce seulement par un simple hasard que le roi répète l'idée exprimée deus fois chez Apulée ?

« Felix vero ego, quae in ipso aetatis meae flore vocabor avia *et vilis ancillae* filius nepos Veneris audiet. Quamquam inepta ego frustra filium dicam. *Impares enim nuptiae...*, legitimae non possunt videri. »

A la fin du poème, Jupiter console ainsi sa fille :

« Ne tu, inquit, filia, quidquam contristare : nec prosapiae tantae tuae, statuique de matrimonio mortali metuas. *Jam faxo nuptias non impares*, sed legitimas et iure civili congruas. »

Supposons, pour un moment, que la légende ait été racontée en Orient. Est-ce qu'un prince musulman croirait s'avilir en prenant pour épouse une femme de condition peu élevée? Se soucie-t-il, s'enquiert-il de la provenance de la plupart des femmes qui lui sont amenées? Ces préjugés de mésalliance, très développés dans la Société européenne, sont étrangers à l'esprit oriental. Le père de Floire pourrait donc donner

1. *Floire et Blanceflor*, première version, v. 287-294, p. 13.

Blanchefleur à son fils, comme concubine ou comme épouse, — peu importe — mais il ne devrait aucunement se mettre en colère et sévir contre la jeune esclave.

En effet, dans la foule des contes arabes, on ne trouve guère de sévérité poussée jusqu'à l'outrance au sujet d'un mariage inégal ; elle serait énigmatique, inintelligible, disons même choquante pour des auditeurs orientaux : aussi bien ce trait est-il absent dans les « Mille et une Nuits ».

Donc la première moitié du poème français, notamment l'expédition du roi Félis pour piller les pelerins, la naissance de deus enfants et leur séjour commun à l'école, l'amour du héros pour la jeune fille si gracieusement décrit, la résistance du père, laquelle a pour suite la vente de l'héroïne et toutes les aventures postérieures, tous ces traits ne peuvent que contredire la théorie orientale. Il est difficile d'imaginer notre roman sans cela. Si l'on écarte les motifs que je viens d'énumérer, nous aurons un autre récit, mais ce ne sera plus « Floire et Blanchefleur », où ils sont si bien liés.

Mais, peut-être la seconde partie du poème qui contient la recherche de la jeune fille par le héros, a-t-elle pour base une légende arabe ? On sait que le trait général qui caractérise le roman grec est la séparation de deus personnes qui se cherchent à travers le monde. Cependant, il me semble que le roman grec a subi à cet égard l'influence profonde d'Apulée[1]. Un des plus anciens romans de ce genre-là, « Historia

1. Son conte « Amour et Psyché » fut probablement traduit en grec. Fulgence en dit : Aristofontes Atheneus in libris qui disarestia nuncupantur hanc fabulam inormi verborum circuitu discere cupientibus prodidit. *Bibl. scrip. graec. et lat. Fulgentii opera*. p. 68 (Teubner).

Apollonii regis Tyri », dont nous ne possédons pas l'original, mais une traduction latine[1] — ou plutôt quelques versions latines — offre de nombreuses traces de l'influence de l' « Ane d'or ».

Nous croyons que le poète français a emprunté au récit d'Apulée le motif du mariage inégal qui excite une haine implacable du père de Floire contre la jeune esclave. A ma connaissance, il y paraît pour la première fois dans la littérature du moyen âge. L'auteur de « Parténopeus de Blois », en imitant beaucoup de motifs d' « Amour et Psyché » ne l'avait pas introduit dans son poème. Si donc on relève dans les deus poèmes encore d'autres traits analogues qui fortifient mon assertion, on serait en droit de conclure que notre trouveur a eu connaissance du roman latin[2].

1. Klebs dans son étude approfondie, publiée sous le titre *Die Erzählung von Apollonius aus Tyr* (Berlin, 1899), prouve par des arguments très probants que l'Histoire d'Apollonius est un ouvrage d'origine latine et n'a jamais existé en grec (p. 216-288). Je ne suis que trop porté à le croire.

2. Que les ouvrages d'Apulée aient été connus à cette époque-là, cela ne doit faire aucun doute. La plupart des bibliothèques du moyen âge, parmi quelques manuscrits, en ont possédé presque toujours un ou deus qui contenaient les œuvres du romancier latin. Ainsi la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall en a possédé trois (provenant du IXe-XIe s.), celle des Chartes — deus (du XIe s.) ; celle de Saint-Amana — deus (du XIIe s.), etc.

Voir ci-dessus le livre de Léon Maître : *Les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*. Paris, 1866, p. 278-98.

L'influence littéraire que « les Métamorphoses » d'Apulée ont exercée sur la littérature a tout récemment été étudiée dans l'article de M. Kawczynski : « Ist Apuleius im Mittelalter bekannt gewesen », où l'auteur relève de nombreus emprunts faits par les poètes du XIIe siècle à ce roman. Il indique aussi le rôle important qu'il faut attribuer au conte d' « Amour et Psyché » dans la littérature fantastique du moyen âge.

Dans le conte d'Apulée, Psyché, désespérée d'être abandonnée par son divin amant, prent la résolution de se donner aussitôt la mort et se jète dans le fleuve. On l'empêche heureusement de périr et elle renonce à ce funeste dessein sur le conseil de Pan. Le dieu rustique la console tendrement et lui assure que son malheur n'est pas irréparable. C'est alors que l'héroïne se met en route pour chercher Amour et se décide même à se rendre dans le palais de Vénus, sa persécutrice et mortelle ennemie, dans la douce espérance d'y trouver son amant.

Le poème français, où les rôles sont intervertis, nous offre la même liaison des motifs. C'est le héros, naturellement, qui, désespéré, tente d'abréger sa vie. Il ne cesse d'y penser qu'après avoir obtenu l'assurance que Blanchefleur vit encore. C'est lui qui entreprent un voyage périlleux à travers le monde. Malgré le danger qu'il court, le jeune homme risque sa vie pour pénétrer dans la tour où son amie se trouve. Enfin l'un et l'autre s'encouragent dans des monologues qui contiennent quelques pensées communes [1].

Dans le roman d'Apulée, Amour est enfermé dans un palais isolé et surveillé sévèrement pour qu'il ne puisse se rencontrer avec Psyché : « Interim Cupido solus interioris domus unici cubicula custodia clausus, coercebatur acriter, ne cum sua cupita conveniret [2] », dans « Fl. et Bl. », c'est l'héroïne qui se trouve enfer-

1. Comp. « Floire et Blanchefleur », v. 687-703, 785-820, 884-889, 1387-1409 et les passages correspondants d' « Amour et Psyché », p. 325, 328, 330. (Œuvres complètes d'Apulée pub. p. Nisart (Didot).

2. La situation se rapproche davantage de celle d' « Aucassin et Nicolete » où le tuteur de l'héroïne, pour l'empêcher de se voir avec le jeune homme, l'enferme dans un palais isolé.

mée dans une tour. Cependant, à propos de ce dernier rapprochement, je ne me dissimule pas la différence qui existe entre les deus motifs. Dans le poème français, semble-t-il, nous avons un harem. Je touche là à l'argument principal sur lequel repose la thèse orientale. Bien que dans « Fl. et Bl. », il s'agisse plutôt d'une « tour de pucelles », ce qui au fond n'est pas la même chose, je n'insiste pas, pour l'instant, sur ce point et je veus admettre que c'est un véritable harem. En tout cas, la description en est mêlée d'un fantastique qui n'a aucun rapport avec la réalité, ce que les partisans de la théorie orientale avouent, mais sans y attacher d'importance. C'est pourtant une preuve bien forte — une de plus d'ailleurs — que l'auteur français ne possédait que des renseignements vagues et inexacts. Il les tenait soit d'un voyageur ou d'un croisé venu d'Orient, soit de ses lectures.

Or, dans le roman de « Théagène et Chariclée », on trouve beaucoup d'allusions aus harems, aus eunuques, aus mœurs et aus coutumes orientales. L'action s'y passe en partie à Nymphes, en partie à Babylone, où le héros doit être envoyé. Les détails abondent aussi dans le « livre d'Esther [1] ». Notre poète crut, peut-être, y trouver — par un étrange malentendu — la bizarre coutume de ne pas garder sa femme plus d'un certain temps. Voici ce que nous y lisons :

Et dixerunt ministri regis : *Quaerantur regi puellae,*

1. Cet ouvrage était bien connu au moyen âge avant d'être traduit. En voici deus citations du XIIIe siècle : *a)* Mes Mardochees qui ce apercut le nonca a la reyne Hester (Manuscrit 899, f° 211 v° B. N.); *b)* Li quiex Mardocheus avoit norri d'enfance la fille d'un sien frere qui Ester estoit apele (Ms. 15392, f° 158. B. N.). Comp, J. Trénel. *L'Ancien Testament et la Langue française du moyen âge*. p. 590.

virgines incorruptae, pulchrae specie. Et constituit rex praefectos in omnibus provinciis regni sui quibus commiserat, ut deligerent virgines pulchras specie in Susam civitatem, intra domum mulierum sub manu Hegai, eunuchi regis, custodis mulierum. Cum congregantur puellae multae... ducta quoque est Esther ad Hegai... Placuit ei puella ista et invenit gratiam in conspectu eius. Et festinavit dare ei unguentiam et septem puellas assignatas ei e domo regia... *Hoc autem erat tempus puellae intrandi ad regem, cum impleverat menses duodecim, vespere ingreditur ad regem et versus diem recurrit in gynaeceum secundum et non ultra aegreditur ad regem nisi vocata nomine.*

Et *fecit rex concivium magnum cunctis principibus suis et servis* et dedit munera, ut decebat magnificentiam regis.

(Ester. II, chap.).

D'hui en un mois li jors sera
Que *ses barons assamblera*
Tout icil qui sont de sa geste
Cuv a cel jor tendra sa feste.
(V. 1833-7).

La ressemblance entre ce récit et le poème français est d'autant plus frappante que dans l'un et l'autre nous voyons des jeunes filles, (non des femmes comme dans les contes arabes) réunies dans la maison royale sous la surveillance d'eunuques, et que dans l'un et l'autre le roi convoque ses barons et ses amis pour célébrer la fête. Chez le romancier hébreu chaque vierge attent son tour pour devenir femme du roi et passe après la noce dans une autre maison pour y être oubliée à jamais. Dans « Fl. et Bl. » l'Amirant retient sa femme une année et la fait tuer, ce terme passé, pour en pouvoir épouser une autre. Le trouveur français sa rendu plus dure la situation des jeunes filles, parce que la polygamie était pour lui incompréhensible, et il a confondu le temps que la eune femme passe auprès de l'Amirant

avec celui qui dans « Esther », s'écoule avant la noce (douze mois d'onction).

Nous voyons donc que l'auteur du poème français n'avait pas besoin des contes arabes pour obtenir quelques détails relatifs au harem, et nous nous en passerons d'autant plus volontiers qu'il est peu probable que les contes, dont se sert M. H. pour prouver l'origine arabe de notre roman, aient déjà existé à l'époque de « Fl. et Bl. ». Du moins, n'a-t'on pas réussi jusqu'ici à démontrer d'une manière suffisante leur existence au XIIe siècle. On place les origines des « Mille et une Nuits », aus temps de Haroun al Raschid, mais ce ne sont que pures hypothèses. Ce qui est certain, c'est que leur forme actuelle remonte au XVe siècle, et qu'ils se répandent en Europe pour la première fois au XVIIIe siècle.

Or, si l'on déclare que « post hoc ergo propter hoc » est un sophisme, il reste néanmoins vrai que « ante hoc ergo non propter hoc ». Cela veut dire tout simplement qu'un poème du second tiers du XIIe siècle ne doit être expliqué par des contes du XVe siècle, à moins qu'on ne démontre leur existence antérieure, et qu'on ne prouve qu'ils ont été connus dans les pays où se développe la littérature du moyen âge. L'identité de beaucoup de motifs et la ressemblance des récits qu'on veut établir entre la littérature arabe et celle d'Occident, s'expliquent facilement par leur commune source gréco-latine. Il reste aussi à savoir si par hasard, ce ne sont pas plutôt les littératures européennes du moyen âge qui ont exercé une certaine influence sur la production littéraire des peuples orientaus [1]. En tout cas les Arabes connaissaient très bien

1. M. L. Jordan dans son article sur « Girart », nous fait voir

les littératures grecque et latine. Dans les « Mille et une Nuits » se reflète l'influence de la démonologie, telle que nous la trouvons dans la doctrine néoplatonicienne, vers la fin du deuxième siècle, notamment celle d'Apulée. Dans quelle mesure les métamorphoses des hommes en bêtes, qu'on rencontre à chaque pas dans les contes arabes, dépendent des ouvrages antiques soit de Lucien de Patre[1], soit de Lucien de Samosate, soit d'Apulée, cela n'est pas encore entièrement établi[2]. D'autre part, la théorie qui fait remonter les origines de plusieurs genres poétiques de la littérature du moyen âge à l'Inde ou à l'Orient commence à être de plus en plus contestée[3].

L'examen du roman français nous a permis de constater que la connaissance de la vie orientale et la couleur locale, quoiqu'elles soient un peu plus vives dans « Fl. et Bl. » que dans beaucoup d'autres poèmes du moyen âge, ne dépassent pas ce qu'on pouvait puiser dans la littérature antérieure. Notre poète a beaucoup lu, il connaît Ovide et « Cato », il connaît la littérature contemporaine, à laquelle il emprunte beaucoup, comme nous le verrons plus loin ; rien d'étonnant qu'il ait puisé quelques détails dans la « Vulgate ».

En effet, il faut également regarder comme une réminiscence de la Bible cette eau qui se trouble quand

l'influence de ce poème sur quelques romans arabes. Sa thèse est, sans doute, juste, mais il n'a pas encore réussi à l'appuyer suffisamment (*Rom. Forsch.*, t. XIV, p. 321-38).

1. Son ouvrage : « Μεταμορφόσεων λόγοι διάφοροι » s'est perdu.

2. Ce problème. M Kawczynski le soulève dans son étude sur « les Métamorphoses d'Apulée », Cracovie, 1900, p. 95.

3. Voir le livre de M. Bédier : « Les Fabliaux » et l'article de M. Huet : « Komen onze sprookjes en vertellingen uit Indië. » (De Gids 1902. oct., p. 53-88).

une vierge coupable vient à la passer. L'origine de cette croyance pseudo-populaire, — dont nous avons d'innombrables variantes dans la littérature du moyen âge[1], — est, à mon avis, une vieille survivance religieuse de la foi mosaïque[2]. Le poème français se rapproche le plus de la forme primitive du motif dans laquelle l'eau est le symbole de l'innocence et a la vertu de découvrir la coupable[3]. Que la Vulgate n'ait été connue en ce temps-là, personne n'en doute[4].

Il y a encore un motif dans « Fl. et Bl. » qu'on cite à l'appui de l'hypothèse de l'origine orientale du poème. C'est *la corbeille de fleurs* à l'aide de laquelle le héros pénètre dans la chambre de la jeune fille. Il existe un conte arabe où l'amant se fait cacher dans une *caisse remplie de marchandises* pour arriver au même but. Je crois que la ressemblance entre ces deus motifs n'est pas plus grande que celle qui existe entre cette corbeille et les tonneaus dans lesquels se cachent les compagnons de Guillaume[5]. Ce qui est

1. Voir l'Introduction de « Fl. et Bl. », p. 167-9; *Mélusine*, t. IV (p. 35-39); « Gesammtabenteuer (t. III, n° 68) et une étude d'ensemble dans le travail de M. Kawczynski sur « Huon de Bordeaux ». Cracovie 1905.

2. « L'eau du Styx » comme épreuve de la fidélité féminine n'appartient pas aus légendes grecques. Ce motif ne se trouve que dans des ouvrages postérieurs. (Comp. Dunlop. History of prose fiction. London 1888, t. I, p. 211 (note).

3. Nous lisons dans la Bible: Si le mari est transporté de l'esprit de jalousie contre sa femme, il la mènera devant le prêtre. Alors le prêtre lui donnera à boire, des eaus amères. Si la femme a été souillée, elle sera pénétrée par ces eaus, son ventre s'enflera et sa cuisse pourrira. Si elle n'a point été souillée, elle n'en ressentira aucun mal. « Nombres », v^e chap.

4. Voir J. Trénel: *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge*. Paris, 1904, p. 359.

5. Charroi de Nîmes. V. p. 98, v. 940 sq.

surtout très probable, c'est que le prototype de tous ces trois motifs se trouve être le cheval de Troie. On sait qu'à cette époque les usages, les rapports, les expressions de la vie féodale sont appliquées aus relations entre le chevalier et la dame dont il se reconnaît fidèle vassal; rien d'étonnant alors que les ruses de guerre, elles aussi, deviennent chez les romanciers des ruses d'amour, grâce ausquelles le héros pénètre sinon dans la ville ennemie, au moins dans la chambre de son amie. L'« Énéide », où nous trouvons le cheval de bois, fut traduite vers 1160, « Fl. et Bl. » est composé vers le même temps[1] puisqu'il est célèbre en Allemagne déjà vers 1173. Que le poète ait puisé ce motif dans l'« Enéas » ou dans le « Charroi de Nîmes », peu importe, toujours est-il que notre auteur l'embellit et que sous l'influence, peut-être des noms de Floire et Blanchefleur — dont les racines évoquent des fleurs — il le rent si poétique. Il n'est pas douteux que le poète n'ait connu la traduction de l'épopée latine; il lui emprunte le jugement de Paris[2], les oiseaus mécaniques qui chantent, la description du tombeau[3], une réflexion philosophique sur l'inconstance de la fortune et beaucoup d'autres détails[4].

Eneas p. 390.

X. M. oisiaus a en la trelle
grans et petis a grant mer- [velle
de fin or sont bien esmerre
li menres valt une cite
quant il vente si font canter

Fl. et Bl. v. 1727.

Et desus, *sor chascun cretel*
Divers de l'autre *a un oisel*
D'arain eucrès, tout tresjetés
Onques mais ne fu veus tes
Quant il vente, si font dous [*cri*

1. Hausknecht, *Œv. cit.*, p. 4.
2. « Eneas », v. 101-183, « Fl. et Bl. », v. 440-476.
3. « Eneas », v. 7531-7724, « Fl. et Bl. », v. 536-662.
4. P. ex. « Eneas », v. 1658-1666, « Fl. et Bl. », v. 323-334.

les oisiax tos et voleter
lonc sa grandor cascuns i [cante
qui cel son ot por nient demande
harpe viele son de corde
nul estrument nen dolc orge
cascuns oisiax cante a sa guise.

Qu'onques nus home tel n'oï

Le même motif, un peu modifié est, encore une fois, utilisé.

V, 559, 591.

Desor la tombe ot tresjetés
Doi biaus enfans tres-bien [mollés.
Tant com li vent les atou- [choient
Et li enfant s'entrebaisoient.

Prenons un autre passage :

V 665.

Fortune torne en molt poi [d'ore,
tels rit al main ki al seir [plore ;
al seir est laie, al matin bele
si com el torne sa roele
cui el met a l'un jor desus
a l'altre le retorne jus
de tant com el l'a mis plus [halt
tant prent il aval graignor [salt[2].

V. 2251.

Et fortune torne sans fable
As uns taut et as autres done
Con set on bien qu'as fous [provés
Done roiames et contés

2265.

Or fait plorer et or fait rire
Or done joie et ore done ire
Cens fist primes joieus et liés
Puis angoisseus et coreciés.

D'autre part, Ovide a exercé une influence bien sensible. Remarquons d'abord que l'auteur de « Fl. et Bl. » fait un appel à tous les amants, surtout à ceus qui s'affligent d'amour. Malgré soi on se souvient du poète latin qui enseignait, lui aussi, l'art d'aimer et voulait même donner des remèdes contre le chagrin d'amour malheureus. Le commencement de leurs poèmes est très semblable.

Si quis in hoc autem populo [non novit amandi

Oyez, signor, tout li amant.
Cil qui d'amors se vont penant.

1, 2. Voir Du Méril, p. CXLVIII, CCII.

Me legat, et lecto carmine doctus amet.
Ars amandi, v. 1, 2.

Se mon conte volez entendre,
Moult i porrez d'amors apren-
[dre.
V. 1-8.

Mais, dira-t-on, c'est peut-être une ressemblance fortuite : rien ne prouve que le poète français ait connu les ouvrages d'Ovide. Eh bien, citons un autre passage où le trouveur rent hommage à Ovide comme à un maître dont il s'inspire. Il s'agit de l'amour de nos deus enfants qui s'aiment depuis leur plus tendre jeunesse.

Au plus tost que souffri na-
[ture
Ont en amer mise lor cure.
Livres lisoient païenors,
Ou oient parler d'amors :
En cou forment se delitoient,
Es euvres d'amor qu'il tro-
[voient.
Cil livres les fist moult haster;
Dona lor sens d'aus entramer
Que d'amor que de norreture
Qui lor avoit esté à cure.
(V. 221-230).

Quels sont ces « livres paienors », sinon les ouvrages d'Ovide[1] ? Le poète indique par là la source où il puisa l'art de peindre les sentiments de l'amour d'une manière vraiment charmante, ce que ne font pas ordinairement les écrivains du moyen âge.

Les emprunts faits à « Partenopeus de Blois » par notre poète sont encore plus visibles. On peut rapprocher plusieurs passages de ces deus romans ; je me borne à en citer quelques-uns[2].

Ahi, mors! con ies desdei-
[gnouse!
Ahi, con ies contraliose!
. . . . . .

Ah! Mors, tant par-es en-
[vïeuse,
De pute part contralïeuse :
Ja apelée ne vendras.

1. Les traducteurs islandais, néerlandais et Boccace nomment directement Ovide. (Comp. Gaspary Gior. di Fil. rom. t. IV, p. 2 sq.)

2. Pour les autres voir *a)* les portraits des deus héros : Part., v. 543-565; Floire, v. 2567-2579 ; *b)* ou la description des coupes : Part., v. 1024-1032; Fl. et Bl. v. 477-535; ou celle des murs, Part., v. 818-824; Fl. et Bl., v. 1573-78.

Por ceus t'en viens moult [lentement
Qui de morir ont bon talent;
Tu aimes cels et fais lor bons
Qui ont les cuers cruels, felons:
. . . . . .
Mais quant ti oel li envios
Voient enfant bel et gignos,
Ou baceler pro et vaillant,
J'à nel lairont jor vivre avant.
Nus prodom ne puet vivre [assés,
Ne mauvais trop tost estre [alés.
Li bons devroit vivre à loisir,
E li mauvais jouens morir.
Partonopeus de Blois,
v. 5423-5440.

Ne ciaus qui t'aiment n'a- [meras,
Et ciaus qui te héent plus [aimes
Et la ou ne voelent les maines.
Quant hom plus vaut et vivre [doit,
Lors le mes tu en mal destroit:
Quant doit avoir en son jovent
Joie, tu li taus soutiument.
Mais quant vois aucun men- [dïant
Qui de viellece va tramblant,
S'il t'apele por sa viellece,
Ne veus oïr sa grant destrece.
Floire et Blanceflor. I, v. 745-758.

C'est surtout la conception de l'amour tout-puissant qui caractérise les deus poèmes français. Cet amour ennoblit l'homme et le rent courageus.

v. 3393.
Partonopeus drece l'espée
Que Mélior li ot donnée;
Et quant le voit clere et [burnie,
Dont li est membré de s'amie,
Li cuers li liève, et muet et [saut,
Moult en amende, et miols [en valt;
. . . . . .
3415.
Einsi set amors enseigner
Cascun home de son mestier:
Part. de Blois. v. 3393-3416.

v. 889.
Signor, ne vos esmervilliez:
Car qui d'amors est justiciés
Cou cuide faire certement
Dont s'esmervillent moult de [gent.
Cou truevon(s) el livre Caton
Qu'a paines cuidera nus hom
Qu'estre puist fait cou que [fera
Cil qui d'amors espris sera.
Floire et Bl., v. 889-896.

D'après l'un et l'autre les oiseaus « chantent d'amour » et rappèlent à l'homme son amie.

v. 21.
L'aloète cante d'amor,
Si estrine l'aube del jor;
. . . . . .
33.
Li rosegniols dist sa cançon,
Et nuis et jors en sa saison.
Cil nos semont d'amer adés
. . . . . .
49.
Euriels cante dous et bas:
Teus l'escoute et ne l'entent pas;
. . . . . .
53.
Cil cante de lontaine amor
Et ramentoit douce dolor, etc.
Part. de Blois, 21-60.

v. 241.
Flouri i sont li arbrissel.
D'amors i chantent li oisel
. . . . . .
1743.
Et autres oisiaus qui i sont
Par le vergier grant joie font:
Qui les sons ot et l'estormie
Moult est dolans s'il n'a s'amie.
Floire et Bl., v. 1743-7.

La conclusion de mon examen est donc que l'hypothèse qui fait remonter l'origine de « Fl. et Bl. » aus contes arabes est très contestable. Le déguisement oriental de quelques traits secondaires, personne ne nie qu'il n'existe dans le poème, mais au lieu de recourir aus contes des « Mille et une Nuits », il faut l'expliquer par la littérature dont la connaissance est prouvée chez notre poète[1].

Aussi me suis-je borné à citer des ouvrages qui sont antérieurs à « Fl. et Bl. », ce que nous ne pouvons pas dire, à coup sûr, des contes arabes.

Ensuite, le fait qu'on trouve dans le poème français et surtout dans la seconde partie, des traits de mœurs

1. Il va sans dire que l'hypothèse qui fait remonter l'origine de « Floire et Blanceflor » à un conte byzantin est également erronée. Parmi les nombreus critiques qui se sont occupés de notre poème, Gidel est, à ma connaissance, le seul qui ait défendu, avec beaucoup de vivacité mais sans arguments, l'origine française de « Floire et Blanceflor ». (Voir ses « Études sur la littérature grecque moderne p. 200 sq.)

tout à fait féodales, des idées essentielles au moyen âge chevaleresque, ne rent que trop douteuse l'origine orientale de la « légende ».

Enfin l'existence de tous les motifs principaus de « Floire et Blanceflor » dans les littératures latine et française, rent le conte arabe superflu. Avec les motifs, semés dans plusieurs poèmes, le « trouveur » a su créer un nouveau roman, où, fût-ce à côté de Chrétien de Troyes, la peinture de l'amour tout-puissant et les réflexions philosophiques nous charment par leur grâce et par leur naïveté[1].

Paris, 1. IV. 1905.

J.-Henry Reinhold.

1. Je ne saurais être trop reconnaissant à M. le professeur Bédier dont la bienveillante critique m'a été d'un secours inappréciable pour ce petit mémoire.

VIEILLES CHANSONS PATOISES DU PÉRIGORD

(avec traduction adaptée au rythme musical)

Recueillies et traduites par Emm. Casse et Eug. Chaminade

(Suite)[1]

---

62. — Obal obal dedin lo tour

(Patois de Manaurie)

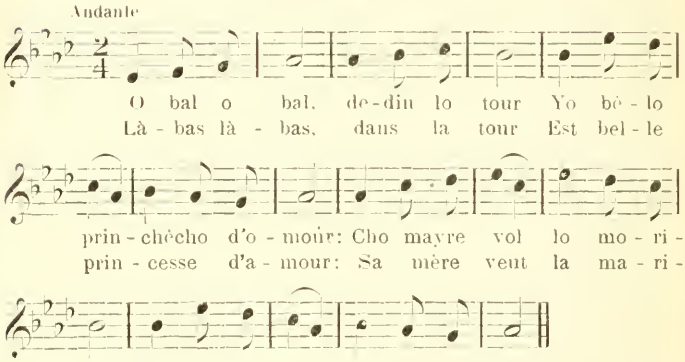

Texte patois	*Traduction rythmique*
Lo fay borrà din-j-uno tour,	La fait barrer dans une tour,
Per y' enpodzà de fa l'omour:	Pour qu'elle laisse ses amours:
Mè-j-ol bou de chen-trento dzour,	Mais au bout de cent-trente jours
Choun payre vay din kelo tour:	Son père va dans cette tour:
— « Mo filh' odiù! Coumo co vay? »	— « Ma fille, adieu? Comment ça va? »
— « Co ne vay pa, moun paùre pay :	— « Ça ne va pas, pauvre papa :
Ay muy pè tut corgà de fer,	J'ai mes pieds tout chargés de fers,
E muy coustà mindzà pèu ver.	Et mes côtés mangés des vers.

1. Voy. notre *Revue*, t. XVII, p. 111, 186, 248; t. XVIII, p. 89 et 195; t. XIX, p. 48.

» O moun boun pay, chi vous n'obià
Catr' ou chin cho per me dounà ? »
— « Oui, moun anfan, nou-j-àu
[n'obèn
May de chincanto-nàu milhoùn.

» Mo filho, you t'en dounorày.
Chi condzà to-j-omour te play : »
— « Din lo tour voli trespochà
Pu lèu ke mo-j-omoùr leychà ! »

— « Mo filho, tu ye restorà ;
Dedín lo tour ne mourirà. »
Choun cher omi vè-t-o pochà,
Douy mo d'escrí del yo leychà :

— « Fay lo morto dedín toun liè
E te forày, you, enterrà. »
Li choun chincanto prestr' obè :
Lo bèlo porten enterrà.

— « Orresto, prestr', orresto-te !
Coy mo mìo ke n'enpourtà !
Perke mo mìo n'enpourtà !
Permetè-me de l'enbrochà. »

Can elo n'àuvo choun omi,
Elo ne don' un dou chouri —
O bel brocha del l'otropè :
Din choun carroche lo rounché.

— « Boundzoùr, mo may, bound-
[zoùr, moun pay :
Me moridi coumo me play ;
You chey choutado, grachi' o Diù,
D'entre loy mô d'okèu dzoujiù. »

» Mon bon papa, si vous aviez
Quatre ou cinq sous à me donner ? »
— « Oui, mon enfant, nous pos-
[sédons
Plus de cinquante-neuf millions.

» Ma fille je l'en donnerai.
S'il te plait de changer d'amours : »
« Dedans la tour veus trépasser
Plutôt que mes amours laisser. »

— « Ma fille, tu y resteras ;
Dedans la tour tu périras. »
Son cher ami vient á passer.
Deus mots d'écrit lui a laissés :

— « Fais la morte dedans ton lit,
Et te ferai, moi, enterrer. »
Ils sont cinquante prêtr', abbés,
Qui la belle vont enterrer.

— « Arrête, prêtre, arrête-toi !
C'est ma mie que vous emportez !
Puisque ma mie vous emportez,
Permettez-moi de l'embrasser. »

Quand la belle entent son ami,
Elle lui lance un dous souris.
A pleins bras l'amant la saisit,
Dans son carrosse la monta.

— « Bonjour, maman, bonjour,
[papa :
Je me marie comme il me plaît ;
Je suis sortie, grâces à Dieu,
D'entre les mains de ces fripons. »

Lot, Auvergne, Ile-de-France, Armagnac et Agenais, Franche-Comté, Velay et Forez, pays Messin, Touraine, Hainaut, Normandie. C'est une variante de la belle chanson du *Roy Loys*, que Gérard de Nerval a citée le premier et qu'il caractérise par ces mots : « Un chant d'église croisé par un chant de guerre. »

La version du Lot est en français. Elle commence ainsi :

Là-haut, là-haut dans cette tour,
Y avait une princess' d'amour,
Qu'elle voulait se marier :
Son père la veut empêcher, etc.

(*Vieux chants populaires du Quercy*, par Jos. Daymard, p. 174.)

Cette chanson était connue des siècles passés. De nos jours, des poètes et des lettrés, tels que Gérard de Nerval, Prosper Mérimée, Auguste Vitu, Julien Tiersot, etc., y ont attaché leurs noms en la recueillant, ainsi qu'un objet précieux, de la bouche des paysans de nos provinces. (*La chanson populaire en France*, par Julien Tiersot, p. 20.)

63. — Obàl dedin bèlo prado

(*Patois de Manaurie*)

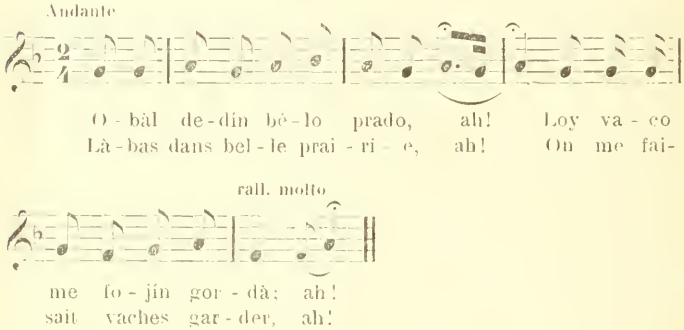

Texte patois	*Traduction rythmique*
Lou mouchúr li m'o tropado, Moy vaco n'o fa n'emmenà.	Le monsieur m'a attrapée. Mes vaches a fait emmener.
— « Mouchúr, tourna-mé moy [vaco : N'ay bel froumadze o vou dounà. »	— « Monsieur, rendez-moi mes [vaches ; J'ai beau fromage à vous donner. »
Lou mouchúr tourné loy vaco ; — D'okél dechèr vouliò goustà !	Le monsieur rendit les vaches ; De ce dessert voulait goûter !
El empourtè lou froumadze, Can bel berdziè l'oghè dounà.	Il emporta le fromage, Quand le beau berger l'eût donné.
E dighèt o cho chervento : — « Per dinà me lou chervirà. »	Puis il dit à sa servante : — « Au dîner me le serviras. »
Can del dinà chouné l'ouro, Viste del onghè ch'otóulà.	Quand du dîner sonna l'heure. Bien vite il alla s'attabler.
Can n'oghè mindzà lo choupo, Mindzè de tre-jou-catre pla.	Quand il eut mangé la soupe, Mangea de trois ou quatre plats.
Venghè lou tour del froumadze ; Penchabo bien che regolà !	Et vint le tour du fromage ; Il pensait bien se régaler !

Grando fughè cho chusprejo,
Cant un bouchí n'oghè coupà.

Tout lou tour d'okelo trandzo.
Ne vedzè'n pial tou poumodà.

El n'opelé cho chervento :
— « Me voulhà doun espouy-
[jounà? »

— « E noun pas cherto, moun
[mestre,
En me pendzenòn l'oy tounbà.»

Mais grande fut sa surprise,
Quand un morceau il eut coupé.

Tout autour de cette tranche,
Vit un cheveu tout pommadé.

Il appèle sa servante :
— « Me voulais donc empoi-
[sonner ? »

— « Eh! non pas certes, mon
[maître,
En me peignant l'ai fait tomber.»

Ce *Ah!* caractéristique, c'est le cri saisissant que *lay foujayre* (les bêcheurs) lancent à pleins poumons et jusqu'à perdre haleine, quand ils sont arrivés au bout du sillon.

64. — Obàl din lo revièro

Patois de Manaurie

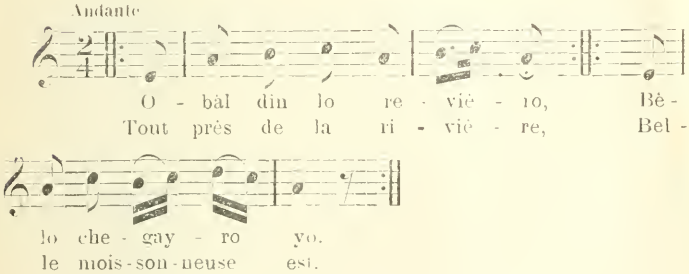

Texte patois

Dzake lo yo chàugudo,
Prountomèn y'es onà.

— « Pochà dechày, berdzièro.
Ke you vou porloràу.

» N'ay be cherto vi d'àutroy
To braboy coumo vou.

» N'ay frecontà cotorje :
Loy kinje choun en vou. »

— « Los ovè frecontadoy!
Per ke loy kitià-vou ? »

— « Per forcho loy kitabi,
Noun pas de boun' umoùr.

. . . . . .

Traduction rythmique

Jacques l'y a bien sue.
Et vite y est allé.

— « Passez ici, bergère,
Que je vous parlerai.

» J'en ai certes vu d'autres
Aussi belles que vous.

» J'ai courtisé quatorze :
La quinzième, c'est vous. »

— « Les avez courtisées!
Pourquoi les quittiez-vous ? »

— « Je les quittais par force,
Et non de bonne humeur. »

. . . . . .

Lo meychanto coualho
Ke choun luy fourtzeyroù!

M'on emmenà mo mïo,
Mo mïo may m'omoùr.

L'ouiràÿ be you kère,
Ovàn ke chio trey dzour.

Lou princh'o dzobàt mounto,
Va chercà cho-j-omoùr.

O choun comi roncountro
Lou mestre fourtzeyroù.

— « Odiù, mestre de fortzo,
Voy-tu te batr' en you?

» Voy te batr' en l'espajo,
Ou oco de bostoù? »

— « Me bati pa'n l'espajo,
Ni o co de bostoù.

» Vay t'en kere to mïo,
K'es ol Costel d'Omoùr. »

Les méchantes canailles
Que sont les forgerons!

Ont emmené ma mie,
Ma mie, mon amour.

J'irai quérir ma belle,
Avant qu'il soit trois jours.

Le prince à cheval monte,
Va chercher ses amours.

Chemin faisant il trouve
Le maître forgeron.

— « Adieu, maître de forges,
Avec moi te bas-tu?

» Veus te battre à l'épée,
Ou à coups de bâton? »

— « Ne me bas à l'épée,
Ni à coups de bâton.

» Va t'en quérir ta mie.
Qu'est au Castel d'Amour. »

65. — Obàl din lo rivièro

(Patois de Manaurie)

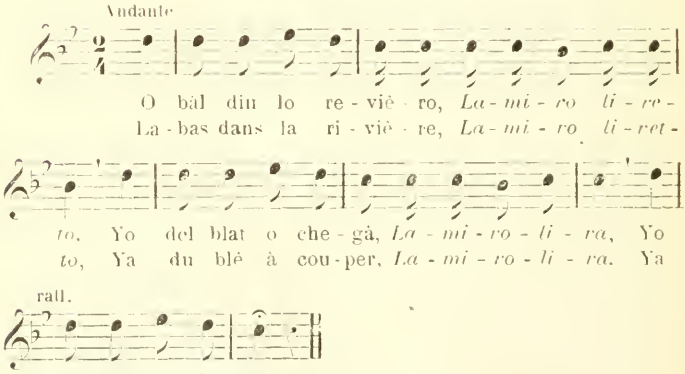

Texte patois	*Traduction rythmique*
Lo mayre may lo filho	La mère avec la fille
L'obìn pret o chegà.	L'avaient pris à couper

Mè-j-ol ca de lo regho,
Lin troben un goudzà.

— « Mayre, chou di lo filho :
Mè tu nou l'òurà pa. »

— » Mè, ye digbè cho mayre :
Jou forlo fa dzudzà. »

Lou dzudze ke jou dzudzo.
El jo tan bien dzudzà :

Lou goudzà n'o lo filho,
E lo mayre lou bla.

— « Hèla! chou di lo vielho.
O! ke coy mal dzudzà.

» Mo filho n'ey dzouyneto,
N'òurio be may trouvà.

» Oùro ke you chey vièlho,
You n'en trouvorày pa! »

Mais au bout du sillon,
Là trouvent un garçon.

— « Mère, lui dit la fille :
Mais tu ne l'auras pas. »

— « Mais, répondit sa mère :
L'affaire faut juger. »

Le juge qui la juge,
Lui, l'a si bien jugée :

Le garçon a la fille
Et la mère le blé.

— « Hélas! se dit la vieille,
Oh! que c'est mal jugé.

» Ma fille elle est jeunette :
D'autres aurait trouvés.

» Ores que je suis vieille,
Je n'en trouverai pas! »

66. — Obàl, obàl din lo revièro

(Patois de Manaurie)

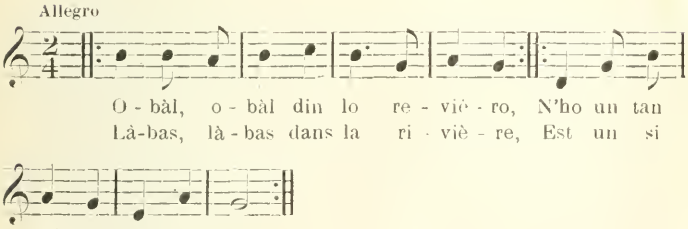

Texte patois

E per ne fa mordzà loy molo,
N'an lougat un boun veyletoú.

El n'obiò de l'entellidzencho;
Ero volén kel veyletoú!

El ne chobiò picà loy molo :
Couneychiò tou kel veyletoú!

El ne chobiò to bien fa morle,
Ke tou couriò dzol veyletoú.

Traduction rythmique

Et pour faire marcher les meules,
Ont loue bon petit valet.

Il avait de l'intelligence,
Et quel vaillant petit valet!

Il savait bien piquer les meules;
Savait tout ce petit valet!

Il savait si bien faire moudre :
Tout courait chez petit valet.

Tut luy peyjàn de lo countrado,
L'eymaben tan kel veyletoú!

Tou lour froumén, tou lour bla roudze,
Ne pourtaben ol veyletoú.

Cu cho l'ordzén, ke per chuy mestre
Fojiò vení kel veyletoú!

Tobe lo bouno mouliniéro
L'eymabo tan kel veyletoú.

Un coukí d'el obio per ome.
N'o fa nonà lou veyletoú.

— « Coumo forén, dighè lo fenno,
Chan nostre pití veyletoú?

» Choutár, ne chabey bri fa morle.
Lou plondzerà lou veyletoú!

» Ne perdrén touto loy protico :
Pu d'ordzén chan lou veyletoú!»

— « Te fadzey pa, mo bouno fenno:
Vay lou chercà lou veyletoú. »

Elo ch'en vay trouvà choun payre,
Li reclamà lou veyletoú.

Chuy-j-el èren tut ple de larmo :
Ne purabo lou veyletoú.

— « M'a dounà-j-un grau coukí d'ome :
N'o fa nonà lou veyletoú. »

— « E ne pure pa tau, mo filho,
Tournoro be lou veyletoú. »

Choun payre chu chouy dzobal monto,
Ne vay chercà lou veyletoú.

— « Veyletoú, mo filho te maudo
Ke t'entorney o choun moulí.

» Te dounorán un cortoú d'ordi
May lo mòuduro del mouli. »

— « You voudriòy pa-j-un cortoú d'ordi.
Ni lo mòuduro del moulí.

Tous les paysans de la contrée,
L'aimaient tant, ce petit valet!

Tout leur froment, tout leur blé rouge,
Ils portaient au petit valet.

Qui sait l'argent que pour ses maitres
Faisait venir petit valet!

C'est pourquoi la bonne meunière
Aimait tant ce petit valet!

Mais elle avait un coquin d'homme
Qui fit partir petit valet.

— « Que ferons-nous, disait la femme,
Sans l'aide du petit valet.

» Sot, tu ne sais pas faire moudre,
Regretteras petit valet.

» Nous perdrons toutes nos pratiques :
Plus d'argent sans petit valet! »

— « Ne te fâche point, bonne femme :
Va chercher le petit valet! »

Elle s'en va trouver son père,
Lui réclamer petit valet.

Ses yeus étaient tout pleins de larmes :
Elle pleurait petit valet.

— « Tu m'as donné grand coquin d'homme :
A fait partir petit valet. »

— « Eh! ne pleure pas tant, ma fille;
Reviendra bien petit valet.»

Son père sur son cheval monte,
S'en va chercher petit valet.

— « Bon valet, ma fille te mande
De revenir à son moulin.

» Te donneront un carton d'orge,
Et la mouture du moulin. »

— « Ne voudrais pas un carton d'orge,
Ni la mouture du moulin.

« Eymoriòy may trento pistolo
Ke lo môuduro del moulí. »

— « Te dounorán trento pistolo ;
Vay-t-èn fo mordzà lou moulí. »

Lou veyletoú ne pren l'escourcho :
Vay fa mordzà lou bel moulí.

« J'aimerais mieus trente pistoles
Que la mouture du moulin. »

— « Te donneront trente pistoles :
Va faire marcher le moulin. »

Le petit valet prent la course ;
Va faire marcher beau moulin.

67. — Olày dedín lo prado

(*Patois de Manaurie*)

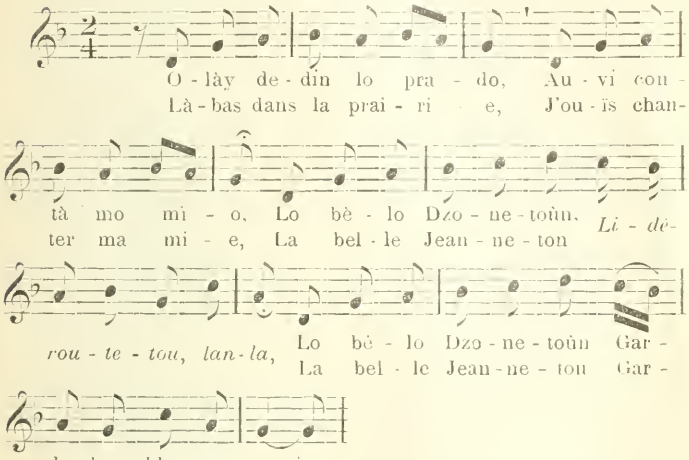

Texte patois

You m'oproutsen d'elo,
Coum' un òuneste drolle,
Porlàn de l'embrochà :
Lo bel' o refujà.

— « Golàn, enrièr' enrièro !
Veji venì moun payre,
May mo mayre tobé.
Co li fay pa plojé. »

Troverchàn lo mountagno,
Bèlo tonbo molàndo :
Coy d'uno molòudio
Ke n'en po pa gorí.

Traduction rythmique

Me suis approché d'elle,
Comme un garçon honnête,
Parlant de l'embrasser,
La belle a refusé.

— « Galant, arrière, arrière !
Je vois venir mon père,
Et ma mère avec lui.
Ça lui fait pas plaisir. »

Traversant la montagne,
Belle tombe malade :
Et de ce triste mal
Elle ne peut guérir.

— « Filho, prenè couratze :
Oproucén del vilatze :
Lo prumièro meyzoù,
Filho, nou pòujorèn.

» Pourtà, damo l'outècho,
Del vi per mo mestrecho,
Dsoupino de vi blan :
Mo mio l'aymo tan !

» A to chontà, mo mio,
Eymablo counponhio,
You bevi o to chontà,
Car lou vi n'ey tan boun !

» Coueyzo-tè, bèl', o l'ounbro;
Del chiel lo coloùr tonbo,
Lo coloùr de l'estìu
Gastoriò to bèutà. »

— « You ne ch'ey poin tan bèlo
Per me coueytzà o l'ounbro :
Lo coloùr de l'estìu
De coustumo you l'ay. »

— « Fille, prenez courage :
Car voici le village :
Et sous le premier toit,
Fille, nous pauserons.

» Portez, dame l'hôtesse,
Du vin pour ma maîtresse,
Chopine de vin blanc :
Ma mie l'aime tant !

» A ta santé, ma mie,
Aimable compagnie,
Je bois à ta santé,
Car le vin est si bon !

» Couche-toi, belle, à l'ombre :
Du ciel la chaleur tombe,
La chaleur de l'été,
Gâterait ta beauté. »

— « Je ne suis point tant belle
Pour me coucher à l'ombre :
La chaleur de l'été,
J'y suis accoutumée. »

Version française usitée dans les Alpes françaises.

68. — Okehttoy fehstoy de Nodàl

(Patois de Saint-Cyprien)

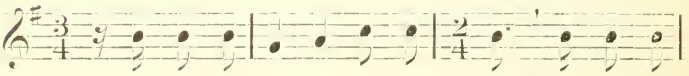

O - kehttoy fehs-toy de No - dàl. Cal o - dou -
Du - rant ces fê - tes de No - ël, A - do - rons

rà Dìu cou-mo cal, Ke Dìu es un boun mes-tre, *moun*
Dieu bien comme il faut : Car un aus - si bon maitre, *mon*

Diu! Me - ri - to bien de j'es - tre. *Lo gra - chio Diu !*
Dieu! Mé - ri - te bien de l'ê - tre, *La grà - ce Dieu !*

Texte patois	*Traduction rythmique*
— « Koy mo rojo ke n'e	— « C'est ma rose qui est
Gatse de moridatse. »	Gage de mariage. »
— « Eh! bien, pitioú foundúr,	— « Eh! bien, petit fondeur,
Bay jou dir'o moun payre.	Va le dire à mon père.
» She moun pèro jou vol,	» Si mon père le veut,
You ne shiráy de mêmo.	Moi je serai de même.
— « Eh! bien, shiro lou Rey,	— « Eh! bien, sire le Roy,
Dounoriá bohstro filho? »	Donneriez votre fille? »
— « Golàn, n'ahs pa bolhèn	— « Galant, n'as pas vaillant
La ràubo de mo filho! »	La robe de ma fille! »
— « Eh! you n'ay may bolhèn	— « Eh! moi j'ai plus vaillant
Ke bou e bohstro filho! »	Que vous et votre fille! »
— « Eh! bien, pitioú foundúr,	— « Eh! bien, petit fondeur,
You ne te foráy prène. »	Moi je te ferai prendre. »
— « Oh! mè, shiro lou Rey.	— « Oh! mais, sire le Roy,
Ay de ke me defendre. »	J'ai de quoi me défendre. »
— « Eh! bien, pitioú foundúr,	— « Eh! bien, petit fondeur,
Cal ero doun toun pero? »	Quel était donc ton père? »
— « Ay moun pero ke n'e	— « J'ai mon père qui est
Lou gro rey d'Angloterro.	Le gros roi d'Angleterre.
» E you n'ay tre botèu	» Et moi j'ai trois vaisseaus
Dechú lo mer jolïo :	Dessus la mer jolie :
N'ay un k'ehs corgàt d'or,	J'en ai un chargé d'or,
L'àutre de mersondijo :	L'autre de marchandises :
» E l'àutre foró re	« Et l'autre fera rien
Ke permenà mo mïo. »	Que promener ma mie. »
— « Eh! bien, pitioú foundúr,	— « Eh! bien, petit fondeur,
You te doni mo filho. »	Je te donne ma fille. »
— « Oh! mè, shiro lou Rey,	— « Oh! mais, sire le Roy,
Bien an bou remercïo :	Bien je vous remercie :
Dedín lou Peligór	Dedans le Périgord
Ni n'ho de plu jontilho :	En est de plus gentilles :
» E you n'en coujiráy	» Et je m'en choisirai
Un' o mo fontejïo,	Une à ma fantaisie,
Pel lo fa permenà	Pour la faire voguer
Dechú lo mer jolïo. »	Dessus la mer jolie. »

70 A. — Ol dzordí de moun payre

(Patois de Manaurie)

Assez vite

Ol 'dzor - dí de moun pay - re Un brab' i - ran-dziè
Au jar - din de mon pè - re Bel o - ran - ger y

yo : Ey co - pe - là d'i - randze, Gran pòu ke
a : Est tout couvert d'o - ranges, Grand peur qu'il

Refrain

pe - to - rò, *O - ja ja - de - ji - de - jon ja - de - ji - de-*
en rompra,

jette ja - de - ji - de - jette et de jonjon - jon, tra la ra la

la, J'ai du vert et du vert z'aimé, J'ai de la rosette et du

coton vert et du vert jo - li : GLO - RI - A PA - TRI.

On reprent les deus derniers vers, comme ci-dessous, et ainsi de suite.

Texte patois	*Traduction rythmique*
Ey copelà d'irandze,	Est tout couvert d'oranges,
Gran pòu ke petorò.	Grand peur qu'il en rompra.
M'en vòu dir' o moun payre	Je vais dire à mon père
Kourò luy culirò.	Quand il les cueillera.
Mè me dighè : « Mo filho,	Mais il me dit : « Ma fille,
Can toun omàn vendrò. »	Quand ton amant viendra. »
Modúr venghè l'irandze,	L'orange devint mûre :
Me moun omàn ve pa.	Mon amant ne vient pas.

Texte patois

Filhòy ke mountoré-j-ol chel,
N'òubiré kicòn de ton bel!
D'òubi contà lu-j-antze,
Moun Diu!
Contoun milo louantze.
Lo grachio Diu

Loy bagho d'or e lu diamàn
Ke y'on dounà tu chu golàn,
Elo lu bol pu bere,
Moun Diu!
Lu brejo coumo bere
Lo grachio Diu!

Traduction rythmique

Filles qui monterez au ciel
Vous ouïrez tant beau concert!
Ouïr chanter les anges.
Mon Dieu!
Chantent mille louanges,
La grâce Dieu!

Les bagues d'or et les diamants
Que lui donnèrent ses amants,
Elle ne peut les voire,
Mon Dieu!
Les brise comme verre,
La grâce Dieu!

69. — Okòy luhs tre foundúr

(*Patois de Belrès*)

Vite

O - kòy luhs tre foun - dúr ke der-moun
Ce sont les trois fon - deurs qui dor-ment

shur lo foun - do : Lou pu pe - tí dehs
sur la fon - te : Le plus pe - tit des

Refrain

tre She n'o - bíot u - no ro - jo.— Foundur, dur-mè-
trois, Il a - vait u - ne ro - se.— Fondeur, dormez-

bou? Bra - be foun-dúr, e - bel - ha - bou!
vous? Jo - li fon-deur, é - veil - lez - vous!

Texte patois

E lo filho del Rey
Ehstàn o lo croijèyo :
— « Eh! bien, pitioú foundúr,
Dounorià bohstro rojo? »

Traduction rythmique

Et la fille du Roy
Étant à la croisée :
— « Eh! bien, petit fondeur,
Donneriez votre rose? »

Preni moun escoleto,
Pitì ponhè ol bra :

Omachi luy pu tendre,
Leychi luy ke choun ver.

E vòu luy pourtà vendre
O la fiero dèu Rey.

Okèl ke luy mertzando
Coy un fil d'ovoucà :

M'en prenghè douoy doudzeno,
Mè me loy poghè pa.

El me dighè : « Mo filho,
You vou couneychi pa. »

Je prens mon échelette,
Petit panier au bras :

Je cueille les plus mûres,
Les vertes je laissai.

Et vais les porter vendre
A la foire des Rois.

Celui qui les marchande
Est un fils d'avocat.

Il m'en prit deus douzaines,
Mais me les paya pas.

Et lui me dit : « Ma fille,
Je ne vous connais pas. »

71 B. — Version française de St-Aubin-de-Lanquais

Même thème

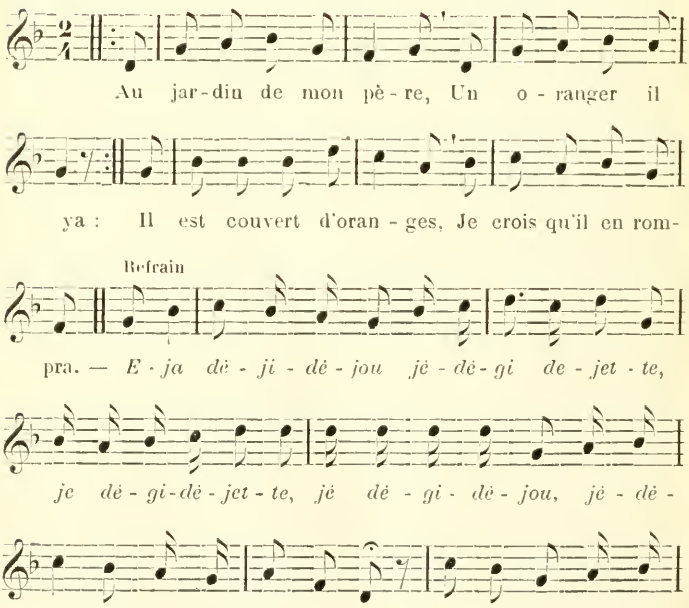

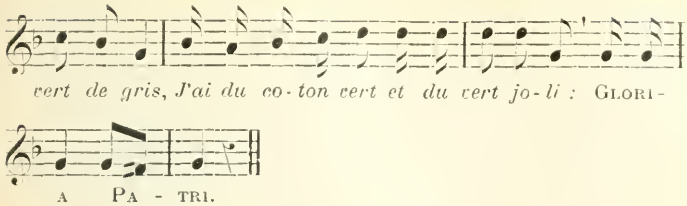

Pour les autres paroles, suivez la traduction rythmique qui précède. — Chant populaire : *Normandie, Lot, Poitou, pays Messin.*

72. — Omoún en nàuto plèno

(*Patois de Belleselve*)

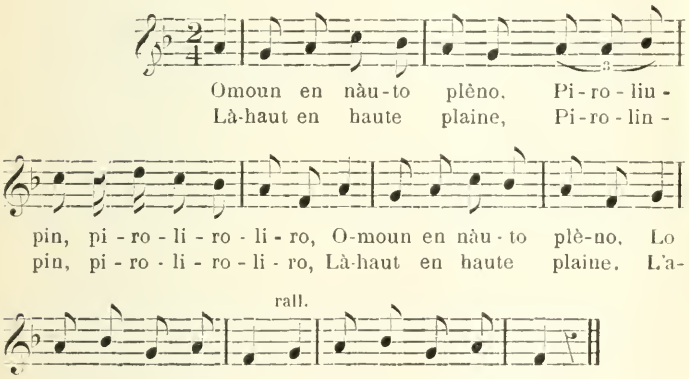

Texte patois	*Traduction rythmique*
Lou golàn de lo bèlo O troubàt okèf niu.	Le galant de la belle A découvert ce nid.
— « Can dounorià, lo bèlo, De li veyre dedìn ? »	— « Que donneriez-vous, belle, De regarder dedans ? »
— « Ne dounoriòy Touloujo Touloujo, may Porí. »	— Je donnerais Toulouse Et Toulouse et Paris. »
— « Touloujo n'ey pa vostre, Touloujo ni Pori. »	— « Toulouse n'est pas vôtre, Toulouse ni Paris. »
— « Ne dounoriòy fountèno K'orrojo moun dzordí. »	— « Je donnerais fontaine Qui baigne mon jardin. »

— « Venè, venè, la bèlo,
You vou ye menorày. »

Cant èu dou ye fughèren,
Ch'oproudzèroun del nìu.

Lou nìu èro per terro,
Pel l'erbo bien codzà.

Lou golàn ye fay veyre
Coumo n'èro bien fa.

Catre pitì chan plumo
Dedìn n'èroun couydzà.

Orrivè lo lòuveto :
Vol defendre sonn niu !

Bèlo fughè dzormado.
De y' obe vi dedìn.

Che d'entourné dza-j-elo
Lou cur de dzoyo plè.

E ne donnè fonntèno,
K'orrojo choun dzordì.

— « Venez, venez, la belle,
Je vous y mènerai. »

Quand ils y arrivèrent,
S'approchèrent du nid.

Le nid était par terre,
Dans l'herbe bien caché.

Le galant lui fait voire
Comme il était bien fait.

Quatre petits sans plumes
Dedans étaient couchés.

Arriva l'alouette :
Veut défendre son nid !

Belle fut enchantée
D'avoir vu dans ce nid.

Elle revint chez elle
Le cœur de joie rempli.

Elle donna fontaine
Qui baigne son jardin.

MÉLANGES

L'Usage orthographique au XVIIIe siècle

Il est évident qu'il n'y a plus d'*usage* pour l'orthographe depuis que les graphies académiques sont enseignées obligatoirement dans toutes les écoles. Il n'y a pas usage quand il y a loi.

Mais la loi orthographique du XIXe et du XXe siècle a succédé à l'usage du XVIIIe. Or il suffit de parcourir les ouvrages des grammairiens et lexicographes de cette époque pour se rendre compte de la fragilité des raisons d'après lesquelles ils se décidaient. Et c'est sur des raisons semblables que repose tout l'édifice de l'orthographe actuelle.

Prenez le *Traité de l'orthographe françoise* de Le Roy, édition de 1770, revue par le grammairien Restaut, ou le *Traité d'orthographe françoise* de l'abbé Cournault (1778)[1], vous les verrez à chaque instant affirmer sans aucune preuve que telle graphie est mauvaise, ou déclarer que telle autre est contraire à l'usage qu'ils ont cru constater et dont ils ne peuvent rendre aucun compte.

A propos d'*alégresse :* « Quelques-uns écrivent ce mot avec deux *ll*, mais ILS FONT MAL. » (A). A propos d'*asyle* : « Il y en a beaucoup qui écrivent *asile*, CELA NE VAUT RIEN. » (A). — « *Fidele* est le substantif masculin (les fideles défunts). *Fidelle* est l'adjectif (un ami fidelle) et le substantif féminin. » (B). — « *Vuide*. On ne prononce pas l'*u*, et quelques-uns ne l'écrivent plus, CE QUE JE N'APPROUVE POINT. » (A). — « Les noms terminés en *eu* prennent ordinairement un *x* au pluriel. De cette règle on ne doit excepter que *bleu*, qui fait *bleus* au pluriel. On trouve *aveus* dans la plupart des livres, mais

1. Nous désignerons le premier par A, le second par B.

aveux ME PARAÎT plus régulier avec un *x*. » (A, *Préf.* p. XLVIII). — « Pour les finales en *i*, les adverbes en *ment* se forment sur le masculin (hardiment, poliment, vraiment). Les adverbes dérivés des adjectifs en *u* sont ceux qui méritent le plus d'attention. Les uns veulent qu'ils suivent le masculin ; d'autres le féminin : ainsi on trouve suivant le goût de chaque Auteur, *dûment*, *ingénûment*, *assidûment*, etc., ou *duement*, *ingénuement*, *assiduement*. Il est plus sûr de suivre à cet égard l'orthographe de l'Académie qui écrit QUELQUES-UNS de ces adverbes avec un *e*, et les autres sans *e*, et sans accent circonflexe.» (A, *ibid.* p. LVII.)

Et nous en sommes encore là !

« IL EST PLUS RÉGULIER de conserver que de supprimer le *d* dans les première et seconde personnes du présent de l'indicatif des verbes dont l'infinitif est terminé en *dre*. IL FAUT excepter de cette règle les verbes dont l'infinitif est terminé en *indre* et les verbes *absoudre*, *dissoudre* et *résoudre*. » Et le motif allégué pour cette exception est vraiment plaisant ; on constate, sans en donner, — et pour cause, — la moindre raison, qu'on écrit *il coud*, mais *il peint*, *il absout*, *il dissout*, *il résout*, et on ajoute : « Ainsi, ce n'est pas le *d* qui est la lettre caractéristique de ces verbes, et c'est là la véritable raison qui l'a fait supprimer. » (A, *ibid.* p. LX.) Et, à propos de *conclure* : « Il y en a qui écrivent *il conclud* avec un *d*, ce qui est plus naturel ; mais l'usage veut un *t*. »

Les raisons étymologiques n'ont pas moins de saveur :

Arcenal ou *arsenal* (A) : « Ceux qui écrivent *arcenal* dérivent ce mot de l'ablatif *arce ;* ceux qui écrivent *arsenal* le dérivent du mot italien *arsenale*. »

Bourreau (A) : « L'usage et la raison veulent absolument deux *rr* en ce mot, parce qu'il vient de *burrus*, qui signifie *roux ;* et qu'en certains Pays les Bourreaux sont obligés de s'habiller en rouge ou jaune. »

Nœud (A) : « On trouve *neud* sans *o* dans les Anciens. Richelet et Joubert semblent aussi préférer *neud* à *nœud*. Danet donne le choix des deux. Pour moi, je ne suis point

si complaisant, et je pense avec l'Académie qu'on doit écrire *nœud*, parce qu'il vient du latin *nodus :* ainsi qu'on écrit *chœur*, qui vient de *chorus : cœur* de *cor*, *cordis ; sœur* de *soror ;* et *mœurs* de *mores.* » L'auteur ne se doute pas que *cheur* et *ceur* n'auraient pas représenté la prononciation de ces deus mots, et qu'en écrivant *sœur* et *mœurs*, à l'époque où les deus adjectifs *sûr* et *mûr* s'écrivaient *seur* et *meur*, on a voulu éviter l'équivoque entre les substantifs provenant de *soror* et *mores*, et les adjectifs provenant de *securum* et de *maturos*. Il aurait pu du moins remarquer que la règle générale, pour les mots qui ont le son *eu*, c'est de les écrire par *eu* sans *o*, bien que ce son corresponde à un *o* latin : *nereu*, *feu*, *douleur*, etc., etc. L'*o* de *nodus* n'est donc pas un argument.

Omelette (B, p. 38) : « Doit-on écrire *Amelette*, *Aumelette* ou *Omelette? — Réponse :* Quelle origine donnez-vous à ce mot? Si vous le tirez du latin *almuleta*, vous DEVEZ écrire *aumelette*. Si vous lui donnez une origine toute française, et que vous en fassiez un mot composé d'*œufs* et de *mêler*, vous devez écrire *omelette*. »

Verd (A) : « Au masculin presque tous les savants écrivent indifféremment *verd* et *vert*. Cependant il me semble qu'on ne doit écrire *verd* avec un *d*, que lorsque ce mot désigne de la verdeur ou de la verdure ; et *vert* avec un *t* lorsqu'il tire son étymologie et sa signification du latin *virtus*, qui signifie de la vigueur. Ainsi il vaut mieux écrire : *ce vieillard est encore vert*, que *verd* par un *d*. »

Toutefois, la lettre X, dans A, se termine par cette remarque fort raisonnable, à propos de la substitution de *Saintes* à *Xaintes* : « Je ne puis m'empêcher de faire là-dessus cette réflexion, qu'il est toujours louable en fait d'Orthographe, de quitter une mauvaise habitude pour en contracter une meilleure. » C'est tout à fait notre avis.

L. C.

MALGOIRÈS

UNE ÉTYMOLOGIE TOPONYMIQUE

Le *Malgoirès* était un pays de la Gardonnenque, borné, semble-t-il, au Nord et à l'Est par le Gardon, à l'Ouest par les collines qui séparent le bassin de cette rivière et celui du Vidourle, au Sud par les Garrigues de Nimes[1].

Le plus ancien écrit où apparaisse le mot *Malgoirès* est, à ma connaissance, une pièce de 1547[2]. Il sert encore aujourd'hui pour distinguer de ses nombreux homonymes un village de Saint-Geniès. C'est un adjectif dérivé du sub-

1. « Le *Malgoirès* » dit Germer-Durand dans son *Dictionnaire topographique du département du Gard*, Paris, 1868, « était un pays du diocèse d'Uzès, borné au N. et à l'O. par le Gardon, au S. par la partie du territoire de Nimes connue sous le nom de *Garrigues*, et à l'E. par les collines qui séparent le bassin de la Courme de celui de la Braüne, rivière qui avec ses affluents arrose le Malgoirès. Ce *pagus* formait au Xe siècle une viguerie qui comprenait les villages suivants : Boucoiran, la Calmette, Dions, Domessargues, Fous-outre-Gardon, Gajan, Montignargues, Noziéres, Parignargues, Roubiac, La Rouvière, Saint-Bauzély, Saint-Geniès, Saint-Mamet et Sauzet ». Outre qu'il faut lire *Robiac* et *Saint-Mamert*, il y a dans les termes de cette délimitation un lapsus manifeste : le Gardon se trouve à l'E. et les collines sont à l'O. de la contrée en question. Enfin Germer-Durand — et ce reproche lui a été fait par M. A. Molinier dans son étude sur la géographie de la province de Languedoc au moyen âge (*Hist. de Languedoc*, nouv. éd., vol. XII, p. 214) — ne cite pas ses sources. Des quinze villages qu'il incorpore au pays de Malgoirès, cinq seulement, si l'on s'en tient aux témoignages produits par lui-même, ont été dits appartenir à ce pays : Montignargues (1463), la Rouvière (1547), Saint-Bauzély (1381 et 1463), Saint-Mamert (1204), Saint-Geniès (pour la première fois en 1119). Et leur position n'est pas telle que les témoignages qui les concernent justifient à eux seuls dans son ensemble la définition de Germer-Durand. Ils forment un groupe en dehors duquel restent au N. Boucoiran, Noziéres et Domessargues, à l'E. et au S. Dions, la Calmette et Gajan. Je ne fais, d'ailleurs, ces réserves qu'en passant, puisque mon objet serait, non de fixer les limites géographiques du Malgoirès, mais de trouver l'étymologie du mot *Malgoirès*. M. Molinier propose une autre délimitation qui pèche par une erreur fondamentale dont sera frappé quiconque jettera les yeux sur une carte du Gard : « La viguerie de Malgoirès devait comprendre toute la partie du diocèse située d'Uzès au sud du Gardon, moins peut-être les environs de Remoulins. » Aucun des villages dénommés de Malgoirès n'occupe cette position géographique.

2. Voy. Germer-Durand, art. *La Rouvière en Malgoirès* et *Saint-Geniès de Malgoirès*.

stantif *Malgoire*, qui a persisté dans la tradition orale : j'ai bien des fois entendu les gens du pays dire en français *Saint-Geniès de Malgoire*, en languedocien, *de Malgouèro*, et Mistral[1] enregistre les formes *Malgouiro* et *Malgouirès*. Dans la tradition écrite, *Malgoire* se rencontre aussi, mais, nous le verrons tout à l'heure, pour désigner un autre lieu. A côté de la forme *Malgoirès* il y eut jadis une forme *Melgoirez :* Ménard[2], l'historien de Nimes, l'atteste au XVIIIe siècle, non sans doute qu'elle fût alors en usage, mais pour l'avoir trouvée dans ses documents. Les chartes du moyen âge donnent plusieurs traductions latines du substantif et de l'adjectif ; en voici la liste[3] : *Medio-Gontensis* (943, 1016) ; *de Mediogozes* (1119, 1204) ; *de Medio-Goto*, *Medium-Gotum*, *de Medio-Guoto* (1381, 1384, 1463) ; *de Mandegoto* (1461) ; *de Malgorio* (1461). Il ressort de cette énumération et que les rédacteurs de nos chartes furent très embarrassés pour traduire *Malgoire*, *Malgoirès*, ou *Melgoire*, *Melgoirès*, et qu'aucun d'eux n'a, je ne dis point soupçonné la bonne étymologie, mais imaginé une étymologie quelconque, au moins pour la seconde partie du mot[4] : leurs traductions, sauf celle qui se borne à latiniser la désinence, ne sont pas des contre-sens, elles sont des non-sens. Eclairé par un rapprochement qui n'est pas venu à leur pensée, je crois avoir découvert la solution qui leur échappa.

Mauguio est une localité des environs de Montpellier, dont le nom revient fréquemment dans l'histoire du Languedoc au moyen âge et au XVIe siècle[5], non sous cette forme dia-

1. Dans son *Trésor dou Felibrige*, sans références.
2. *Hist. de Nimes*, VII, 653 (énumération des localités de la sénéchaussée de Nimes).
3. Voy. Germer-Durand, art. *Esquielle*, *le Four à chaux*, *le Girbat*, *Malgoirès*, *Montignargues*, *la Rouvayrolle*, *Saint-Bauzély*, *Saint-Geniès de Malgoirès*, *Saint-Mamet*, *la Terrasse*. Je n'ai trouvé nulle part la traduction *de Mediogongo* mentionnée sans références par A. Molinier. Ce n'est sans doute qu'un *lapsus*.
4. Sur la signification de *medium* voy. l'alinéa final.
5. Voy. *Hist. de Lang.*, nouv. éd., tables des vol. V, VIII, XII, XIV ; Eug. Thomas, *Dict. topog. du dép. de l'Hérault*, Paris, 1865, art. *Mauguio*.

lectale qui a prévalu dans les temps modernes[1], mais sous les formes françaises *Melguel, Melgueil, Malguel, Mauguel, Maugueil*[2], ou bien sous les formes latines *Melgorium, Melgurium, Mergorium, Mergurium*, auxquelles correspondent les adjectifs *Melgoriensis, Melguriensis, Mergoriensis, Merguriensis*[3]. Les formes latines prédominantes sont, pour le substantif, *Melgorium*, et pour l'adjectif *Melgoriensis ;* en outre *Melgorium* est la forme la plus anciennement attestée (996). Mais vers 1060 apparaît *Melgurium*, en 1140, *Mergurium* et *Merguriensis*. De *Mergurium* à *Mercurium* le pas est facile. Mauguio s'est appelé à l'origine *Mercurium*. Cette étymologie ne semble pas douteuse, et Giry la donne sans hésiter[4], tandis que Quicherat, on ne sait pourquoi, ne remonte pas au-delà de *Mercorium*[5].

Ce qui n'est pas moins évident, c'est la parenté des mots *Melgorium, Melgoriensis*, avec *Melgoirez, Malgoire, Malgoirès*. Et nous avons, en fait, le moyen de constater que Mauguio, outre les nombreuses variantes de son nom, énumérées plus haut, s'est appelé aussi de très bonne heure Malgoire : cette forme française, avec la graphie *Malguoires*, se trouve dans un document de 1200[6]. Elle est certainement plus ancienne, puisque dès 1170[7] on rencontre la forme latine *Malgouerium* qui n'en est que la transcription, ou plutôt que la transcription de la forme languedocienne corres-

1. *Maugugol*, 1572 (*Hist. de Lang.*, XII, col. 957); *Mauguiot*, 1622 (*ibid.*, col. 1713); *Mauguio*, 1685 (*ibid.*, XIV, col. 1318); même graphie, 1625 (Thomas). *Mauguio*, qui se prononce en deus syllabes, est pour *Mauguiol;* cf. en français *orgueil* et dans le même dialecte languedocien *ourguiol*.

2. *Melgor* (1103, 1130, 1208; cf. *Milgor*, 1118) ne serait, d'après Thomas, qu'une abrévation de *Melgorium* (*Milgorium*). Du moins le contexte est latin.

3. Astruc (cité par Thomas) donne aussi *Mercorium* et *Mercurium*, mais sans références. Je néglige de nombreuses variantes qui n'ont ici aucun intérêt: *Magliensis, Mergoliensis, Mulgariensis*, etc.

4. *Manuel de Diplomatique*, Paris, 1894, p. 388.

5. *De la formation française des anciens noms de lieu*, Paris, 1867, p. 31.

6. Cité par Thomas.

7. *Ibid.*

pondante *Malgouèro*[1]. Et Mauguio a dû s'appeler aussi, plus anciennement encore, *Melgoire*, comme le Malgoirès s'est appelé *Melgoirez ; Mergoire*, intermédiaire logique, dont il ne reste d'ailleurs, que je sache, aucun vestige dans notre toponymie ; *Mercoire*, forme qui subsiste aujourd'hui dans plusieurs noms de lieu appartenant à la même racine[2]. Ceux-ci s'arrêtèrent et se fixèrent à la première phase de l'évolution par laquelle de latins ils étaient devenus français. Celui du *pagus* de la Gardonnenque a fait deus ou trois pas de plus : il s'est éloigné de l'origine assez pour que l'esprit des clercs du moyen âge n'ait pas su retrouver la piste. Mais des innombrables noms de lieu que nous a fournis *Mercurius*[3], aucun, à coup sûr, ne s'est plus entièrement métamorphosé que Mauguio. Dans ce vocable languedocien, si les documents ne nous permettaient de suivre la dégradation étape par étape, qui songerait maintenant à reconnaître le descendant de *Mercurius* et le collatéral de *Malgoirès ?*

Que la postérité du latin *Mercurius* ait pullulé dans la toponymie française, cela se conçoit aisément. « Mercure, dit César [4], est le dieu que les Gaulois honorent le plus. » L'assimilation que le conquérant fait en son langage du Teutatès celtique avec le Mercure romain passa dans la pratique après la conquête et la romanisation du pays. A l'endroit où s'élève aujourd'hui Mauguio il y avait jadis un sanc-

1. Une charte de l'*Hist. de Lang.* donne aussi *Malgouerium* et en outre *Malgourerium* (1212). Voy. vol. VIII, col. 207, 208.

2. Dans le Gard, par exemple., il y a deux Mercoire, un Mercoiret, un Mercoirol ; voy. Germer-Durand.

3. La liste complète de ces noms, qui serait très curieuse par sa variété, est encore à dresser. Voir des listes partielles ou, pour mieus dire, quelques échantillons pris parmi les dérivés les plus manifestes, dans D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris, 1890. p. 446 et suiv., Mowat, *Revue archéologique*, XXIX (1875), p. 34.

4. *De bello Gallico*, VI, 17. Quelques-uns de ces noms propres viennent peut-être de ce qu'il y eut jadis aus lieus ainsi nommés un domaine appartenant à une personne dont *Mercurius* était le *cognomen*. Mais il paraît difficile d'accorder à cette source l'importance que lui attribue D'Arbois de Jubainville, pass. cité.

tuaire de cette divinité ; il y en avait un autre quelque part dans la région du Malgoirès.

J'ai cru un instant avoir découvert l'emplacement de ce dernier temple éponyme, autant que de telles découvertes peuvent être faites par la philologie réduite à ses seuls moyens ; or je ne sache pas que les archéologues aient signalé jusqu'ici dans la région aucune trace, inscription ou ruine, d'un culte de Mercure. Ayant lu dans Germer-Durand que le Montagnon, une hauteur située entre les communes de Parignargues et de Montpezat, c'est-à-dire aus confins du Malgoirès, s'était autrefois appelée en latin *Medium-Gotum*, j'en inférais qu'elle avait dû elle aussi s'appeler en français *Malgoire, Melgoire, Mercoire*, et qu'elle avait dû primitivement s'appeler en latin *Mercurius* (*mons*), la montagne de Mercure, la montagne du temple de Mercure[1]. Malheureusement il n'est pas certain, vérification faite, que le Montagnon se soit appelé *Medium-Gotum*. J'ai dépouillé le document cité par Germer-Durand, le dénombrement de la sénéchaussée de Nimes en 1384[2], et dans cette longue liste de noms latins je n'ai pas trouvé de *Medium-Gotum* qui désignât manifestement le Montagnon, j'y ai trouvé seulement *Sanctus Baudilius de Medio-Goto et Sanctus Genesius de Medio-Goto*. Si Germer-Durand a dit ailleurs explicitement pourquoi il avait reconnu là une désignation du Montagnon et que, pour lui, *Medium-Gotum* avait signifié une hauteur avant de signifier une région, la hauteur ayant donné ensuite son nom à la région, je l'ignore. Mais, à coup sûr, telle était bien son opinion, et on en devine assez facilement les motifs. Le Montagnon est appelé *Mons Goticus* dans deux chartes (876 et 893). Germer-Durand identifiait ce *Mons Goticus* avec le *Medium-Gotum* de 1384 à cause de la parenté évi-

1. Une charte de 975 mentionne un *mons Mercurius* dans le *pagus Lucdunensis* (Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, II, p. 469 ; exemple déjà cité par D'Arbois de Jubainville, p. 448).

2. Dans Ménard, III, *Preuves*, p. 82.

dente de *Goticus* avec *Gotum*, et sans doute aussi parce qu'il avait aperçu la parenté plus obscure de *mons* avec *medium*. C'est, du moins, un article de son dictionnaire qui me l'a révélée. Un endroit des environs de Nimes, qui s'appèle aujourd'hui *Puech-Mezel* (*Podium-Misellum*), s'est appelé autrefois *Medium-Leprosum* (1144), *Medium-Mezel* (1185 et 1195), *Miech-Mezel* (1380) [1]. N'est-ce pas à dire que *medium* était employé parfois au moyen âge comme synonyme de *podium*=*mons*? Cette synonymie n'est indiquée ni par Ducange ni par aucun autre, à ma connaissance. Mais la sémantique ne la réprouve nullement : une montagne est la séparation naturelle de deus vallées, de deus plaines ; dans la pratique, les montagnes ont très souvent servi de limites à deus territoires, à deus domaines. Certaines portent encore les noms caractéristiques de *Puy-Mège* (= *Podium-Medium*), *Puech-Méjan* (= *Podium-Medianum*) [2]. Ce serait justement l'extrême fréquence de ces cas qui aurait amené *medium* à signifier parfois *podium* ou *mons* [3].

Philippe Fabia.

Le Verbe « Falloir-Faillir »

M. Emile Faguet dans la *Revue latine* et dans le feuilleton des *Débats*, et M. André Beaunier dans le *Figaro*, m'ont reproché d'avoir écrit : « ils n'y *failliront* pas ». Littré considérait comme une méprise de Cousin la forme *défaillerait* (au lieu de *défaudrait*), employée par lui dans les *Fragments philosophiques* : « Où manquerait l'action intérieure, *défail-*

1. Puech-Mazel (1596), Puech-Mezel (1671).
2. Voy., par exemple, les *Dictionnaires topographiques* de la Dordogne, du Cantal, du Gard, de l'Hérault.
3. Ou tout au moins à devenir, dans un nom composé, le substitut de *podium*. De même *divisum*, *divisa*, *divisia*, *devesia* (devès, devois, devèze), formes diverses du mot usuel pour signifier *limite* en latin du moyen âge : comp. *Puech-Beau* (*Puech-Vau*) = *Divisia Vitulorum* (exemple emprunté à Germer-Durand). A *Puy-Mège*, *Puech-Méjan*, comp. *Puech-Devès* (*ibid.*).

lerait la perception[1]. » Mais M. Faguet a trouvé *faillira* sous la plume de Renan : «... L'humanité tirera de son sein tout ce qui est nécessaire en fait d'illusions pour qu'elle remplisse ses devoirs et accomplisse sa destinée. Elle n'y a pas failli jusqu'ici ; elle n'y *faillira* pas dans l'avenir. » On reproche d'autre part à M. Catulle Mendès d'avoir, dans *Scarron*, employé *il défaille* au lieu de « il défaut ».

Il est incontestable cependant que les formes *ils faudront*, *il défaut* sont complètement tombées en désuétude et par conséquent sont aujourd'hui incorrectes au même titre que *il assaut*, *ils tressaudront*. « Il défaille » et « ils n'y failliront pas » sont justifiés par l'analogie, et si le premier semble relativement récent, le second remonte haut, comme nous le verrons.

On trouvera l'histoire détaillée des formes de *falloir* et *faillir* dans le *Précis de phonétique* de notre collaborateur J. Bastin (Paris, Bouillon, 1905, pp. 142-145). Nous la résumerons ici, en utilisant de nouveaux exemples que nous fournit M. Bastin.

Le verbe latin *fallere* est représenté en français par deus formes d'infinitif, *faillir* et *falloir*, de même que *currere* était représenté par *courre* et *courir*, *recipere* par *reçoivre* et *recevoir*. Mais tandis que *courre* et *reçoivre* sont tombés en désuétude, les deus formes correspondant à *fallere* se sont maintenues l'une et l'autre en prenant des acceptions différentes.

Faillir et *falloir* ont été d'abord deus formes différentes de l'infinitif d'un seul et même verbe, qui faisait à l'indicatif présent *il faut*, au futur *il faudra*, au subjonctif *qu'il faille*. Mais plusieurs temps de ce verbe avaient, comme l'infinitif, des formes diverses. On disait à l'imparfait *il fallait* ou *il faillait*, au prétérit *il faillit*, *il fallit*, *il fallut* ou *il faust*, au participe passé *failli*, *fallu* ou même *faillu*. En outre, au

1. *Le Traité d'orthographe* de Le Roy (édition de Poitiers, 1770) indique *faillirai* comme futur de *faillir* et *défaillerai* comme futur de *défaillir*.

futur, on trouve dès le XIIe siècle, à côté de *il faudra*, la forme refaite : *il faillera* ou *il faillira*, semblable à *il cueillera* (jadis *cœudra*), *il bouillira* (jadis *boudra*), etc.

Et chacune de ces formes s'employait dans tous les sens actuels de *faillir* et de *falloir*. Au XVIIe siècle, les Normands disaient encore « il faillira prendre garde » au sens de « il faudra prendre garde ». M. J. Bastin me signale les exemples suivants de *faillit*, *faillait* au sens actuel de « fallut, fallait » :

« Il leur *failloit* aller aux nopces. » (*Jehan de Paris.*) — Il *failloit* bien souvent qu'ils revinssent à nostre charroy. » (Commynes, qui s'exprime constamment de même.) — « Il *faillit* incontinent qu'il habandonnast le diet païs. » (Le Maire de Belges.) — « Deust ton heur et repos prendre fin, *faillait*-il que ce fust en incommodant à mon Roy. » (Rabelais, *Gargantua*, I, 31.) — Aussi me *failloit* aller moy mesme querir la brique sur mon dos... Il *fallait* que je maçonnasse. » (Bernard Palissy.)

On trouve à l'inverse *fallu*, *fallait*, au sens de « manqué, manquait ». Voici encore des exemples de M. Bastin :

« Sans avoir besoin de pecune, Vous a-t-il *fallu* chose aucune. » (*Mistère* d'A. Greban, v. 18512-13.) — « Or estoie je trop a eise Qu'il ne me *faloit* nule chose. » (*Erec et Enide*, v. 2590-91.)

Il est arrivé ensuite que l'infinitif *falloir* et les formes avec *l* non mouillée *fallait*, *fallut*, *fallu* ont été attribuées au sens de l'impersonnel latin « oportere », tandis que *faillir*, *faillait*[1], *faillit*, *failli* ont pris les acceptions dans lesquelles le verbe était synonyme de « manquer ». La répartition des sens aurait pu être inverse. Elle a été probablement déterminée par l'analogie de l'impersonnel *il chaut*, qui faisait *chaloir* à l'infinitif.

1. *Faillir* a une tendance à devenir inchoatif à l'imparfait et aussi au présent : « Si son courage *faillissait*. » (A Dumas, *Charles VII chez ses grands vassaux*, V, 2, cité par M. Bastin.) « Il n'est aigle qui ne *faillisse*. » (Francisque Michel.) Littré constate la conjugaison inchoative le tout le verbe *faillir* au sens « faire faillite. »

Il faut et *il faudra* sont restés pendant quelque temps encore des formes communes aus deus sens. Comme on avait peu souvent l'occasion d'employer *faillir* au présent, les formes *je faus*, *tu faus* etc. sont complètement tombées en désuétude, et elles n'ont pas été remplacées[1]. C'est seulement dans le composé *défaillir* qu'on a refait un présent « je défaille, tu défailles, etc. » semblable à *il tressaille* au lieu de l'ancien « il tressaut », *il cueille* au lieu de l'ancien *il cœnt*. Quant au futur *je faudrai*, il était déjà archaïque au XVIe siècle. Vaugelas et Thomas Corneille condamnaient l'emploi de *il faillira* comme futur de FALLOIR, d'où il résulte qu'ils l'admettaient comme futur de *faillir*. Thomas Corneille cite la phrase « les forces lui *failliront* tout à coup », et s'il la considère comme seulement tolérable, ce n'est pas à cause de la forme du futur, mais parce qu'il hésitait à admettre l'emploi du verbe *faillir* pour marquer « qu'une chose qu'on avait commence à se perdre ou à finir. » Il préfère *manquer* dans ce sens.

Les formes *faillir*, *faillait*, *faillit*, *failli* ayant été attribuées aus acceptions où le verbe était synonyme de « manquer, » l'impersonnel *il s'en faut* (il s'en manque) aurait dû se conjuguer : *il s'en faillait*, *il s'en faillit*, *il s'en est failli*, *il doit s'en faillir*. C'était l'avis de Vaugelas, qui considère « peu s'en est fallu », au lieu de « peu s'en est failli », comme une « faute » de l'usage. L'assimilation avec *falloir* s'explique par ce fait que la troisième personne *il s'en faut*, étant très usitée, s'est maintenue intacte ; dès lors l'impersonnel *il s'en faut* a subi l'analogie de l'impersonnel *il faut*, malgré la différence de sens.

Notons enfin que, parmi les acceptions de *manquer* que possédait aussi le verbe *faillir-failloir*, ce verbe a perdu celle de « faire défaut ». On ne dit plus : *nulle chose ne me fallait*, ni *ne me faillait*. C'est cependant cette acception qui a

1. Voy. toutefois la note de la page précédente.

servi de transition entre la signification de *fallere* en latin et celle de notre impersonnel *falloir*.

L. Clédat.

Faillirai et défaille

Faillir vient de *fallire* que l'on trouve déjà dans le latin mérovingien, comme *falloir* correspond à *fallére* par *e* long. Aucune de ces formes ne vient du classique *fallere* avec *e* bref.

Faillir et *falloir* ont eu pour futur primitif *faudrai* (qui ne s'est maintenu que pour *falloir*), comme *cueillir* faisait *cueudrai*, et *tressaillir : tressaudrai*. Puis on a dit *faillirai* ou *faillerai*, *cueillirai* ou *cueillerai*, *tressaillirai* ou *tressaillerai*. La forme en *i* a prévalu pour *faillir* et *tressaillir*, la forme en *e* pour *cueillir*, et *faillirai* ou *défaillirai* n'est pas plus un barbarisme que *cueillerai* et *tressaillirai*.

Littré dit à tort que ce futur s'est introduit depuis peu dans le français. On trouve *faillerai* dès le moyen âge.

De s'amor sui tous fis (fidus), certes n'i *faillerai*.

(*Elie de Saint-Gille*, XIIe siècle.)

Et voici des exemples du XVIe, du XVIIe et du XIXe siècle. D'abord ces beaux vers de Montchrestien :

Suis la vertu, qui seule au monde est assurée,
Et qui, tout défaillant, ne *défaillira* pas.
(Montchrestien, *les Lacènes*, act. III, éd. de 1601[1].)

« Puisque les amoureux auroient toute licence, *ils ne failliroient pas* de sortir du logis. » (Malherbe, IV, p. 425. Entendez : ils ne commettraient pas de faute en sortant du logis.)

Faillirai est donné comme futur de *faillir* par le Diction-

1. [Ajoutez cet exemple de La Boëtie cité par Godefroy :
Si je meurs en aymant,
Adonc, je croy, *failliray-je* à mes peines.] L.C.

naire de Richelet (1680), et par le *Traité d'orthographe* de Le Roy, revu par Restaut (1770).

Autres exemples, plus récents[1] :

« La France ne *faillira* pas à son mandat. » (Hanotaux, *Annales pol. et litt.*, 14 février 1897.)

« Il ne *faillira* pas à son devoir. » (Le même, *ibidem*, 1er janv. 1898.)

« Sans lois, le langage *faillirait*. » (M. Bréal, *Sémantique*, p. 80-81.)

La forme *il défaille* n'est pas moins bien appuyée. Victor Hugo l'a employée en 1837 dans *Notre-Dame de Paris* (livre XI, ch. I.) Claude Frollo, s'adressant à Esméralda : « J'avais pourtant bien songé à ce que je vous dirais. Maintenant je tremble et je frissonne, *je défaille* à l'instant décisif. » Ajoutez :

« Comme mon cœur à moi *défaille* lorsque je me le rappelle. » (Paul Bourget, *La Duchesse Bleue*, dans la *Lecture*, 25 mars 1899, p. 335.)

« Il s'arrête, sa voix *défaille* et ne peut tout dire. » (*Revue des Deux Mondes*, 15 févr. 1898, p. 911.)

Qui osera, dans ces exemples, remplacer *défaille* par *défaut?*

J. Bastin.

1. [C'est par distraction que, dans sa *Phonétique*, M. Bastin signal un exemple de Lamartine. Il s'agit en réalité du passage de Montchrestien, cité plus haut.] L. C.

COMPTES RENDUS

Gust. Rydberg. — *Monosyllaba im Französischen: Artikelformen und Objectspronomina* (Upsala, 1904, Almqvist et Wiksells).

Le présent volume, consacré à l'étude des monosyllabes en français, notamment des formes d'article et des pronoms compléments, constitue le 3e fascicule de la IIe partie de l'importante et consciencieuse contribution apportée à l'histoire de l'*e* muet en français par le savant professeur Scandinave. Il se compose de deus cents et quelques pages grand format, et se divise en deus parties fort inégales, dont la première (p. 409-432) traite des formes d'article, la seconde (432-618) est consacrée aus pronoms compléments, et se subdivise en dis chapitres: 1°) l'*Inclination* (l'auteur appèle ainsi, d'après le grammairien ancien Priscien, une enclise plus forte et plus intime); 2°) verbe + *me, te, se;* 3°) verbe + *illum;* 4°) le développement des formes-*ille;* 5°) ci-devant mot d'appui + pronom + verbe (par mot d'appui *Stützwort*, il faut entendre le mot sur lequel repose l'enclitique); 6°) les monosyllabes *ne* < *nec*, *o* < *aut* + pronom + verbe; 7°) pronom complément en tête de la proposition; 8°) *et*, *mais* + pronom + verbe en tête de la proposition; 9°) préposition + *me, te;* 10°) pronom complément d'un infinitif ou d'un participe.

Comme on le voit par les titres mêmes des chapitres, les recherches de l'auteur ont porté sur la place occupée dans la proposition, aus diverses époques de la formation de la langue, par les monosyllabes d'accentuation plutôt faible qui, nécessitant des mots d'appui, devaient à travers les âges changer fréquemment de place, en prenant des formes plus

ou moins pleines, jusqu'à ce que la langue arrivée à la dernière période de son développement, eût irrévocablement fixé leur place dans la phrase, comme elle l'est dans l'usage courant de l'époque actuelle.

Voici en résumé les résultats ausquels ont abouti ses recherches. Les pronoms compléments apparaissent depuis l'époque latine ou très anciennement française, à diverses places de la proposition, c'est-à-dire dans des positions toniques essentiellement différentes, ce qui a eu pour conséquence des différenciations de développement. Or, à l'égard de toutes les formes envisagées ici, on constate dans la proposition une certaine latitude d'accentuation qui peut varier de la tonalité forte à la tonalité très légère. Les conditions dans lesquelles se produit l'accentuation forte ou faible, tout en étant similaires ne sont pas identiques. Les formes pronominales sont pleinement accentuées à certaines places, par exemple après les proclitiques, tels que les prépositions, la conjonction *ne*. Quand la phrase débutait par le pronom complément lui-même, la forme à accent fort était de toute nécessité, et comme le degré d'accentuation dépendait de la place même occupée dans la proposition, cette forme dans la plus ancienne langue française pouvait se présenter dans d'autres cas que dans un rapport d'opposition, ou par suite d'un appui intentionnel. Toutefois l'apparition du complément pronominal en place initiale fut bientôt limité presque exclusivement à son emploi dans les conditions énoncées plus haut ; par suite de la tonalité faible de la conjonction, l'emploi de *et moi*, *mais moi*, fut aussi généralement restreint de la même façon. Par contre, la règle de l'introduction de la proposition par une forme à accent propre a subi, en conséquence de la *proclise* pronominale des déviations de plus en plus fréquentes, si bien que dès le XIIe siècle, on trouve des spécimens de la construction actuelle *Me crois-tu?* Enfin le pronom servant de complément à des infinitifs ou à des participes était à accentuation pleine. Pas plus

qu'après les proclitiques, l'emploi de la forme fortement tonique n'était ici en connexion avec l'importance logique de l'idée pronominale ; mais l'apparition régulière de la forme à accent fort dans cette fonction doit être considérée comme une suite de sa place dans la proposition. La proclise pronominale à l'infinitif était exclue du français le plus ancien.

Lorsque la proposition débutait par un mot à accent propre, le pronom complément qui suivait s'annexait à lui comme enclitique dès la période latine. Dans certaines conditions, cette annexion déjà à l'époque pré-littéraire se changeait en une liaison intime appelée *inclination*. Ce phénomène, reposant sur un groupement formé de bonne heure, se remarque dans presque tous les idiomes romans. Quand par suite de motifs divers, notamment de l'affaiblissement du mot d'appui oxyton, l'ancienne liaison a été détruite, néanmoins, en règle générale, l'ordre des mots précédemment usités s'est conservé. En revanche on ne maintint pas l'ancien groupement des mots : le pronom complément s'attacha comme proclitique au verbe, d'abord *me*, *te*, *se*, ainsi que *la*, *li*, puis les réflexes de *illum*, *illos*, *illas*.

Les proclises les plus usitées, p. ex. (*Le père*) *le dit*, *les demande* se maintinrent, par des raisons naturelles, souvent même avec la présence d'un autre pronom complément : p. ex. (*le père*) *me le dit* est général dans la langue officielle depuis le XVe siècle, tandis que dans les dialectes l'ancienne place des mots était parfois conservée.

C'est un fait établi que la dissolution de l'ancienne enclise s'est accomplie dans la période plus ancienne de la langue française. Seules les liaisons les plus usitées, p. ex. *nel*, et selon le cas *nou*, etc., vivaient encore çà et là après cette époque, pour disparaître définitivement au XIVe siècle même de la langue littéraire traditionnelle. Les phénomènes d'apocope, rappelant dans une certaine mesure l'inclination, qui se manifestèrent bien plus tard dans la langue parlée, ne sont donc pas en connexion historique directe avec cette dissolution.

Le traitement du complément pronominal d'un verbe initial à la proposition était originairement celui qui est usité après un mot à accent propre. En d'autres termes l'enclise pronominale, ou, le cas échéant, l'inclination, était de règle. Des restes plus ou moins nombreus de l'inclination qui se produit à cette place, se rencontrent encore dans la plus ancienne langue écrite, aussi bien au sud qu'au sud-est, mais en revanche font défaut au centre, à l'ouest et au nord du domaine linguistique. Le motif de ces divergences locales, qui ne s'expliquent pas seulement par les âges différents des monuments envisagés, doit être cherché dans l'extension variable du développement phonétique général, et dans la réduction plus ou moins avancée de la voyelle finale. Quand l'affaiblissement de la voyelle finale eut atteint un degré assez avancé, c'est à dire qu'elle fut devenue *levissima*, la dissolution de l'inclination se produisit, et par suite les formes *me*, *te*, *se*, furent frappées d'une pression qui amena leur diphtongaison. Cette transformation phonétique, qui appartient au centre et à l'ouest, est contemporaine à la diphtongaison de l'*é* dans les mots pleins. En ce qui concerne d'autre part, *illum*, *illos*, ils étaient encore unis au verbe par enclise. Tel était du moins le cas au Centre et dans les parties de la région Nord qui l'avoisinaient, même à une époque postérieure. Par contre dans l'ouest se manifestait une transformation de *illum* en conformité avec *mei*, *tei*, *sei* placés après un verbe. En revanche, l'enclise aussi bien de l'une que de l'autre forme de complément se maintint dans le nord, ce qui ressort encore plus clairement du développement des patois que de la littérature représentant les régions concernées. Dans cette dernière *me*, *te*, *se* reviennent décidément avec une certaine régularité, mais se trouvent en minorité. Au contraire, dans la plus ancienne littérature du domaine de l'Est *me*, *te*, *se* sont la règle après un verbe, tandis qu'en position fortement accentuée on aboutit à *mi*, *ti*. La cause immédiate de cet état de la langue prédominant dans les régions sus-mentionnées se manifeste ici clairement. L'en-

clise persistante aussi bien que l'inclination encore subsistante dans l'époque plus ancienne, doivent être ramenées à la réduction progressive plus ou moins lente de la voyelle finale.

D'autres manifestations de l'accentuation relativement forte de la voyelle faiblement tonique, dans le domaine du Sud et de l'Est, nous sont encore offertes par l'histoire des formes *ille* employées comme pronoms compléments dans ces régions. Ce développement phonétique a donc eu son cours normal déterminé partout dans l'ancien temps par l'enclise. Au contraire, là où l'emploi contemporain de ces formes comme proclitiques (formes d'article) conduisait à des résultats phonétiques anormaus, le développement général a été réglé d'après celui des pronoms, et on arrive dans ce cas, d'assez bonne heure à une complète unification dans l'intérieur de tout le domaine linguistique français.

Tels sont les importants résultats auquel aboutit le travail de M. Rydberg, et nous nous sommes servis, pour le résumer, des conclusions mêmes par lesquelles l'auteur le termine. Disons tout de suite que ces résultats ont un caractère incontestable, et qu'ils paraissent définitivement acquis à la science linguistique romane. Une lecture attentive des divers chapitres nous a pleinement édifiés sur leur valeur, tant par l'abondance des exemples sur lesquels ils s'appuient, que par la rigueur scientifique avec laquelle la discussion est conduite d'un bout à l'autre. On ne saurait trop louer la richesse des matériaus mis en œuvre par M. R., qu'il a glanés à toutes les époques de la langue, et empruntés à toutes les sources, à la langue officielle comme aus dialectes, au trésor des chartes aussi bien qu'aus œuvres littéraires proprement dites. Cette étude qui témoigne d'une connaissance approfondie de tout ce qui touche au vieus français se recommande par la sûreté de l'information, l'étendue du savoir, la précision de la méthode, et enfin, qualité précieuse en un sujet aussi ardu, par la clarté de l'exposition.

G. S.

Etudes de philologie moderne, publiées par la Société néophilologique de Stockolm. Tome III, Upsal 1905.

La littérature et la langue française tiennent moins de place dans ce volume que dans les précédents publiés en 1898 et 1901 [1]. Outre une étude (en suédois) de M.-P. A. Geijer sur G. Paris (pages 205-257), étude qui paraît très substantielle, ce volume ne renferme que deus articles se rapportant au français : *Un acte inédit d'un opéra de Voltaire*, par Carl Wahlund (p. 1-59) et *des locutions emphatiques*, par A. Malmsted (p. 71 à 102).

I. — L'article de M. Wahlund commence par la publication, avec des fac-similés, d'un acte inédit de l'opéra de *Samson*, d'après deus copies manuscrites conservées à la bibliothèque de Stockholm. Ces copies, plus anciennes que toutes les éditions imprimées datent l'une de 1740, environ (1739-42), la seconde de 1742. Elles ont été acquises par deus gentilshommes suédois successivement envoyés en mission en France à cette époque, et peut-être faites pour eus. Elles sont presque identiques avec, seulement, des différences d'orthographe ; toutes deus donnent un opéra en cinq actes comme les éditions imprimées, mais l'acte I des éditions manque dans les manuscrits qui contiennent en revanche un acte III inconnu des éditions et qui se placerait entre les actes III et IV de ces éditions, suivant le tableau suivant :

Éditions	Manuscrits
I	manque
II	I
III	II
	III
IV	IV
V	V

Cet acte comprent quatre scènes dont trois seulement sont inédites : dans la première le grand-prêtre reproche à Dalila

1. *Revue de Philologie française et de littérature*, XVI, 314.

son amour pour Samson ; Dalila restée seule crie bien haut cet amour ; puis Samson apparaît victorieux et sur la prière de Dalila délivre les Philistins prisonniers. La scène IV reproduit la scène finale de l'acte II des éditions.

M. Wahlund a joint à cette publication des notes substantielles sur l'opinion des contemporains (en particulier La Harpe et Palissot), relativement à cet opéra et sur les passages des lettres de Voltaire où il est question de *Samson*, dont la musique avait été composée par Rameau : la première de ces lettres est du 1er décembre 1731, la dernière du 23 avril 1739 ; Voltaire déclare dans celle-ci qu'après l'insuccès de *Samson*, il renonce à jamais à écrire un opéra. En effet, malgré toutes ses démarches, malgré des remaniements continuels, dont les copies publiées par M. Wahlund nous donnent un exemple, *Samson* ne fut jamais représenté sur une scène publique, à cause surtout de l'opposition de la censure. Il fut représenté sur un et peut-être plusieurs théâtres privés, et plusieurs des morceaus chantés le 10 juillet 1791 à l'occasion du transfert des cendres de Voltaire au Panthéon furent empruntés à cet opéra. On voit, par ce court résumé, l'intérêt du travail de M. Wahlund, qui, par l'abondance des notes biographiques et bibliographiques, n'est pas moins instructif pour les Français que pour les Suédois.

II. — *Des locutions emphatiques.* — Les locutions étudiées par M. Malmstedt servent à mettre en relief un des termes d'une principale, en transformant celle-ci en relative: *je parlais de vous* devient *c'est de vous que je parlais.* C'est à cela en effet que se ramènent les trois fonctions distinctes que M. Malmstedt attribue aus locutions emphatiques :

a) mettre en relief un membre de la proposition (p. 73).

b) marquer une opposition mentale (p. 78).

c) énoncer, d'une manière très énergique, que quelqu'un a fait ou n'a pas fait, qu'il fera ou ne fera pas certaine chose (p. 78).

Dans : « *Ce n'est pas moi qui se feroit prier,* » (Mo-

lière), la phrase entière a bien le sens *c* indiqué plus haut, mais la tournure emphatique ne sert qu'à mettre en relief le pronom *moi*.

M. Malmstedt n'étudie pas ces locutions seulement en français, mais aussi dans les langues germaniques, le suédois et l'allemand en particulier (93-102). Il nous semble que la syntaxe de ces langues diffère trop de celle du français pour que ces rapprochements aient autre chose qu'un intérêt de curiosité. Ils auraient plus de valeur si l'on pouvait démontrer que la tournure suédoise a influencé la tournure française ou réciproquement, mais ce n'est pas le cas.

Laissant de côté la question d'origine qu'il n'aborde pas[1], M. Malmstedt examine surtout les difficultés que soulève l'analyse des locutions emphatiques, analyse fort délicate, en effet, car, comme il l'indique justement (p. 91) *c'est moi*, et par suite *c'est moi qui...* est une *locution figée*, un *outil grammatical* dans lequel la valeur primitive des termes s'est affaiblie au point de n'être plus sentie par celui qui parle. De même la locution interrogative *est-ce que*, fort apparentée à celles qui nous occupent, n'est composée que dans l'écriture et pour le grammairien ; pour l'oreille et l'esprit de celui qui parle, elle sonne comme un seul mot, analogue aus adverbes latins *ne* et *num*, et que les ignorants sont portés à écrire *esque*.

M. Malmstedt indique d'abord les diverses formes que prennent en français les locutions emphatiques :

a) C'est lui qui l'a fait,
C'est lui que je cherche,
C'est de lui que je parle,
b) C'est lui dont je parle,
c) C'est de lui dont je parle.

Il montre par des exemples, que la forme *b* est moins rare que ne l'indiquent certains grammairiens, et que la forme

1. Peut-être cette tournure remonte-t-elle au celtique. Cf. Brunot, *Histoire de la langue française*, I, 55.

c est moins choquante quand la subordonnée précède la principale. Puis après avoir rappelé que l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900 « tolère » *c'est eus qui* à côté de *ce sont eus qui*, il commence ses analyses en se demandant si *lui* est sujet ou prédicat dans *c'est lui qui*. A son avis il est complément prédicatif (p. 77). C'est ainsi, en effet, que les choses se présentent dans la langue moderne ; au contraire, les expressions *ce suis-je, ce sommes-nous, c'êtes-vous* qui se rencontrent jusqu'au XVIe siècle montrent que le pronom personnel a longtemps été considéré comme le sujet grammatical. C'est à *ce* au contraire que l'on a attribué, à partir du XVIIe siècle, cette fonction, et c'est ce qui a amené l'invariabilité du verbe, l'accord ne se maintenant dans la langue écrite qu'à la 3e personne du pluriel, et disparaissant presque complètement dans la langue parlée, comme le constate la « tolérance » rappelée ci-dessus. Nous sommes d'accord sur ce point avec M. Malmstedt qui considère la proposition relative comme le sujet logique et *ce* comme le *sujet grammatical* de *est*.

M. Malmstedt revient sur cette question (p. 88), en se demandant si dans *c'est lui que je cherche*, *lui* n'est pas devenu le *complément psychologique* de la subordonnée. Deus Français qu'il a consultés sur ce point lui ont répondu que *lui* leur semblait dans cette phrase un accusatif, parce qu'on veut dire *je cherche lui ;* ses deus amis ont sans doute songé à la tournure latine correspondante. Pour moi, *que* est le seul complément de cherche, et *lui* a le même rôle ici que dans *c'est lui qui l'a fait*.

Pour M. Malmstedt, *ce* est sans aucun doute *l'antécédent de qui* et *que* dans *c'est cela qui m'étonne*, *c'est lui que je cherche*, et *pourrait* bien *l'être aussi* dans *c'est lui qui l'a fait*. Pour le premier cas M. Malmstedt s'appuie sur ce que *qui* ne s'emploie sans antécédent qu'avec le sens de *celui qui*, sauf de rares exceptions. Darmesteter cite pourtant (*Syntaxe* p. 73-75) d'assez nombreus exemples de *qui* = *ce qui* au

XVIe et au XVIIe siècles. Pour le second cas, l'expression *c'est vous qui parlez* montre bien, comme le reconnait d'ailleurs M. Malmstedt (p. 82) que dans l'usage actuel l'accord est fait comme si le pronom personnel était l'antécédent du relatif. Les deus phrases de Molière : « *Ce n'est pas moi qui se feroit prier ; En ce cas c'est moi qui se nomme Sganarelle* », ne prouvent pas absolument qu'il n'en était pas de même au XVIIe siècle, car la règle d'accord en personne du relatif avec son antécédent n'était pas strictement appliquée à cette époque [1]. Je ne crois pas non plus que l'exclamation connue de la maréchale Lefebvre : « *Maintenant c'est nous qui sont les princesses !* » prouve que *nous* n'est pas l'antécédent de *qui* : je suis d'avis que *nous sont* est une forme de conjugaison populaire pour *nous sommes*. J'ai entendu souvent, non loin de Paris, « nous *ons*, nous *fons* » et même « j'*ons*, je *fons* » pour *nous avons* et *nous faisons*.

M. Malmstedt soutient ensuite l'opinion commune selon laquelle *que* est *pronom relatif* dans « c'est lui que je cherche », et *adverbe relatif*, équivalent à un pronom relatif, précédé d'une proposition dans « c'est de lui que je parle » : il préfèrerait pourtant pour ce dernier cas l'expression *conjonction relative*. Il termine son travail, en ce qui concerne le français, en proposant trois interprétations différentes pour des questions comme : *où est-ce que je suis ici ! où est-ce qu'il naquit ? où est-ce qu'habite ton père ?* Il tire argument de l'inversion qui se produit dans la dernière phrase, mais la forme *où est-ce que ton père habite ?* est au moins aussi fréquente que celle qu'il étudie. Voici comment j'expliquerais ces expressions qui sont toutes trois de la langue populaire : ce ne sont pas des questions emphatiques. L'interrogation n'a pas paru suffisamment marquée dans « où suis-je ? » et on y a transporté en bloc la locution interrogative *est-ce que*, que l'on trouvait dans : « est-ce que je suis..? » Dans la prononciation populaire, *où est-ce que* se réduit à *ousque*, même dans

1. Darmesteter, *Syntaxe*, p. 182. Brunot, *Grammaire*, p. 341.

l'interrogation indirecte : « je veus savoir *ousque* tu vas. » Je connais même une personne qui ajoute encore à cette formule, l'adverbe *là*, formant ainsi un mot étrange « *lacousque* » : quand elle me dit : « lavousque tu demeures maintenant ? » elle ne fait cependant pas plus une question emphatique que si elle me disait : « où demeures-tu maintenant ? »

H. Yvon.

[Les locutions dites emphatiques peuvent être la simple transposition d'une proposition interrogative suivie d'une réponse.

« Qui te plaist ? (au sens ancien de *Qu'est-ce qui te plaît*) C'est sa douceur » devient : « C'est sa douceur qui te plaist. »

« Que crains-tu ? C'est sa vengeance » devient : « C'est sa vengeance que tu crains. »

Quand le sujet ou l'objet de l'action n'est pas une chose, on attendrait *cil* ou *cele est*, au lieu de *c'est*. Mais on peut admettre, ou bien que la formule du neutre, plus employée, *c'est*, est devenue de bonne heure formule unique, ou bien que *c'est* a été compris comme équivalent à « cela (la réponse) est ».

« Où vas-tu ? C'est : à Rome » devient : « C'est à Rome où tu vas. »

Quoi qu'il en soit, le pronom passa du rôle interrogatif au rôle relatif, et alors les différents cas régimes de ce pronom sont généralement représentés par *que* : « C'est à Rome *que* tu vas ; c'est de ton ami *que* (de qui) tu parles. » Et c'est parce que *que* était senti comme remplaçant un cas régime prépositionnel, qu'on disait indifféremment au XVIIe siècle : « C'est à vous *à qui* je veus parler, » ou « c'est à vous *que* je veus parler. »

L'interprétation qu'on donne ordinairement (cela, à savoir que je veus parler) ne saurait se soutenir.

Quand nous répondons *c'est vous*, *c'est à vous*, « c'est »

(ou *ce fut*, *c'était*, *ce sera*) annonce purement et simplement la réponse, il annonce le mot qu'on veut mettre en évidence dans *c'est à vous que*, *c'est vous qui* ou *que*.

C'est à vous que ou *à qui je veus parler* équivaut donc à : « à vous, voilà à qui je veus parler. » Logiquement, le pronom n'a pas plus d'antécédent que dans l'interrogation indirecte : « Je sais *à qui* je veus parler. » Mais, par attraction, il s'accorde avec le nom ou pronom mis en évidence et qu'en somme il représente. En tout cas, l'antécédent ne saurait être le pronom neutre *ce*.

Dans « c'est *à vous à qui* », la répétition de la préposition s'explique exactement comme dans la demande et la réponse, et il n'y a aucune raison logique de condamner cette répétition, qui existe aussi implicitement dans la tournure « c'est à vous *que* », puisque *que* y égale *à qui*.]

L. C.

Albert Counson. — *Malherbe et ses sources*. (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. XIV.) Liège, 1904 ; in-8° de 239 pages.

L'intérêt de ce livre n'est pas seulement dans la recherche et la détermination des sources, que l'auteur entreprent avec une érudition fort avertie, et qui le conduit tour à tour vers la Bible, les Grecs, les Latins, les Italiens, les Espagnols, les Français, pour signaler ce que leur doit Malherbe. Comme le remarque justement l'auteur, la façon d'imiter importe plus que ce qu'on imite, et le rôle même de Malherbe, en réaction contre l'effort de la Pléiade et à l'origine de l'esprit classique, rent doublement significative la façon dont il a pratiqué cette « innutrition » de la faculté poétique. Aussi M. Counson n'aborde-t-il pas le dépouillement des modèles de Malherbe sans avoir déterminé par d'autres approches les tendances et les prédilections du poète. Un premier chapitre, consacré à la Normandie, tente de « raciner » fortement dans sa province la psychologie de Malherbe, et il y

a là des remarques ingénieuses et d'intéressants rapprochements — qui ne vont pas cependant sans un peu de cet « apriorisme » qui est le danger de ces sortes de recherches (cf. par exemple la Normandie assez différente évoquée par M. Grelé à propos de Barbey d'Aurevilly). Le second chapitre suit Malherbe dans les milieus différents qu'il a traversés : « s'il se contredit si souvent, l'une des causes en est que les influences diverses qu'il a subies ne se sont pas toujours parfaitement conciliées. »

Les chapitres consacrés aus « sources » sont excellents : M. Counson met à profit, pour y ajouter à chaque pas, les résultats disséminés des travaus antérieurs (Noter p. 185 que l'influence du cavalier Marin semble à M. Hauvette devoir être plutôt atténuée ; cf. son article sur *Le Chevalier Marin et la préciosité*, *Bulletin italien*, 1905, I). La conclusion insiste sur les indications qu'on est en droit de tirer, de tous les rapprochements énumérés, pour définir la pensée et l'art du poète. « Malherbe n'a pas été l'imitateur idéal et définitif. Il a imité pour d'autres raisons, pour d'autres besoins, que Ronsard, et pour ces raisons il l'a fait moins souvent ; il ne l'a pas toujours fait de façon plus heureuse. Après lui, la poésie française eut encore des « éruditions » à désapprendre, et à mettre plus de goût, de mesure, de discrétion dans l'emploi des images et des thèmes poétiques... Il restait à franchir une étape pour arriver au vrai classicisme et à la parfaite assimilation de l'antiquité... »

F. Baldensperger.

Edmond Huguet. — *Les métaphores et les comparaisons dans l'œuvre de Victor Hugo. — Le sens de la forme dans les métaphores de Victor Hugo.* — Paris, Hachette, 1904 1 vol. in-8°, VIII 392 p.

M. Huguet, qui vient d'achever un dictionnaire des métaphores de Victor Hugo, en a détaché une partie qu'il présente

au public C'est un catalogue de citations, groupées suivant l'analogie, et relatives au sens de la forme.

Le mécanisme de la vision a plus d'une fois préoccupé les commentateurs du poète ; mais jusqu'ici philosophes et critiques s'en étaient tenus à des appréciations synthétiques, visant à emprisonner dans quelques formules générales la plus puissante imagination des temps modernes. Grâce à l'excellent inventaire de M. H., et qu'il fera suivre de plusieurs autres, il sera possible désormais de parler, en connaissance de cause, de la nature de la vision chez Victor Hugo. Quand nous aurons un second *musée*, celui des métaphores relevant du sens de la couleur, le jugement des critiques antérieurs du poète pourra être contrôlé sérieusement, et peut-être contesté.

M. H. a distribué les images selon leur origine et, avec un rare bonheur d'analyse, il les a rangées sous des étiquettes qui en établissent le classement le plus logique. Il a fait effort pour délimiter son sujet, et lui-même a pris les devants au sujet des chicanes qui pourraient lui être faites (p. 230, chap. VI, le vêtement, l'armure et la parure).

De plus dans chaque chapitre les citations sont adroitement groupées. Enfin en tête ou à la fin des chapitres s'intercalent quelques réflexions, dont on regrète la sobriété, parce qu'elles prouvent que M. H., après avoir classé les métaphores de V. Hugo, les aurait bien interprétées. Il a vu que ces métaphores ne sont pas seulement « naturelles et spontanées », mais qu'encore, par delà les rapports de forme entre les objets, elles atteignent aus rapports logiques (p. 268).

Les récits de voyages et les carnets de notes du poète ont fourni leur contingent de citations : nous y surprenons, pour ainsi dire, l'image à l'état brut, avant de la trouver merveilleusement enchassée dans les poèmes des différentes époques. Nous apprenons comment le poète passe d'une forme à une forme analogue : on dirait une sorte de *symphonie formelle :* une forme évoque dans son cerveau tous les objets de la

même série formelle ; de là s'engendrent des perceptions fantastiques qui tournent à l'hallucination. V. Hugo, dans la complexité des choses du réel, abstrait la forme ; il emmagasine en son cerveau des schémas formels, qui lui servent à penser, comme nous pensons avec des schémas d'idées ; il fait aussi des antithèses d'images comme nous en faisons avec les idées (p. 23). Ainsi « il crée un monde imaginaire, où les proportions sont bouleversées, où l'extrêmement grand et l'extrêmement petit peuvent se rencontrer en un même point de comparaison » (p. 24) [1].

De cette création d'un monde nouveau, due à l'imagination, se dégage l'idée de la permanence des forces de la nature. Ce serait trop dire que V. Hugo aboutit au monisme : pourtant l'unité de forme est en quelque sorte contenue, il nous semble, dans ce mécanisme formel. En tous cas, la vision des formes conduit le poète au symbolisme : il travaille dans le sens de l'interprétation des formes, qui sont pour lui comme une véritable langue, dont il déchiffre le sens.

En résumé, ce répertoire est bien composé ; il s'accompagne de quelques aperçus originaux et suggestifs ; les volumes, qui viendront après celui-là, compléteront une enquête qu'il était indispensable d'entreprendre, et qui ne pouvait être conduite avec plus de dextérité. Peut-être un jour l'auteur nous donnera-t-il les conclusions que ses travaux ont préparées.

C. Latreille.

Joel de Lyris. — Le Goût en Littérature. — Avignon, Librairie Aubanel frères, éditeurs, s. d. ; in-16 de 219 p.

En se proposant « de rendre accessible à tout le monde la culture du goût littéraire », l'auteur de ce livre fait assurément œuvre louable ; en passant au crible, comme de répré-

1. M. H. nous dit que le grossissement est moins fréquent chez Hugo que la réduction du grand au petit : n'y aurait-t-il pas là l'indication d'une des différences qui séparent sa *première manière* de la *seconde* ?

hensibles échantillons du mauvais goût, tels passages de prosateurs et de poètes contemporains, il triomphe très justement des incohérences et des bizarreries que la négligence ou la singularité peuvent produire sous la plume des écrivains les mieus doués ; en conseillant à ses lecteurs l'étude attentive des chefs-d'œuvres, l'observation, l'analyse, il indique assurément le moyen le plus sûr qu'on ait encore trouvé de se former le goût et le style. Mais je me demande si son manuel, à le trop pratiquer, n'aboutirait pas à des vertus littéraires purement négatives : sa déférence au « consentement universel, sévère aus écarts de tout genre », sa critique uniquement sensible aus défauts de convenance et de bon sens, la singularité de son information, qui lui fait prendre les *Géorgiques* de Delille pour un modèle, et les *Déliquescences* de Gabriel Vicaire pour une œuvre sincère, les pratiques mêmes qu'il recommande (comme « certains concours littéraires dans lesquels il s'agit de résoudre une difficulté quelconque de composition », telle que la suppression d'une consonne ou d'une voyelle donnée) : tout cela ne laisse pas d'induire un peu en méfiance... Sommes-nous vraiment menacés à ce point par la truculence, l'exubérance, l'excès de fougue et de personnalité, et n'est-ce pas plutôt la banalité et la grisaille qui risquent de nous envahir ? N'oublions pas qu'après un bon siècle de sagesse comme celle que préconise M. de Lyris, l'abbé Trublet pouvait écrire bien justement : « Ce qu'on appelle bon goût, goût fin et délicat, n'est souvent qu'un goût de bagatelles. On n'a souvent ce prétendu goût exquis qu'aux dépens de qualités bien plus importantes et bien plus estimables, par exemple la solidité, la force et l'étendue d'esprit[1]. »

F. B.

J. Bastin. — *Précis de Phonétique et Rôle de l'accent latin dans les verbes français.* — 2e Edition. — Paris et Saint-Pétersbourg, 1905 ; in-8° de 228 pages.

1. *Essais sur divers sujets de littérature et de morale*, t. III. p. 204.

Comme l'indique le titre, l'ouvrage de M. Bastin comprent deus parties, qui, sans être absolument indépendantes l'une de l'autre, pourraient facilement se séparer ; c'est surtout pour des raisons pédagogiques, à cause « de la grande place que la conjugaison des verbes irréguliers occupe dans l'enseignement du français aus élèves des pays étrangers », que l'auteur les a réunies. La première est une réédition, revue et mise au courant, de la Phonétique publiée par M. Bastin en 1900. La seconde renferme un catalogue méthodique des verbes irréguliers, étudiés et classés d'après la nature des changements subis par le radical. L'ordre adopté et la disposition des matières ne sont peut-être pas aussi systématiques ni aussi scientifiques qu'on le désirerait ; toutefois le plan est clair et simple, et un index copieus, complété par une table des matières très détaillée, facilite les recherches. La documentation est abondante et soignée, et bien que l'auteur se plaigne avec humour de n'avoir sous la main que sa petite bibliothèque, il a fait des recherches personnelles et approfondies et profité de ses lectures très étendues pour enrichir, de façon curieuse parfois, les collections d'exemples recueillis par les grammairiens. Il note par exemple la graphie *sçavoir* chez Montesquieu ; *je vas* pour *je vais* chez G. Sand ; et il consacre à *falloir* et *faillir*, à *être* employé au sens de *aller*, aus formes comme *s'en aller*, *s'en sauver*, etc., à l'emploi de l'auxiliaire *être* ou *avoir* avec *convenir*, etc., etc., des articles développés et fort intéressants.

Pour les questions difficiles de la Phonétique, M. Bastin ne propose pas de solutions nouvelles, mais il n'ignore aucune de celles qui ont été données ; son Précis est généralement exact et bien informé, ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse y relever quelques légères inadvertances : par exemple *Aix* ne dérive pas de *aquas*, comme Aigues-Mortes, mais de *aquis* (p. 26). Le bas-latin *villagium* n'est qu'une transcription du français *village* et ne saurait en être la source (p. 32). Il ne faut pas écrire : les souliers *vairs* de Cendrillon (p. 34, en note), mais : les souliers *de vair*.

Provin est rangé à tort p. 63, parmi les mots qui intercalent un *v* accessoire : le *v* dérive régulièrement du *p* intervocal de *propaginem*. M. B. est trop affirmatif en assurant (p. 64) que *ts* est sorti de *tch* (< *c*) ; la question n'est pas tranchée. C'est en provençal, mais non en français que le *c* de *cavea* est devenu *g* : *gabi*, *cage* (p. 66). A la page 82, le § 24 doit être supprimé, *limier* venant de *liem* et non de *lien*.

Les rapprochements que M. B. établit entre la phonétique du français et celle des patois sont presque toujours justes et intéressants. Il est pourtant peu probable que la chuintante du wallon *lijons* vienne directement du *g* du latin *legimus* (p. 149, en note). Il n'est guère vraisemblable non plus que la désinence *nu* de la 3e personne du pluriel en wallon (*i maindjnu*, *i rènnu*), représente *nunc*, qui n'a rien laissé dans les langues romanes (p. 160, en note). Le provençal *mès*, cité à la page 187 (en note) est inconnu à Mistral ; c'est *maset* que l'on emploie en ce sens ; quant à *mas*, il appartient aussi bien à la Provence qu'à la région des Pyrénées. Enfin il n'est pas juste de dire que « dans les patois, la langue reste à peu près la même qu'elle était au XIIIe siècle, dans les diverses provinces » (p. 1, en note) ; l'écart au contraire est considérable entre les patois actuels et les dialectes du moyen âge.

Dans un ouvrage destiné surtout aus étrangers, il convenait d'accorder une large place aus questions d'orthographe et de prononciation. M. Bastin est un chaud partisan de la réforme orthographique ; et ce n'est certes pas ici qu'on songerait à l'en blâmer. En matière de prononciation, il se prononce avec raison pour une large tolérance ; il n'est pas de ces gens qui « croyant avoir pour eus seuls le monopole de la bonne prononciation et du beau langage, sont toujours disposés à accuser d'ignorance ceus qui ne parlent pas ou ne prononcent pas comme eus » (p. 48, en note). Qu'il nous permette donc de prononcer *krestomasi* (chrestomathie) avec l'Académie et le *Dict. Gén.*, aussi bien que *krestomati* avec Littré et Bescherelle ! Il y aurait encore quelques réserves

à faire sur certains points : la prononciation *ègza* (exact) est plus usitée que ne le croit M. B. (p. 11). Les pasteurs protestants, en France du moins, ne disent plus *le fi de Dieu* (p. 48). Quoi qu'en dise Littré, *bourg* se prononce *bourk* dans certaines régions de la France : les Bressans ne connaissent que *Bourk* (Bourg), p. 68. On n'entent *agréiable* que dans la bouche du peuple (p. 60, note 1) ; et je puis assurer à M. B. que dans les lycées de jeunes filles on ne prononce point *Polyeute* (p. 69). Il me semble qu'on ne dit ni *un n ami*, ni *u nami*, mais presque partout *œ nami* (p. 80). La prononciation *fan-me* (femme) appartient au nord de la France et non au sud (p. 77 ; voir la carte 518 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont).

L. Vignon.

J. von den Driesch. — *La place de l'adjectif épithète en ancien français.* — Dissertation inaugurale. — Erlangen, 1905, 124 p.

Après une introduction, qui est un exposé historique commode de la question, M. von den Driesch étudie en sept chapitres les adjectifs qui se placent après le substantif (16-27), ceus qui se placent avant (27-52), ceus qui peuvent avoir les deus positions (52-97), les participes (97-102), les adjectifs pronominaus (102-105), le cas où le substantif est accompagné de plusieurs adjectifs (105-112), les comparatifs et superlatifs (112-120), et les mots composés d'adjectifs et de substantifs (120-124). Le chapitre le plus long concerne, comme il est légitime, les adjectifs qui se placent tantôt avant, tantôt après le substantif.

Le sujet traité par M. von den Driesch n'est pas inconnu aus lecteurs de cette Revue : M. Clédat l'a étudié naguère pour le français moderne[1]. M. von den Driesch le reprent pour l'ancien français, ou plus exactement pour une partie de l'ancien français, car sesdépouillements ne portent que

1. *Revue de Philologie française*. XV, 241.

sur les écrivains historiques en prose du XIIIe siècle, Villehardouin, Henri de Valenciennes, Robert de Clary, le Ménestrel de Reims et Joinville. Il cite aussi un grand nombre d'exemples tirés de Froissart, ce qui est parfois une cause de confusion. Il se propose d'étudier dans une seconde partie les traductions religieuses du XIIe siècle, Psautiers, Quatre livres des Rois, Dialogues de Grégoire le Pape et Sermons de saint Bernard. L'ouvrage complet doit former dans les Romanische Forschungen de Vollmöller le 3e fascicule du tome XIX.

Les textes étudiés par M. von den Driesch avaient déjà été examinés par M. R. Wagner[1] ; mais tandis que celui-ci en avait tiré des statistiques, M. von den Driesch met sous nos yeus tous les exemples qu'il a relevés, c'est-à-dire toutes les pièces du procès. C'est d'une excellente méthode, surtout en matière aussi délicate, où le difficile n'est pas tant de relever les exemples et de les compter que de les interpréter. A ce point de vue, l'ouvrage de M. von den Driesch est très important, et il sera indispensable à ceus qui étudieront désormais la même question. Mais l'auteur ne nous a pas convaincu de l'excellence de la thèse qu'il a adoptée : il se propose en effet de soutenir l'opinion de Gröber, selon laquelle la place de l'adjectif par rapport au substantif dépent de l'intérêt que le sujet parlant veut exprimer envers l'objet dont il parle ou, en d'autres termes, *l'adjectif placé avant le substantif exprime une détermination affective, placé après une distinction logique*[2]. Il pense que cette explication n'est pas en désaccord avec celle de M. Clédat, mais qu'elle l'enveloppe, en étant plus générale[3]. Nous ne sommes pas de cet avis.

Sans doute, dans cette question, comme dans toutes les

1. R. Wagner. *La place de l'adjectif épithète en ancien français*, dissertation Greifsvald 1890. Nous avons eu l'occasion d'utiliser ce travail. *Revue de Philologie française*, XVI, 141 et suiv.
2. p. 1, 52.
3. p. 8.

questions de syntaxe historique, il est nécessaire d'attribuer un rôle au sujet parlant, et M. Clédat a bien montré que le même adjectif peut exprimer tantôt une qualité essentielle, tantôt une qualité circonstancielle, selon le point de vue auquel se place celui qui parle[1]. Mais l'accord entre les deus théories s'arrête là ; tandis que celle de M. Clédat se prête à une explication très simple et conforme aus faits de l'évolution du français en ce qui concerne l'ordre des mots, celle de M. von den Driesch nous semble sans contact avec la réalité. Il est invraisemblable qu'une évolution, commencée dès le latin, qui ne concerne pas seulement les adjectifs, mais tous les déterminants en général, manifestement dirigée par des raisons de syntaxe et d'analogie, ait abouti à une distinction subtile, inutile, à une distinction arbitraire de manuel de philosophie entre la sensibilité et l'intelligence[2].

Certains des arguments que M. von den Driesch emploie pour soutenir sa thèse, nous paraissent fort propres à la combattre. D'accord en cela avec M. Clédat, il dit que les adjectifs qui se placent avant le substantif expriment tous une idée *de plus ou de moins*, relativement à l'espace, au temps, etc. ; que comme les adjectifs numéraus, ils expriment donc une *détermination quantitative*[3]. Il n'y a rien de moins affectif, rien de plus logique, que ce qui peut se ramener à une idée de quantité, et l'assimilation que fait M. von den Driesch des adjectifs en question, avec les adjectifs numéraus va directement contre sa thèse. Il a du reste prévu l'objection et a essayé d'y répondre en disant que les adjectifs exprimant une qualité sensible, relative par exemple à l'extension dans l'espace ou le temps, dans lesquelles il est difficile de discerner une valeur affective comportent pourtant bien une appréciation de la part du sujet ; mais on pourrait en dire autant de tous les adjectifs, et la question est de savoir si cette appréciation a une valeur

1. Article cité, p. 245, 254, 268.
2. Cf. *Revue de Philologie française*, XVI, 149 et suivantes.
3. p. 48-49.

logique ou affective. M. von den Driesch ajoute que la valeur affective devenue peu à peu insensible était plus marquée *à une époque naïve où l'esprit peu développé était encore soumis à l'expression objective des faits*[1]. Mais il n'indique pas de date, même approximative, pour cette *époque naïve*, qui est sans doute, si elle a jamais existé, fort antérieure aus textes qu'il a étudiés, car elle remonte pour le moins au latin classique, où les adjectifs en question se placent déjà avant le substantif.

M. von den Driesch ne nous semble pas avoir mieus réussi à prouver que la distinction qu'il propose s'applique à l'ancien français, comme au français moderne; les exemples qu'il fournit confirment au contraire l'opinion générale que l'usage était beaucoup plus libre autrefois que de nos jours. Pour nous en tenir aus adjectifs de couleur, M. von den Driesch remarque que dans Robert de Clary et le Ménestrel de Reims ils sont fréquemment placés avant le substantif. Ce qui était affectif autrefois serait-il donc devenu logique? Mais Joinville, au contraire, place l'adjectif de couleur après le substantif. M. von den Driesch insinue entre parenthèses l'explication suivante: les vêtements de couleur n'auraient-ils pas fait sur l'esprit de pauvres diables comme le Ménestrel et Robert de Clary une impression plus vive que sur le seigneur qu'était Joinville[2]? Il est aussi difficile de l'affirmer que de le nier. Mais Froissart met très souvent l'adjectif de couleur avant le substantif: faut-il le considérer comme un pauvre diable? On voit par là ce qu'il y a d'ingénieus, mais aussi de fragile dans les explications proposées par M. von den Driesch.

Nous lui adresserons un souhait en terminant: il expose dans son introduction pourquoi il a fait porter son travail sur les écrivains en prose du XIIIe siècle; mais la question de la place de l'adjectif épithète ne se pose pas seulement à cette époque. Nous serions fort reconnaissant à M. von den

1. p. 49.
2. p. 78.

Driesch de nous donner, à l'aide des matériaus dont il dispose, un tableau d'ensemble de l'usage en cette matière, au XIIIe siècle, en indiquant en quoi il ressemble à l'usage de l'époque précédente, et en quoi surtout il en diffère. Sans doute se propose-t-il de donner ce tableau dans la seconde partie de son étude ; s'il n'y avait pas songé, nous serions heureus de lui en avoir suggéré l'idée.

H. Yvon.

[A noter la place de l'adjectif dans les titres de romans « l'inutile beauté, l'impossible sincérité », qui équivalent à peu près à « l'inutilité de la beauté, l'impossibilité de la sincérité. » C'est un cas particulier de l'épithète adverbiale (Voy. notre *Revue*, XV, p. 246). L'adjectif marque de quelle manière est conçue la qualité exprimée par le substantif].

L. C.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA REVUE

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la «Revue» sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

Léon Brunschvicg. — *Original des Pensées de Pascal, fac-similé en phototypie du manuscrit, texte imprimé en regard* (Paris, Hachette, 1905; 258 planches et 258 pages in-folio. Prix : 200 fr.). — Cette magnifique publication, d'exécution parfaite, était désirée depuis longtemps. Nous en avions montré ici-même la nécessité (tome X, p. 60).

Oscar Grojean. — *La littérature Wallonne* (Extrait de *Wallonia*, XIIIe année, p. 161-174).

Le même. — *Notes sur quelques jurons français* (Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles, février-mars 1905*). — Curieuse petite étude, où M. Grojean rapproche, comme il convient, le juron du serment,

C. H. Grandgent. — *An outline of the phonology and morphology of old provençal* (Boston, D. C. Heath, 1905; xi-159 p. in-12). — Voy. un compte rendu important de M. A. Thomas dans *Romania* XXXIV, p. 331.

E. Dreyfus-Brisac. — *Plagiats et réminiscences ou le jardin de Racine* (Paris, chez l'auteur, 469 pages). — Le titre dit assez ce qu'est le livre. Les rapprochements sont intéressants, mais un bon nombre s'expliquent par de simples coïncidences.

J. Anglade. — *Deux troubadours narbonnais* (Narbonne, imprimerie Caillard, 1905; 35 p. in-8). — Cf. un compte rendu de M. A. Thomas dans *Romania*, XXXIV, p. 351.

A. Tobler. — *Vermischte Beiträge* (Académie de Berlin, 23 mars 1905). Il s'agit ici des locutions suivantes : *N'y ayant rien de plus naturel que ceci.* — *Aussi bien.* — *Rien que d'ordinaire.*

Gust. Bydberg. — *Ueber die Entwickelung von illui, ille auf französischen und das Eindringen der Form lui als schwachtoniger Dativ* (19 p. extr. des *Mélanges Mussafia*).

J. Durandeau. — *Dictionnaire français-bourguignon, lettres S a Z* (Dijon, *au Réveil Bourguignon*). — Voici le huitième petit volume, et dernier, de cet important travail, qui n'est pas seulement bon à consulter, mais agréable à lire. On n'en peut dire autant de beaucoup de dictionnaires.

Une *Société des textes français modernes* vient de se constituer dans le but de réimprimer, en des éditions correctes et d'un prix abordable, les ouvrages des quatre derniers siècles qui sont rares et coûteux, et ceux dont il n'existe aucune édition satisfaisante. De la Renaissance au Romantisme, elle trouvera un vaste champ d'activité, et tous ceux qui s'intéressent, en travailleurs ou en amateurs, à la littérature française, lui sauront gré de faire pour les temps modernes ce qui a été entrepris déjà pour le moyen âge. M. Huguet, professeur à l'Université de Caen, 30, rue Guilbert, reçoit les adhésions (la cotisation annuelle a été fixée à dix francs) et toutes les communications intéressant la Société.

CHRONIQUE

Le rapport de l'Académie française sur la réforme de l'orthographe.

L'Académie vient de faire magistralement la démonstration de son incurable incompétence en matière de grammaire et d'orthographe. M. Émile Faguet tenait la plume et il en a profité pour faire, le plus sérieusement du monde, un amusant pastiche du style académique ; il a d'ailleurs pris soin de nous informer qu'il a été le fidèle greffier de l'Académie, mais que son opinion personnelle diffère sensiblement de celle qu'il a donnée comme rapporteur. S'il critique le point de vue phonétique, auquel s'est placée la commission présidée par M. Paul Meyer, il reconnaît cependant qu'il n'est pas possible de ne point tenir compte de la prononciation « là où vraiment elle est à peu près générale ». Mais l'Académie commence par repousser absolument « le principe qui consiste à rapprocher le plus possible la parole écrite de la parole parlée », comme si l'écriture n'avait pas précisément pour objet de figurer la prononciation, comme si l'idéal d'une bonne orthographe n'était pas, ainsi que l'indiquait déjà, en 1660, la Grammaire de Port-Royal, « 1° de ne rien écrire qu'on ne prononce ; 2° de ne jamais marquer un même son par des figures différentes ».

« La phonétique, objecte l'Académie, varie de génération en génération. » Ceci est très exagéré. Notre prononciation est, à quelques exceptions près, celle du temps de Louis XIV. La langue évolue avec lenteur, d'après des lois naturelles et inconscientes que la philologie a pour mission de rechercher. Nos ancêtres ont prononcé successivement *audire*, *odir*, *ozir*, *oïr*, *ouïr*, et pour ce mot, l'orthographe a suivi, comme

il convenait, l'évolution de la langue. Fallait-il continuer à écrire latin, tout en parlant français?

« Personne, ajoute modestement l'Académie, n'est en mesure de dire que telle province ou telle autre est en possession de la vraie prononciation. » Pardon ! On sait parfaitement que dans telle province, notamment dans les pays de langue d'oc, le français a été appris comme une langue étrangère, avec des fautes de prononciation qui s'y sont perpétuées, *rôse* pour *rôse* par exemple. Tous les bons dictionnaires (Littré, Darmesteter) prennent soin de noter la prononciation correcte de chaque mot, et il est rare qu'ils aient à signaler une hésitation de l'usage. Il n'y a guère d'incertitude que pour les doubles consonnes, dans un nombre de mots d'ailleurs très restreint; mais il est établi que la tendance de la langue, en dépit de fluctuations dues à notre mauvaise orthographe, est de réduire partout les consonnes doubles à une consonne simple, comme le fait s'est déjà produit dans un très grand nombre de mots, même d'origine savante. En autorisant partout la simplification des consonnes, comme le proposent M. Faguet, parlant en son nom personnel, et M. Michel Bréal, on risquerait donc tout au plus de hâter un peu l'évolution naturelle d'un petit nombre de mots d'origine savante, et on en ramènerait d'autres à leur ancienne prononciation, corrompue par l'orthographe.

Comme le fait très justement remarquer M. Meyer, une réforme sérieuse rendrait possible l'enseignement d'une discipline trop négligée dans nos écoles, l'orthoépie. Quand on écrira *gajure*, on ne sera plus tenté de prononcer *gajeure*. L'Académie dit avec une superbe indifférence qu'il y aurait peu d'inconvénient à ce qu'on en vînt à prononcer ainsi, sans paraître se douter que *gajure* est à *gajer* ou *gager* ce que *brûlure* est à *brûler*, *parure* à *parer*, etc., et que *gageure* par *eu* est un aussi gros barbarisme que *brûleure*, *pareure*, *graveure*, *piqueure*, etc. Serait-il indifférent qu'on en vînt à dire « une belle pareure », en conservant la désinence *ure* dans les autres dérivés ?

Le rapport académique fait allusion à je ne sais quelle histoire étrange du corps diplomatique, protestant près du ministre contre les projets de réforme orthographique ; on se représente mal le comte Tornielli, qui écrit *filosofia*, demandant au nom de son gouvernement le maintien des *ph* du mot *philosophie*. Le rapport pousse le paradoxe jusqu'à prétendre que les complications de l'orthographe facilitent pour les étrangers l'étude du français, et que les gens bien élevés de tous les pays comprennent plus facilement *temps* que *tens* ou *tems* « parce qu'il ne diffère du mot latin *tempus* que par une lettre » !! C'est le fameux argument étymologique[1], auquel on a répondu si souvent qu'il est fâcheux pour le bon renom de l'Académie de l'entendre dire encore : « Nous voulons rattacher la langue dérivée à la langue primitive et montrer d'une manière plus évidente le lien qui les unit. » Montrer à qui ? A ceus qui ne savent pas le latin ? Ils n'y verront rien. A ceus qui le savent ? Ils n'ont pas besoin du *g* de *vingt* pour voir, dans le mot français, le latin *viginti*. « Pour une lettre de plus ou de moins, disait Sainte-Beuve, les ignorants ne sauront pas mieux reconnaître l'origine du mot. et les hommes instruits la reconnaîtront toujours. » Et M. Faguet, qui cite Sainte-Beuve, ajoute de son crû : « L'ignorant ne reconnaît rien du tout dans *times* ; il l'apprend par cœur et voilà tout ; et les hommes qui savent du latin reconnaissent très bien *tempus* dans *times*, quoiqu'il soit plus éloigné de *tempus* que notre mot *temps*. Si l'on s'amusait, on pourrait même dire que, y ayant plus de gens sur la planète qui savent l'anglais qu'il n'y en a qui savent le latin, écrire *tems* serait une plus grande facilité à ceux qui ont à l'apprendre que d'écrire *temps*. Mais ne plaisantons pas, et ne perdons ni notre *tempus*, ni notre *temps*, ni notre *times*. »

1. L'Académie parle de ne respecter l'orthographe étymologique que lorsqu'elle est « étymologique réellement ». A ce compte, elle aurait dû admettre « donter, rempar ; tu cons, il cout ; tu mous, il mout ; tu vaus, les cheveus ; forsené, pois. » Or, elle maintient formellement *poids*, *dompter et* repousse implicitement les autres corrections.

Le rapport académique présente ensuite, sous différentes formes, l'argument de la physionomie des mots, citant un article de M. Brunetière et une parole de Renan. Il est incontestable qu'un changement d'orthographe est désagréable, mais nul ne sera tenu de faire le petit effort de se conformer aus règles nouvelles, qu'il s'agit simplement d'introduire dans l'enseignement, pour le plus grand bien des générations qui nous suivent. Ce qu'il est impossible d'admettre, c'est que la physionomie des mots fasse partie de « la *beauté* même de la langue ». On ne saurait trop répéter que c'est là une pure illusion. Les « toufes d'asfodèles » et « les soufles qui flotaient sur Galgala », nous plairont tout autant, avec l'habitude, que « les touffes d'asphodèles » et « les souffles qui flottaient », et il ne faut pas oublier que *trône* au lieu de *throsne*, *fête* au lieu de *feste*, *aviser* au lieu de *adviser*, *tenait* au lieu de *tenoit*, etc., etc., ont paru, bien à tort, fort laids à nos ancêtres. Que nous parle-t-on de formes « consacrées » par le temps et par les grands écrivains qui les ont employées ? L'*s* des mots *feste*, *asne*, *hoste*, etc., était « consacrée » par l'emploi qu'en avaient fait, *sans interruption*, depuis les textes les plus anciens du latin, *pendant plus de vingt siècles*, tous les auteurs latins et français, y compris nos grands classiques du siècle de Louis XIV, ce qui n'a pas arrêté l'abbé d'Olivet, à qui nous devons l'excellente réforme de 1740. Bossuet, qui était partisan, comme Corneille, de la simplification orthographique, était lui aussi victime de l'illusion qui nous attache à la physionomie des mots, lorsqu'il reculait devant la substitution de *ai* à *oi*, prononcé comme *ai* : « Si l'on escrivoit *connaissait* au lieu de *connoissoit*, qui reconnoistroit ce mot ? » Personne assurément ne regrète aujourd'hui qu'on n'écrive plus *connoistroit*, ni *teste* comme *veste*. Si ces réformes étaient encore à faire, nos « artistes littéraires » les repousseraient avec indignation. Disons avec M. Faguet que la physionomie des mots est « la chose du monde aux changements de quoi l'on s'habitue le plus vite » et que, si l'on peut parler à la rigueur de la beauté orthographique

des mots, « le mot laid, le mot affreux, c'est le mot surchargé et hérissé ; le mot beau, c'est le mot simple, sobre, uni et dépouillé. »

Lorsque l'Académie répète à chaque instant qu'une forme de mot est trop « entrée dans l'usage », elle se sert d'un terme fort impropre. Depuis que l'orthographe académique est enseignée obligatoirement dans toutes les écoles, exigée dans tous les examens, suivie aveuglément par tous les imprimeurs, il n'y a plus d'usage, il n'y a plus qu'une *loi* orthographique. On ne peut pas plus dire qu'il est *d'usage* d'écrire « dompter » avec un *p*, qu'on ne dira qu'il est d'usage de payer chaque année ses impôts. Si les grands écrivains du XIXe siècle avaient librement choisi leur orthographe, on pourrait à la rigueur alléguer leur autorité pour appuyer les graphies actuelles; mais elles leur ont été imposées dès leur plus tendre enfance ! Quand l'Académie déclare attendre les décisions de l'usage, elle se gausse de nous. Voit-on le parlement répondre aus électeurs: « Nous réduirons le service militaire quand l'usage en aura pris l'initiative »? Si nous n'écrivons plus *rhythme*, ce n'est pas l'usage qui a changé, c'est la loi qui a été amendée; le législateur, dans l'espèce, était l'Académie, mais il pourrait fort bien être aussi le Ministre de l'Instruction publique, et c'est sur quoi nous comptons.

Nous allons examiner dans le détail les objections que l'Académie oppose aus propositions de la Commission ministérielle de réforme.

Accents et tréma

L'Académie persiste à écrire *événement* à côté d'*avènement* et aussi *céderai*, *compléterai*, *réglerai*, « parce que la prononciation est bien celle que l'accent aigu indique » ! Or tous les dictionnaires et lexiques notent par *è* la prononciation du second *é* d'*événement* et de l'*é* du radical dans les futurs de *céder*, *compléter*, *régler*.

Elle persiste à distinguer par l'accent la préposition *à*, les

adverbes *là*, *où* et le participe *dû*, de la forme verbale *a*, des articles *la* et *du* et de la conjonction *ou*. « Est-il nécessaire, disait Gréard, de distinguer par un signe extérieur *la* article de *là* adverbe, *des* article de *dès* préposition, *ou* conjonction de *où* adverbe, alors que la fonction du mot dans la phrase établit nettement la différence ? Toute notation a été supprimée dans le latin *cum*, qui est à la fois conjonction et préposition : les enfants, conduits par la logique, ne s'y trompent pas. »

Même résistance pour la suppression de l'accent circonflexe dans les imparfaits du subjonctif : *aimât*, *fît*, *prît*, *mourût*. Cependant, pour la première conjugaison, la désinence *ât* ne pourrait se confondre avec aucune autre, et pour les autres conjugaisons, la fonction du mot dans la phrase, comme dit Gréard, établit nettement la différence. Quand on supprime partout (article 3 des concessions académiques) l'accent circonflexe qui « ne sert qu'à rappeler l'*s* étymologique », il est inconséquent de le maintenir dans les formes verbales où il n'a pas d'autre raison d'être.

L'Académie repousse *Noel* sans tréma pour une raison invraisemblable : parce que cette orthographe « pourrait amener à prononcer *oe* comme une diphtongue (*Nouel* ou *Noual*) » ! *Noël* est monosyllabique chez Gresset et ailleurs, sans que le tréma ait rien empêché.

Si le tréma est considéré comme indispensable à *Noël*, en revanche on n'en veut pas pour *trahir*, *ébahir*, où il serait assurément préférable à l'*h*, qui est une lettre, — et non pas un signe diacritique, quoi qu'en dise le rapport, — détournée de son emploi normal et ne répondant ni à une ancienne aspiration, ni à une lettre latine. *Trahir* est aussi barbare que *glahieul*, *pahien*.

Les homonymes

Les mots *dessin* et *dessein* ne sont pas, à vrai dire, des homonymes : il n'y a là étymologiquement qu'un seul mot dont deus acceptions ont été différenciées par l'orthographe. Il en faut dire autant de *appats* et *appas*. L'Académie trouve

qu'il n'est pas mauvais de différencier par la forme les acceptions divergentes, sans prendre garde qu'on supprime ainsi l'image et qu'on décolore la langue. D'ailleurs, à son habitude, elle s'arrête à des résolutions contradictoires, adoptant *appats* comme forme unique, et maintenant *dessein* à côté de *dessin*.

En ce qui touche les homonymes proprement dits, dont les réformes proposées rendraient l'orthographe uniforme, l'Académie plaisante agréablement. Elle objecte qu'on devrait écrire par exemple : « Son doit doit être coupé, il vint vint fois, ni ni ni fleurs. » Mais, alors même qu'on écrivait *doigt*, *vingt* et *nid*, a-t-on jamais accolé *doigt* et *doit*, *vingt* et *vint*, *nid* et *ni* ? Écrit-on jamais, malgré la différence orthographique : « Cet homme de *peu peut* vous nuire ; on ignore *quand Caen* a été fondée ? » N'insistons pas.

Quand des homonymes appartiennent à des parties du discours différentes, il n'y a pas l'ombre de confusion possible. Jamais on ne pensera aus verbes *devoir* et *venir* quand on lira : « l'anneau qu'il a au doit lui a coûté vint francs », aus conjonctions *ni* et *puis* quand on lira : « il y avait autrefois un ni d'hirondelle au-dessus du puis », à l'adjectif *las* dans : « le sceau était attaché avec des las de soie. » Pensez-vous au verbe *sourire* quand on vous écrit qu'il y a des *souris* dans votre appartement ?

Mais alors même que les homonymes sont des mots de la même catégorie, le contexte éclaire suffisamment la signification : « Il y aurait amphibologie, dit le rapport, entre *pan* (animal) et *pan* (terme de polythéisme) et *pan* (morceau) et *pan* (onomatopée exclamative). » A quoi M. Émile Faguet répont : « C'est précisément parce qu'il y a déjà trois *pan* entre lesquels on ne fait aucune confusion, qu'il n'y en aura pas davantage entre quatre *pan* ayant quatre sens. »

Gréard rappelle que Mme de Sévigné écrivait *pan* pour *paon* et *tan* pour *taon*, Racine et Voltaire : *fan* pour *faon* (ici il n'y a pas d'homonyme, mais l'Académie n'accepte pas davantage la correction).

Nous ne compromettrons point la clarté du discours en ajoutant quelques groupes d'homonymes à ceus que la langue possède déjà en si grand nombre. On n'a jamais confondu la fraise des bois avec la fraise de veau et la fraise à godrons, ni louer un appartement avec louer une initiative, ni le son du grain avec le son du canon, ni la pompe à incendie avec la pompe des discours académiques.

Les lettres parasites en dehors des homonymes

Quand elle n'a pas le prétexte de l'homonymie, l'Académie se rejète, pour refuser de sacrifier les lettres parasites, sur la physionomie des mots ou sur l'étymologie. Nous savons ce qu'il faut penser de ces deus arguments.

Elle recule devant « l'étrangeté » de *seur* et de *reu*, qui n'effrayaient point Gréard, elle conserve *dompter*, *dompteur*, *sculpter*, *sculpteur*, au risque de voir le *p* s'introduire dans la prononciation de ces mots, contrairement à la vieille et bonne tradition française.

Fame pour *femme* est un peu ébouriffant, comme dit M. Faguet, — bien que la forme se rencontre chez nos vieus auteurs, chez Montaigne et Mme de Sévigné et jusque dans les cahiers de l'Académie française, — parce que deus lettres se trouvent changées du coup. Mais pour repousser cette modification, l'Académie a un argument digne d'être enchâssé, c'est que *fameus* et *famélique* « paraîtraient dès lors signifier *féminin* ». Elle ne songe pas que cette similitude de syllabes existe déjà dans la prononciation, et que *fameus* et *famélique* n'ont jamais, au grand jamais, évoqué l'idée de *femme*. A ce compte, on pourrait croire que le *portier* est le gardien du port.

Il faut savoir gré à l'Académie de nous avoir épargné un de ces arguments qui traînent partout et qu'elle n'a pas pour coutume de dédaigner. On a dit, — et elle ne redit pas, — que le *c* de *lacs* est indispensable pour rattacher le mot à *lacer*, comme si la parenté de *souris* et de *souricière* était

dissimulée par l'orthographe simple et rationnelle du premier de ces mots. On a dit que le changement de *corps* en *cors* entraînerait la transformation de *corporel* en *cororel*, comme si l'orthographe actuelle avait eu pour conséquence le changement de *corset* et *corsage* en *corpet*, *corpage*. La parenté de *effet* et *effectif*, de *dette*, *devoir* et *débiteur*, a-t-elle été obscurcie quand on a cessé d'écrire *effect*, *debte*, *debvoir*, comme on avait eu la fantaisie de le faire au XVIe siècle ?

Les consonnes doubles

L'Académie a l'ironie un peu lourde. Elle déclare « qu'elle n'a pas vu sans plaisir la *Commission* (ministérielle) s'engager dans la voie de la suppression des lettres doublées, qui sont une des réelles difficultés de notre orthographe », après quoi elle n'admet qu'une seule des simplifications proposées, celle des deus *l* d'*échelle !* Et pour que le nombre des mots à consonnes doubles ne s'en trouve pas diminué, elle se hâte d'ajouter une *r* à *chariot* qui devient *charriot !* Et les raisons qu'elle donne sont stupéfiantes. Ecrire *jète*, *nète*, *sote*, *hute* serait « une véritable déformation de la prononciation » ! Littré et Darmesteter [1] s'accordent cependant pour noter la prononciation de ces mots avec un seul *t*, et Littré remarque, à propos de *cacheter*, tout semblable à *jeter:* « Il y a inconséquence à écrire, comme fait l'Académie, d'une part, *j'achète* avec un accent grave, et de l'autre *je cachette*, avec deux tt. Les deux cas sont identiques et devraient être traités de même. » Il fait une remarque analogue à propos *d'appeler*, et M. Michel Bréal s'y associe en disant : « On nous dit que *chanceler* doit s'écrire au présent *je chancelle*, mais que *modeler* doit faire *je modèle*. Pourquoi ? La conformation de ces deux verbes est exactement la même. » C'est de toute évidence, et Gréard demandait aussi qu'on écrivît : « il jète, il chancèle ».

1. Pour abréger, nous désignons par le nom seul de Darmesteter l'excellent dictionnaire de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas.

L'Académie prétent encore, contrairement à Littré et à Darmesteter et à tous les traités de prononciation, qu'on fait entendre la double *l* dans *al-lée*, *al-lumer*, *bal-lot*, *bal-let*, *cal-leux*, *cel-lier*, *col-lège*, *col-ler*, *dal-lage*, *embel-lir*, *sel-ler*, etc. Ailleurs, comme dans *bécarre*, *beurre barreau*, *barrique*, *bourrasque*, *bourreau*, *bourru*, *carré*, *carrière corridor*, *charrue*, *courrier*, *débarras*, *enterrer*, *commander*, *commode*, *enflammer*, *commun*, *indépendamment*, *donner*, *anneau*, *annoncer*, *bonnet*, *connaître*, *accorder*, *accuser*, *abbaye*, *affaire*, etc., elle reconnaît que la double consonne « n'est pas dans la prononciation », et elle déclare parfois ne pas être « très énergique » pour la maintenir, mais elle confesse avoir une « tendance » à ne pas simplifier, « l'orthographe dût-elle avoir une influence sur la prononciation » ! Cette influence, elle dit même la souhaiter, trouvant qu'il serait « moins nonchalant » d'arriver à prononcer *bar-reau*, *car-ré*, *des'-saisir*, *don'-ner*, etc. Voilà ce qu'est disposée à faire de la langue, par respect du fétiche orthographique et par crainte du désagrément momentané inséparable d'une réforme sérieuse, la compagnie que Richelieu avait préposée à la garde du beau langage !

S pour *x*, *j* pour *g* doux, *z* pour *s* douce, *ci* pour *ti* sifflant, *an* pour *en*.

L'Académie n'admet la substitution de l'*s* à *x* final que dans les pluriels en *oux* (*bijoux*, *cailloux*). Pourquoi pas dans les autres pluriels, tels que *beaux*, *légaux*, *lieux*, dans *tu raux*, *tu veux* et aussi dans les désinences adjectives en *eux* ? On ne peut cependant pas invoquer ici la tarte à la crème de l'étymologie, puisque le latin a une *s* dans *bellos*, *regales*, *generosum*, *rales*, etc. Gréard proposait aussi *beaus*, *heureus*, *jalous*, *je peus*, *je vaus* ; et Voltaire protestait déjà contre *x* final, dont Darmesteter a dit excellemment : « C'est à une succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit un *u*... Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et

plus simple rétablît partout l' *s* finale à la place de cette *x* barbare. » Remarquons en passant qu'il est contradictoire d'écrire les formes dérivées du latin *illos*, *illas*, par *s* dans *des*, *les*, *elles*, et par *x* dans *aux*, *eux*, *ceux*. Pour *courroux*, l'Académie trouve que l'*x* « s'apparente mieux » avec le *c* de *courroucer*. Mais *courrous* et *courroucer* seraient semblables à *souris* et *souricière*. L'*x* n'est pas plus parent du *c* que de l'*s*. Pour *une crois*, l'Académie redoute une confusion invraisemblable avec le verbe *crois*. Elle devrait au moins admettre *une nois*, *un chois*, qui n'ont pas d'homonymes. En adoptant « le pris », qu'il n'y aurait aucun danger de confondre avec la forme verbale *pris*, on aurait l'avantage d'écrire de même, dans *le pris* et *le palais*, le produit français de la désinence latine *tium*.

En écrivant *manjer*, *oblijer*, etc., on aurait l'avantage de régulariser dans l'écriture la conjugaison de ces verbes, où l'on est obligé aujourd'hui de marquer le même son tantôt par *g*, tantôt par *ge* : *manger*, *mangea*. L'Académie reconnaît que le *g* palatal est « un empiétement illégitime du *g* sur le *j* ». Elle repousse cependant la réforme parce que « cette anomalie est trop entrée dans l'usage ». Traduisez : « L'œil y est trop habitué. » Mais on en peut dire autant de toutes les bizarreries de l'orthographe. *Manger* ne nous est pas plus familier que *pied*, *échelle*. L'Académie admet *pié*, *échèle* ; elle n'aurait pas plus heurté l'usage — qu'elle proclame mauvais, — en approuvant *manjer*.

Le rapport académique condamne encore le remplacement de l'*s* par *z*, « sans qu'on ait, à la vérité, une raison très forte pour prendre ce parti ». On allègue cependant un semblant de raison pour les mots dont le masculin se termine par une *s* (niais-niaise; clos-close). Ainsi l'Académie, qui tient à maintenir « fameux, fameuse », fait des façons devant « niais, niaize ». Il n'y a aucune nécessité de remplacer par un *z* l'*s* finale qui est une lettre muette, et on ne propose pas de la supprimer parce qu'elle sonne parfois en liaison. Mais il est utile, partout ailleurs, de noter uniformément par *z* le son

ze, et d'écrire *hazarder* avec Corneille, *cizelé* avec La Bruyère, *trézor* avec La Fontaine ; *écrazer*, *roze*, etc., avec Voltaire.

L'Académie admet qu'on écrive *confidenciel* par un *c*, et de même tous les adjectifs dont le substantif est en *ence* ou *ance*. Mais elle maintient *démocratie*, *partial*, *factieux*, *des notions*, etc., parce que, dit-elle, elle a considéré que, pour tous ces mots, « la raison étymologique avait de la valeur ». Pourquoi cette raison a-t-elle de la valeur pour *démocratie*, et n'en a-t-elle pas pour *confidentiel?* Mystère. S'il est naturel d'écrire de la même manière deus sons identiques comme dans *confidence* et *confidenciel*, il est absurde d'orthographier de même deus sons qui diffèrent radicalement, comme le *t* de *démocrate* et le *c* dous de *démocratie*, comme le *ti* de *partie* et le *ci* de *partial*. Le *t* latin est déjà représenté par *c* ou *s*, conformément à la prononciation française, dans les substantifs en *ence* et *ance*, dans *paresse*, *mollesse*, etc., et dans *précieux*, *apprécier*, *malicieux*, *gracieux*, *vicieux*. « Ambicion » serait semblable à « succion », où le *c* correspont aussi au *t* latin de *suctum*, et « ambicieux » à « précieux ». Non seulement il n'est pas utile, mais il est très fâcheus d'écrire de la même manière deus mots de la même famille qui se prononcent différemment. On a sagement renoncé à écrire *subject* (au lieu de *sujet*) à cause de *subjectif*, pourquoi continuerait-on à écrire *inertie* à cause d'*inerte?* L'existence du *t* sifflant dans notre orthographe est l'occasion de nombreuses équivoques telles que les deus prononciations de *inventions*, substantif et forme verbale; on en pourrait citer plus de trente exemples. Je crois toutefois que, pour noter le son qui nous occupe, l'*s* conviendrait mieus que le *c*, dont la valeur sifflante est anormale; on écrirait *érecsion* avec Voltaire, et *prétension* avec Racine et La Bruyère, comme déjà *extension*. Quand l'*s* serait isolée entre deus voyelles, il n'y aurait pas de confusion avec le son *ze*, puisque ce son serait toujours noté par un *z*.

La Commission ministérielle fait remarquer l'inconvénient

qu'offre l'obligation d'écrire de la même manière (*ient*) deus sons aussi différents que ceus qu'on entent dans *il vient* et dans *client*, *orient*, et elle propose *cliant*, *oriant*, *inconvéniant*. Nous écrivons bien par *ant*, comme nous les prononçons (*a* nasal), les participes présents que les latins prononçaient et écrivaient par *ent*; *inconvéniant* serait semblable à *inconvenant*. L'*a* latin de *portatum* est devenu un *é* dans *porté* et s'écrit *é*; l'*e* latin d'*orientem* est devenu *a* nasal dans *orient* et doit s'écrire par *a*. L'Académie est insensible à l'équivoque de *couvent* qui se prononce tantôt avec l'accent tonique sur la première syllabe et *e* labial atone (elles couvent), tantôt avec l'accent tonique sur *ent* représentant inexactement un *a* nasal. « A.-F. Didot, dit Gréard, demandait qu'on remplaçât *ent* par *ant* dans tous les qualificatifs employés adjectivement et dans leurs dérivés. Ainsi éviterait-on pour l'orthographe des yeux : *un affluent* et *ils affluent*, *un expédient* et *ils expédient*, *un équivalent* et *ils équivalent*. La proposition de Didot semble aisée à appliquer. »

Le *t* de la 3e personne du singulier

Le rapport académique repousse *il vaint* pour *il vainc*, faisant remarquer « que cette 3e personne du singulier de l'indicatif présent n'est usitée en vérité que dans les grammaires ». Mais doit-on écrire incorrectement une forme pour la seule raison qu'elle est peu employée ? D'ailleurs, si la 3e personne de l'indicatif présent de *vaincre* est inusitée, on n'en saurait dire autant de celle de *convaincre*. Voyez Littré. Et qui osera jamais faire la liaison barbare qu'indique l'orthographe : « cet argument vous *convainc-il* ? » L'Académie ne croit pas mauvais « de conserver le *c* qui est dans l'infinitif et la racine du mot ». Il y a un *v* dans l'infinitif et la racine de *servir*, une *m* dans *dormir* ; écrit-on *il serv* et *il dorm* ? Est-il admissible qu'on ignore encore aujourd'hui la grande loi phonétique en vertu de laquelle la consonne finale du radical, quand ce n'était pas une liquide ou une *n*, est tombée régulièrement devant les flexions *s* et *t* ? On a sura-

bondamment démontré qu'il fallait écrire *je convains* et *je prens*, comme *je sens*, *je dors ; je mous* comme *je resous*, et qu'il était absurde de faire disparaître la consonne caractéristique d'une personne pour lui substituer comme on le fait dans *il perd*, *il convaine* (au lieu de *il pert*, *il convaint*) la désinence du radical, tombée devant la flexion dès l'origine de la langue, ou une consonne euphonique qui n'appartient même pas au radical comme dans *il moud*, *il coud*. Écrire *tu couds* (latin *consuis* à cause du *d* de *coudre*, c'est comme si l'on écrivait *tu ets* à cause du *t* de *être*, *tu connaits* à cause du *t* de *connaître*.

Les lettres grecques

L'Académie manifeste une « tendance » toute platonique à favoriser l'*i* plutôt que l'*y* dans les mots de création scientifique et elle se déclare « disposée à ne pas s'opposer à la suppression de l'*h* » dans la combinaison *rh*, mais elle ajoute: « en examinant chaque cas, » ce qui nous promet de belles incohérences. Elle supprimera l'*h* de *rhétorique* en conservant celle de *rhume*, ou vice-versa, et nous serons bien avancés ! Elle est moins disposée à remplacer *th* et *ph* par *t*, *f*, parce qu'un grand nombre des mots qui contiennent ces graphies sont trop « entrés dans l'usage. » On ne voit pas bien comment *rhume*, qu'on se résignerait à franciser, est moins entré dans l'usage que *pharmacie ;* pour peu qu'on ait franchi les Alpes ou les Pyrénées, on a dû commencer à se familiariser avec *farmacia*, *teatro*, etc., qui ne sont pas moins raisonnables que *frénésie*, *trésor*, et autres mots français dans lesquels a été amorcée la réforme qu'il s'agirait aujourd'hui de généraliser. Bien que l'Académie ait perdu le droit d'invoquer l'autorité de Gréard, après l'accueil qu'elle a fait jadis à sa *Note présentée au nom de la Commission du Dictionnaire*, elle loue aujourd'hui son « esprit de prudence et de progrès mesuré » pour justifier la résolution qu'elle a prise de ne franciser, en examinant chaque cas, qu'une partie, la moindre possible, des mots d'origine grecque.

Il est évident qu'en parlant de ne pas appliquer immédiatement les nouvelles règles à tous les mots grecs, Gréard faisait une concession à l'esprit rétrogade de ses confrères, et usait avec eus de diplomatie, sans aucun succès d'ailleurs. Mais sa pensée est bien nette lorsqu'il dit : « Ne serait-il pas raisonnable d'accepter que l'*h* suivant une des consonnes *r*, *t*, *c*, soit au commencement d'un mot, soit dans le corps d'un mot, et qui ne se prononce pas, peut être supprimée ; d'admettre du même coup, dans les mêmes conditions, la transformation du *ph* en *f*. » C'est ce que proposent aujourd'hui, avec la Commission ministérielle, MM. Émile Faguet et Michel Bréal. Citons M. Faguet : « Quelques-uns disent : on pourrait franciser les mots usuels et conserver *grécoïdes* les mots savants. Où commence le mot savant et où commence le mot usuel ? *Théologie*, mot savant, *Athée*, mot usuel. Et donc on écrira *Théologie* et *Atée*, ce qui n'a pas le sens commun, et ce qui serait pour les enfants une complication et une difficulté. D'autre part l'effet d'*étonnement* sera bien plus grand à franciser tous les mots usuels qu'à franciser les mots savants. Prenons un parti : francisons tous les mots grecs, comme le voulai Ronsard, sans distinction. Plus de *ph*, de *th*, de *ch* dur, de *rh*. Les Italiens font ainsi depuis un siècle. Sont-ils en décadence ? Quant à l'*y grec*, je le *râclerais* totalement. Je le supprimerais de l'alphabet. C'est un intrus : *i* partout. Depuis 1859, nos frères latins, les Espagnols, ont supprimé tous les *y* grecs. » L'opinion de Ronsard a quelque autorité en la matière ; car on ne saurait lui reprocher d'être indifférent à l'étymologie grecque. Ajoutons qu'un de nos plus savants hellénistes, M. Tournier, en signant une pétition pour la réforme de l'orthographe, formulait le vœu qu'on écrivît *ritme* au lieu de *rythme*.

Conclusion

Nous croyons avoir montré que les menues, très menues réformes que l'Académie accepte dès maintenant et celles

qu'elle déclare avoir « une tendance » à faire, sont de nature à augmenter, par leur incohérence, la lamentable confusion qui règne dans notre orthographe. Dans le paragraphe 8 de sa *Note*, Gréard avait dressé une longue liste d'anomalies dont une seule (*confidentiel* et *artificiel*) se trouve corrigée. « Qu'on se mette, disait-il, à la place des maîtres qui ont à expliquer ces anomalies, des enfants qui ont à les comprendre, des étrangers qui en cherchent la raison! Chercher la raison qui est au fond des choses, c'est pour tous les esprits un travail fécond. Mais s'enquérir de raisons qui n'existent pas, et finalement être obligé de charger de formes incohérentes la mémoire qui, elle aussi, a sa logique, une logique résistante, quel labeur plus inutile et plus ingrat! » On ne saurait mieus dire, et puisque l'Académie s'est montrée incapable de réparer le mal, c'est à d'autres qu'il appartiendra de faire disparaître du vocabulaire ces bizarreries qui ne sont, comme disait encore Gréard, que « des habitudes vicieuses créées par une sorte de caprice et tolérées par une tradition irréfléchie ou aveugle. »

Les réformes proposées s'appuient sur des raisons et non sur des autorités. Mais puisque tant de gens, même à l'Académie, protestent contre tout changement au nom des grands classiques, s'imaginant avec candeur qu'ils écrivaient comme nous les imprimons aujourd'hui, il n'est peut-être pas inutile de réunir ici un certain nombre d'exemples, *entre beaucoup d'autres*, des graphies que l'on rencontre dans les éditions originales et dans les manuscrits des écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle, à une époque où l'on pouvait encore parler d'un « usage » orthographique :

Lettres parasites. — Bossuet : il ront. Mme de Sévigné et Racine : je prens, je répons, etc. ; pront, prontement. Descartes : le cors humain. Vaugelas : il a vint ans. Mme de Sévigné : le mois d'out.

Consonnes doubles. — La Fontaine : grote, atendre, diférent, conaître, apas, carière, quiter, sufire, tranquile, apeler. Bossuet : aprendre, dificulté, atendre, abatre, atentif,

flater, froter, enveloper, constament. Mme DE SÉVIGNÉ : comencer, come, ariver, étoufer, faloir, abé, ocasion, someil. LA BRUYÈRE : sifler, aranger, échaper, regreter, chaufer. VOLTAIRE : sotise, reconu, chaufer, éfrayer, raporter, nourir, aprobation, acorder, instament. On sait que Voltaire, dans son édition de Corneille (1764), avait simplifié les consonnes doubles.

« *an* » *pour* « *en* ». — Les projets de réforme ne substituent *an* à *en* que dans les qualificatifs en *ent* et leurs dérivés. On allait bien plus loin au XVIIe et au XVIIIe siècle. CORNEILLE, FÉNELON, LA BRUYÈRE, RACINE, VOLTAIRE : vanger et avanture (Les avantures de Télémaque). LA BRUYÈRE : soupante, paranthèse. Mme DE SÉVIGNÉ : doucemant, comancer, entandre, contante, tandresse, confidance. BOSSUET : cepandant, contanter, contant, atantif, atantion, assambler, atandre, tandresse, pancher, comancer.

Lettres grecques. — LA BRUYÈRE : stile, péristile, hiperbole, tim (pour thym), onix, phisionomie, patétique. MOLIÈRE : misantrope. Mme DE SÉVIGNÉ : stile, mistère, sinagogue, Égipte. VOLTAIRE : sindic, sindicat, piramide, enciclopédie, stile, métafisique, tiran, tèse, bibliotèque, apoticaire, téologal, téologie, téologien, entousiasme, crétien, cristianisme, catécumène.

Nous espérons qu'en présence de ces exemples, qu'il serait aisé de multiplier, le lecteur de bonne foi renoncera à croire et à dire que l'orthographe actuelle est « traditionnelle », et on nous accordera sans doute que ce n'est pas « mettre en péril les lettres nationales » que de vouloir écrire comme Bossuet, La Bruyère et Voltaire.

S'il fallait classer, d'après leur importance relative, les réformes proposées, nous les placerions volontiers dans l'ordre suivant :

1° Remplacement général des lettres grecques ou dites grecques (car ce sont en réalité de mauvaises transcriptions latines) par les lettres françaises correspondantes : *rh*, *th*, *ph*, par *r*, *t*, *f*; *y* par *i*.

Cette réforme était déjà demandée par Ronsard, elle était souhaitée par Gréard, elle est patronnée par M. Émile Faguet et admise par M. Michel Bréal.

Quant au *ch*, on le remplacerait naturellement par un *c* devant *a*, *o*, *u* et devant une consonne (caotique, corégrafique, cronique), puisque devant ces voyelles et devant les consonnes, le son du *c* dur s'écrit normalement ainsi en français. Devant *e* ou *i* on peut hésiter entre le *qu* de *monarque* et le *k* de *kilogramme*. Il n'y a pas lieu de modifier l'orthographe des mots tels que *monarque*, le *qu* se prononçant toujours *k* devant un *e* muet ; mais il y aurait un véritable inconvénient à remplacer le *ch* dur par *qu* devant *é*, *i*, en raison de la double prononciation de cette graphie dans *quinze* (kinze) et dans *quintuple* (kuintuple), *quiétisme* (kuiétisme), dans *question* (kestion) et dans *équestre* (ékuestre). Le *k* est donc préférable. On remplacerait le *ch* dur par *k* devant *é*, *i*, et par *c* partout ailleurs.

2° Simplification des consonnes doubles.

M. Émile Faguet propose d'autoriser partout la simplification des consonnes doubles, et M. Michel Bréal accepte cette solution. Mais il y aurait peut-être lieu de faire une distinction.

Aucune difficulté devant un *e* muet, où la prononciation ne double jamais la consonne.

Devant une voyelle sonore ou une consonne, la prononciation double si rarement les gutturales, les dentales et les labiales, qu'il n'y aurait aucun inconvénient à remplacer partout :

tt par *t*	*cc* par *c*	*pp* par *p*
dd par *d*	*gg* par *g*[1]	*bb* par *b*
		ff par *f*

Pour les liquides (*l*, *r*) et les nasales (*n*, *m*), la prononciation actuelle double la consonne dans un nombre de mots relativement restreint, mais encore important. Sans doute ce

1. Sauf, bien entendu, quand le second *c* ou le second *g* est devant *é* ou *i*, où il prent un son sifflant ou chuintant : *accident*, *suggérer*.

sont des mots savants, souvent corrompus par l'orthographe et qui doivent aboutir à la simplification en vertu de la tendance manifeste de la langue. Mais, par respect pour la prononciation actuelle, si factice et si passagère qu'elle puisse être, nous proposerions de maintenir dans ces mots la double consonne. On en dresserait la liste, assez courte d'ailleurs, d'après le dictionnaire de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas, où la prononciation a été relevée sans aucune idée préconçue et avec tout le scrupule désirable.

3° Suppression de la consonne finale du radical devant l'*s* et le *t* de flexion, aussi bien dans les verbes en *re* et en *oir* que dans les verbes en *ir* : *je prens*, *tu prens*, *il prent*, etc., comme *je sens*, *je dors*, *il dort*, et comme déjà dans une partie des verbes en *re* (je peins, tu peins, il peint ; je résous, tu résous, il résout) et dans les verbes en *oir* (je dois, tu dois, il doit). C'est là une réforme capitale, que réclament la logique et l'histoire de la langue.

4° Substitution générale de l'*s* à *x* final muet ou prononcé *s*. C'est le rétablissement de la lettre étymologique. On a confondu avec la lettre *x* un signe abréviatif qui lui ressemblait et qui valait *us*.

5° Remplacement du *g* doux par *j*, de l'*s* douce par *z*. L'Académie elle-même reconnaît le bien-fondé de ces réformes, qui permettront de rectifier notre mauvaise prononciation du latin. Quand *g* n'aura plus jamais le son *je* en français, et *s* jamais le son *ze*, on ne sera plus tenté de prononcer comme nous faisons : *jentem* (*gentem*), *roza* (*rosa*).

6° Suppression des lettres parasites (*donter* pour *dompter*, *remors* pour *remords*, *fan* pour *faon*, etc.[1])

7° Représentation du son *eu* par *œu* après *c* ou *g* et par *eu* partout ailleurs. Gréard proposait cette réforme. M. Louis Havet fait remarquer avec raison qu'on rétablira ainsi le rapport entre *aveu-avouer* et *veu-vouer*, *neu-nouer*[2].

8° Substitution de *an* à *en* dans les mots terminés par *ent*

1. §§ 6 et 10 du rapport de M. Paul Meyer.
2. La suppression du *d* de *nœud* rentre dans la réforme précé-

et dans leurs dérivés. C'est la proposition de Didot, approuvée par Gréard.

9° Substitution de *si* à *ti* dans les mots où *ti* est sifflant (*invension* comme *extension*). Toutefois les dérivés des mots en *ance* s'écriraient par *ci* au lieu de *si* (*substanciel* comme *substance*). Cette réforme permettrait de rectifier du même coup notre prononciation absurde du latin. Quand *ti* n'aura plus jamais le son *si* en français, on prononcera naturellement et correctement par *t* les mots latins *inventio*, *inertia*, etc.

10° Suppression des accents inutiles (ile, flute, naitre, etc.[1]) et correction des accents erronés (*evenement*, *règlerai*), comme le proposait Gréard.

11° Correction des graphies fautives telles que *forcené* qui doit être *forsené* (hors du sens), *morceau* qui doit être *morseau* (avec un *s* comme dans *morsure*).

On aurait vite fait d'établir une liste du petit nombre de mots « isolés » dont l'orthographe se trouverait modifiée par les réformes 6 et 11. Quant aus autres changements, ils résultent de règles générales qui n'offrent aucune difficulté d'application.

En supposant toutes ces réformes appliquées, l'orthographe, quoi qu'on en ait dit, se trouvera différer *beaucoup moins* de l'orthographe actuelle que celle-ci de l'orthographe du XVIe siècle. La différence sera même moindre qu'entre l'orthographe actuelle et celle du siècle de Louis XIV. Il n'y aura donc pas le bouleversement qu'on a feint de redouter ; car on ne peut pas dire que nous soyons bien dépaysés quand nous avons sous les yeus une édition originale d'un classique du XVIIe siècle. Il y aura moins de mots changés[2] qu'il n'y en a eu, par le fait même de l'Académie, en 1740 et en 1835.

L. Clédat.

dente. On n'écrit pas *cœut* malgré *cotum* : il n'y a pas de raison d'écrire *nœud* à cause de *nodum*.

1. § 1 du rapport de M. Paul Meyer.

2. Nous avons fait l'expérience sur une page prise au hasard, et nous en avons trouvé moitié moins.

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND.

COMPTE EN DIALECTE LYONNAIS DU XIVe SIÈCLE

Non content de détrousser les commerçants lyonnais qui se rendaient en Provence, Aymar de Roussillon, seigneur d'Anjou en Dauphiné, les retenait prisonniers dans son château de Peyraud, en Vivarais, et ne leur rendait la liberté que contre une forte rançon. Sur la plainte du Consulat de Lyon, Jean II qui se trouvait alors à Avignon, fit ouvrir une procédure criminelle contre Aymar par devant le bailli de Boucieu. Le sire d'Anjou se garda bien de répondre à l'assignation qui lui avait été délivrée ; c'est par défaut qu'il fut condamné à voir son château de Peyraud détruit de fond en comble [1]. La commune de Lyon se chargea d'exécuter la sentence à ses frais, et ce sont les dépenses faites à cette occasion qui sont portées au compte qu'on va lire. Ce compte a été publié, en 1879, par un érudit lyonnais, M. Vachez, à la suite d'une savante notice historique [2] ; malheureusement cette publication fourmille de fautes de lecture qui en plus d'un point rendent le texte inintelligible ; joignez à cela que les abréviations ne sont pas indiquées et qu'elles sont résolues contrairement aus règles les mieus assurées de la phonétique et de la morphologie du vieus-lyonnais.

1. Voyez N. Chorier, *Histoire de Dauphiné*, t. II, p. 344.
2. A. Vachez, *Notice sur la destruction du château de Peyraud, en Vivarais*.

En tant que « texte de langue », le texte publié par M. Vachez ne mérite donc aucune confiance. Comme, d'un autre côté, le compte des dépenses occasionnées par l'exécution de la sentence du bailli de Vivarais est l'un des documents les plus purs et les plus intéressants du dialecte lyonnais au XIVe siècle, il m'a paru qu'il ne serait pas sans utilité de publier ici la copie rigoureusement exacte que j'en ai prise aux archives de la ville de Lyon, série CC, n° 3659 du supplément à l'inventaire. Je ferai suivre cette nouvelle édition de quelques brèves observations grammaticales et d'un glossaire.

E. Philipon

LI CONTIOS DE ALAR ABATRE PEIRAUT

(Décembre 1350)

1. — Czo sont li despens fait *per* allar abatre lo chatel de Peiraut[1], contra lo seig*nour* d'Anjo[2], cuy el ere ; lo qual fit abatre li ballis de Boceu[3] per lo Rey nostro*nseignour*, a la requeta de la vila de Lion, *per* causa de l'offenssa que li diz sir*e* d'Anjo avit fet a plu-*sours* de la dita vila, los quaux el avit tenu, p*rei*s et reins et roba et fait must d'atros domag*ios* de lur cors et de lurs beins. Et partit de Lion li diz ballis pe*r* allar faire la dita ovra avoy al*con* po de genz de Lion lo marz matin, XIIII jors [de] decenbro, l'an L°; et lay y*ter*on, allant et venant et ytant, tant que lo luns arsseir enseguant; el qual teins a VII jors *com*plis.

2. — Primo, pe*r* los guag*ios* de·XXXIIj·chavouchours

1. Peyraud, sur le bord du Rhône, cant. de Serrières, arr. de Tournon, Ardèche.

2. Aymar de Rousillon, seigneur d'Anjou en Dauphine, de Nervieu en Forez et de Peyraud en Vivarais. Anjou est aujourd'hui une commune du canton du Roussillon, arr. de Vienne, Isère. Sur la famille chevaleresque de Roussillon, voy. Vachez, *loc. cit.* p. 8, n. 3.

3. Boucieu-le-Roi, cant. de Saint-Félicien, arr. de Tournon, Ardèche. Fondée en 1291, par Philippe-le-Bel et Gérenton, seigneur de Mordane, cette petite ville fut jusqu'en 1565, le chef-lieu du bailliage de Vivarais, lequel dépendait, au XVIe siècle, de la sénéchaussée de Lyon ; cf. Ménestrier, *Histoire consulaire*, pr. p. 50-51, 81 ; P. Bonassieux, *De la réunion de Lyon à la France*, p. 179 et les notes ; Vachez, *lot. cit.* p. 18, n. 1.

en armes qui partir*ont* de Lion avoy lo dit balli, seins la *con*paignyi del dit balli, a reison de·iiij·gros p*er* chavouchour, a cha*con* jor, monte p*er* los diz·vij·jors, lxxvij·sols.

3. — De les quaux chavouchours menave en sa rota mosse And*re*s de Moiria, ch*evaler*[1], qui come capita*nn*s de toz o governave, ·x·chavouchours, et Berners de Varey[2], enclos And*re* Bofllat et Johan de Lion, que el prit a Coind*re*[3]. ·xiij·chavouchours, et Ainarz de Vilanova[4]·vij·chavouchours, et Joh*anz* de la Mura li Vioz·iij·chavouchours; yssi fur*ont* les dessus dits·xxxiij·chavouchours.

4. — Item, quan li diz mosse And*re*s s'en tornet en son pays, li diz Aynarz li ball*iet* de par la dita vila, tant p*er* sos despe*nn*s d'allar et venir et ytar a Lion·j·jor p*er* consellier lo fet, come p*er* luy retenir a amy, quar l'on veiave encore a aveir a faire de luy, ·lvj·s*ols*, ·viij·de*ners* gros.

5. — Item, p*er* los guag*ios* de·xxv·arbalet*er*s p*r*eis a Coind*re* et tenu·iiij·jors, a·iij·gros lo jor, et p*er* la melluyra*nn*ci de·iij·persones de ellos qui fur*ont* a droblos guag*ios*, quar atrament l'on ne los poit aveir, monte xxviij s*ols*, ·iiij·d*eners* gros.

6. — Item, p*er* los guag*ios* de·xlviij· sergens bein armas p*r*eis a Tornun[5]·v·jors, a·v·s*ols* t*orneis* lo jor,

1. Moyria, com. de Cerdon, Ain; seigneurie en toute justice possédée, dès le XIIIe siècle, par la famille qui en portait le nom et dans le patrimoine de laquelle elle resta jusqu'à la Révolution; cf. Guichenon, *Bugey*, p. 74.

2. Bernard de Varey, membre du Consulat lyonnais en 1352, 1353 et 1356.

3. Condrieu, sur le Rhône, ch.-l. de cant. de l'arr. de Lyon.

4. Aynard de Villeneuve, drapier, fut membre du Consulat en 1340, 1358, 1359 et 1370.

5. Tournon, ch.-l. d'arr. de l'Ardèche.

los premers · iiij · jors et a · v · sols torneis lo jor, lo derrer jor, quar atrament il ne voliant ytar, et per la melluiranci de · vj · de ellos qui furont a droblos guagios, quar estiannt a cheval et quar los serviannt de plusors choses, et mais per czo quar en meneront a Tornun lo navey en que li maczon et chapuys de Lion estiannt alla a Peiraut, monte · lvij · sols gros.

7. — Item, ot li dessus diz mosse li ballis de Boceu per los guagios de · xx · sergens a cheval, los quaux el avit yqui fait venir de son balliagio *(sic)* per · vj · jors, a · iiij · gros lo jor per chacon sergent, monte · xl · sols gros.

8.— Item, ot el mes per los guagios de · v · atros sergens qui aviannt guarda el chatel, · v · jors davant que el fust commencies a abatre, a iiij · gros lo jor, per chacon sergent, los diz · v · jors monte · vj · sols, iij · deners gros.

9. — Item, ot el mes per los guagios de · iiij · homenz armes[1] quy luy memo acompaignieront venant a Lion et ytant sus l'ovra, el qual teins ot · xv · jors a · v · gros lo jor per chacon, monte · xxv · gros.

10. — Et fut faz cis contios avoy lo dit monsseignour lo balli XIX de decenbro, l'an L°, el qual jor el disit que l'on li devit sos guagios de · xxij · jors per venir a Lion et ytar sus l'ovra et retornar en son pays ; sus los quaux guagios el avit eu a Lion de Andrevet Bailo · lx · deners a l'escu, dont yte letra[2] et dont el deit contar, et qui en cest present contio ne sont pas mis en sort.

11. — Et mais est yczo seins los guagios de mestre

1. Hommes d'armes, gens d'armes, composé syntactique ; cf. *Hôtel-Dieu*. Vachez imprime à tort *hommes armès* : **armatos** aurait donné *armas* en v. lyon, cf. 6 *sergens bein armas*.

2. Littéralement : dont il existe une lettre, c'est-à-dire un reçu ; *yte* tient lieu d'un plus ancien **iste*, cf. l'imparf. 1e pers. sing. *istaco* (Romania, xxx, 243).

P. Buyrel, son luaten*an*t, de plus*ors* jors que el a yta tant a Lion come a Paris, a la requeta de la vila, si come el dit, et vaquaa en la dita ovra, douz quaux jors el deit *con*tar, et sus los quaux el a eu plus*ors* sommes d'argent, tant de Andrevet Bailo come de Aynart dessus dit, dont yte letres. Et crey que les sommes sont aviron de ·lxxx·ecus d'or, li qual en cest p*re*sent *con*tio ne sont pas mys en sort, for que ·vij·que li diz Ay*narz* li a ballia, si come dit ci desoz.

12. — Item, p*er* aviro*n*·ij·q*uintaux* de fer achetas tant a Anonay[1] come a Coind*re*, p*er* faire p*ressonns* avoy los maczons, p*er* quausa de plus ativament mynar, ·v·s*ols*, ·viij·d*eners*·gros.

13. — Item, p*er* ·j· ba*con* qui fit mestier a atisier la myna, ·ij·s*ols*·vj·d*eners*·gros.

14. — Item, fut tramis a Boceu p*er* retenir de n*ost*ron conseil et p*ro*cur*our* Avial Francza et Nycolas de Ruyssas, clers, per ellos *ser*vir, ·j·escu d'or, vaut·j·s*ol*, ·iij·gros.

15. — Item, p*er* lo loy de·ij·naveis qui estia*n*nt a saleri el port, et l'on les fit venir et tenir a Peiraut, durant la dita ovra, p*er* plus estre segur, ·j·s*ol* gros.

16. — Item, p*er* lo solairo de·j·notairo et·j·s*ergent* de Boceu et de·j·atro s*ergent* del Darf*in*, p*er* allar ajornar lo seig*nour* d'Anjo, lo mercros apres la Parition[2], a veir donar sa sentenci; ot mestre P·de Royoz, notair*os* de la Cort, ·ij·ecus, valo*nt*: ·ij·s*ols*, ·vj·d*eners* gros.

17. — Item, p*er*·j·s*ergent* de Rey a cheval qui allet apres los metros de l'otal dou Rey, deis Coind*re* a Tornun, p*er* quausa de porchacier la delivranci douz

1. Annonay, ch.-l. de cant. de l'arr. de Tournon, Ardèche.
2. L'Apparition, ancien nom de l'Épiphanie.

·ij·maczonns qui remasiront preis a Coindre, ·xxx· sols torneis, valont·j·sol, ·vj·deners gros.

18. — Item, fut donaa a·j povro valet de Vianna[1] qui fut preis a Lion plusors jors, quar l'on cuydave que el fust de les espies el seignour d'Anjo, et oy fut trova lo contrairo: ·j·sol iij·deners gros.

19. — Item, fut donaa a Johan Borgeis de Vianna, per sos travaux et despens de plusors veis que el fut a Anjo et a Lion per la delivranci de ij·povros homenz de Lion qui estiannt remas a Anjo en prison, una mala cota de la valur de·iij·ecus, valont·iij·sols, ·ix·deners gros.

20. — Item, per aportar deis Peiraut a Lion plusors pieces d'arney que l'on avit preta el desus dit balli a Lion, et el en rendit partia a Peiraut : ·j·sol gros.

21. — Item, fut preta a mestre Pero Buyrel luetenant del dessus dit balli per la man Aynar dessus dit, ·vij·ecus, valont·viij·sols, ·jx·deners gros.

22. — Item, ot mestre Peros Royoz, notairos de la Cort de Boceu, sus son solairo de faire lo proces contra lo seignour d'Anjo, et sus son travail de·ij·chimins que el en fit a Lion, si come el et li ballis diont, ·viij·ecus, valont·x·sols·gros, dont el deit contar.

23. — Item, per·j·maczon de Lion qui allet a Boceu per aportar novelles de la jorna qui se devit tenir lo xx° jor de decenbro contra lo dit seignour d'Anjo, ·j·sol gros.

24. — Item, [per]lo solairo de·xiiij·maczons, enclos·ij·enfanz per·j·maczon, a·iij·gros lo jor chacon et per·x·chapuys, enclos·ij·enfanz per·j·chapuys, el dit pris, et per·viij·manovres a·v·sols lo jor chacon (lo flurin per·xxviij·sols), enclos lo valet de la grant cu-

1. Vienne. Isère.

sina. Li qual maczon, chapuys et manovres ytier*ont* vij·jors, monte·lij·s*ols* gros.

25. — Item, p*er* plus*ors* men*us* despeins que li diz Aynarz fit en petites p*ar*celles longes a escrire, dont plus*ors* persones an fait p*er* luy relacion, p*er* coitier et avancier l'ovra: ·j·s*ol*, iij·d*eners* gros.

26. — Item, ot Andres Bofflaz p*er* los despens de luy et de Joh*an* de Lion et de lurs valez a cheval et de mosse Hugo Gualiami, p*er*·iij·jors que il messir*ont* a allar et venir et ytar a Coind*re* p*er* porveir otaux et vivres a cellos qui lay devia*nn*t allar de la vila de Lion, et p*er* porchacier los s*er*g*ens* de Coind*re*: vj·s*ols* gros.

27. — Item, p*er* pann acheta a Coind*re* tot a col, el partir de la vila, quar a Peiraut no s'en trovave point, et p*er* portar lo deis Coind*re* a Peiraut sus besties; li quaux pa*nn*s fut donas et mespartis tant el balli dessus dit et a toz sos s*er*g*ens* et compaignyi dess*us* dita, come a les atres genz armes dess*us* diz, et neis a plusors genz a pia, seins ren *con*tar a nygon *(sic)* ne rebatre sus sos guag*ios*, quar montave po a cha*con* et li teins lay ere chers. De totes choses monte·xj·s*ols*,·vj·d*eners* gros.

28. — Soma·xx·lb·,·j·s*ol*,·ij·d*eners* gros, mis p*er* la ma*nn* Ay*nart* de Vila Nova.

29. — Item, p*er* la ma*nn* Joh*an* de la Mura lay fut mis et dispenssa les parties qui s'enssiegont, et li diz Aynarz l'en paiet *con*tanz.

30. — P*r*imo, p*er* plus*ors* fais de palli acheta entre plus*ors* veis, tant p*er* quausa de la myna come p*er* gisir los maczo*nn*s, chapuys et manovres dess*us* dit[s], ·j lb.,xjx·s*ols*,·iiij·d*eners* t*or*neis.

31. — Item, p*er* c*er*clos mis el navey en q*ue* lay

dessendir*ont* li dit maczon et chapuys et p*er* onces et filochi ouz tirours et affaire los estros · j · lb · , · j · s*ol*, · viij · d*eners* t*orneis*.

32. — Item, p*er* aviro*n* · lxx · lb · de chandeiles de siou portes lay et livre(e)s a chacun seins argent · ij · lb · ,xj · s*ols* t*orneis*.

33. — Item, p*er* · iij · bennes et · ij · barraux p*er* tenir vin et cher et plus*ors* atres choses lay necessaires, · ij · lb · , · x · d*eners* t*orneis*.

34. — Item, p*er* sein fondu et sein en pann et p*er* pegi qui tot feisit mest*er* p*er* la myna a faire ardre plus tost la leigny, tant p*r*eis a Lion come p*r*eis a Annonay et atra part, · jx · lb · ,xjx · s*ols* t*orneis*.

35. — Item, p*er* poz, tupins, deetes de terra, escuelles et talliours de futa p*er* servir lay en l'ovra · ij · lb · , · iij · s*ols* t*orneis*.

36. — Item, p*er* la perda de xiiij a*nes* de froment qui fut mis en pann et coz a Lion p*er* voleir o portar lay, quar l'on cuydave que li granz quantita de genz armes de Lion lay alest, si come ordona ere el comencimen, et pues no lay aller*ont* pas et conventiet revend*re* et acordar del dit fro*ment*, · vj · lb · , · xij · s*ols* t*orneis*.

37. — Item, p*er* aviro*n* · lxx · lb · pesan de fer p*er* faire p*r*esso*n*ns a Lion, et p*er* los acirier et apointier, · ij · lb · , · vj · s*ols*, · viij · d*eners*.

38. — Item, p*er* lo loy de · ij · roncins sus q*ue* s'en venir*ont* Johann*in*s Pelaas et mestre Gir*er*s, et p*er* lo loy de · iiij · besties qui aportier*ont* deis Peiraut a Coind*re* plus*ors* pioches et pigz et atro guarnym*ent*, · j · lb · , · xvj · s*ols* t*orneis*.

39. — Item, p*er* lo solairo del dit mestre Gir*er* de lay ytar p*er* gov*er*nar los ov*r*ers los dess*us* · diz · vij jors, enclos allar et venir, ij · lb · t*orneis*.

40. — Item, *per* lo solairo de·iiij·jors allant et venant et ytant mes*tre* Laberii governour del navey en q*ue* lay dessendir*ont* li dess*us* dit maczon et chapuys, et lo solairo de v ho*mens* a voguar lodit navey,·v·lb·,·vj·s*ols*·viij·d*eners*.

41. — Item, p*er* pann, vin, cher, fromag*io* et totes atres choses mingiables q*ue* guastieront li dess*us* dit maczo*m*n, chapuys et manovres, et neys les petites genz de Lion qui aviant yta p*r*eis a Anjo, li qual chapuys, maczo*m*n et manovres et p*r*isoner furont aviron·l·persones ytant ensemblo los dessus diz vij jors, a contar ·ij·s*ols*·vj·d*eners* t*orneis* chacuna persona p*er* cha*con* jor, monte·xliij·lb·,·xv·s*ols* t*orneis*.

42. — Soma p*er* les parties escriptes a t*orneis*, fait et dispenssa p*er* la ma*n*n del dit Johan de la Mura ·lxxxj·lb·,·xj·s*ols*·t*orneis*, val*ont*·iiij·lb·,·j·s*ol*,·vj·d*eners* gros.

43. — Item mes, a yta dispenssa p*er* la mann del dit Joh*an* de la Mura, p*er* la p*er*da del navey qui fut p*r*eis a Lion, el qual navey s'en dessendir*on*t deis Lion a Peiraut li dessus dit ovrer, maczon et chapuys, li quaux naveis fut menas a Tornun et yqui leissies p*er* acordar a·j·ho*men* de Coind*re* cuy el ere, quar a Lion ne a Coind*re* ne se poit tornar p*er* pour douz amis el seig*nour* d'Anjo, montiet li perda qui fut faiti el dit navey et ballia el dit ho*men* de Coind*re* p*er* composicion faiti a Lion p*er* la mann de Johan Chanpa*m*n demorant vers S. Vincen[1],·x·s*ols*·gros.

44. — Item, p*er* retornar deis Peiraut a Lion·iiij·besties chargies de pioches, de pales et d'atros atiouz (*corr.* otiouz)·vj·s*ols* gros.

1. Saint-Vincent, l'une des églises du vieux Lyon.

45. — Soma·xxiiij·lb.,·xviij·s*ols*,·viij·deners gros, p*er* cest fet de Peiraut.

46. — Don li dess*us* diz Aynars avit eu·xxv·lb·gros el partir de Lion p*er* allar faire l'ovra, czo est a saveir en d*ener*s d'or a l'escu novos, p*er*·xv·gros la peci. Resta q*ue* li diz Aynarz deit·xvj·gros p*er* la remanenci de cest *con*tio, losquaux·xvj·gros el retint tant p*er* ·xxv·pales de futa quel el creissit et delivret a faire la dita ovra p*er* lo coman B. lo Vito quy de les pioches et pales en cest fet se entrametit adong, quar ere del Conseil de la vila, come p*er* al*con*s eysim*enz* sins qui se eschangier*ont* a pejours et plus crois que li sin.

47. — Si que p*er* ceta maneri fin et quito entre lo dit Ay*nar* et la vila p*er* cest fet de Peiraut.

OBSERVATIONS GRAMMATICALES[1]

Voyelles toniques. — 1. L'*a* tonique pur se maintient : *ordona* 36, *donar* 16, *armas* 6, *otal* 17, *pales* 44. A la finale en roman ou devant une *s* de flexion, cet *a* patois est noté *aa* : *vaquaa* 11, *donaa* 17, *Pelaas* 38 à côté d'*achetas* 12.

Précédé d'un *i* palatal, l'*a* originaire subit une demi-palatalisation, qui devient complète devant une consonne finale : *ballia* 43 en regard d'*avancier* 25, *leissies* 43, *commencies* 8.

Suivi d'un *i* palatal, *a* aboutit à *ei*, *e* : *sein* sagimen 34, *fet* 46, *mes* 43 et à la protonique *reison* 2.

La palatalisation ne se produit pas devant *n* : *pan*, *man* 21; par contre on la constate devant *r* : *Berners* 3.

-ariu- est rendu par *-er*, pour un plus ancien *-*eir* : *ovrers* 39, *prisoner* 41. *Notairo* et *solairo* sont des formes savantes.

-aticu- donne *-agio* : *balliagio* 7.

au venu de *al* + cons. se réduit à *a* : *atros* 1.

2. — ē et ĭ sont représentés par *ei*, *ey* : *rey* 17, *aveir* 4 ; *navey* 31, *veis* 19, *leigny* 34 ; *seins* 27.

ĕ résiste à la diphtonguaison, notamment devant *n* : *Peros* 22, d'ordinaire *peci* 46 ; *bein* 6, *ren* 27.

La nasale *en* sonne *ein* : *teins* 27.

1. Sur le dialecte lyonnais, voyez les articles que j'ai publiés dans la *Romania*, t. XIII, 542-590 et t. XXX, 213-294.

Il y a eu rejet d'accent dans *siou* sebum 32 ; cf. *otiouz* 44.

3. — ŏ devient *ou*, parfois noté *u* : *chavouchours* 2, *valur* 19, *lur* 1.

ŭ entravé est toujours rendu par *o* : *jors* 2, *rota* 3 ; de même à la protonique *Tornun* 6 ; cf. *governour*.

4. — au aboutit à *o* : *po* paucum 27, *povro* 18.

Voyelles nasales. — 5. *e* sonne *ein* : *teins* 1, *despeins* 25.

o venu de on- est noté *un* dans *Tornun* ; pai contre *u* venu de un- est rendu par *on* dans *nygon* nec unum 27, en patois *nyon*.

La nasalisation est fréquemment indiquée par la gémination de l'*n* : *pann* 27, *mann* 29, *despenns* 4, *maczonns* 17.

Voyelles posttoniques. — 6. L'a persiste à la finale en roman, sauf lorsqu'il était précédé d'un *yod* primaire ou secondaire, auquel cas il est représenté par *i* qui tient lieu d'un plus ancien *ii* = **ie* : *futa* 35, *myna* 30, *contra* 2 ; — *compaignyi* 27, *palli* 30, *sentenci* 16.

Devant une *s* de flexion *a* ou *i* font place à *e* : *letres* 11, *onces* 31.

-ata-,-atas : *jorna* 23, *acheta* 30 ; — *portes* 32, *chargies* 44.

Notons qu'il y a eu vocalisation de l'*i* dans *partia* 20, *parties* 29, *espies* 18

L'u et l'o sont très régulièrement rendus par *o* : *solairo* 24, *decenbro* 23, *cerclos* 31, *atros* 44, *droblos* 5, *novos* 46, *mestre Peros* 22.

Consonnes. — Le consonnantisme ne suscite qu'un petit nombre d'observations. Le c intervocalique s'adoucit en *g* dans *nygon* 27, *segur* 15, *s'enssiegont* 29 ;

final, il se vocalise dans *lay* 27, *avoy* 1.

l se vocalise devant une *s* de flexion : *qual* 11, *quaux* 10.

La nasalisation s'indique fréquemment par le redoublement de l'*n* : *mann* 29, *pann* 34, *aviannt* 8, *melluyrannci* 5 ; *despenns* 4 ; *maczonns* 17.

La chute de l'*s* première consonne d'un groupe médial paraît être de règle : *futa* 35, *requeta* 1, *ecus* 11 à côté d'*escu* 10.

Après *n*, l'*s* dure se note *ss* : *offenssa* 1, *dispenssa* 29, *s'enssiegeont* 29 ; de même après *r* : *arsseir* 1.

GLOSSAIRE

Acirier, v. a. aciérer 37.

Acordar, v. n. traiter un marché et spécialement revendre à perte.

Ana, plur. *anes* s. f., mesure de blé 36.

Ardre, v. n. brûler 34.

Arneis, s. m. v. franç. harnois 20

Ativament, adv. rapidement 12.

Aviron, adv. environ 11.

Avoy, prépos. avec 2.

Bacon, s. m. bande de lard 13. M. Vachez lit *vacon* qu'il traduit, en note, par « jeune valet ». Visiblement, il s'agit d'une bande de lard jetée dans la « mine » pour activer le feu ; cf. § 30, 34.

Barraux, c. rég. *barral*, s. m. baril 33.

Benna, s. f. franç. dialectal *benne*, vaisseau de bois dont on se sert pour ramasser la vendange 33.

Chapuys, s. m. charpentier 24.

Chavouchour, s. m. cas obl. cavalier 2 ; le cas suj. devait être * *chavouchare*.

Chimins, s. m. voyage 22.

Coitier, v. a. activer 25.

Coventar, v. n. convenir, falloir 36.

Crois, adj. abîmé, détérioré, 46 ; cf. le bas-lat. **cruscire** « craquer » (Du Cange) et le v. prov. *croissir* « craquer, briser », *crois* s. m. « craquement ». *Crois* postule ***cruscius**.

Deetes, s. f. plur. cruches 35 ; foréz. *detsi* f. sing., dauphin. *dietta*. Faut-il rapprocher ce nom du b. lat. **dĭptagus** « burette » dérivé de **dĭpta** (Du Cange s. v.).

Derrers, adj. m. dernier 6.

Droblos, adj. m. double 6.

El qual, dans lequel 10.

**Espia*, plur. *espies* s. f. espion 18.

Eysimenz, s. m. outil, ustensile 46.

Filochi, ***filusca**, s. f. corde 31.

For que, adv. si ce n'est, excepté 11.

Gens armes, s. m. gendarme, homme d'armes 36.

Gisir, v. a. coucher 30.

Guarnimenz, s. m. outil, fourniment 38.

Futa, s. f. bois 35, lat. **fusta** plur. neut. de ***fustum** postulé par l'ital. *fusto;* cf. le portug. *fusta* s. f. à côté de *fuste* s. m. (= **fusti-**).

Jorna, s. f. audience, session d'assises 22, cf. le franç. ajournement, citation en justice, et le v. franç. *jour* dans les *Grands jours d'Auvergne.*

Lay, **illac** adv. là 27.

Leigny, s. f. bois à brûler 34, lat. **ligna** plur. neut.

Longi, plur. *longes*, adj. fém. longue 25.

Loy, s. m. cas rég. loyer 15.

Luns, s. n. lundi 1.

Mala-cota, s. f. cotte mal taillée, forfait 19,

Marz, s. n. mardi 1.

Melluiranci, s. f. gratification 5.

Mes, adv. plus, lat **magis**, 43.

Mes, pour un plus ancien **meeis*, lat. **metipse**; cf. le prov. *medes*, *meteis* « même » : *el mes* lui-même, cas suj. 8, 9; *el* est le pronom personnel masc. de la 3e pers. du sing. (Romania, XXX, 236).

Myna, s. f. amas de bois à brûler que l'on place devant une maison pour l'incendier, 13, 30, 34. C'est l'unique exemple que je connaisse de l'emploi du mot *myna* dans ce sens. Étymologie inconnue.

Naveis*, cas reg. *navey* **navigium, s. m. bateau 40.

Neis 27, *neys* 41, adv. même; d'un lat. vulg. **nec ipse**; cf. le v. prov. *negueis*, *neis*.

Nygons, adj. m. personne 27. lat. **nec unus**.

Onei*, plur. *onces*, s. f. croc 41, d'un lat. vulg. ***uncia dérivé de **uncus** « crochet » ; cf. le v. prov. *onci* s. m. croc.

Otaux, s. m. plur. logements 26.

Otiouz, s. m. plur. outils 44.

Pala, s. f. pelle 44.

Pegi, s. f. poix 34, d'un lat. vulg. ***pica** qui explique égale-

ment le v. prov. *pega;* cf. le bugeys. *pàize* et le suiss. rom. *pèdje, pèdze.*

Perda, s. f. perte 36.

Pigs, s. m. pic 38.

Pour, s. f. peur 43.

Reins, partic. passé de *reembre*, **redimere**, rançonné 1; cf. *reens* dans les Légendes en prose, Bibl. Nation. fr., 818, f° 201 b et Romania, XXX, 254.

Remanenci, s. f. reliquat de compte 46.

Remasiront, 3e pers. plur. du parf. de *remanvir*, rester 17.

Robar, v. a. détrousser, dépouiller 1, v. franç *rober*, du v. h. a. *roupôn*, var. de *roubôn*, allem. *rauben*, par l'intermédiaire d'un b lat. ***raupare**.

Segurs, adj. m. sûr, à l'abri de tout danger, prêt à tout événement 15.

Sein, s. m. saindoux 34, lat. **sagimen**, v. prov. *sagin*.

Siou, s. m. suif 32, pour un plus ancien **seou*, du lat. **sebu-m**, avec rejet d'accent; cf. *Deu*, dans Marguerite d'Oingt, qui se prononçait *Deou*. L'*ĕ* ne se diphtongue pas en v. lyon.

Solairos, s. m. salaire 16.

Talliare, cas obl. *talliour*, pour **tallicour* s. m. 35, vase ou assiette de bois, v. prov. *taliador*, cf. le franc. *tailloir*.

Teins, s. m. temps 27.

**Tirare*, c. obl. *tirour*, s. m. celui qui hale un bateau 31.

Trametre, v. a. envoyer 14.

Tupins, s. m. pot de terre 35.

Veiar*, v. a. prévoir; *veiare*, 3e pers. sing. imparf. de l'indic. 4, d'un b. lat. ***vidare formé sur le radical de **video**; cf. dans Du Cange *vidaverius*, et dans Marguerite d'Oingt (p. 51) : « O ly eret vyares que sos espirit defayllit ». *Vyares* est le lat. vulgaire **vidarius**, en v. franç. *viaire* s. m. visage, avis, apparence. Pour le maintien de l'*a* latin dans *veiar*, cf. le v. lyon. *criar*, *mariar*, *fiar* avec un *i* voyelle.

Veis, s. f. fois 19.

Voguar, v. a. faire voguer un bateau 40.

Yezo, pron. démonstr. neutr. cela 11.

Yqui, adv. ici 7.

Ytar, v. n. rester, demeurer 1.

VIEILLES CHANSONS PATOISES DU PÉRIGORD

(avec traduction adaptée au rythme musical)

Recueillies et traduites par Emm. Casse et Eug. Chaminade

(Suite)[1]

---

73. A. — Del ciel en terro es tounbado

(Patois de Naussannes

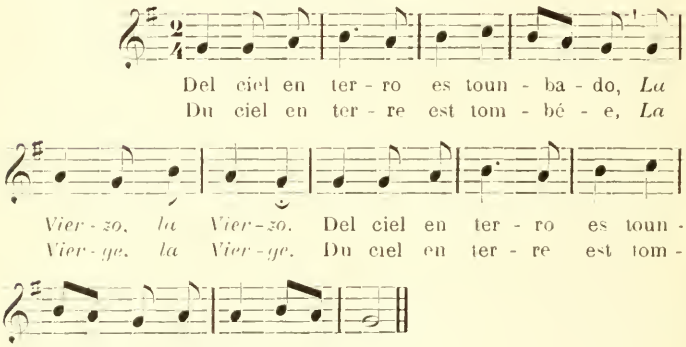

Texte patois	*Traduction rythmique*
Nàu-j-anze l'an acounpanhado :	Neuf anges l'ont accompagnée :
Douoy li trucabon la rouzado ;	Dens lui balayaient la rosée,
Catre li fajiòn la zouncado :	Quatre lui faisaient la jonchée :
La campaneto un li sounabo,	Un lui sonnait la campanette,
E sa ràubeto un li troussabo :	Et l'autre lui troussait la robe :
Sa cheyreto l'àutre pourtabo.	Le dernier lui portait sa chaise.
Din-j-uno gleyzo es entrado,	Dans une église elle est entrée,
D'aygò beneyto s'ey senhado :	Et d'eau bénite s'est signée :
Sinoùl en terro s'ey boutado,	Genous en terre s'est boutée.
Pey, din lou ciel s'es entournado.	Puis, dans le ciel est remontée.
E bous, tournàs a cado annado	Et vous, revenez chaque année
Per li cantà tan belo àubado.	Pour lui chanter tant belle au- [bade.

1. Voy. notre *Revue*, t. XVII, p. 114, 186, 248; t. XVIII, p. 80 et 195, t. XIX, p. 48, et 176.

B. — *Tiré de la légende de N.-D. d'Ambros (Landes).*

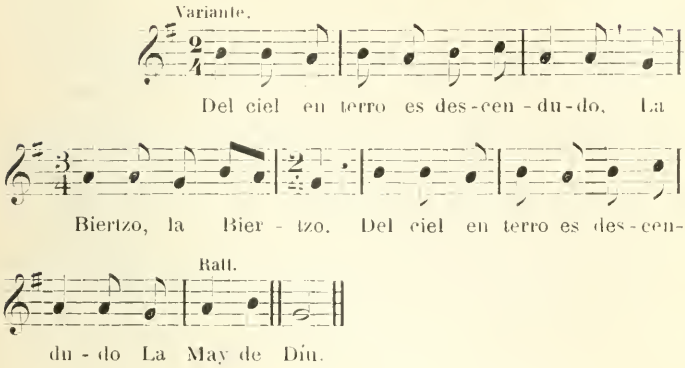

74. — Ey bèlo la Roso *(Moissonneuse)*

Patois de Naussannes

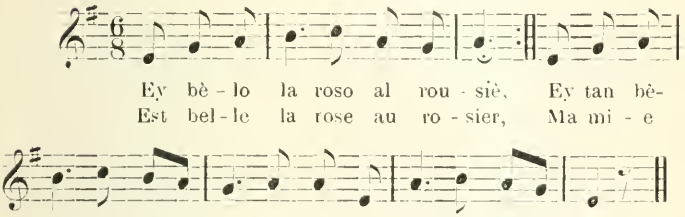

Texte patois

Set an, tre zour, y'ay fay l'amour,
A may la fàn enkèro.

Al bou d'akèu set an, tre zour,
La n'enmèni ma mïo.

Tout en passàn din-j-un gran
L'ay perdudo ma mïo. [boue.

Set an, tre zour z'elo y reste
San zamày fa sourtido.

Al bou d'akèu set an, tre zour,
La bèlo fay sourtido,

Traduction rythmique

Sept ans, trois jours, lui fis
Et le lui fais encore. l'amour.

Au bout de ces sept ans, trois jours,
Je l'emmène ma mie.

Tout en passant dans un grand
L'ai perdue ma mie. [bois,

Sept ans, trois jours, elle y resta,
Jamais ne fit sortie.

Au bout de ces sept ans, trois
La belle fait sortie, [jours.

E loù galàn li damandè:
— « De ke vivià, ma mïo ? »

« M'en anavi pèn bouyssou blau

Cercà las àusanèlo. »

E loù galàn li damandè:
— « Mè ke bevià, ma mïo ? »

— « M'en anavi pèu riu couràn
Per bèure l'aygo clèro. »

E lou galàn li damandè:
— « Oun coueysavià, ma mïo ? »

— « Su la branketo d'akél bone,
Connio la tourtourèlo. »

Et le galant lui demanda:
— « De quoi vivais, ma mie ? »

— « Je m'en allais, des buissons [blancs
Ramasser les baies rouges. »

Et le galant lui demanda:
— « Mais que buvais, ma mie ? »

« Je suivais les ruisseaus cous [ran
Pour en boire l'eau claire. »

Et le galant lui demanda:
— « Où couchais-tu, ma mie ? »

— « Sur la branchette de ce bois,
Comme la tourterelle. »

75. — Obal pel lo rebiéro

Patois de Bèzenac

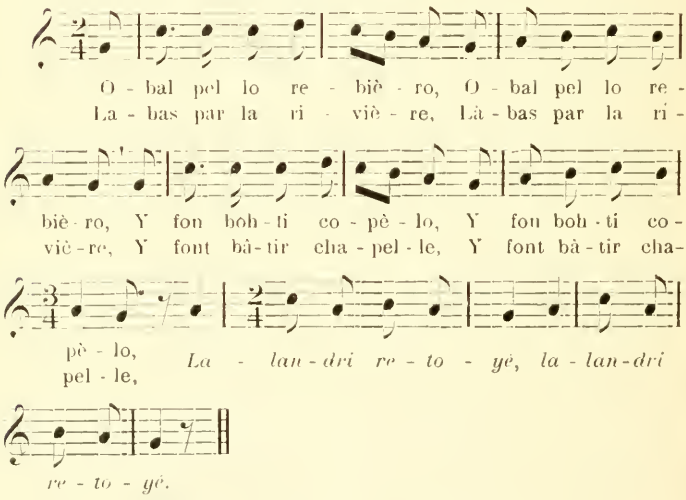

76. A. — O Lilo y'on merdzàn

(Patois de Manaurie)

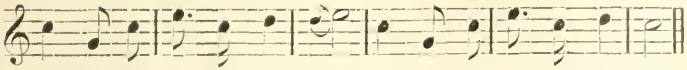

Texte patois	*Traduction rythmique*
Uno porto lou noun De lo Vierdzo Morio.	Une porte le nom De la Vierge Marie.
L'àutr', o cho ke m'on di, Ch' opèlo Morgorito.	L'autre, à ce qu'on m'a dit, S'appele Marguerite.
Lo trejièmo, porèy, Porto lou noun de Rojo.	La troisième, il paraît, Porte le nom de Rose.
Luy noun de toutoy trey For bien còují fugheren.	Les noms de toutes trois Fort bien choisis ils furent.
Lo prumièro, chegúr, Ne chenblo bien lo Vierdzo.	La première, c'est sûr, Ressemble bien la Vierge.
Diu cho tengudo, tou Ropèlo lo Morio.	Et, dans son maintien, tout Rappèle la Marie.
Douchoùr é dzorità Chu choun froun choun escridzo	Douceur et charité Sur son front sont écrites.
Lo chegoundo, dèu pra Chenblo loy morgorito.	La seconde, des près Ressemble aus marguerites.
Elo, blanc'o lo pel Coumo keloy flour brabo.	Elle, blanche a la peau, Comme ces fleurs jolies.
Chuy-j-el ne choun to pur Coumo l'aygo de chourcho.	Ses yeus sont aussi purs Que les eaus d'une source.
O chuy-j-el devinà De choun cur l'innonchencho.	On devine à ses yeus De son cœur l'innocence.
Lo trejièm'ol rougiè For bien elo rechenblo :	La troisième, au rosier Fort bien elle ressemble.
Douoy rojo n'an flouri Chu cho bèlo figuro :	Deus roses ont fleuri Sur sa belle figure :
Loy porto chinplomèn Uno chu cado gàuto,	Les porte simplement Une sur chaque joue,
E dedín choun boun cur Lo flour de li rochino.	Et dedans son bon cœur Fleur de lys prent racine.
Toutòy trey, raromèn Chorten de lour cronbeto	Toutes trois, rarement Sortent de leur chambrette.
Eloy che fan chercà Coumo loy vjouleto.	Elles se font chercher Comme les violettes.

Eu lé pu nun ne vey
De filho to dzormanto

Tobé trey béu chenhoûr
Courtijén kelóy filho ;

Coy per che moridà
En de loy brabòy filho.

Eû dijen ol merdzàn :
— « Eymèn bien vostroy filho.

» Voudria-vou loy douuà ?
« Ne chirán bien uroujo ! »

Lou merdzàn lour dighè :
— « De boun cur vou loy doni ! »

Nulle part on ne voit
De filles si charmantes.

Aussi trois beaux seigneurs
Vont courtiser ces filles ;

C'est pour se marier
Avec d'honnêtes filles.

Il disent au marchand :
— « Nous aimons bien vos filles.

» Voudriez-vous les donner ?
« Elles seront heureuses ! »

Et le marchand leur dit :
— « De bon cœur vous les donne ! »

Eû, calkèy dzour oprè
Loy mènen o lo gleydzo :

Tut van ch'odzinoulhà
O l'outâr de lo Vierdzo,

E dobàn lour postûr
N'an fa lour moridadze.

Eus, quelques jours après,
Les mènent à l'église :

Tous vont s'agenouiller
A l'autel de la Vierge,

Et devant leur pasteur,
Ont fait leur mariage.

76. B. — O Lilo yo'n mertsàn

(Patois de Capdrot)

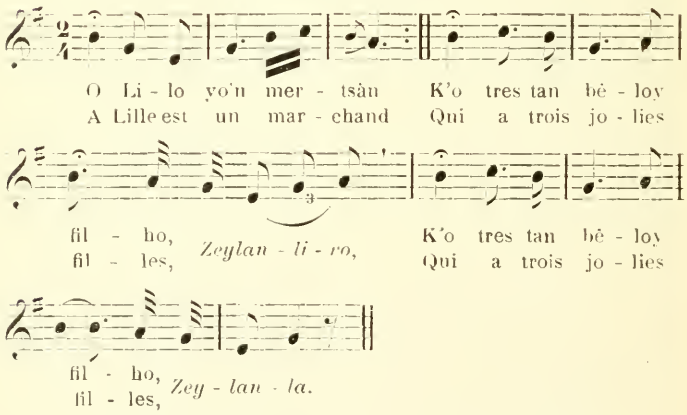

Texte patois

N'o moridà loy douoy,
Gardo la pu poulido.

L'o metudo ol mestiè,
Couturièro de bilo.

Traduction rythmique

A marié les deus,
Garde la plus jolie.

Et l'a mise au métier,
Couturière de ville.

Y'e rehstado tre tzour,
La langhizoú l'o prizo :

— « Mestre, m'en boli onà,
La langhizoú m'o prizo. »

— « Attendé z-a doumà,
You bou forày counduire

» Sa bostre pay, chegúr,
Per tre-z-artsié de bilo. »

— « N'ay pa bejoún d'artsie :
Boli tre tzoyno filho. »

Y est restée trois jours,
Mais la langueur l'a prise :

— « Maître, m'en veus aller,
Car la langueur m'a prise. »

— « Attendez à demain,
Je vous ferai conduire

» Chez votre père, sûr,
Par trois archers de ville. »

— « N'ai pas besoin d'archers :
Je veus trois jeunes filles. »

77. — N'o tounbà soun mouchoir *(Danse)*

(Patois de Saint-Martial de Nabirat)

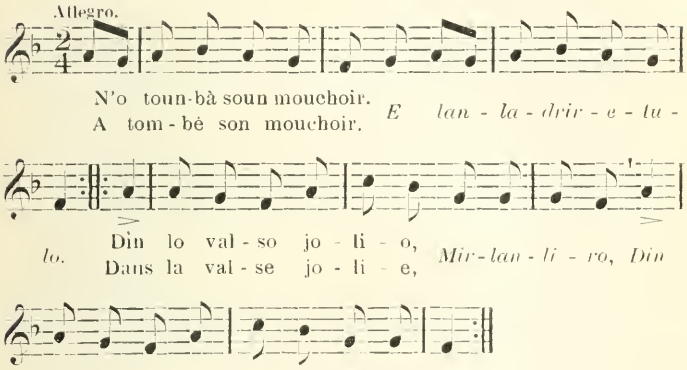

78. — Per un dimmén dechér

(Patois de Marnac (Saint-Cyprien)

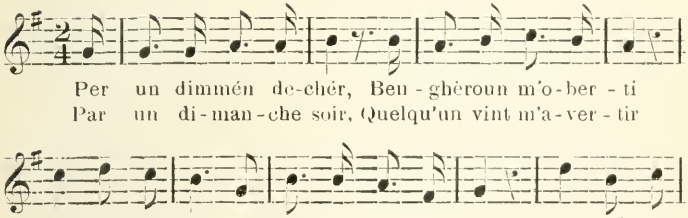

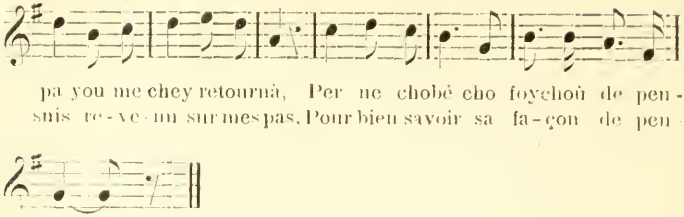

Texte patois

— « Bountzoùr, mïo, bountzoùr,
coumo bou pourta-boù?
Eh! dia-mé cal cherò botthr'
epoù?
Eh! dia-mè, cal àurò botthre
cur,
Per choulotzà mov pen'e mouy
malúr? »

— « Tzauti golàn, naní! moun
cur n'e pa per bou:
You l'ay proumè ou d'un àutre
ke bou. »
— « Aì! lo bèlo, che you j'obíoy
cretzegú,
Trey co per tzour yo cherioy pa
bengú.

» N'àurioy pa delpenchà chot-
tomén moun ortzén
Ol coborè, oveke tu porèn. »
— « Che tu j'a fà, dìo, j'a bien
boulgú!
Counbièn de co! You jou t'ay
defendú!

» Counbièn, counbièn de co! You
jou t'ay di choubén:
Retiro-té, golàn, perde toun
ten. »
— « Aì! lo bèlo, che moun ten
es perdú,
De boun momen you ay pochà
en tu. »

Traduction rythmique

— « Bonjour, mie, bonjour,
comment vous portez-vous?
Eh! dites-moi qui sera votre
épous?
Eh! dites-moi qui aura votre
cœur,
Pour soulager ma peine et mon
malheur? »

— « Ah! non, gentil galant, mon
cœur n'est pas pour vous:
Je l'ai promis à un autre que
vous. »
— « Ah! belle, hélas! Si je
l'avais pensé,
Trois fois par jour ne serais pas
venu.

» Je n'aurais pas perdu sotte-
ment mon argent
Au cabaret, avecque tes parens. »
— « Si tu l'as fait, dis, tu l'as
bien voulu!
Combien de fois je te l'ai dé-
fendu!

» Combien, combien de fois! Je
te l'ai dit souvent:
Retire-toi, galant, tu pers ton
temps. »
— « La belle, hé! bien, si mon
temps est perdu,
De bons moments avec toi j'ai
passés, »

79. — Pière, moun omi Pière

(Patois de Manaurie)

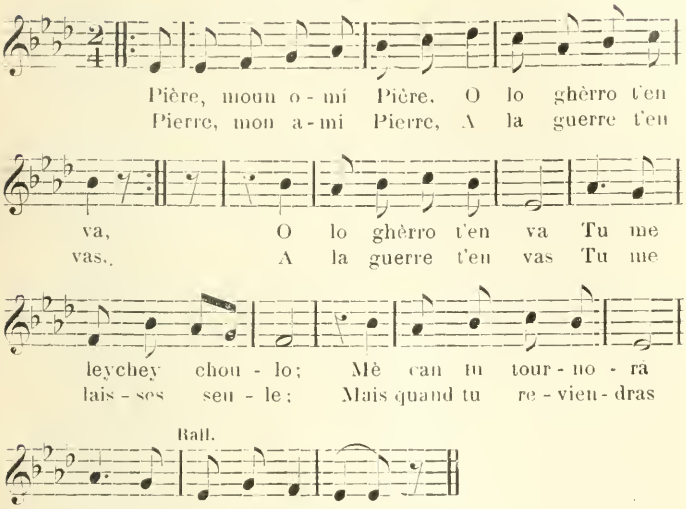

Texte patois	*Traduction rythmique*
Ol bou de lo chètièmo,	Au bout de l'an septième,
Ke Pièrre n'ey tournà	Quand Pierre est revenu
Ke Pièrre n'ey tournà	Quand Pierre est revenu
Grando choluancho,	Salut magnifique,
Lou copél o lo mo,	Le chapeau à la main,
Grando reverancho!	Belle révérence!
— « Morgorito mo mïo	— « Marguerite ma mie
C'a tu fa de l'aufàu ? »	Qu'as-tu fait de l'enfant ? »
— « You l'ay fa botedzà	— « Je l'ai fait baptiser
Ol noun de choun payre:	Au nom de son père;
Opey you loy louchà	Et puis je l'ai jeté
Dedin lo rivièro. »	Dedans la rivière. »
— « Morgorito, mo mïo,	— « Marguerite, ma mie.
C'òuri-tú merità?	Qu'aurais-tu mérité?
Tu n'òurí merità	Tu aurais mérité
De n'estre punido.	D'être bien punie,
E enkèro de may	Et même encore plus
De perdre lo vïo.	De perdre la vie.

» Morgorito, mo mîo,
Vay chela lo Morgò,
Vay chelà lo Morgò,
Boto li lo brido,
Opèy nou portirén
Din-t-un' àutro vilo. »

— « Pièrre, moun ami Pierre,
Ovàn de t'en onà,
Ovàn de t'en onà,
Monto dia to cranbo:
Tu trouvorà l'anfàn,
Ke der coum'un andze. »

— « Morgorito, mo mîo,
Vay deychelà Morgò,
Vay deychelà Morgò,
Tiro li lo brido:
Opèy nou restorén
Dedin kesto vilo. »

» Marguerite, ma mie,
Va-t-en seller Margot,
Va-t-en seller Margot,
Et mès-lui la bride,
Et puis nous partirons
Pour une autre ville »

— « Pierre, mon ami Pierre,
Avant de t'en aller,
Avant de t'en aller,
Monte dans ta chambre:
Tu trouveras l'enfant,
Qui dort comme un ange. »

— « Marguerite, ma mie,
Va desseller Margot,
Va desseller Margot,
Ote-lui la bride;
Et puis nous resterons
Dedans cette ville. »

80. — Sur trois fleurs d'oranger

Monferrand[1]

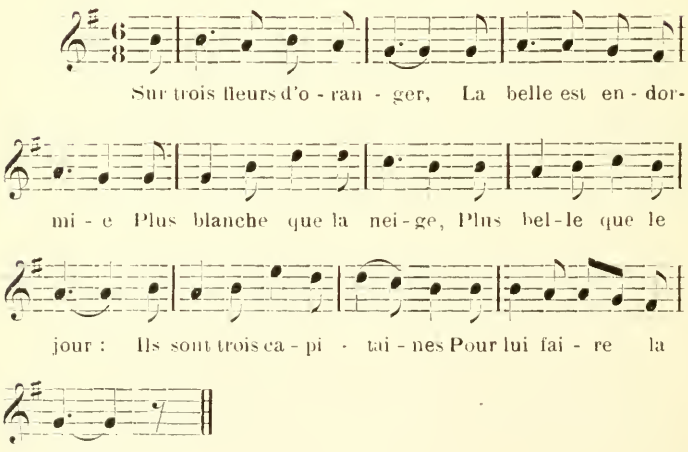

Le plus jeune des trois
La prit par sa main blanche:

— « Où l'enterrerons-nous ?
Au jardin de son père,

— « Venez, venez, la Belle,
Venez vous promener
A Paris la grand ville :
C'est pour nous marier. »

A Paris, on voulut
L'avoir de gré, de force :
— « Soupez, soupez, la Belle,
Suivez vos appétits.
Avec trois capitaines
Vous passerez la nuit. »

La Belle oyant cela
En tomba roide morte.
Sonnez, sonnez, clochettes.
Sonnez bien lentement.
La belle enfant est morte :
J'en ai le cœur battant.

Auprès de cette pierre,
Il ya trois fleurs de lys.
Nous prierons Dieu pour elle :
Qu'elle aille en Paradis. »

Par là, trois jours après,
Son père se promène :
— « Ouvrez, ouvrez ma tombe,
O père bien-aimé.
Trois jours j'ai fait la morte
Pour mon honneur garder. »

— « Ma fille dis-moi donc
Qui t'a fait cette offense ? »
— « Ce sont trois capitaines :
Ce sont les grands seigneurs
Qui font payer la rente
Aus pauvres laboureurs. »

Chanson usitée (paroles et musique) dans la Tarentaise, le Haut-Faucigny et le Piémont.

Notre version présente quelques variantes avec celle que donne Julien TIERSOT (p. 122.). Voici les 3e, 4e et 5e strophes qui complètent les nôtres :

Arrivés à Paris,
L'hôtesse lui demande :
— « Et' vous ici par force,
Ou bien par vos plaisirs ? »
— « Ce sont trois capitaines
Qui m'ont conduite ici. »

Vint l'heure du souper :
La belle mangeait guère :
— « Soupez, soupez, la belle,
Prenez votre plaisir :
Avec trois capitaines
Vous passerez la nuit. »

Au milieu du souper,
La belle tomba morte :
— « Sonnez, sonnez, trompettes,
Tambours, battez aus champs !
Puisque ma mie est morte,
J'en ai le cœur dolent. »

Notre dernier couplet ne se trouve pas dans la version TIERSOT.

Cf. — Bourbonnais, Provence, Poitou, Ile-de-France, Velay et Forez, Lot, Normandie, pays Messin, Piémont.

81. – Tral costèl de la Fòurio *(Moissonneuse)*

(Patois de Belleselve)

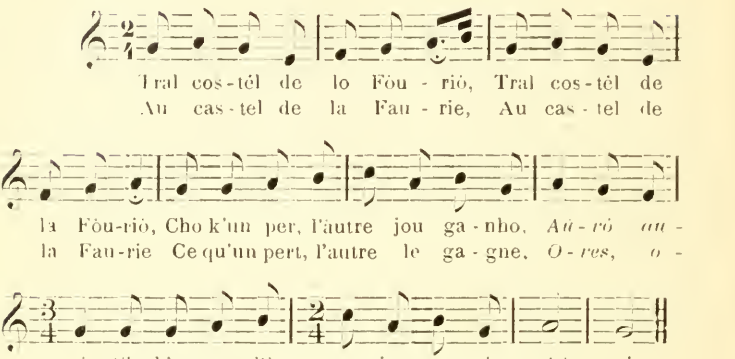

Texte patois	*Traduction rythmique*
You y'ay pa gayre gonhà Y'ay perdù mo mïo Dzano	Là je n'ai guère gagné: J'ai perdu ma mie Jeanne.
Trey dzour you n'ay courregù Chau trouhà meydzoù ni bardo,	Pendant trois jours j'ai couru Sans trouver maison, ni grange,
Noumà'n piti castelò, K'ey couvèr de palho rojo.	Si n'est un petit castel Recouvert de paille rose.
Lo-j-àuco li prestichìn E loy cano enfournaven.	Dedans, les oies pétrissaient, Canes enfournaient la pâte.
You tustèri pel pourtàl, Chourtighè trey dzoynoy damo.	Je frappai sur le portail, Sortirent trois jeunes dames.
M'àu couvidà de choupà, E de couydzà din lour cranbo.	A souper m'ont invité, Puis à coucher dans leur chambre.
— « Per choupà, chouporày be; Per couydzà you vou remerchi.	— « Pour souper, souperai bien ; Pour coucher, vous remercie.
» Couydzorày din lou contoù Dechù d'un brochà de palho. »	» Coucherai près du foyer Sur une brassée de paille. »
Can venghè lo medzonè, Lou lourdàu burlè choy càucho.	Quand minuit fut arrivé, Le lourdaud brûla ses chausses.
Can venghè lo poin du jour, Ke loy damo che revèlhen :	Quand advint le point du jour, Que les dames se reveillent :

— « Cherventouno, lèvo-te,
Lou choulél vey pel lo crambo. »

— « Servante, lève-toi donc,
Le soleil luit dans la chambre. »

— « Damoy, coy pa lou choulèl :
Coy loy càucho del pàur 'ome :

— « Dames, c'est pas le soleil ;
C'est les chausses du pauvre [homme :

» Lou fè ch'ey boutàt oprè,
Burlen coumo' no candèlo. »

» Le feu s'est bouté après :
Brûlent comme une chandelle. »

— « Cherventouno, lèvo te,
Vay-t'en cholbà kel pàur'ome. »

— « O servante, lève-toi.
Va-t'en sauver ce pauvre homme. »

Cherventouno che leve,
Tuè lou fe d'un ple chel d'aygo.

La servante se leva,
D'un plein seau d'eau tua les [flammes.

N'èro ten ke jou foghé,
Per gorontí lou pàur'ome

Etait temps qu'elle le fit,
Pour garantir le pauvre homme.

— « Cherventouno, gran merchi !
Chan tu you perdiòy lo vito.

— « O servante, grand merci !
Sans toi je perdais la vie.

» Bélo you me chouvendrày
De tu may de toy mestrecho.

» Belle, je me souviendrai
De toi et de tes maîtresses.

» Per elòy you culirày
De moy flour loy pu broboto,

» Pour elles je cueillerai
De mes fleurs les plus jolies,

» Me'per tu you gordorày
Moun cor, moun cur è moun [amo. »

» Mais pour toi je garderai
Mon corps, mon cœur et mon [âme. »

— « Port' olhoúr, foutú chotàr,
Toun cor, toun cur e toun amo. »

— « Porte ailleurs, ô maître sot,
Ton corps, ton cœur et ton âme. »

82. — Tsa nou abiàn un Aje

Patois de Villefranche de Belvès, Saint-Marcel de Lalinde)

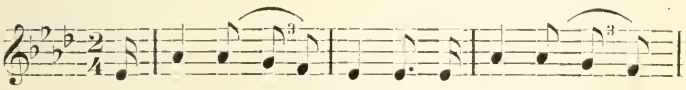

Tsa nou, a-biàn un A - je, Tsa nou, a - biàn un
Chez nous, avions un A - ne, Chez nous, a-vions un

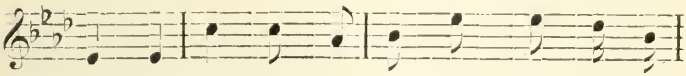

A - je C'a - nabo al pra tou choul, *bi - ro*
A - ne : Al - lait au pré tout seul, *bi - ro*

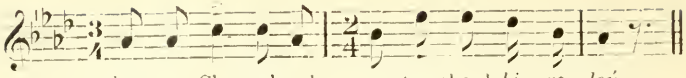

Texte patois	*Traduction rythmique*
Un tsour, nostre pâur' aje Anghèt al pra tou choul :	Un jour, notre pauvre âne S'en fut au pré tout seul :
Lou Lou rancountré l'Aje, Ch'en angheren touy douy :	Le Loup rencontra l'Ane, S'en allèrent tous deus :
Lou Lou mounté chu l'Aje, E l'Aje su lou Lou ;	Le Loup monta sur l'Ane, Et l'Ane sur le Loup ;
E lou Lou mintsé l'Aje, Che mintzèroun touy douy.	Et le Loup mangea l'Ane, Se mangèrent tous deus.
Moun pay, per chercà l'Aje, Benghèt ol pra kel tsour,	Mon père, cherchant l'Ane, S'en vint au pré, ce jour,
Troubè la pel de l'Aje E ley catre pòutoù :	Trouva la peau de l'Ane, Et les quatre petons :
— « K'ey debengù moun aje ? Ay la pel, mè pa tou. »	— « Qu'est devenu mon âne ? J'ai la peau, c'est pas tout. »
Tout en purràn soun aje, Tournèt a la meydzoù.	Tout en pleurant son âne, Revint à la maison.
— « Fenn' ay perdú moun aje ! Ah ! ke chey maluroù !	— « Femme, ai perdu mon âne ! Que je suis malheureus !
» Coume forén shan l'aje. Per menà ley couzoù ?	» Comment faire sans l'âne. Pour mener potirons ?
» Hela ! nostre pâur 'aje ! L'eymoviàn tan touy douy !	» Hélas ! notre pauvre âne, Nous l'aimions tant tous deus !
» Lou purorày moun aje, Dzesc' a moun darié tsour !	» Le pleurerai mon âne, Jusqu'à mon dernier jour.

Voyez notre premier numéro. Même thème.

83. A. — Un tzouyne pastre

St. Martial de Domme, etc.

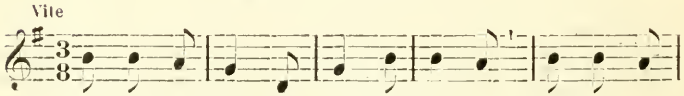

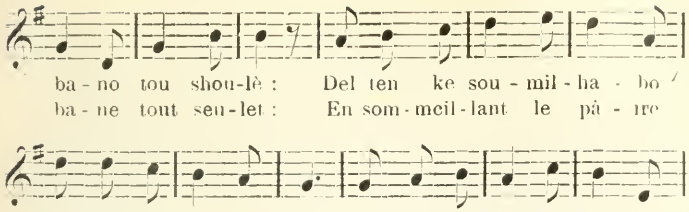

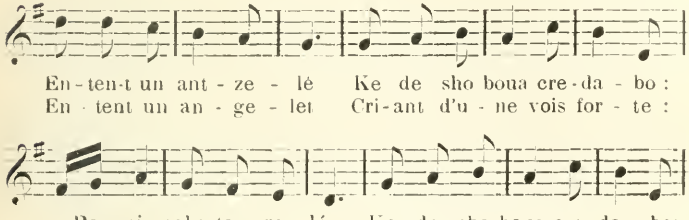

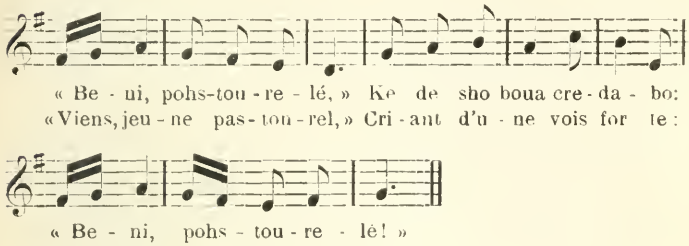

Variante finale en mineur.

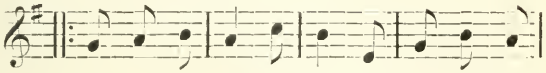

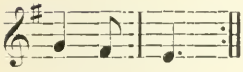

Texte patois

« You shouy un antze ke te crêdo:
Pohstourelé, rebelho-té.
Loy noubèlo shoun bounoy,
Bounoy per toun sholú :
Kit' okelo cobano,
Ké Jièju ey nohscú. »

— Eh ! k'es oco c'âubi diu l'ayre ?

Lou Cial es tout enluminà !
N'ay tzomày pu, peccayre!
To bieu òubi contà.
Oh ! louhs brabey contayrey !
Oh ! lo brabo clortàt !

Traduction rythmique

« Je suis un ange qui te crie :
Réveille-toi, beau pastourel.
Les nouvelles sont bonnes,
Bonnes pour ton salut:
Quitte cette cabane,
Car Jésus-Christ est né. »

— « Eh ! qu'est-ce-donc ? Dans [l'air qu'entens-je ?
Le Ciel est tout illuminé !
Je n'ai jamais, pécaïre !
Si bien ouï chanter.
Oh ! les superbes chantres !
Oh ! la belle clarté !

— « Coy fuys antze ke fou l'ou-
[bado
Al Messhi, prè de Bethelém:
Chount uno troupelado
En nàu del firmoméu.
Vay li fa l'occoulado:
Nou perdes pa tou teu. »

— « Ke foray yéu, lou mijerable,
Ke foray yéu de mouu troupèl?
Lou lou n'e debourable,
Me mintzoró n'ouhél,
E you shey responsable
De tou lou mèu troupel. »

— « N'atze pa pòu: pren lo vou-
[lado:
Lou k'ey nohscú jou gardo tou.
Metzonet es posshado,
N'atze pa pòu del lou.
Coy lo ne fourtunado,
Layeh' okì tuy moutoú. »

— « Mé ke dirày? Ke me cal
[fayre?
Ke dirày dius okél moumen?
You ke ne shabi gayre,
Souy un pàure inoushén.
Digha-me ke cal fayre:
Jou forày brabomén. »

— « Con tu shirà dobàu l'ehstable.

Te boutorà de zinoulhoú.
Dirà: Rey odourable,
Ay gron rehspé per bou.
Dirà: Diu taut oymaple,
N'ay d'àutre Diu ke bou. »

Lo luno omoún lusí din l'ayre,
E toutzour conto l'antzelé:
Ol brè del Diu Sholvayre
Bay lou pohstourelé:
Din loú brà de sho mayre
Trobo lou Nodolé.

— « C'est les anges qui font l'au-
bade
Au Messie, près de Bethléem:
Ils sont toute une troupe
En haut du firmament.
Va lui faire accolade
Et ne pers pas tou temps. »

— « Que ferai-je, moi, miserable,
Que ferai-je de mon troupeau?
Le loup de chair avide
Me mangera l'agneau,
Et je suis responsable
De tout le mien troupeau. »

— « N'aie donc pas peur: prens
[la volée:
Le nouveau-né le garde tout.
La minuit est passée,
N'aie donc pas peur du loup.
C'est la nuit fortunée,
Laisse-là tes moutons. »

— « Mais que dirai? Que faut-il
faire?
Que dirai-je dans ce moment?
Car moi je ne sais guère,
Suis un pauvre innocent.
Ce qu'il faut faire, dites:
Le ferai bravement. »

— « Quand tu seras devant l'é-
table,
Tu te mettras à deus genous.
Diras: Roi adorable,
Ai grand respect pour vous.
Diras: Dieu tant aimable,
N'ai d'autre Dieu que vous. »

Là-haut dans l'air brille la lune
Et toujours chante l'angelet:
Il va, le jeune pâtre,
Au berceau du Sauveur:
Dans les bras de Sa Mère
Trouve le Noellet.

84 B. — Même thème

(*Autre air sarladais*)

Lou tzouyne pas - tre sou - mil - ha - bo Din sho co -

ba - no tou shou - lé : Del ten ke sou - mil -

ha - bo En - ten un on - tze - lé Ke de sho

boi cre - da - bo : « Be-nì, pos - tou - re - lé. »

Ce Noël, d'une aimable simplicité, est usité dans la Haute-Vienne, la Corrèze, le Quercy, le Gévaudan, le Velay, le Forez, la Gascogne, etc.

85. — Vou-j-àutrey, dzoynéy drole

(*Patois de Manaurie*)

Assez vite.

Vou-j-àu-trey dzoy-néy dro - le, Ke chè tan o - mou-
Gar - çons en - co - re jeu - nes, Tout en - flammés d'a-

roú, Prenghià pa de fi - lhè - to, *La - li - ra lan - la la - li -*
mour, Ne prenez pas de filles, *La - li - ra lan - la la - li -*

Rall.

rè - no To dzoynoy coumo you. *La - li - ra doundou.*
rè - no, Si - jeu - nes comme ai fait, *La - li - ra doundou.*

Texte patois	*Traduction rythmique*
You n'en prenghèri uno Ke me rande dzeloù; De touto lo dzournado Podi pa trovolhà.	Je pris une fillette Qui me rendit jalous; De toute la journée Je ne puis travailler.
You li didze : « Mo fenno, Coumo nàu vìuren-noù ? » — « De ke diable t'estonne! You n'en ganhe be prou. »	Or je lui dis: « Ma femme Eh ! comment vivrons-nous ? » — « De quoi diable t'étonnes ? J'en gagne bien assez. »
You li didze: « Mo fenno, Coumo jou gouha-vou ? » — « Fiolàn ma counoulheto A l'ounbro d'un bouychoù. »	Moi je lui dis : « Ma femme Comment le gagnez-vous ? » — « En filant ma quenouille A l'ombre d'un buisson. »
You li didze : « Mo fenno, Counbièn li gouhà-vòu ? » — « Chiè eyeù per chenmano: Co fay trey frau per dzour. »	Moi je lui dis : « Ma femme Combien y gagnez-vous ? » — « Sis écus par semaine, Ça fait trois francs par jour. »
— You li didze : « Mo fenno, Cu li vay coumo vou ? » — « You trovalhé chouleto, Penchí toudzoúr en vou ! »	Moi je lui dis : « Ma femme Qui va donc avec vous ? » — « Je travaille seulette; Pensant toujours à vous. »
— You li didze : « Mo fenno. Voli na coumo vou ! » — « Venè, venè, brab' ome Ne chirèy pu dzeloù ! »	— Moi je lui dis: « Ma femme, Veus aller avec vous ! » — « Venez. venez, brave homme Ne serez plus jalous ! »

86. — Yo trey pitì marèn

(*Patois de Manaurie*)

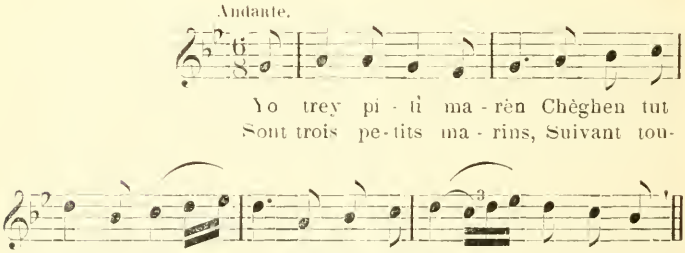

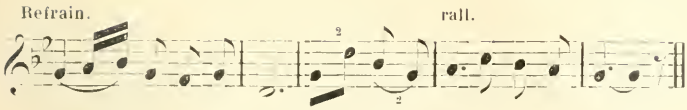

Ma - rèn durmè-vou? Dzoy-ne ma-rèn, reve-lhà - vou.
Ma - rin, dormez-vous? Jeu - ne ma-rin, réveillez - vous.

Texte patois

Lou pu dzoyne dèu trey
Ne pourtabo no rojo.

Lo filbèto d'un Rey
Ye domandè cho rojo.

— « Ma roj' ey be per vou ;
Mè fal estre mo mïò. »

— « Marèn, pití marèn,
Vay jou dir'a moun payre :

» Chi moun payre jou vol
You chirày be de mèmo. »

— « Boundzoñr, Chiro lou Rey,
Lo counpohnò entièro.

» Vèni vou domonda
Lo mo de vostro filho. »

— « Marèn, pití marèn,
Tu ne chè pa prou ridze. »

— « You me moki de vou.
Omày de vostro fillio.

» Ay trey navir' en mer
Corgà de merdzondijo :

» Nh' o un tou corgà d'or,
L'autre de peyro fiuo.

» E l'àutre nou fay re
Ke permenà mo mïo. »

Traduction rythmique

Le plus jeune des trois
Possédait une rose.

La fillette d'un Roi
Lui demanda sa rose.

— « Ma rose est bien pour vous.
Mais faut être ma mie. »

— « Marin, petit marin,
Va le dire à mon père :

» Si mon père le veut,
Moi je serai de même. »

— « Bonjour, Sire le Roi,
Toute la compagnie.

» Je viens vous demander
La main de votre fille. »

— « Marin, petit marin,
Tu n'es pas assez riche. »

— « Je me moque de vous
Et puis de votre fille.

» J'ai trois vaisseaux en mer
Chargés de marchandises :

« L'un est tout chargé d'or,
L'autre de pierres fines,

» Et l'autre ne fait rien,
Que promener ma mie. »

Emm. Casse, Eug. Chaminade.

FIN

LA

GRAMMAIRE FRANÇAISE AU XXe SIÈCLE

Nous reprenons le titre d'un article déjà ancien de M. Bréal, auquel nous nous proposons de répondre. Cet article commence ainsi : « Avez-vous remarqué une chose, me dit un jour Gaston Paris : on ne fait plus de grammaire française. C'est un genre perdu. L'observation était vraie : ce qu'il ne disait pas — mais il le savait comme moi — c'est que de cette disparition les études dont nous étions les patrons étaient en grande partie la cause[1]. » Contrairement à ces opinions, nous croyons que la linguistique n'est pas aussi coupable que le pense M. Bréal et que le fait relevé par G. Paris est inexact : nous pensons même qu'on faisait au XVIIe siècle beaucoup moins de grammaire française qu'on n'en fait au XXe siècle.

Nous admettons avec M. Bréal que ceus qui ont étudié au XIXe siècle et qui étudient de nos jours la langue française sont des linguistes plus que des grammairiens : ces linguistes sont indifférents en matière de correction parce qu'ils savent que ce qui est correct aujourd'hui ne l'a pas toujours été. Plus encore, ils sont hostiles à une autre idée, étroitement liée à celle de correction, l'idée de fixité qui est l'idéal du grammairien, parce que leur science est une science historique : ce qu'ils savent de plus certain, c'est que

1. *Revue Bleue*, 26 décembre 1903.

les langues se modifient continuellement selon des lois rigoureuses et sous l'influence de causes qui se multiplient de jour en jour. Enfin ils ne considèrent pas une langue comme une œuvre d'art, mais comme la somme sans cesse variable de modifications insensibles dont chacune a sa raison d'être. A toute forme nouvelle qui choque le grammairien ils trouvent des antécédents ou des analogies et ils se bornent à enregistrer sans juger. Mais les linguistes, et, en particulier, puisque c'est de la langue française que nous nous occupons, les romanistes sont peu nombreux ; leurs idées ne sortent guère de leur groupe, des revues savantes où ils écrivent : on leur fait trop d'honneur en croyant qu'ils ont pu agir assez sur le public qui lit pour lui faire perdre un de ses goûts bien marqués. Si l'on pouvait encore espérer un succès soit d'argent, soit seulement de réputation en écrivant de la grammaire à la façon de Vaugelas ou de Bouhours, il ne manquerait pas de jeunes écrivains pour publier des « Nouvelles remarques sur la langue française ». S'il n'en paraît pas, c'est que manifestement elles n'auraient aucune chance de plaire et de se vendre. Les auteurs et les éditeurs sont habiles de nos jours à deviner les goûts du public : il faut qu'ils aient bien constaté qu'il n'y a rien à faire de ce côté-là pour n'avoir rien tenté. Si l'on ne fait plus de grammaire française comme au XVIIe siècle, c'est que le public n'en veut plus.

Avant de donner les raisons de ce changement, nous ferons remarquer que, même au XVIIe siècle, le goût pour la grammaire n'a appartenu qu'à une faible minorité et qu'il a duré peu de temps. Qui s'intéresse à la grammaire vers 1630 ? Des grandes dames, des bourgeois instruits auxquels la vie publique est fermée, des

seigneurs féodaus déchus, qui veulent exercer sur les mots l'autorité que Richelieu ne leur permet plus d'exercer sur les sujets du roi, et qui se préparent aus brutalités de la Fronde en proscrivant *ains* et en bannissant *car ;* mais leurs décisions ne font pas autorité, et l'un des Arnauld a dit qu'il n'était pas étonnant que la *Fréquente Communion* fût si bien écrite, l'auteur ayant simplement parlé « la langue de notre maison[1] ». Quelques années plus tard, c'est surtout pour être utile aus courtisans provinciaus soucieus de n'être pas ridicules à la Cour et de ne pas déplaire au roi que Vaugelas publie ses *Remarques ;* mais les historiens nous apprennent qu'à cette époque, « la langue française était inconnue au plus grand nombre des Français. Les zones de la langue d'oc et de la langue d'oïl répondaient à peu près à celles des deux droits; les dialectes de l'une et de l'autre demeuraient vivaces. D'autres langues encore étaient parlées en France[2]. » D'autre part, la *Grammaire générale* de Port-Royal, qui est déjà un ouvrage de linguistique, est de bien peu postérieure aus *Remarques*, et c'est la grammaire philosophique surtout qui s'est développée au XVIIIe siècle.

Le public qui s'est intéressé à la grammaire comme la comprenait Vaugelas n'a donc été, au XVIIe siècle même, qu'une minorité. Fût-il été plus nombreux, que bien des raisons expliqueraient son changement de goût. Il nous semble légitime de rappeler ici la pensée de La Bruyère : « Un homme né chrétien et Français se trouve contraint dans la satire : les grands sujets lui sont défendus. » De nos jours, aucun sujet

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII, p. 98.
2. Lavisse, *op. cit.*, t. VII, p. 159-160.

n'est défendu à personne. Les libertés politiques que nous avons conquises depuis 1789, la liberté de pensée, et plus particulièrement la liberté de la presse en permettant au public de s'intéresser à tous les faits, quels qu'ils soient, ont fait qu'il s'intéresse moins à la forme dans laquelle ces faits sont exprimés. Des remarques sur une expression peu correcte auraient certainement paru bien insignifiantes à ceux qui cherchaient naguère dans les journaux des renseignements sur les événements de Mandchourie, ou plus récemment sur le démêlé qui a failli amener la guerre entre la France et l'Allemagne.

La diffusion de l'instruction a transformé le public qui lit en l'élargissant. Ceux qui cherchent dans la lecture un plaisir d'ordre littéraire, qui formaient peut-être au XVIIe siècle la majorité des lecteurs, sont certainement moins nombreux de nos jours que ceux qu'attirent les informations sur le cours des diverses marchandises, la dernière découverte scientifique, le dernier gagnant, homme ou cheval, d'une course fameuse ou la dernière interpellation à la Chambre. Un tel public se soucie peu de la correction littéraire ; un style cosmopolite et télégraphique lui suffit. Et quant à ceux ou celles qui lisent surtout les journaux pour les feuilletons qu'ils publient, on sait aussi que le souci de la forme n'est pas ce qui les préoccupe le plus. Si, d'ailleurs, nous parlons surtout des journaux, c'est qu'ils sont de nos jours la forme la plus répandue de la littérature, ou plus exactement de la langue écrite, et que beaucoup de lecteurs demandent au livre plus de fond, peut-être, mais à la rigueur la même forme qu'au journal. Le goût des sports, des discussions politiques, la vulgarisation scientifique, autant que le

véritable mouvement scientifique [1] ont habitué aussi le public à un vocabulaire nouveau très mélangé qui du journal encore passe au livre, puisque journaliste et homme de lettres sont devenus mots presque synonymes. Il n'y a nulle place dans tout cela pour le souci de la grammaire et de la pureté de la langue, et les écrivains-journalistes chers au public ne sont pas des grammairiens : on l'a bien vu, quand quelques-uns, et non des moindres, ont donné leur avis sur la réforme de l'orthographe. On ne saurait exagérer cette influence du journalisme sur la langue écrite contemporaine [2] ; c'est elle sans doute qui explique pourquoi depuis 1880 environ, comme le dit M. Faguet, tout est devenu français [3]. Il ne faut pas oublier non plus la facilité des voyages qui mène plus de Français à l'étranger, mais aussi plus d'étrangers en France, et la mode qui facilite, quand elle ne l'exige pas, l'emploi des mots cosmopolites qui choquent M. Bréal, tandis que la majorité des lecteurs les admet sans scrupule.

Une autre raison encore détermine le goût du public : s'il s'intéresse peu ou point à la grammaire, c'est qu'il en a trop fait. Contrairement à ce que pense M. Bréal, on fait de nos jours plus de grammaire qu'on n'en a jamais fait. Il oublie, et G. Paris semble l'avoir oublié avant lui, un fait important : c'est que depuis les dernières années de l'ancien régime, mais surtout depuis la Révolution l'étude du français est devenue de plus en plus le fondement de l'éducation nationale. Un critique parlant mi-plaisamment de Boileau disait de

1. Qu'il faut faire remonter à l'Encyclopédie.

2. Cette influence a déjà été signalée par M. Lanson : *Littérature française*, p. 1010.

3. *Revue Latine*, 25 mars 1905, p. 166 et 167.

lui, il y a quelques mois, qu'il serait sans doute aujourd'hui professeur de rhétorique, à moins qu'il ne fût journaliste [1]; on peut dire aussi justement de Vaugelas qu'il serait de nos jours professeur de grammaire. Cela signifie que s'il n'y a plus personne pour dire dans des livres à des Français adultes et majeurs, qui n'auraient pas appris le français pendant leur enfance, « dites ceci, ne dites pas cela, » il y a dans toutes les villes, dans tous les villages de France des gens qui apprennent aus Français mineurs ce qui est français et ce qui ne l'est pas. Si l'orthographe tient une grande place dans l'enseignement et les examens secondaires et surtout primaires, « le style » n'y est pas oublié, et s'il n'est pas toujours enseigné avec succès, il est certain du moins qu'il est enseigné. N'est-ce pas précisément ce que demandait G. Paris et que M. Bréal demande après lui ? Construction correcte des phrases, clarté du style, emploi du mot propre et des termes autorisés, c'est toute la matière des *Remarques* de Vaugelas. Il ne nous parait pas exagéré de prétendre que si la partie instruite de notre nation montre peu de goût pour les études de ce genre, c'est qu'elle en a été saturée pendant son enfance. Nous n'avons plus de grammaire imprimée pour les adultes, mais nous avons de la grammaire orale, enseignée partout, à toute heure, à tous les enfants des deus sexes. Et le développement de l'enseignement des jeunes filles fait encore que juger des mots et des tournures ne parait plus aus femmes une occupation de salon : c'est un exercice scolaire, dont on a été obsédé peut-être au

1. M. Augustin Filon dans un article récent du *Journal des Débats*.

lycée et que l'on abandonne avec ses livres et ses cahiers de classe.

On peut même aller plus loin et dire que des formes et des tournures comme celles qui choquent M. Bréal sont le résultat indirect mais certain de l'enseignement du français tel qu'il est donné aujourd'hui, une réaction de l'esprit individuel contre le style nécessairement général, uniforme et conservateur qui a été enseigné aus élèves. C'est bien cette idée qu'exprime l'un des personnages de Daudet, le sculpteur Védrine de l'*Immortel*, dans ses imprécations contre son ancien professeur Astier-Réhu : « nous a-t-il assez raclés, épluchés, sarclés!... Il y en avait qui résistaient au fer et à la bêche, mais le vieux s'acharnait des outils et des ongles, arrivait à nous faire tous propres et plats comme un banc d'école. Aussi regarde-les, ceux qui ont passé dans ses mains, à part quelques révoltés comme Herscher qui, dans sa haine du convenu tombe à l'excessif et à l'ignoble, comme *moi qui dois à cette vieille bête mon goût du contourné, de l'exaspéré*, ma sculpture en sacs de noix, comme ils disent..... » Qu'a-t-il fait autre chose, ce professeur exécré, que de dire à ses élèves, au nom de la correction, précisément ce que demande M. Bréal : « Dites ceci, ne dites pas cela. » Que pourrait contre des tendances aussi fortes l'intervention de l'Académie que M. Bréal sollicite en concluant? Rien évidemment, à supposer même que l'Académie admît dans son sein des disciples de Gaston Paris et de M. Paul Meyer. D'ailleurs l'accueil fait aus propositions de M. Paul Meyer en personne, président de la commission de réforme de l'orthographe, est aussi instructif que décourageant.

En outre, et c'est là le point essentiel, sur quel prin-

cipe les académiciens, de Pierre Loti à M. Émile Faguet en passant par M. Lavedan, appuieraient-ils leur travail et leurs décisions ? C'est la question qui se pose à tous ceus qui, instituteurs, professeurs ou critiques, ont à corriger ou à juger des travaus écrits en français : *qu'est-ce qui est français?* Une première remarque s'impose ici : c'est à des Français qu'on se propose d'enseigner le français. Il ne s'agit donc pas de leur enseigner à le parler, mais à l'écrire [1]; ainsi l'enseignement du français consiste à faire voir que, si l'on ne doit pas rechercher en écrivant d'autres qualités que celles de la langue parlée, il ne faut cependant pas toujours écrire comme l'on parle. Cette distinction est légitime : celui qui parle s'adresse en général à des gens qui le connaissent et qu'il connaît, qui font partie du même groupe que lui ; il peut voir à mesure qu'il parle s'il est compris ou non, se répéter ou se corriger; pour lui la parole n'est qu'un moyen d'expression, parmi les autres, geste, ton, accent, qui lui permettent de communiquer sa pensée. La langue écrite, destinée le plus souvent à des étrangers et dans laquelle les mots seuls ont de la valeur pour signifier la pensée, demande plus d'attention. Mais nous simplifions trop en parlant de *la langue écrite :* il y a plusieurs langues écrites comme il y a plusieurs langues parlées. Il faut distinguer ici la correspondance familière et amicale échangée entre personnes du même groupe, participant par suite à la liberté de la langue parlée, et les langues destinées à un public plus étendu, dont les variétés principales seraient la langue commer-

1. Il faut mettre à part le cas des instituteurs, qui dans les régions nombreuses où le patois est encore vivace, enseignent vraiment à leurs élèves à parler français.

ciale, la langue administrative, la langue scientifique et la langue littéraire. Il est probable que les expressions *si oui, si possible* qui choquent M. Bréal lui paraîtraient admissibles dans un télégramme et par suite dans une correspondance commerciale qui économise aussi les mots et le temps.

Parmi ces variétés de la langue nationale, la langue littéraire n'est sans doute pas la plus considérable en quantité, mais elle a des mérites éminents qui la font considérer comme la langue française par excellence, et c'est elle que l'on enseigne aus élèves. On la leur enseigne précisément comme faisait Vaugelas au XVIIe siècle : « Dites ceci, c'est français : ne dites pas cela, ce n'est pas français. » Mais Vaugelas savait sur quoi il fondait ses jugements. Les professeurs, comme les académiciens d'aujourd'hui, seraient peut-être embarrassés, ils seraient certainement en désaccord entre eus s'ils devaient dire avec précision pourquoi telle forme est française tandis que telle autre ne l'est pas. M. Bréal indique en passant un critérium, *la clarté*. N'est ce pas une illusion ? Si celui qui connaît plusieurs langues en trouve une moins claire que les autres, c'est qu'en réalité il est moins accoutumé à cette langue : mais toute langue et toute variété dialectale de langue est claire pour celui qui la parle depuis son enfance[1]. Le Marseillais qui dit : « *tomber un objet ; éclairer le feu ; si je réussirais, je serais heureus ; Pierre est plus grand que ce qu'est Paul* », trouve ces expressions très claires, et il sera surpris par *faire tomber, allumer, si je réussissais, que n'est Pierre,* toutes expressions qui paraîtront au contraire

1. Cf. des observations analogues dans V. Henry, *Antinomies linguistiques*, p. 48 et 49.

fort claires à un Parisien. La clarté n'est pas en effet une qualité dont seraient doués mystérieusement certains mots ou certaines tournures : elle résulte naturellement de l'habitude que nous avons d'attribuer à un certain signe sonore un sens déterminé. Tel son incompréhensible pour un profane a pourtant un sens très clair pour l'enfant qui l'emploie quand il commence à parler et pour l'entourage de l'enfant une fois qu'il s'est rendu compte de l'objet que l'enfant désigne par ce signe ; et l'on en peut dire autant de toute langue pour quelqu'un qui l'ignore. Quant à la clarté du style, c'est une autre question : elle dépent en effet de la clarté de l'esprit de celui qui écrit et l'on peut-être obscur en n'employant que des mots et des tournures considérés comme très français. N'être pas clair est un défaut, n'être pas français en est un autre, et le plus ou moins de clarté ne permet pas de distinguer ce qui est français de ce qui ne l'est pas.

Un autre critérium a été proposé, celui de *la beauté* de la langue. C'est l'opinion que M. Faguet a soutenue dans une polémique récente avec M. Clédat : « Pour moi, dit-il, est français tout ce qui se trouve, je ne dis pas une fois (et ici M. Clédat a raison), mais habituellement, dans les auteurs des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles (avec préférence personnelle pour ceus du dix-septième) et n'est pas français ce qui ne s'y trouve jamais[1]... Il faut tout simplement *conserver*, le plus qu'on peut, d'abord parce que notre

1. Peut-être est-il surprenant, après une affirmation si nette, de voir M. Faguet se déclarer très coulant à l'égard du néologisme. Il y a donc des formes qui peuvent être françaises sans avoir été employées par les écrivains des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ? Cette contradiction marque bien la difficulté de la question.

langue telle qu'elle a été parlée a été jugée fort belle par tout le monde et que, par conséquent, à la changer on conviendra bien qu'il y a quelque risque de l'enlaidir ; ensuite pour qu'il n'y ait pas trop de différence entre nos grands écrivains et nous relativement à la langue, ce qui les ferait paraître étranges et pour ainsi dire étrangers, et cette considération est ce me semble de quelque poids[1]. » Nous ferons d'abord à cette théorie une critique de détail : ce qui a été trouvé beau par tout le monde, c'est la langue écrite, beaucoup plus que la langue parlée du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle. Le souci que manifeste M. Faguet de s'écarter le moins possible de cette langue par respect pour nos grands écrivains est louable, mais irréalisable : tout a changé en France depuis cette époque, modes, mœurs, organisation sociale, conceptions philosophiques et scientifiques ; les mots, fussent-ils restés absolument les mêmes, éveilleraient pourtant en nous des idées, des sentiments très différents, désigneraient même parfois des objets différents, et les textes anciens ne seraient compris par les générations actuelles et futures qu'à l'aide d'explications et de commentaires d'autant plus nombreux que l'on remonterait plus loin dans le passé. Mais ce qui nous paraît contestable surtout, c'est qu'à changer la langue on coure le risque de l'enlaidir. L'affirmation suppose ce postulat qu'il n'y a pour une langue qu'une manière d'être belle ; il est démenti par les faits. S'il est bien établi que notre langue n'est que la variété du latin parlée au XXe siècle sur le territoire de l'ancienne Gaule, il est certain que cette langue a eu au siècle d'Auguste une

1. *Journal des Débats*, 8 mai 1905.

beauté reconnue de tous, dans un état fort différent de celui du XVIIe siècle. Peut-être dira-t-on que ces différences sont trop marquées, qu'il y a là deus langues et non deus états de la même langue, et que notre comparaison est forcée : le français du XIIe siècle a été jugé très beau, admiré et imité par l'Europe entière comme celui du XVIIe siècle. Ce qui s'est produit dans le passé peut se produire dans le présent et dans l'avenir. M. Faguet a une préférence personnelle pour la langue du XVIIe siècle, c'est-à-dire qu'il la trouve plus belle ; mais M. Lanson déclare que la langue du XVIIIe siècle a

La grâce plus belle encore que la beauté[1].

D'autres opinions sont possibles encore[2]. Le fait qu'une expression n'a pas été employée au XVIIe siècle ne prouve donc pas qu'elle n'est pas belle et par suite pas française.

D'ailleurs ce n'est pas telle ou telle expression, mais l'ensemble de la langue qui a été trouvé beau, et surtout la manière de s'en servir. M. Faguet transporte inconsciemment à la langue les mérites de la littérature, ou en d'autres termes il confont la question d'art et la question de langue. Sans doute un écrivain qui, comme M. de Régnier dans plusieurs de ses livres, veut donner à son style la couleur du XVIIe siècle, manque son but quand il introduit dans son ouvrage des expressions toutes contemporaines : mais c'est une faute d'art, non une faute de langue. On peut dire aussi qu'un écrivain qui s'attache à n'employer que des

1. *Annales politiques et littéraires*, 5 novembre 1905, p. 302, col. 1.

2. On verra plus bas celle de M. Paul Adam.

mots et des tours consacrés par un long usage, avec leur sens traditionnel, qui ne cherche pas à surprendre le lecteur par son langage, s'oblige par cela même à ne l'intéresser que par ses idées et ses sentiments, et que c'est là du grand art. On peut soutenir qu'il y a moins de mérite, parce qu'il y a moins de difficulté, à étonner le lecteur par des mots ou des sens nouveaux, et que c'est là un art inférieur. Mais cet art aussi peut avoir ses admirateurs, et en le déclarant inférieur on ne prouve nullement que telle ou telle expression déterminée n'est pas française. C'est ce que vient de répondre à M. Faguet, non pas un linguiste, mais un littérateur, M. Paul Adam : « Évidemment je n'écris pas comme Voltaire. Et je m'en félicite. Je ne connais pas de style plus monotone, plus incolore, moins propre surtout à produire les sensations innombrables et complexes de notre vie contemporaine..... Rien n'est dangereux pour la logique comme ces discussions sur le style, *parce que personne n'a jamais pu constituer une règle du style. Quel est le type du meilleur français? Pour moi celui de Montaigne l'emporte*[1]..... Quand nous étions décadents et symbolistes, nous essayâmes de remettre en circulation le vocabulaire de Montaigne. La critique toute entière nous accusa de forger des néologismes..... Vous m'opposerez que Voltaire faisait un choix, et que ce choix plaisait. Oui pour ses lecteurs ; non pour les miens. *Je ne réprouve pas le choix.* Mais je réclame le droit de ne pas le faire[2]. »

La langue est comme ce morceau de marbre dont le sculpteur se demande avant d'y mettre le ciseau :

1. Ces lignes ne sont pas soulignées dans le texte.
2. *Revue latine*, 25 octobre 1905, p. 578, 579.

Sera-t-il dieu, table ou cuvette?

Sa beauté réside moins en elle-même que dans le talent de celui qui la manie. Si nous n'avions du XVIIe siècle que les écrivains médiocres, qui ont employé la même langue que les plus grands mais avec moins d'art ou de force de pensée, nous ne serions pas tentés de prendre leur langue comme « *type du meilleur français* ». C'est d'ailleurs ce que reconnaît M. Faguet dans l'article que nous avons cité lorsqu'il dit que l'on apprent sa langue par la lecture de ceus *qui l'ont bien parlée*. Mais on ne peut classer à ce point de vue les écrivains que si l'on a un idéal, des préférences en matière de langue : ceus qui écrivent bien ce sont ceus qui se conforment à nos préférences. Pour la langue, comme pour l'orthographe « *le bon usage, c'est celui où l'on est*[1]. » En outre, comment affirmer qu'une expression que l'on critique n'est pas française, si l'on n'a pas lu tous les textes de la période prise comme modèle? On s'expose à bien des surprises : l'expression « *tuer le ver* » par exemple, qui signifie prendre un verre de vin le matin à jeun paraît toute moderne et faubourienne ; elle est dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* avec une anecdote bizarre qui prétent en expliquer l'origine. Tant que l'on n'a pas établi objectivement un type de la langue française, dire « *ceci n'est pas français,* » revient à dire : « ce n'est pas *le français que je connais*, ce n'est pas *le français que j'aime.* » Et c'est bien ainsi que s'exprime M. Bréal : « Je *n'aime* pas non plus cette expression. » L'enseignement du français ainsi conçu s'appuie donc uniquement sur les préférences, et, le cas échéant, sur les ignorances du maître chargé de le donner.

1. E. Faguet, *Simplification simple de l'orthographe*, p 13.

Le moyen âge avait pourtant un moyen de reconnaître la bonne langue française : c'était le lieu d'origine de l'écrivain. Nombre de trouvères s'excusent de ne pas parler purement sur ce qu'ils ne sont pas nés en France. Il me semble avoir lu quelque part que M. Anatole France répondit à quelqu'un qui le consultait sur des scrupules de langue en demandant à son interlocuteur où il était né; quand il le sut, il dit : « Employez sans crainte cette expression ; votre dialecte est bon; vous êtes Français de France. » Ce qui veut dire : « Vous avez été élevé dans un milieu où vous avez appris le pur français, et l'expression que vous employez, même nouvelle, vous l'avez formée par analogie avec les bonnes expressions ausquelles vous êtes accoutumé. » Seulement il est difficile de déterminer sur tous les points pour le moyen âge le dialecte francien, pur de tout mélange, et il est plus difficile encore, sinon impossible, de dire ce qui le représente de nos jours. Nous sommes ainsi amenés à conclure que selon la boutade de M. Faguet, de nos jours tout est français. Plus exactement, les philologues des siècles prochains pourront déterminer ce qui était français à notre époque, en classant tout ce qui a été tenté et ce qui a duré, de même que nous commençons à savoir ce qu'était le français écrit au XVIIe et au XVIIIe siècle; mais cela ne nous fournit aucun argument objectif pour affirmer que telle expression ou telle tournure n'est pas française aujourd'hui.

Ces considérations n'ont d'ailleurs aucune importance pratique et pédagogique. Les maîtres qui enseignent le français aux jeunes générations, prennent comme modèles les auteurs qu'ils ont étudiés eus-mêmes, qu'ils aiment et qu'ils admirent, c s du

XVIIe et du XVIIIe siècle auprès desquels commencent à recevoir droit de cité quelques écrivains du XIXe siècle Le corps enseignant exerce ainsi sur la langue, d'une façon plus subjective que scientifique, l'action conservatrice que souhaitent M. Bréal et M. Faguet. Si elle n'empêche pas la langue de se modifier rapidement, c'est que d'autres influences agissent, qu'il est impossible de concevoir toutes : si elle peut en limiter l'action, il ne lui est pas possible de les supprimer.

H. Yvon.

COMPTES RENDUS

L'imparfait du subjonctif et ses concurrents dans les hypothétiques normales[1] *en français.* Esquisse de syntaxe historique par *Dr. Alb. Sechehaye.* (Romanische Forschungen, XIX, 2, p. 321-406.)

Nous sommes gênés pour dire tout le bien que nous pensons de ce travail de M. Sechehaye[2] par une raison toute personnelle : c'est que nous avons entrepris depuis plusieurs années, suivant la même méthode, une étude parallèle à la sienne sur le développement du conditionnel en français. Si cette étude voit le jour, elle devra beaucoup à celle de de M. Sechehaye : nous sommes heureus de le déclarer dès maintenant. Nous pensons comme lui que « l'une des tâches principales de la syntaxe historique est de discerner les éléments syntactiques et de les prendre un à un pour suivre ainsi les destinées de chacun, depuis ses origines jusqu'à sa mort s'il y a lieu », p. 321. Il définit fort bien à notre avis le but et la méthode de la syntaxe historique : « Il ne s'agit point ici de lois mathématiques, amenant fatalement un résultat calculable d'avance, car l'arbitraire humain est un des facteurs essentiels de ces évolutions. Cependant cet arbitraire ne marche pas au hasard et au gré d'une fantaisie capricieuse. Œuvre d'une collectivité, la langue se soustrait moins facilement à un certain déterminisme que si elle était la création d'un seul individu. Aussi la science qui mesure à

1. L'auteur entent par là les hypothétiques indépendantes et complètes, du modèle : « si j'avais un ami, je serais heureus. »

2. C'est une seconde édition remaniée d'une dissertation publiée sous le même titre, Göttingen, 1902.

peu près la force des influences en lutte, et qui dit quelles sont celles qui, étant suivies, fourniront à la langue des moyens d'exprimer la pensée plus simplement, plus clairement et plus complètement, apportera-t-elle toujours quelque lumière pour faire comprendre le pourquoi des évolutions syntactiques », p. 382-381. A la même page encore il note justement le rôle de l'habitude et l'influence qu'elle confère à certaines formes privilégiées sur toutes les formes analogues. M. Sechehaye a entrepris d'étudier l'imparfait du subjonctif employé dans les propositions hypothétiques pour servir d'illustration à un ouvrage théorique qui traite des lois des évolutions syntactiques et de la méthode à suivre pour les bien étudier. Le fragment que nous connaissons montre qu'il a la sûreté de méthode, et d'observation minutieuse, en même temps que l'ampleur et l'originalité de pensée nécessaires pour mener à bien cet ouvrage considérable.

Il y a peu de questions de grammaire française plus complexes que celle qu'il étudie, où se montre mieus l'insuffisance des termes grammaticaus pour exprimer toutes les nuances de la langue; les distinctions qui semblent les plus nettement établies entre temps et modes sont ici confondues, et il faut une grande rigueur logique pour se mouvoir avec sécurité sur ce terrain. Pour apporter un peu de clarté, M. Sechehaye propose deus termes nouveaus : il intercale entre le présent et le futur un *présent-futur;* il est, en effet, souvent difficile de distinguer si une proposition hypothétique se rapporte au présent ou au futur, surtout quand elle exprime un rapport logique qui, vrai au moment où l'on parle, peut l'être également pour l'avenir. Il propose ensuite un nom spécial pour désigner le mode logique formé par l'imparfait du subjonctif et ses concurrents, mode que ne peut rendre le mot conditionnel qui ne désigne, d'ailleurs mal, qu'un des concurrents. Le mot de *fictionnel* que propose M. Sechehaye ne nous semble pas heureusement choisi : d'abord il est entièrement nouveau et le substantif sur lequel il est formé n'est pas employé en grammaire ; ensuite et sur-

tout il ne nous paraît pas s'appliquer également bien aus différents cas du mode pour lequel il a été créé. En effet M. Sechehaye distingue trois cas du fictionnel :

1° Hypothèse possible, cas *a*, potentiel;

2° Hypothèse impossible, cas *c*, irréel proprement dit;

3° Si celui qui parle n'a en vue que la relation de cause à effet qui existe entre la supposition et sa conséquence fictive, c'est le cas *b*.

Il nous semble que seul ce dernier cas mérite le nom de fictionnel.

M. Sechehaye donne une excellente bibliographie de la question ; ce qu'on ne saurait trop louer aussi c'est le soin avec lequel le mode et la forme grammaticale sont toujours distingués du mode logique exprimé. On peut s'étonner après cela d'une affirmation comme la suivante : « Ni le latin classique, ni le vieus français n'expriment le potentiel puisque les éléments de syntaxe qui sont généralement attribués au potentiel expriment assez souvent des faits irréels », p. 324-5. Autant dire que le latin et le français n'expriment pas le présent parce que la forme attribuée au présent exprime assez souvent des faits passés (présent historique). Il y a là au moins une exagération dans les termes.

Il nous semble encore qu'il serait d'une bonne méthode de distinguer plus nettement en ce qui concerne l'expression du mode logique, les propositions principales et les subordonnées dans les phrases hypothétiques. D'abord, en fait, le conditionnel n'est le concurrent de l'imparfait du subjonctif que dans les propositions principales ; ensuite, les influences qui sont en jeu dans les deus cas ne sont pas les mêmes. Tandis que le remplacement du subjonctif présent ou imparfait par le conditionnel dans la principale hypothétique est un problème de latin vulgaire (car la question est sinon réglée dans tous ses détails, du moins tranchée en faveur du conditionnel dès nos plus anciens textes), l'expression du mode dans la subordonnée, et la tendance à le marquer non

par la forme du verbe, mais par la conjonction particulière employée, et par suite à ne l'exprimer que dans la principale remonte aus origines du latin[1]. M. Sechehaye constate cette tendance, p. 369; il indique la nécessité d'examiner à part les phrases où la subordonnée est à l'imparfait du subjonctif, la principale étant au conditionnel, et il n'admet pas qu'un tel exemple prouve l'emploi de l'imparfait du subjonctif pour exprimer le potentiel, p. 354. Cependant quand il dit que le présent du subjonctif sert en ancien français à l'expression du fictionnel, il ne donne que des exemples de propositions subordonnées.

Après ces remarques générales nous n'avons rien à ajouter sur les chapitres où M. Sechehaye étudie les deus premiers concurrents de l'imparfait du subjonctif, l'indicatif, qu'il appèle mode logique objectif et le présent du subjonctif. Le chapitre qu'il consacre au conditionnel est plus important. Nous pensons comme lui que dès l'ancien français, l'imparfait du subjonctif est consacré à l'expression de l'irréel, et non pas du potentiel présent-futur : la critique qu'il fait des exemples invoqués pour prouver le contraire, et la statistique qu'il dresse lui-même sur cette question sont remarquablement judicieuses et prudentes. Nous sommes encore d'accord avec lui sur l'origine de la valeur modale du conditionnel : elle vient directement du latin et la valeur temporelle d'imparfait du futur, qui est aussi étymologique, a bien pu renforcer cette valeur modale mais ne l'a pas créée comme certains l'ont soutenu[2]. Les exemples de conditionnel à valeur modale déjà fréquents dans les plus anciens textes ne permettent pas de penser le contraire.

M. Sechehaye reconnaît qu'il est impossible d'expliquer avec précision, faute de documents sur la langue populaire antérieure au XIe siècle, comment le conditionnel qui, par son origine, a une valeur de passé et par suite d'irréel proprement

1. Cf. Bréal. *Essai de sémantique*, 2e éd., p. 225.
2. Notamment Ch. Thurot, *Revue critique*, oct. 1875, p. 244.

dit, en est venu à exprimer le potentiel et le fictionnel au présent-futur. Il suppose une influence de la forme du futur grammatical si étroitement apparentée à celle du conditionnel : *habeo dicere* a eu certainement une valeur modale en même temps qu'une valeur temporelle[1]; mais quand la locution *habeo dicere* a remplacé *dicam*, elle a perdu cette valeur modale que l'on a reportée sur la forme voisine *habebam dicere*. Un tel passage de sens nous paraît très possible, mais nous croyons que M. Sechehaye exagère lorsqu'il affirme que dans les locutions formées par un infinitif avec *posse*, *debere*, etc., à l'imparfait, à l'idée de nécessité s'ajoute l'idée que cette nécessité n'a pas été suivie d'effet, que par suite ces locutions expriment l'irréel. C'est un des sens possibles, ce n'est pas le seul possible. On peut penser, en particulier, que *habebam dicere*, n'avait pas le même sens que *debebam dicere*, le sens propre de l'auxiliaire influant sur celui de la locution : tandis que la dernière exprime la nécessité, la première pouvait exprimer la possibilité. En fait, M. Sechehaye constate que les premiers exemples de conditionnel relevés sont des potentiels du passé, p. 341,345. Il y aurait donc à expliquer moins un changement de mode qu'un changement de temps, pour lequel on pourrait songer à l'influence de l'imparfait du futur dans des phrases comme : il a dit qu'il viendrait demain, s'il pouvait.

Il est peut-être exagéré aussi de dire que le conditionnel ne s'est employé d'abord que dans les phrases hypothétiques incomplètes : sans doute c'est l'usage que l'on constate dans les plus anciens textes, mais ces textes sont bien peu de chose par rapport à l'ensemble de la langue.

Nous nous retrouvons d'accord avec M. Sechehaye, lorsqu'il indique les analogies qui ont amené l'emploi de l'im-

1. M. Sechehaye dit, p. 318, que la valeur modale a précédé la valeur temporelle, qui n'en est que dérivée ; c'est vrai si l'on songe au sens de futur qu'a pris *habeo dicere;* mais dès l'origine de la locution *habeo* conservait sa valeur de présent, tandis que l'ensemble de la locution avait un sens modal particulier.

parfait de l'indicatif dans la subordonnée commençant par *si*, lorsque le verbe de la principale est au futur ; c'est l'usage de tout le français. A la phrase : *si j'ai* un ami, *je serai* heureus, correspont : *si j'avais* un ami. *je serais* heureus, lorsque la principale passe au fictionnel. La raison qui a fait disparaître le futur, a empêché l'introduction du conditionnel dans la subordonnée, ou du moins a contribué à l'empêcher. On voit comme M. Sechehaye reste fidèle à la méthode dont il a exprimé les principes p. 384, et dont nous l'avons félicité plus haut. Il marque encore un sentiment bien juste des liens étroits qui réunissent les différentes parties de la langue, et par suite les différents problèmes de syntaxe historique, lorsqu'il dit que l'emploi du plus-que parfait du subjonctif en concurrence avec l'imparfait ne peut se bien comprendre sans une étude des formes verbales qui expriment en français l'action accomplie.

Il termine en étudiant avec le même soin la disparition du plus-que-parfait du subjonctif exprimant l'irréel passé devant le conditionnel composé et l'imparfait de l'indicatif. Cela tient doublement à son sujet, puisque l'imparfait du subjonctif subsiste encore, comme auxiliaire, dans la forme composée, et que d'ailleurs cette forme en contribuant à enlever à l'imparfait l'expression de l'irréel passé, a par là préparé sa propre disparition qui, pour avoir été plus tardive, n'a pas été moins complète.

H. Yvon.

Max Niedermann. — *Contributions à la critique et à l'explication des gloses latines*, dans le *Recueil des travaux publiés par la Faculté des lettres de Neuchâtel*, fasc. I. Paris et Leipzig, 1905 ; in-8° de IX-49 pages.

On sait de quelle importance sont les gloses pour la connaissance du latin vulgaire ; M. Gœtz en a formé un *Corpus*, en 5 volumes, dont le dernier a paru en 1894. Il y a joint

depuis un *Thesaurus glossarum emendatarum*, dont la publication n'est pas encore achevée. Malgré les efforts du savant éditeur, un grand nombre de ces gloses sont obscures et bien des mots restent douteux. « Proposer quelques corrections au texte des gloses latines et examiner à la lumière des données de la science linguistique certaines formes curieuses... », tel est l'objet du travail de M. Niedermann. Il échappe en partie à notre compétence ; nous nous contenterons d'y relever ce qui intéresse directement la philologie romane. M. N. met hors de contestation l'existence en latin vulgaire de *nappa* (pour *mappa*) et de *nespula*, *nespila* (pour *mespilum*) ; à côté de *neptia*, d'où dérive le fr. *nièce*, on trouve encore dans les gloses *nepta*, *nepota*, *nepotia* qui expliquent les autres formes romanes. On avait déjà essayé de tirer le fr.-prov. *nible* (milan) de *milvulum* (*Rom.*, XXIX. 435): M. Niedermann reprent cette explication en s'appuyant sur les formes *nilbus* et *nibulus*, attestées par les gloses. Le rapport du fr. *oléandre* au lat. *rhododendrum* devient clair, grâce aus formes *rodandrum*, *rorandrum*, *lorandrum* : *oléandre* a dû sortir de *lorandum* devenu *oleandrum sous l'influence de *olere*. Parmi les formes citées par M. N., il faut encore noter *cicala* pour *cicada*, *sansugia* pour *sanguisugia*. *Pumella* pour *prunella* soulève une question intéressante; il est à rapprocher des formes dérivées de **pruma* pour *pruna*, si fréquentes au sud-est du domaine gallo-roman. M. Meyer-Lübke attribue à cette *m* une origine germanique ; M. N. l'approuve, surtout parce que les représentants de **pruma* appartiennent exclusivement à la Suisse romande et aus régions limitrophes. En réalité, le domaine de **pruma* est plutôt français que suisse ; je devrais dire les domaines, car il y en a au moins deus, complètement séparés l'un de l'autre. L'enquête ouverte par la *Revue* sur les patois de la région lyonnaise, me permet d'en indiquer approximativement les limites : le premier comprent les parties de la Suisse, du Doubs, du Jura et de l'Ain, mentionnées par M. N.; **pruma* est seul connu dans la Haute-

Savoie ; il domine dans la Savoie[1], et aussi au nord de l'Isère, dans les arrondissements de la Tour-du-Pin, de Vienne et de Saint-Marcellin : seuls les cantons de Bourgoin, de Saint-Jean-de-Bournay et de la Tour-du-Pin ont conservé *pruna*. L'autre domaine est formé par les arrondissements d'Embrun (en partie) et de Gap dans les Hautes-Alpes, par les arrondissements de Privas et de Largentière dans l'Ardèche, et par une étroite bande de terrain qui s'étent des Hautes-Alpes à l'Ardèche, à travers la Drôme, sur les confins des arrondissements de Montélimar, de Die et de Nyons[2]. Ces deus domaines, aujourd'hui séparés, sont-ils les débris d'un domaine plus vaste? ou ont-ils toujours été absolument indépendants l'un de l'autre, dans le passé comme dans le présent ? L'origine germanique de *m* est-elle aussi probable pour les formes du second que pour celles du premier ? C'est au moins douteus.

La dissimilation joue un grand rôle dans la formation du lexique populaire : *nappa*, *nespilus*, *nilbus* lui doivent leur *n;* elle explique encore *Agustus* pour *Augustus* et les cas semblables, ausquels M. N. ajoute par un raisonnement fort ingénieus un *eruginosus*, qui serait sorti de *auruginosus* par l'intermédiaire de **aruginosus*. Parmi les autres traits du latin vulgaire que mentionne M. N., je citerai encore la tendance à substituer dans la formation du genre, le type *equus-equa* aus types *socer-socrus* et *nepos-neptis*, dont les désinences ne marquent pas assez clairement le genre ; la simplification des consonnes doubles ; enfin, la substitution de *f* à *p*, qui d'après M. N. serait, non pas purement graphique, mais phonétique, et qu'il considère comme « une évolution ultérieure de l'aspiration hellénisante des occlusives sourdes » (p. 7, note 2); d'après cela, on peut se

1. Nos correspondants ne nous signalent des représentants de *pruna* qu'à Lanslebourg, à la Rochette et aus Échelles, c'est-à-dire sur les frontières même du département, au sud et à l'ouest.

2. Les formes de Vaucluse, citées par Rolland, font sans doute partie du même domaine.

demander s'il ne faut pas admettre l'existence en latin vulgaire d'un *mesfilum*, qui serait sorti de *mespilum* (μέσπιλον) comme *colfus* de κόλπος, pour expliquer le fr. *nèfle* ; M. N. retrouvera t-il un jour ce **mesfilum* dans quelque glose ?

On voit par cette brève analyse quel est l'intérêt du travail de M. N. ; il est à souhaiter que les recherches de ce genre se multiplient : notre connaissance du latin vulgaire y gagnera en sûreté et en étendue.

L. VIGNON.

J. GILLIÉRON et J. MONGIN. — *Etude de Géographie linguistique :* SCIER *dans la Gaule romane du sud et de l'est.* 1 vol. de 30 p. in-4°, avec 5 cartes en couleur. Paris (H. Champion), 1905.

Scier se dit *serrare* en latin ; *secare* signifie *couper*, mais au moment où il arrive sur le territoire gallo-roman, il pert ou a déjà perdu ce sens général et indéterminé : *secare*, c'est seulement couper l'herbe ou les céréales avec la faucille *dentelée*. Au nord et à l'ouest, où *serrare* ne semble pas avoir pénétré, *secare* passe sans difficulté au sens de *scier*, grâce à l'identité d'image qui lie la faucille dentelée à la scie. Au sud et à l'est la présence de *serrare* empêche le sens de *secare* de s'étendre ; mais l'existence même de *serrare*, sans cesse exposé à se confondre avec son quasi-homonyme *serare* (fermer), est bien précaire ; il disparaît et cède la place à d'autres mots : ici, c'est *secare*, dont rien n'entrave plus l'évolution sémantique, qui pourtant ne se substitue à *serrare* qu'en se combinant avec la particule *re*, qui semble indiquer le mouvement de va-et-vient de la scie : de là *reséco-resecare (resega)* ou *réseco-resecare (résa, rasa)*[1]. Au sud-ouest, *reséco* pert *re* et revient, par un curieus détour, à *seco*. Ailleurs, à la place de la faucille dentelée s'introduit la

1. M. G. écrit *resecáre* et *résecare*, ce qui n'est pas clair.

faucille lisse : l'instrument nouveau, sans rapport avec la scie, s'empare de *secare*, qui, en prenant le sens de faucher avec la faucille *lisse*, pert toute aptitude à suppléer *serrare* défaillant ; un dérivé de *sector* (le faucheur) *sectare* hérite de son sens primitif, et c'est lui qui se substitue à *serrare*, parfois même à *resecare* (scier). Les patois du sud et de l'est se partagent actuellement entre *serro*, qui n'a pas totalement disparu, *secto*, *réseco*, *reséco* et [*re*]*séco*.

Telle est, trop brièvement résumée, l'histoire de *scier* au sud et à l'est du domaine gallo-roman, que MM. Gilliéron et Monin viennent de retracer, en s'appuyant exclusivement sur des données géographiques fournies par l'*Atlas* encore en cours de publication. On ne saurait ici entrer dans le détail des arguments et des preuves que M. G. apporte à l'appui de sa thèse. Il suffira de dire qu'ils se suivent et s'enchaînent avec une rigueur quasi-mathématique, qu'on n'est pas habitué à rencontrer au même degré dans les travaus de ce genre. Et c'est là sans doute « un puissant indice de vérité » ; pourtant tous les maillons de la chaîne ne paraissent pas également solides et résistants. M. G. part de l'hypothèse que *serrare* aurait couvert jadis la moitié de la Gaule romane, au sud d'une ligne idéale qui irait de la Gironde aus Vosges. C'est possible ; mais la « Géographie linguistique », abandonnée à ses seules resources, est-elle capable de rendre l'hypothèse assez plausible pour entraîner la conviction ? *Serrare* n'occupe plus aujourd'hui que cinq aires de grandeur inégale, nettement séparées les unes des autres ; M. G. en conclut qu' « antérieurement à la diversité actuelle, la région présentait une *aire cohérente et homogène de serrare* », que « les cinq territoires disjoints n'en formaient qu'un » ; et, à l'en croire, on, ne peut se soustraire à cette conclusion, « à moins d'admettre que les mots latins sont arrivés dans la Gaule pêle-mêle, à deus, trois et quatre pour désigner la même action et que les différentes régions, dans un domaine par ailleurs si restreint de la Romania, se sont distribué ces mots au hasard (hypothèse absurde) » (p. 5). Or nous ne

savons rien ou si peu que rien sur la façon dont le latin s'est implanté et propagé dans la Gaule. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, nous en sommes réduits aus conjectures : et l'on peut en faire plus d'une sans choquer la vraisemblance. Il n'y aurait rien d'*absurde* à admettre que les groupes de Romains, colons ou soldats, qui s'installèrent sur le sol de la Gaule, n'employaient pas tous le même mot pour désigner la même opération : peut-être *serrare* était-il inconnu à quelques-uns, à la plupart même, qui avaient déjà fait passer *secare*, *resecare* ou **sectare* au sens de scier; rien n'empêche de supposer que les groupes, restés fidèles au *serrare* classique, se soient fixés sur des points différents du territoire gaulois. La dispersion actuelle des aires de *serrare* ne prouve pas qu'à l'origine *serrare* fût seul connu sur toute l'étendue de la Gaule méridionale. On peut démontrer, il est vrai, que les aires de *serrare* sont aujourd'hui moins étendues qu'elles ne l'étaient autrefois : des mots de la même famille que *serrare*, qui désignent la scie ou la sciure, vivent encore là où *serrare* a disparu; « on assiste, dit fort joliment M. G., au spectacle d'une nappe d'eau qui se ramasse dans des limites de plus en plus étroites, mais laisse çà et là autour d'elle comme une frange humide et les traces visibles de sa retraite. » Mais ces traces ne se rencontrent que dans le voisinage immédiat de *serrare;* on ne saurait donc en conclure que *resecare* et *sectare* soient des nouveau-venus sur *toute* l'étendue de leur domaine actuel, ni que *serrare* ait jamais régné en maître absolu et unique de l'Océan aus Alpes.

La toponymie pourrait peut-être fournir la preuve décisive ; M. G. n'a pas manqué de feuilleter le Dictionnaire des Postes, mais il l'a fait comme à regret et non sans manifester quelque défiance à son endroit. Plus de 200 noms de lieus se rattachent, au sud, à la famille *serra-serrare;* nous aimerions à savoir comment ils se répartissent : sont-ils confinés sur le territoire de *serrare* et dans les régions limitrophes? Sont-ils au contraire disséminés un peu partout, aussi bien sur les domaines de *resecare* et de *sectare* que sur ceus de

secare ? Au reste, les Serre, Serrat, Serret, La Serre du midi remontent-ils tous à *serra ?* La « suspicion légitime » que l'on fait peser sur ceus du nord, ne risque-t-elle pas de retomber sur une partie de ceus du sud ? En omettant — volontairement, semble-t-il, — de poser ces questions pour essayer d'y répondre, M. G. s'est condamné à laisser flotter quelque doute sur les prémisses même de son raisonnement.

Admettons pourtant qu'à une époque antéromane, *serrare* (scier) fût général au sud de la Gaule ; dans la même région *secare* s'employait au sens de couper avec la faucille *dentelée;* puis *serrare* faiblit et disparaît ; mais, pour le remplacer, si *secare* subsiste, qu'a-t-on besoin de créer un *resecare ?* M. G. a prévu l'objection ; il y répond en s'appuyant sur « le rôle inhibitif » qu'aurait joué *serrare*, en « bloquant » *secare* dans le sens unique de couper avec la faucille dentelée. Mais c'est là une simple métaphore ; du jour où *serrare* disparaît, *secare* est *débloqué*, et rien ne devrait l'empêcher de passer, comme au nord, au sens de scier, « l'image restant constamment la même ». Mais si l'on songe que *resecare* n'est pas un mot hypothétique, qu'il a en latin le même sens que *secare,* on peut supposer que, pendant que *secare* pénétrait dans une partie de la Gaule, c'était *resecare* qui s'introduisait dans l'autre ; ou bien les deus mots ont été apportés dans la même région, mais sans faire double emploi, l'un étant lié à l'usage de la faucille lisse, l'autre à celui de la faucille dentelée. Si sur une partie de son domaine, *serrare* a été remplacé par *resecare* et non par *secare*, c'est que ce dernier y était inconnu, ou que *resecare*, qui seul impliquait l'emploi de la lame *dentelée*, était seul capable de passer au sens de scier.

On voit quelle est l'importance du rôle que jouent dans le système de M. Gilliéron la faucille dentelée : « C'est l'objet réel d'où partent les impulsions linguistiques dont la trace se prolonge et se perpétue, même quand l'objet réel a disparu. C'est par elle que s'explique le procès du Nord et de l'Ouest ; c'est par elle, par son conflit avec la faucille lisse et

grâce à la chronologie, que s'expliquent tous les procès de l'aire *serrare* à partir du conflit entre les deus *ser(r)are.* »
L'hypothèse est ingénieuse; pour savoir ce qu'elle vaut, il faudrait pouvoir suivre à travers les temps et les lieus les variations de l'usage rural, afin d'appuyer l'histoire des mots sur l'histoire des choses.

L'histoire de *scier*, si habilement reconstituée, ne sert qu'à illustrer la méthode nouvelle, préconisée par M. Gilliéron : l'examen raisonné des cartes prouve que dans telle région le *sectare* actuel a été précédé d'un *resecare*, qui lui-même avait succédé à un *serrare* disparu. Il y a donc une Géographie, ou mieux une Géologie linguistique, qui peut retrouver sous les mots de nos patois des mots plus anciens, qui se sont perdus là, tandis qu'ils se conservaient ailleurs. La phonétique ne creuse pas si profondément dans le sous-sol linguistique ; elle se borne le plus souvent à séparer dans le lexique les mots héréditaires et les mots d'emprunt; mais que ces derniers, mots exotiques, viennent à s'acclimater si parfaitement qu'ils prennent l'aspect de mots indigènes ! et voilà la phonétique en défaut, exposée à prendre des intrus pour de fidèles représentants de la tradition latine. Seule, la géographie linguistique peut la mettre en garde contre ce genre d'erreurs. M. G. n'a pas inventé la géographie linguistique ; mais personne avant lui n'avait montré avec autant de force et d'éclat quelle en est l'importance et quel rôle elle doit jouer dans l'étude des patois à côté de la phonétique, dont elle est l'auxiliaire indispensable. Espérons que cette dernière ne sera pas ingrate et qu'elle rendra à la géographie linguistique le service de la mettre en garde contre l'abus des hypothèses et des raisonnements *a priori.*

L. Vignon.

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la «Revue» sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

Ernest Lavisse. — *Histoire de France,* tome VI (Paris, Hachette, 1904 et 1905). — Nous continuons à suivre avec le plus vif intérêt la publication de l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse. Le tome VI est l'œuvre de M. Jean H. Mariéjol. Au point de vue de l'histoire littéraire, nous avons déjà fait remarquer (tome XVIII, p. 77), que M. Lemonnier avait poussé son étude jusqu'à Henri IV, sans crainte d'empiéter sur les droits de M. Mariéjol, qui d'ailleurs n'en a pas moins écrit un chapitre important sur « les arts et les lettres sous Henri IV et Louis XIII ». Il tire le meilleur parti, non sans y ajouter sa note personnelle, des études les plus considérables et les plus récentes dont cette période de notre littérature a été l'objet. On nous saura gré de reproduire son appréciation d'Henri IV écrivain. Après avoir constaté que « les secrétaires à la main pensaient, sentaient, rédigeaient pour le maître », il ajoute : « Cependant il est possible de se faire une idée d'Henri IV écrivain. Ses lettres sont en général courtes, alertes et nerveuses, aiguisées de malice, animées de bonne humeur et sentant parfois son gascon. La flatterie est délicate ; la menace, froidement incisive. Les billets doux, d'une sentimentalité banale et monotone, et qui ne varie guère que du baisement des mains au baisement des pieds de l'idole, sont parfois bien gaillards. Mais, libertines ou non, ces lettres personnelles ont une allure si française, tant de charme et d'esprit, que, plus encore que la correspondance de Mar-

guerite de Navarre, elles annoncent l'apparition d'un genre littéraire nouveau. » On ne saurait mieus dire.

Œuvres de saint François de Sales, tomes XI, XII et XIII (Paris et Lyon, Emmanuel Vitte, 1900-1902-1904). — Ces trois volumes de la grande édition des œuvres de saint François de Sales sont consacrés à sa correspondance jusqu'en 1608. La publication en a été commencée par Dom Mackey et elle est continuée avec compétence par le P. Navatel. Les deus éditeurs ont utilisé des pièces inédites et des lettres nombreuses recueillies par les religieuses de la Visitation d'Annecy. Chaque volume contient en appendice : 1° des lettres adressées à saint François par quelques correspondants, 2° une table de concordance avec les éditions antérieures, 3° un glossaire des locutions et des mots surannés. Le premier volume va jusqu'à l'année 1598 ; le second, de 1599 à 1604 ; le troisième de 1605 à 1608. Les glossaires, dont l'examen entrerait tout particulièrement dans le cadre de cette Revue sont fort peu développés, étant conçus uniquement au point de vue de la commodité de la lecture, et nous sommes invités, en nous en servant, à nous souvenir « de la pensée d'ordre tout pratique qui les a inspirés. » Mais nous prenons acte de la promesse que nous fait le P. Navatel, de terminer la publication par un Lexique de saint François de Sales, « dressé en toute rigueur scientifique ». La langue et le style de l'écrivain savoureus que fut saint François méritent en effet d'être étudiés avec le plus grand soin ; mais il y avait, avant tout, à établir une bonne édition des textes, aussi complète que possible, et il faut remercier la librairie Emmanuel Vitte de nous la donner.

Kr. Nyrop. — *Grammaire historique de la langue française*, tome I, 2e édition (Copenhague, Nordisk Forlag, 1904). —Dans cette nouvelle édition, M. Nyrop a complété les renseignements sur l'histoire extérieure de la langue française et sur ses rapports avec les autres langues romanes. Il a ajouté *passim* des exemples et des détails nouveaus, et refondu

les chapitres concernant les voyelles atones et l'agglutination. Nous signalerons comme particulièrement importantes les additions des paragraphes suivants : § 20 (vocabulaire du vieus français), § 66 (influence anglaise), § 82 (vocabulaire moderne), § 86 bis (étude du français), § 115 (formes à rebours), § 116 (phonétique des mots d'emprunt), § 141 (accentuation des mots d'emprunt). On peut s'étonner que M. Nyrop n'ait pas adopté l'explication très simple de M. Bourciez pour la difficulté qu'il signale au § 413 (Cf. notre *Revue*, t. XVII, p. 206). Nous n'insisterons pas sur nos divergences de vue avec l'auteur au sujet du traitement de la pénultième et de la protonique atones et des consonnes intervocales qui les suivent (t. XVII, pp. 122, 209, 264 et t. XVIII, p. 103). Son ouvrage n'est pas d'ailleurs un livre de discussion, mais un livre d'enseignement « clair et pratique », déjà fort bon lorsqu'il a paru pour la première fois en 1899, et sensiblement amélioré dans cette nouvelle édition.

Emile Roy. — *Le mystère de la Passion en France, du XIVe au XVIe siècle* (Paris, Champion, VIII-123-512 pages in-8°). — M. Emile Roy, qui honore cette Revue d'une collaboration malheureusement trop rare, vient de publier un beau volume qui représente un effort considérable et qui renouvèle entièrement une intéressante question d'histoire littéraire. Ce volume comprent trois parties : I. Les plus anciens mystères de la Passion et les poèmes des jongleurs (avec le texte important de la *Passion de Semur*, 9585 vers) ; II. La théologie et le développement des mystères de la Passion au XVe siècle ; III. Les mystères du Centre et du Midi. Comme le dit l'auteur, « l'abondance stérile des mystères de la *Passion* a pu être réduite à un petit nombre de types. qui dérivent eux-mêmes d'un petit nombre de sources » Ajoutons que les conclusions de M. Roy ont été approuvées par de bons juges, notamment M. Jeanroy et M. Marius Sepet.

Antoine Thomas. — *Nouveaux essais de philologie fran-*

çaise (Paris, Bouillon, 1905, XII-416 p.). — Nous avons là d'importants mémoires et cent une notices étymologiques, dont on appréciera la richesse en parcourant les copieus et très utiles *index* qui terminent le volume (index grammatical, index lexicographique, index toponymique). Les mémoires par lesquels s'ouvre le volume sont : 1° *Coup d'œil sur l'histoire et la méthode de la science étymologique*, article de haute vulgarisation, publié d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, et reproduit ici avec des retouches ; 2° *notes critiques sur la toponymie gauloise et gallo-romaine ;* 3° *le suffixe « aricius » ;* 4° *les substantifs en « ier » ;* 5° *l'évolution phonétique du suffixe « arius »*.

L. Constans. — *Chrestomathie de l'ancien français*, nouvelle édition, 1re livraison (Paris, Welter, 1906 ; 1re livraison 1 fr., l'ouvrage complet 7 fr. 50). — Cette nouvelle édition est publiée dans le même format que le *Lexique* de Godefroy et la *Grammaire* de Bonnard et Salmon, dont il constitue en quelque sorte le supplément. La première livraison contient le tableau sommaire de la littérature française au moyen-âge, les *Serments de Strasbourg*, la *Séquence de sainte Eulalie*, et les extraits de la *vie de saint Léger*, du *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, de la *chanson de Roland* et de *Huon de Bordeaux*. Ce livre a déjà mérité deus éditions ; la troisième a été, comme le dit l'auteur, « revue avec soin et mise au courant des travaux parus depuis quinze ans dans la domaine de l'ancien français ».

Auguste et Georges Doutrepont. — *Traduction de la Grammaire des langues romaines de Meyer-Lübke*, tome IV (Paris, Welter). — Nous avons déjà annoncé ce tome IV, qui contient les *tables générales*, publiées avec la collaboration de M. Albert Counson. Il faut en souhaiter le prompt achèvement, car elles sont indispensables pour se retrouver commodément dans un ouvrage de cette nature et de cette étendue, où la même particularité peut être envisagée à bien des points de vue différents. Les deus premières livraisons

contiennent l'index alphabétique jusqu'à l'article *profondeur*. Le renvoi aus paragraphes permet d'utiliser l'index aussi bien pour l'édition allemande que pour l'édition française.

Eugène Ritter. — *Les quatre dictionnaires français* (Genève, Kündig, 1905, 243 p. extr. du *Bulletin de l'Institut genevois*, tome XXXVI). — Il s'agit des dictionnaires de l'Académie, de Littré, de Godefroy, et de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas ; mais le titre donne une idée inexacte du livre, dont la plus grande partie est constituée par d'importantes remarques lexicographiques (Cf. le compte rendu de M. Bourciez dans la *Revue critique* du 2 décembre 1905). Relevons, p. 133, article *finir*, la locution « être d'accord à » suivie de l'infinitif, qui d'ailleurs n'a rien que de logique. M. Ritter signale à diverses reprises d'amusants cercles vicieus comme les définitions de *langage* et de *parole* dans le Dictionnaire de Darmesteter : *langage*, expression de la pensée par la parole ; *parole*, expression de la pensée par le langage. On trouvera aussi des remarques d'ordre grammatical : par exemple, au mot *rapporter*, tout un développement historique sur la place du pronom relatif.

L. Sudre. — Traduction des *Mélanges de Grammaire française* de Tobler (Paris, Picard, 1905, xxi-372 p. in-8°). — En traduisant les *Mélanges* d'Adolf Tobler, M. Sudre rent le plus grand service aus études romanes ; il ne se limitera pas, nous l'espérons, à la première série, qu'il nous donne aujourd'hui. Les études de Tobler sont également précieuses et par les solutions qu'elles nous apportent, et par celles qu'elles nous aident à chercher, grâce à l'abondance, à l'heureus chois et à l'utile classement des exemples.

A. Tobler. — *Vermischte Beiträge* (Académie de Berlin, 19 octobre 1905). — Les points abordés dans cette communication sont les suivants : la négation dans l'interrogation emphatique *(quel ne fut pas son contentement) ; n'était . . . ;* l'ellipse de l'article après *comme ;* « l'impression que nous

causa la première vue *l'un de l'autre.* » M. Tobler emprunte des exemples à un romancier de tout premier ordre, E. Le Roy, l'auteur de *Jacquou le croquant*, mais il faut prendre garde que son style est volontairement imprégné de provincialisme.

Le même. — *Briefe von Gaston Paris an Friedrich Diez* (Braunschweig, Westermann, 1905. — Extr. de l'*Archiv* de Herrig, t. CXV).

G. Paris. — *La littérature française au moyen âge*, 3e édition (Paris, Hachette, 1905, XXII-344 p.). — L'excellent manuel de G. Paris a été mis au courant des dernières publications par les soins pieus de M. Paul Meyer. Cette troisième édition a d'ailleurs été préparée d'après un exemplaire sur lequel G. Paris lui-même avait fait de nombreuses corrections et additions. Seules ont été profondément remaniées les notes bibliographiques ausquelles l'auteur n'avait pu faire encore que quelques additions ou retouches.

A. Pachalery. — *Anthologie des prosateurs et des poetes français du XIXe siècle, I. Prosateurs, 1800-1850* (Odessa, G. Rousseau, 1905, VII-319 p. in-8o). — Recueil intéressant, pour lequel Emile Faguet a écrit une aimable introduction.

J. Durandeau. — *La métromanie*, de Piron (Dijon, Bureaus du *Réveil bourguignon*, 1906). — Bonne édition, d'après le manuscrit de Dijon, avec introduction, notes, portrait du poète, et reproduction d'un paysage dû à la plume de Piron.

D. H. Carnahan. — *The prologue in the old french and provençal mystery* (New-Haven, Tuttle, 1905, 200 p. in-8o).

TABLE DU TOME XIX

DE LA *Revue de Philologie française*, 1905

Pages

Meyer (Paul).
La simplification orthographique..... 1, 141

Yvon (H.)
L'idée de l'usage en matière de langue et d'orthographe..... 27
La grammaire française au XXe siècle..... 284

Casse (Emm.) et **Chaminade** (Eug.).
Vieilles chansons patoises du Périgord (suite et fin)..... 48, 176, 266

Baldensperger (F.)
Notes lexicologiques..... 63

Horluc (P.)
Faire la fête..... 69
Epaille, doublet d'*épaule*..... 70

Vignon (L.)
Les patois de la région lyonnaise : le pronom régime de la 3e personne, le régime direct neutre 89

Reinhold (J. Henri).
Quelques remarques sur les sources de *Floire et Blanceflor*..... 153

Clédat (L.)
L'usage orthographique du XVIIIe siècle..... 191
Le verbe *falloir-faillir*..... 199

Fabia (Ph.)
Malgoirès, une étymologie toponymique..... 194

Bastin (J.)
Faillirai et *défaille*..... 303

Philipon (E.)
Compte en dialecte lyonnais du XIVe siècle... 249

COMPTES RENDUS

Gustave Rydberg : Monosyllabes en français (G. S.) 205
Etudes de philologie moderne de Stockolm (H. Yvon et L. C.) 210
Albert Counson : Malherbe et ses sources (F. Baldensperger) 216
Edm. Huguet : Les métaphores dans l'œuvre de V. Hugo (C. Latreille) 217
Joel de Lyris : Le goût en littérature (F. B.) 219
J. Bastin : Précis de phonétique, 2e édition (L. Vignon) 220
J. von den Driesch : La place de l'adjectif épithète en vieus français (H. Yvon) 223
Alb. Sechehaye : L'imparfait du subjontif et ses concurrents dans les hypothétiques normales en français (H. Yvon) 300
Max Niedermann : Contribution à la critique et à l'explication des gloses latines (L. Vignon) ... 305
J. Gilliéron et *J. Mongin :* Etude de géographie linguistique : « scier » dans la Gaule romane du sud et de l'est (L. Vignon) 308

COMPTES RENDUS SOMMAIRES 72, 227, 313

CHRONIQUE. — La pétition contre la réforme de l'orthographe. — La réforme de M. Michel Bréal. — M. Sully-Prudhomme et M. Emile Faguet. — Le rapport de l'Académie française sur la réforme de l'orthographe 75, 229

Le Gérant : Ve ÉMILE BOUILLON.

Chalon-sur-Saône. — Imprimerie Française et Orientale E. BERTRAND.

F.L. 19-6-59

PC
2701
R5
t.19

Revue de philologie française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY